Bibliothèque Nationale du Québec

MANDEMENTS

LETTRES PASTORALES

CIRCULAIRES ET AUTRES DOCUMENTS

67780

901
1382

MANDEMENTS

LETTRES PASTORALES

CIRCULAIRES ET AUTRES DOCUMENTS

PUBLIÉS DANS LE

DIOCÈSE DE MONTRÉAL

DEPUIS SON ÉRECTION

TOME QUINZIÈME

MONTRÉAL

ARBOUR & DUPONT, IMPRIMEURS DE L'ARCHEVÊCHÉ

249 est, rue Lagauchetière

—

1919

BX
8 74
A2 E 316
t. 15

PER
5234

242 71
T4 268
(3)

MANDEMENTS

LETTRES PASTORALES

CIRCULAIRES ET AUTRES DOCUMENTS

ADMINISTRATION

DE

Mgr PAUL BRUCHÉSI

4ème évêque et 2ème archevêque de Montréal

No 90

CIRCULAIRE

DE

MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

Archevêché de Montréal,
le 28 février 1912.

Mes chers collaborateurs,

Les discussions soulevées dans la presse à la suite d'un jugement de la Cour civile, demandaient, sans retard, une affirmation solennelle de la doctrine et des principes de l'Eglise catholique sur le mariage.

C'est la raison de l'allocution que j'ai prononcée dimanche dernier dans la cathédrale.

Je crois répondre à votre désir en vous adressant cette allocution.

Quoique les journaux l'aient publiée, vous pouvez, cependant, en faire le sujet d'une instruction à vos fidèles qui ne sauraient être trop éclairés sur cette importante question.

Agréez, mes chers collaborateurs, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués en Notre-Seigneur.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

DOCTRINE ET PRINCIPES DE L'ÉGLISE SUR LE MARIAGE

Allocution prononcée à la cathédrale de Montréal, le 25 février 1912

Mes bien chers frères,

L'agitation dont nous sommes témoins, d'un bout du pays à l'autre, au sujet de la question du mariage, les articles violents de plusieurs journaux protestants con-

tre la législature pourtant si sage, si bienfaisante, mais évidemment mal comprise de l'Eglise catholique, les conclusions que l'on prétend tirer d'un récent jugement de la cour civile, me font, ce me semble, un devoir d'élever la voix, non pas pour discuter ou essayer d'interpréter un texte des lois humaines, mais pour affirmer de nouveau solennellement et toujours les principes immuables de notre foi sur l'auguste sacrement de mariage, et la législation sacrée de l'Eglise, que ni thèses, ni juristes, ni sentences d'un tribunal civil, quel qu'il soit, ne pourront jamais abroger ou modifier.

Quand les Etats, abandonnant toute notion chrétienne, ont introduit le divorce dans leurs codes, s'arrogeant ainsi le droit de briser le lien conjugal, et prétendant rendre libres des époux qui s'étaient liés pour la vie, l'Eglise a répondu: " Vous pouvez faire toutes les lois que vous voudrez, devant Dieu et devant la conscience, l'indissolubilité du mariage n'en sera aucunement atteinte. Une loi plus ancienne que les vôtres, supérieure aux vôtres, continuera de résonner aux oreilles de l'humanité, et j'en resterai la gardienne jusqu'à la fin des siècles! Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni. ".

Et si, pour la valide et légitime célébration du mariage, les gouvernements font des lois qui contredisent les lois de l'Eglise, celles-ci n'en seront jamais affectées. Ses enfants à qui elles s'adressent y resteront fidèles, s'ils ne veulent pas être exclus de son sein. Evidem-

ment la loi de l'Eglise n'abrogera pas la loi de l'Etat, mais en même temps la loi de l'Etat n'atteindra aucunement la loi de l'Eglise.

On nous rendra ce témoignage, mes très chers frères, que nous, catholiques, nous nous gardons bien de nous immiscer dans le gouvernement, la discipline, la régie interne des Eglises protestantes. Nous avons donc le droit de demander que ceux qui ne partagent pas nos croyances, respectent nos lois et nos traditions, et qu'ils ne favorisent pas l'acte de catholiques égarés par les passions et oublieux de leurs plus sacrés devoirs. A-t-on jamais vu un prêtre catholique, même s'il eût été instamment sollicité, célébrer le mariage de deux personnes appartenant à une autre congrégation religieuse que l'Eglise catholique ? Non, et cela ne se verra jamais. Si les ministres protestants avaient agi de la sorte, s'ils n'avaient pas admis devant eux, pour recevoir leur consentement de mariage, des catholiques imprudents et coupables, sur la simple présentation *d'un permis civil*, sans s'enquérir souvent de leur âge et de leur condition, nous n'aurions pas eu ces scandales qui ont jeté le trouble dans la société, excité les passions populaires et suscité les plus déplorables discussions.

On n'aurait pas vu ces couples, unis au mépris des ordonnances de leur Eglise, venir, quand la discorde s'est mise entre eux, devant l'autorité religieuse dont ils relevaient toujours, avouer leur tort et exiger l'application de la loi à laquelle ils ne cessaient d'être soumis.

Quel est, mes très chers frères, le cas autour duquel roulent la plupart des violentes discussions du jour ? Il est très simple. Deux catholiques ont attenté de contracter mariage en présence d'un ministre protestant. Ils devaient connaître la loi de l'Eglise. La voici : "Sont seuls valides les mariages qui sont contractés devant le curé ou l'ordinaire du lieu, ou un prêtre délégué par l'un d'eux et devant au moins deux témoins. ". Pour être complet et pour montrer la sollicitude et la charité de l'Eglise dans l'exercice de son autorité suprême, il faut ajouter ce qui suit : " En cas de péril de mort imminent, et si l'on ne peut avoir la présence du curé ou de l'ordinaire du lieu, ou d'un prêtre délégué par l'un ou par l'autre, pour pourvoir à la conscience des époux et légitimer (s'il y a lieu) les enfants, le mariage peut être validement et licitement contracté devant n'importe quel prêtre et deux témoins.

" S'il arrive que, dans quelque région, le curé ou l'ordinaire de l'endroit, ou le prêtre qu'ils ont délégué, devant qui puisse se célébrer le mariage, fassent tous défaut et que cette situation se prolonge déjà depuis un mois, le mariage peut être validement et licitement contracté par les époux, par un consentement....."

Mais remarquons bien, mes très chers frères, que ces lois ne regardent que les catholiques. Les non-catholiques, qu'ils soient ou non baptisés, s'ils contractent entre eux, ne sont nullement tenus à observer la forme catholique des fiançailles et du mariage. Et voilà ce décret

Ne temere dont on a fait un épouvantail et que l'on a représenté comme un attentat à la paix des familles et à la liberté de conscience.

Le mariage célébré en-dehors de ces conditions essentielles se trouve donc nul par le fait, au point de vue de la conscience et de la religion. Le valider est chose facile. Les parties n'ont qu'à se présenter devant le ministre compétent. Mais elles refusent, l'une ou l'autre, ou toutes deux, et le cas est porté devant l'ordinaire. Celui-ci ne peut rendre qu'une décision : déclarer le mariage nul au point de vue canonique. Il ne s'agit pas d'annuler un contrat. Ce mot employé fréquemment est absolument impropre. C'est l'Etat qui prétend parfois annuler le contrat sacré du mariage, en prononçant le divorce que l'Eglise réprouve et réprouvera toujours. Dans le cas actuel, il n'y a pas eu contrat véritable, comme il n'y a pas eu de sacrement. Et c'est là, notez-le bien, mes très chers frères, la législation de l'Eglise catholique pour tous les pays du monde. Aucun évêque ne saurait juger autrement.

Que cette législation soit raisonnable et qu'elle s'appuie sur des motifs de l'ordre le plus élevé, nul ne saurait le contester. Le mariage, en effet, il faut le rappeler, n'est pas un simple contrat soumis comme tous les contrats à la juridiction des pouvoirs civils. Sans doute, il intéresse la société civile, puisqu'en fondant la famille, il maintient et perpétue la société, dont l'Etat est le représentant naturel ; mais il intéresse avant tout le pou-

voir ecclésiastique, car comme l'a dit Léon XIII " le mariage a Dieu pour auteur ". " Il a été dès le principe une représentation de l'Incarnation du Verbe. Aussi existe-t-il en lui quelque chose de religieux *non surajouté mais inné*, qui n'est pas l'effet des conventions humaines et qui découle de sa nature, puisque aussi, quand il s'agit des chrétiens, il a été élevé par Jésus-Christ à la dignité de sacrement ". " Comme le mariage, ajoute le même pontife, est dans son essence, de sa nature et en lui-même sacré, il est nécessaire qu'il soit réglé et gouverné non par l'autorité des princes séculiers, mais par la divine autorité de l'Eglise qui seule a le magistère des choses sacrées. ".

Distinguer pour les chrétiens entre le contrat et le sacrement serait une grave erreur. Le sacrement n'est pas une simple cérémonie religieuse, venant sanctifier le contrat. Le contrat et le sacrement sont un seul acte: le contrat sacramentel. Et partant, le mariage, comme les autres sacrements, relève nécessairement de l'Eglise. A l'Eglise, par conséquent, appartient de règlementer ce qui concerne la validité du mariage, de fixer les conditions suivant lesquelles il doit s'effectuer, de présider à sa célébration, de légiférer sur ses empêchements et de juger des causes de sa nullité. Telle a été la doctrine catholique avant la Réforme protestante et dans tous les siècles. Si nos frères séparés l'ont rejetée, s'ils ont fait du mariage un simple contrat soumis, comme tous les autres, à la puissance civile qui peut le dissoudre ou le

règlementer à son gré,qu'ils nous reconnaissent au moins le droit de rester fidèles à nos traditions séculaires, et au nom de la liberté qu'ils réclament pour eux-mêmes, qu'ils nous laissent libres d'agir selon les convictions de notre foi.

Et maintenant, revenant sur un point que nous avons touché plus haut, quel effet peut avoir à l'égard des lois civiles les lois ecclésiastiques frappant de nullité, au point de vue religieux, un mariage que ces lois ne tenant aucun compte des empêchements canoniques regarderaient comme légal, ainsi qu'il arrive dans beaucoup de pays et dans la plus grande partie du Canada ? Aucun assurément. Les catholiques déclarés libres en conscience, se trouveraient toujours par suite d'un acte irréfléchi ou coupable sous le coup de la loi civile et de toutes ses conséquences. Il y a là un conflit malheureux, mais dont l'Eglise, certes, ne porte pas la responsabilité. Le conflit peut se présenter et avec une gravité extrême, pour deux catholiques qui, validement mariés devant l'Eglise, oseraient demander un divorce aux pouvoirs civils et contracteraient ensuite une union nouvelle selon les formalités exigées et reconnues suffisantes par l'Etat. L'Eglise pourrait-elle accepter ce second mariage comme valide et légitime ? Assurément non. Mais dans la province de Québec, mes très chers frères, nous possédons sur le mariage des lois civiles spéciales. Ces lois, nous en connaissons l'origine, l'histoire, et l'esprit qui les a inspirées. Leurs auteurs évidemment, en les rédi-

geant après de longues et minutieuses études, ont voulu, tout en respectant les croyances des diverses dénominations religieuses établies sur notre sol, protéger les croyances et les lois de l'Eglise catholique. La jurisprudence généralement admise nous avait donné cette conviction. Nous pensions que ces lois admettaient pour les citoyens catholiques les empêchements portés par l'Eglise catholique; et comme la clandestiné est un de ces empêchements, nous en déduisions qu'un mariage clandestin entre catholiques, c'est-à-dire contracté autrement que devant leur propre prêtre, nul au point de vue religieux, était également nul aux yeux de la loi civile. Les tribunaux viennent de décider différemment. Cette décision qui arrive après d'autres rendues dans un sens opposé, n'est pas finale sans doute, mais elle nous fait voir que nous sommes exposés à voir interpréter les articles du code civil diversement. D'une manière ou d'une autre, la lumière se fera avec le temps sur le sens exact de ces articles.

Il en est qui voudraient une loi uniforme règlant la célébration des mariages, et cette loi qu'ils rêvent mettrait absolument de côté les prescriptions de l'Eglise catholique.

Quoiqu'il arrive, mes très chers frères, les saintes lois de l'Eglise, notre mère, sur le mariage, comme sur tous les autres points de doctrine, continueront toujours de lier la conscience de ses enfants, et ceux-là seuls, à ses yeux, mériteront le titre d'époux et d'épouses qui auront

contracté mariage selon la forme prescrite par elle. Tous les Parlements de la terre seront impuissants contre l'oeuvre de Dieu. Le mariage ne cessera de conserver pour nous son caractère vénérable et sacré, et comme tel il restera sujet à la règlementation et aux décisions de l'Eglise.

Quand saint Paul écrivait aux fidèles de la Galatie, il leur disait pour affermir leur foi que certains doctrinaires tentaient d'ébranler: " Si quelqu'un vous annonce un autre évangile que celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème. Car, je vous le déclare, mes frères, l'Evangile que je vous ai prêché, n'est point selon l'homme, ce n'est point d'un homme que je l'ai reçu, ni appris, mais c'est par la révélation de Jésus-Christ. ".

Mes très chers frères, moi aussi, je peux vous l'affirmer, l'enseignement que je vous donne ici ne vient pas des hommes. C'est celui-là même de l'Eglise du Christ et de son magistère infaillible.

Recevez-le donc avec foi et respect. Pénétrez-vous-en dans toute votre conduite. Au besoin, sachez vous en faire les courageux défenseurs, car il est cette vérité dont parlent nos saints Livres: " la vérité du Seigneur qui demeure éternellement.".

No 91

CIRCULAIRE

DE

MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

Archevêché de Montréal,
le 8 avril 1912.

RAPPORT DES ŒUVRES DIOCÉSAINES POUR 1911

Mes chers collaborateurs,

Je suis heureux de vous adresser le tableau des oeuvres diverses auxquelles nos paroisses ont concouru l'année dernière. Il est une preuve de la grande charité des fidèles.

Parmi ces oeuvres, je recommande particulièrement à votre zèle celles du Denier de Saint-Pierre, des séminaristes pauvres et de l'Université. Veuillez les annoncer spécialement, en montrer la nécessité et l'importance, quand viennent les jours où les collectes doivent être faites en leur faveur. Permettez-moi de vous réitérer la demande que je vous ai faite déjà d'envoyer ces collectes sans retard à l'archevêché. Je vous prie de relire le

dispositif concernant le Denier de Saint-Pierre et de vous y conformer fidèlement. Il s'agit pour vous d'un devoir de conscience.

Recevez, chers collaborateurs, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués en Notre-Seigneur.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

ŒUVRE DU DENIER DE SAINT-PIERRE

pour l'année 1911

PAROISSES ET CHAPELLES

La Cathédrale :

Quêtes		$108.32

Notre-Dame :

Quêtes	$146.03	
Fabrique	100.00	246.03

Conversion de Saint-Paul :

Quêtes	42.26	
Fabrique	5.00	

Congrégation des hommes . .	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	10.00	67.26
Hochelaga :		
Quêtes		77.80
Notre-Dame-de-Grâce :		
Quêtes	48.70	
Fabrique	10.00	58.70
Notre-Dame-des-Neiges :		
Quêtes	26.50	
Fabrique	10.00	36.50
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs :		
Quêtes	45.00	
Fabrique	25.00	
Dames de Sainte-Anne et Enfants de Marie	5.00	75.00
Notre-Dame-du-Bon-Conseil :		
Quêtes et Fabrique	100.00	
Enfants de Marie	5.00	
Rosaire	5.00	110.00
Notre-Dame-du-Saint-Rosaire :		
Quêtes		16.70

Sacré-Coeur :

Quêtes	100.00	
Fabrique	50.00	
Associations	25.00	
Alliance Nationale, cercle No 6	10.00	185.00

Saint-Alphonse :

Quêtes	5.60	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	3.00	13.60

Saint-Antoine :

Quêtes		25.00

Saint-Charles :

Quêtes		91.76

Saint-Clément-de-Maisonneuve :

Quêtes	11.56	
Fabrique	16.00	
Congrégation des hommes . .	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	3.00	40.56

Saint-Denis :

Quêtes	27.27	
Fabrique	25.00	52.27

Saint-Edouard :

Quêtes		19.00

Saint-Enfant-Jésus :

Quêtes	150.00	
Fabrique	100.00	250.00

Saint-Eusèbe :

Quêtes	38.92	
Fabrique	10.00	
Congrégation des hommes . .	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	10.00	
Enfants de Marie	10.00	78.92

Saint-Gabriel :

Quêtes	33.00	
Fabrique	50.00	83.00

Immaculée-Conception :

Quêtes	133.89	
Dames de Sainte-Anne . . .	11.00	
Enfants de Marie	11.42	
Congrégation des hommes . .	12.00	
— des jeunes gens .	23.55	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	5.00	196.86

Saint-Henri :

Quêtes	62.85	

Fabrique	100.00	
Congrégation des hommes . .	10.00	172.85

Saint-Irénée :

Quêtes		29.50

Saint-Jacques :

Quêtes	295.65	
Fabrique	100.00	
Congrégation des hommes . .	51.00	
— des jeunes gens .	11.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	20.00	
Enfants de Marie	20.00	
Confrérie de la Bonne Mort .	15.00	512.65

Saint-Jean-Baptiste :

Quêtes	199.50	
Fabrique	50.00	
Congrégation des hommes . .	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	25.00	
Enfants de Marie	10.00	294.50

Saint-Jean-de-la-Croix :

Quêtes		28.60

Saint-Joseph :

Quêtes	104.00	
Fabrique	10.00	

Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	124.00
Saint-Léon-de-Westmount :		
Quêtes		101.04
Saint-Louis-de-France :		
Quêtes	163.88	
Fabrique	25.00	188.88
Saint-Michel :		
Quêtes	26.56	
Fabrique	25.00	51.56
Saint-Patrice :		
Quêtes	110.39	
Fabrique	100.00	
Congrégations	10.00	220.39
Saint-Pierre :		
Quêtes	115.78	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Société de Tempérance . . .	5.00	130.78
Saint-Viateur :		
Quêtes	71.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	10.00	
Enfants de Marie	10.00	91.00

Saint-Vincent-de-Paul :

Quêtes	78.12	
Fabrique	50.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	10.00	
Enfants de Marie	10.00	
Congrégation des hommes . .	10.00	158.12

Sainte-Agnès :

Quêtes	30.72	
Fabrique	50.00	80.72

Sainte-Anne :

Quêtes	116.97	
Fabrique et congrégations . .	40.00	156.97

Sainte-Brigide :

Quêtes		60.00

Sainte-Cunégonde :

Quêtes	60.00	
Fabrique	20.00	
Congrégation des hommes . .	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	10.00	
Enfants de Marie	10.00	110.00

Sainte-Elisabeth-du-Portugal :

Quêtes	51.00	
Fabrique	5.00	56.00

Sainte-Hélène :

Quêtes	30.25	
Fabrique	25.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	3.00	
Cercle paroissial	2.00	
Ecoles	5.00	75.25

Maisonneuve :

Quêtes	70.00	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	5.00	95.00

Sainte-Philomène :

Quêtes		8.80

Sainte-Claire-de-Tétreaultville :

Quêtes	8.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	3.00	
Enfants de Marie	2.00	13.00

Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours :

Quêtes		20.00

Notre-Dame-des-Victoires :

Quêtes		8.00

Saint-Georges :

Quêtes	43.72	
Fabrique	6.00	
Congrégations	4.00	53.72

Saint-Arsène :

Quêtes		2.25

Saint-Jean-Berchmans :

Quêtes	7.45	
Fabrique	4.00	
Congrégations	2.00	
Union de Prières	2.00	15.45

Saint-Aloysius :

Quêtes	5.61	
Fabrique	10.00	15.61

Sainte-Madeleine :

Quêtes		3.33

Sainte-Clotilde :

Quêtes		30.49

Saint-Zotique :

Quêtes		70.50

Saint-Thomas d'Aquin :

Quêtes		7.87

Saint-Stanislas-de-Kostka :

Quêtes	45.42	
Fabrique	5.00	
Congrégation des hommes . .	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	5.00	70.42

Rédemptoristes — Hochelaga :

Quêtes		24.00

Saint-Pascal-Baylon :

Quêtes		9.55

Pères du Saint-Sacrement :

Quêtes		30.12

Saint-Joseph (Soeurs Grises) :

Quêtes		5.24

Sourdes-Muettes (Soeurs Providence :

Quêtes		26.75

Asile Saint-Joseph :

Quêtes		5.15

Bon-Pasteur (Soeurs du Bon-Pasteur) :

Quêtes		23.80

Hôtel-Dieu :

Quêtes		9.50

Miséricorde :

Quêtes		4.65

Oka :

Quêtes		10.11

L'Assomption :

Quêtes	39.50	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Union de prières	5.00	54.50

Dorval :

Quêtes	17.85	
Enfants de Marie	2.50	20.35

Sault-au-Récollet :

Quêtes		33.67

Repentigny :

Quêtes	11.25	
Fabrique	5.00	

Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	3.00	
Union de prières	1.00	25.25
Saint-André-d'Argenteuil :		
Quêtes	11.00	
Fabrique	15.00	26.00
Lachine :		
Quêtes	220.00	
Fabrique	50.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	280.00
Saint-Augustin :		
Quêtes	11.75	
Fabrique	5.00	16.75
Saint-Benoît :		
Quêtes	6.25	
Fabrique	5.00	11.25
Saint-Canut :		
Quêtes	3.80	
Fabrique	4.00	7.80
Lachenaie :		
Quêtes	6.50	
Fabrique	5.00	11.50

Saint-Colomban :

Quêtes		3.50

Saint-Elzéar :

Quêtes		7.08

Pointe-aux-Trembles :

Quêtes	17.50	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	2.00	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	2.00	36.50

Saint-Eustache :

Quêtes	18.00	
Fabrique	25.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	48.00

Longue-Pointe :

Quêtes	15.23	
Dames de Sainte-Anne . . .	2.00	
Enfants de Marie	2.00	
Tiers-Ordre	2.00	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	2.00	
Union de prières	2.00	25.23

Saint-François-de-Sales :

Quêtes	5.70	
Fabrique	10.00	15.70

Saint-Hermas :

Quêtes	3.46	
Fabrique	12.00	15.46

Saint-Hippolyte :

Quêtes		3.85

Saint-Janvier :

Quêtes	7.85	
Fabrique	10.00	17.85

Saint-Jérôme :

Quêtes	60.00	
Fabrique	25.00	
Congrégations	15.00	100.00

Saint-Joachim (Pointe-Claire) :

Quêtes		12.00

Rivière-des-Prairies :

Quêtes		5.70

Saint-Joseph-du-Lac :

Quêtes		9.40

Saint-Laurent :

Quêtes	71.12	
Fabrique	30.00	

Dames de Sainte-Anne . . .	15.00	
Enfants de Marie	5.00	121.12
Saint-Léonard-de-Port-Maurice :		
Quêtes	7.83	
Fabrique	15.00	22.83
Saint-Louis-de-Terrebonne :		
Quêtes	24.30	
Fabrique	25.00	49.30
Saint-Martin :		
Quêtes	8.50	
Fabrique	10.00	
Union de prières	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	2.00	25.50
Saint-Paul-l'Ermite :		
Quêtes		7.25
Saint-Pierre-aux-Liens :		
Quêtes	20.00	
Fabrique	10.00	30.00
Saint-Placide :		
Quêtes		3.45
Ile-Bizard :		
Quêtes		5.50

Saint-Sulpice :

Quêtes	5.85	
Fabrique	12.00	
Congrégations	5.00	22.85

Saint-Sauveur :

Quêtes		16.27

Saint-Vincent-de-Paul :

Quêtes	44.00	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	59.00

Sainte-Adèle :

Quêtes	16.50	
Fabrique	10.00	26.50

Lachute :

Quêtes	17.33	
Fabrique	15.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	2.50	39.83

Sainte-Anne-des-Plaines :

Quêtes	24.09	
Fabrique	10.00	
Tiers-Ordre	2.50	

Dames de Sainte-Anne . . .	3.00	
Enfants de Marie	2.50	
Artisans	5.00	
Forestiers	5.00	
Elèves du couvent	2.00	54.09

Sainte-Anne-de-Bellevue :

Quêtes	10.68	
Fabrique	50.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	10.00	
Enfants de Marie	5.00	
Congrégation des hommes . .	5.00	80.68

Sainte-Dorothée :

Quêtes		12.25

Sainte-Geneviève :

Quêtes		1?.84

Sainte-Lucie :

Quêtes	12.97	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	2.00	19.97

Sainte-Marguerite (Lac Masson) :

Quêtes		1.50

Sainte-Monique :

Quêtes		7.50

Sainte-Rose :

Quêtes	28.00	
Fabrique	25.00	53.00

Sainte-Scholastique :

Quêtes	25.55	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	40.55

Sainte-Sophie :

Quêtes		3.80

Sainte-Thérèse :

Quêtes	18.00	
Fabrique	20.00	
Congrégations	12.00	50.00

Saint-Gérard-Magella :

Quêtes		3.50

Saints-Simon et Jude (Charlemagne) :

Quêtes		6.80

Très-Saint-Sacrement (Parc Dominion) :

Quêtes		20.00

Saint-Joseph-de-Bordeaux :

Quêtes		21.15

Notre-Dame-des-Anges (Cartierville) :

Quêtes		6.75

Lorette :

Quêtes		5.00

Laprairie :

Quêtes	33.00	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	53.00

Longueuil :

Quêtes	100.51	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Hommes et jeunes gens . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Tiers-Ordre	5.00	125.51

Saint-Basile-le-Grand :

Quêtes		8.18

Saint-Bernard :

Quêtes	4.75	
Fabrique	2.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	2.00	8.75

Saint-Blaise :

Quêtes	8.50	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	18.50

Saint-Bruno :

Quêtes		

Saint-Coeur de Marie :

Quêtes		3.06

Saint-Constant :

Quêtes	29.25	
Tiers-Ordre	5.00	34.25

Saint-Cyprien :

Quêtes	21.25	
Fabrique	15.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	46.25

Saint-Edouard :

Quêtes		6.60

Caughnawaga :

Quêtes		3.68

Verchères :

Quêtes	12.05	
Fabrique	20.00	
Rosaire	1.00	33.05

Saint-Georges (Montréal-Sud) :

Quêtes		1.00

Saint-Hubert :

Quêtes	10.00	
Fabrique	2.00	12.00

Saint-Isidore :

Quêtes	34.10	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	2.00	
Enfants de Marie	2.00	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	2.00	45.10

Saint-Jacques-le-Mineur :

Quêtes	108.00	
Fabrique	10.00	
Enfants de Marie	1.00	
Tiers-Ordre	1.00	120.00

Saint-Jean :

Quêtes	18.25	
Fabrique	25.00	43.25

Chambly :

Quêtes		31.44

Saint-Lambert :

Quêtes	7.10	
Fabrique	2.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	2.00	
Enfants de Marie	2.00	13.10

Saint-Luc :

Quêtes	8.50	
Fabrique	9.75	
Enfants de Marie	4.00	22.25

Saint-Michel :

Quêtes		6.65

Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Lacolle) :

Quêtes		4.51

Notre-Dame-Auxiliatrice :

Quêtes		6.19

Saint-Patrice-de-Sherrington :

Quêtes		8.95

Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix :

Quêtes	5.20	

Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	15.20
Saint-Philippe :		
Quêtes		18.42
Saint-Rémi :		
Quêtes		63.71
Saint-Valentin :		
Quêtes	4.76	
Fabrique	5.00	9.76
Varennes :		
Quêtes	25.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	10.00	
Enfants de Marie	5.00	40.00
Boucherville :		
Quêtes		47.58
Sainte-Julie :		
Quêtes		10.86
L'Acadie :		
Quêtes	5.00	
Fabrique	10.00	
Tiers-Ordre	5.00	20.00

Sainte-Théodosie :

Quêtes		3.87

Contrecœur :

Quêtes	15.00	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	2.00	
Enfants de Marie	2.00	
Un paroissien	2.00	31.00

CLERGÉ ET INSTITUTIONS RELIGIEUSES

Archevêché de Montréal	$200.00
Clergé séculier	488.75
Compagnie de Saint-Sulpice	200.00
— de Jésus	50.00
Clercs Saint-Viateur	25.00
Oblats de Marie-Immaculée	60.00
Trappistes	25.00
Frères de Saint-Vincent-de-Paul	50.00
— de Saint-Gabriel	20.00
— des Ecoles chrétiennes	50.00

Congrégaion de Notre-Dame	200.00
Hôtel-Dieu	25.00
Soeurs Grises	245.00
— de la Providence	202.00
— des Saints-Noms de Jésus et de Marie	100.00
— du Bon-Pasteur	30.00
— de Sainte-Croix	75.00
— de la Miséricorde	50.00
— de Sainte-Anne	86.00
— du Carmel	10.00
— de l'Espérance	15.00
Petites Filles de Saint-Joseph	25.00
Soeurs de la Sainte-Famille	25.00
Tiers-Ordre	252.00
Soeurs du Précieux-Sang	20.00

MAISONS D'ÉDUCATION

Université Laval	$100.00
Petit Séminaire de Montréal	25.00
Séminaire de Théologie	30.00
Collège Loyola	50.66

Séminaire de Sainte-Thérèse		30.00
Collège de Sainte-Marie		20.00
Mont-Saint-Louis		25.00
Ecole du Plateau		11.00
— Meilleur		33.30
— Plessis		30.00
— Montcalm		7.00
— Sourds-Muets		11.50
Pensionnat Villa-Maria	(Cong. N.-D.)	25.00
— Mont-Sainte-Marie	—	10.00
— Sainte-Catherine	—	40.00
Académie Saint-Antoine	—	15.00
— Bourgeois	—	8.50
— Saint-Léon	—	15.00
— Saint-Louis	—	21.00
— Saint-Eusèbe	—	38.00
— N.-D.-du-Bon-Conseil	—	5.00
— Saint-Stanislas	—	8.00
— Saint-Joseph	—	12.00
— Notre-Dame	—	10.00
— Laprairie	—	6.00
— Bonsecours	—	11.08
Pensionnat Notre-Dame-des-Anges	(Soeurs de Sainte-Croix)	75.00
— Varennes	(Soeurs de Sainte-Croix)	6.00

Académie Saint-Edouard (Soeurs de Ste-Croix)	15.00
Pensionnat du Sault-au-Récollet (Religieuses du Sacré-Coeur)	50.00
Académie Saint-Louis-de-Gonzague (Soeurs du Bon-Pasteur)	10.00

DIVERS

La *Semaine religieuse*	$ 25.00
Un citoyen de Montréal	500.00
M. A. Leclerc	10.00
Un citoyen	200.00

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Hôpitaux	Séminaristes pauvres
Ville et banlieue							
Cathédrale Saint-Jacques (Montréal)	$ 6.85	$16.02	$53.00	$78.18	$19.82	$43.20	$38.90
Saint-Nom-de-Marie (N.-D.) —	26.00	38.75	131.50	77.95	32.51	62.00	95.00
Notre-Dame-de-Grâces . . —	19.45	13.50	20.55	47.75	20.00	25.00	22.30
Notre-Dame-des-Neiges . . —	11.50	7.00	10.25	20.25	13.25	13.25	12.50
N.-D.-des-Sept-Doul. (Verdun) —	8.00	6.25	12.00	10.00	15.00	6.00	12.00
N.-D.-des-Vict. (P. Terminal) —	2.00	2.00	2.00	4.00	2.00	2.00	2.00
Notre-Dame-du-Bon-Conseil . —	3.57	9.41	12.38	11.33	7.67	10.45	14.46
N.-D.-du-St-Rosaire (Villeray) —	6.25	9.60	5.00	12.75	6.00	9.00	6.85
N.-D.-du-Perpétuel-Secours . —	4.50	2.75	2.50	10.00	2.00	5.60	6.00
La-Nativité de la B.V.M. (Hoc.) —	12.20	13.32	15.43	14.49	20.85	25.50	9.73
Sacré-Coeur . . . . . —	10.00	11.00	50.00	66.00	10.00	40.00	30.00
Sainte-Agnès . . . . . —	3.25	4.65	3.75	7.42	3.48	4.35	3.35
Saint-Alphonse . . . . . —	3.00	3.00	2.10	2.15	2.00	3.00	2.90
Saints-Anges (Lachine) . . —	15.50	35.00	8.25	39.00	33.00	12.00	25.00
Sainte-Anne . . . . . —	8.50	10.00	13.63	24.00	10.00	15.00	14.00
Saint-Antoine . . . . . —	7.00	5.00	15.00	10.00	9.00	10.00	11.00
Saint-Arsène . . . . . —	1.90	2.10	.75	1.50	1.70	1.75	2.00

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Hôpitaux	Séminaristes pauvres
Sainte-Brigide . . . (Montréal)	$ 8.00	$10.00	$75.00	$20.00	$ 8.00	$ 8.00	$10.00
Saint-Charles . . . . . —	3.65	14.27	52.07	27.77	18.00	13.00	4.25
Sainte-Claire (Tétraultville) —	5.21	2.00	2.15	6.00	2.30	3.00	2.00
Saint-Clément (Maisonneuve) —	5.32	7.70	5.97	15.63	4.92	7.16	7.70
Sainte-Clotilde . . . . —	10.66	17.60	14.00	10.10	6.08	5.44	5.90
Sainte-Cunégonde . . . . —	10.00	15.00	10.00	28.00	7.00	17.00	10.00
Saint-Denis . . . . . —	8.32	12.16	19.64	25.66	7.32	23.41	12.77
Saint-Edouard . . . . . —	3.00	8.10	20.00	16.60	3.15	22.70	16.64
Sainte-Elisabeth-du-Portugal —	6.75	9.00	19.20	15.00	7.25	8.50	11.00
Saint-Enfant-Jésus . . . —	40.45	50.00	45.00	104.00	40.00	75.00	75.00
Saint-Eusèbe . . . . . —	7.91	12.46	5.30	13.68	5.15	5.00	8.09
St-François-d'Assises (L.-Pte) —	5.05	7.20	18.00	4.75	4.52	4.15	4.05
Saint-Gabriel . . . . . —	5.35	6.55	6.00	42.50	13.75	28.35	26.00
Saint-Georges . . . . . —	8.00	10.51	4.49	21.28	12.55	12.60	10.00
Immaculée-Conception . . —	27.50	22.85	116.34	67.48	46.80	56.86	52.11
Sainte-Hélène . . . . . —	8.45	6.35	70.78	18.25	16.50	18.45	12.15
Saint-Henri . . . . . —	8.39	8.00	12.28	88.89	9.60	30.00	12.50
Saint-Irénée . . . . . —	4.35	5.30	4.65	5.17	3.50	5.20	4.60
Saint-Jacques . . . . . —	20.50	33.70	324.00	60.45	116.65	34.35	149.65
Saint-Jean-Baptiste . . . —	7.30	37.00	136.00	51.00	20.25	25.50	46.50
Saint-Jean-Berchmans . . —	.63	3.65	6.68	2.18	1.37	1.37	.97

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Hôpitaux	Séminaristes pauvres
Saint-Jean-de-la-Croix . (Montréal)	$ 1.25	$ 4.00	$ 5.50	$ 3.50	$ 3.00	$ 3.50	$ 4.50
Saint-Joseph . . . . . —	6.50	18.00	8.00	30.50	18.00	12.00	11.50
Saint-Léon-de-Westmount . —	1.15	1.85	1.50	6.27	4.08	9.05	4.17
Saint-Louis-de-France . . —	4.95	32.25	100.28	53.84	8.36	27.40	6.99
Saint-Louis-de-Gonzague . . —	1.25	2.60	.85	3.30	1.76	2.00	2.25
Sainte-Madeleine . . . . —	.82	2.30	5.04	3.24	1.25	2.02	1.80
Saint-Michel . . . . . —	4.61	10.90	5.43	27.82	12.47	16.94	17.91
Saint-Paschal-Baylon . . . —	2.65	3.35	3.95	8.85	2.70	10.00	5.70
Saint-Patrice . . . . . —	12.36	9.00	14.00	95.69	41.74	41.20	65.05
Saint-Paul . . . . . —	6.40	7.85	15.79	17.00	7.63	11.50	8.05
Sainte-Philomène (Rosemont) —	.85	2.35	1.04	1.21	.53	1.35	1.43
Saint-Pierre (Oblats) . . . —	20.50	24.75	52.80	37.22	22.52	28.50	27.50
Saint-Pierre-aux-Liens . . —	5.00	13.50	3.00	14.95	5.90	6.35	6.00
Saint-Stanislas-de-Kostka . —	15.60	20.30	43.94	45.70	15.16	22.75	18.95
Saint-Thomas-d'Aquin . . —	3.09	5.11	2.11	6.09	5.07	8.50	9.40
T.-S.-Nom-de-Jésus (Maison.) —	10.00	17.00	5.00	33.00	14.00	15.00	20.00
T.-S.-Sacrement (Parc Dominion)—	4.00	5.50	.....	14.00	5.00	5.50	7.00
Saint-Viateur (Outremont) . —	18.70	12.00	33.00	59.75	25.00	64.00	3.00
Saint-Vincent-de-Paul . . —	5.75	10.47	51.01	34.94	2.82	16.82	35.00
Saint-Zotique . . . . . —	18.00	15.00	.....	44.15	26.70	27.00	27.00

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Hôpitaux	Séminaristes pauvres
Campagnes — Rive-Nord							
L'Annonciation (Oka)	$ 2.59	$ 2.50	$13.93	$ 7.30	$ 5.00	$ 4.00	$ 5.00
L'Assomption	7.80	14.50	51.00	25.50	7.60	17.00	5.00
La Préservation (Dorval) . . .	2.35	8.00	2.16	7.90	4.00	5.00	4.00
La Purification (Repentigny) . .	2.50	3.00	15.25	5.25	5.75	3.00	3.00
La Visitation (Sault-au-Récollet) .	3.22	7.75	33.62	40.00	11.68	17.00	15.00
Notre-Dame-des-Anges (Cartierville)	1.42	5.37	4.63	2.83	1.25	.97	1.58
Sainte-Adèle	6.60	6.50	12.50	12.25	7.20	7.20	5.00
Sainte-Anastasie (Lachute) . . .	3.78	7.50	7.50	12.00	4.00	4.00	6.00
Sainte-Anne-des-Plaines	8.25	8.50	8.40	13.88	3.00	4.31	10.00
Sainte-Anne-de-Bellevue	13.00	5.36	4.67	11.66	4.86	7.25	9.88
Saint-André-d'Argenteuil . . .	2.00	4.00	15.00	7.00	6.00	4.00	5.00
Saint-Augustin	4.75	7.75	15.50	9.35	7.35	6.75	5.90
Saint-Benoît	1.25	1.50	7.00	3.20	1.25	2.00	1.00
Saint-Canut	2.00	.50	2.85	3.80	2.75	3.20	2.20
Saint-Charles-Borromée (Lachenaie)	3.00	4.00	13.00	4.50	3.00	2.00	3.50
Saint-Colomban	1.25	2.00	2.00	2.75	2.50	1.50	1.00
Sainte-Dorothée	4.00	6.00	17.50	9.00	4.00	6.00	4.00
Saint-Elzéar	3.22	2.10	5.25	5.80	2.00	3.32	3.41
Saint-Enfant-Jésus (P.-aux-Trembles)	7.94	8.00	13.50	13.65	11.50	9.25	7.17

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Hôpitaux	Séminaristes pauvres
Saint-Eustache	$ 7.50	$ 4.09	$10.00	$17.50	$ 4.76	$11.50	$ 8.50
Saint-François-de-Sales	2.54	3.30	4.00	7.29	2.25	3.15	2.95
Sainte-Geneviève	4.25	8.50	13.05	13.27	8.00	8.50	7.86
Saint-Gérard-Magella (Vaucluse)	1.20	2.00	9.00	2.50	1.50	1.50	1.40
Saint-Hermas	1.86	1.90	6.66	3.60	2.11	1.50	2.74
Saint-Hippolyte	1.30	.....	4.00	1.25	1.46	2.05	1.15
Saint-Janvier	2.65	3.10	4.25	4.60	2.10	2.00	2.65
Saint-Jérôme	10.40	16.00	10.00	21.35	10.00	15.00	13.00
Saint-Joachim (Pointe-Claire)	5.00	5.00	6.00	9.00	5.00	4.00	6.00
Saint-Joseph (Rivière-des-Prairies)	2.00	3.50	9.70	5.05	3.10	3.00	1.50
Saint-Joseph-de-Bordeaux	5.00	4.00	9.00	12.95	5.80	8.40	5.00
Saint-Joseph-du-Lac	2.90	2.25	5.55	6.25	2.75	3.00	1.65
Saint-Laurent	16.29	17.34	18.75	49.03	20.67	24.43	35.20
Saint-Léonard-de-Port-Maurice	5.75	5.57	17.00	14.14	4.50	6.79	4.87
Saint-Louis-de-Terrebonne	10.00	15.00	20.00	22.50	10.70	12.50	20.00
Sainte-Lucie	2.70	3.10	6.05	8.77	3.20	3.11	3.68
Sainte-Marguerite (Lac Masson)	1.05	.95	4.50	1.35	1.50	2.25	1.15
Saint-Martin	3.50	4.00	4.00	6.50	3.50	5.00	4.00
Sainte-Monique	3.75	4.00	5.00	6.50	4.00	4.00	3.00
Saint-Paul-l'Ermite	4.30	3.25	12.00	7.25	2.75	3.00	3.75
Saint-Placide	1.50	2.15	3.10	2.05	1.25	3.13	1.00

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université Laval	Ruthènes	Hôpitaux	Séminaristes pauvres
Saint-Raphaël (Ile-Bizard) . . .	$ 3.38	$ 2.88	$ 2.05	$ 3.75	$ 2.75	$ 3.00	$ 3.00
Sainte-Rose	10.00	7.00	26.00	7.00	15.00	11.00	10.00
Saint-Sauveur	2.72	1.35	1.40	4.30	2.00	3.22	1.55
Sainte-Scholastique	9.50	7.50	17.00	15.00	9.25	9.00	8.00
Saint-Simon et Judes	3.10	3.50	4.25	7.25	2.30	3.45	3.15
Sainte-Sophie	1.50	1.05	1.25	3.75	1.50	1.80	1.30
Saint-Sulpice	2.65	2.85	15.80	4.90	3.15	4.05	2.35
Sainte-Thérèse	6.65	7.87	16.65	14.70	12.00	12.50	8.00
Saint-Vincent-de-Paul (Ile-Jésus) .	7.50	7.00	10.50	10.00	7.50	11.50	15.00
Chapelle Lorette	1.30	5.00	2.75	5.77	3.55	2.86	.....
Campagnes — Rive-Sud							
La Nativité de la B.V.M. (Laprairie)	7.00	10.00	8.00	23.00	12.00	15.00	12.00
Notre-Dame-Auxiliatrice	1.32	8.00	5.00	3.00	2.14	1.64	2.00
Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Lacolle)	2.00	1.50	6.31	3.48	2.30	2.67	1.54
Sainte-Anne (Varennes)	7.00	5.00	17.00	17.00	6.00	10.00	10.30
Saint-Antoine (Longueuil) . . .	8.50	12.00	75.50	20.00	12.00	17.00	11.00
Saint-Basile-le-Grand	1.36	1.00	5.85	2.92	3.31	4.13	1.85
Saint-Bernard (Lacolle-Sud) . .	1.50	2.33	4.73	2.25	2.65	2.00	.85
Saint-Blaise	2.25	2.50	12.00	2.50	4.00	3.00	3.00
Saint-Bruno	2.18	.....	.....	.....	.....	.....	.....

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Hôpitaux	Séminaristes pauvres
Saint-Coeur-de-Marie (depuis fondat.)	$.....	$.....	$.....	$ 2.04	$.....	$ 2.18	$ 1.95
Saint-Constant	6.50	3.50	14.00	12.63	5.00	5.92	6.75
Saint-Cyprien	6.35	8.00	27.57	15.50	11.00	8.50	5.00
Saint-Edouard	3.00	3.00	8.05	4.50	3.00	2.90	2.65
Sainte-Famille (Boucherville)	7.50	11.73	42.58	18.25	13.38	13.45	28.34
Saint-Frs-Xavier (Caughnawaga)	1.32	2.83	.52	2.48	1.18	1.44	1.40
Saint-François-Xavier (Verchères)	7.34	5.00	14.00	9.70	5.80	3.79	3.33
Saint-Georges (Montréal-Sud)	.50	.50	.....	.50	.50	.50	.50
Saint-Hubert	4.00	5.00	15.00	4.50	3.00	3.00	3.00
Saint-Isidore	6.78	6.69	33.18	11.75	11.00	6.41	5.90
Saint-Jacques-le-Mineur	8.05	6.00	3.85	6.35	6.75	5.25	7.25
Saint-Jean	8.25	17.25	14.50	21.75	10.75	13.75	9.00
Saint-Joseph (Chambly)	12.25	8.00	26.00	11.50	12.00	9.00	11.63
Sainte-Julie	5.00	6.30	31.10	8.68	4.23	4.00	6.30
Saint-Lambert	1.55	3.00	3.50	10.42	4.50	6.30	3.75
Saint-Luc	2.50	3.00	17.50	5.50	2.75	3.25	2.50
Sainte-Marguerite (L'Acadie)	2.50	4.00	10.00	6.00	4.00	4.25	2.50
Saint-Michel-de-Napierville	4.07	3.25	26.00	5.60	2.80	3.00	2.40
Saint-Patrice (Sherrington)	2.00	3.50	10.00	6.38	3.65	2.55	2.40
Saint-Paul (Ile-aux-Noix)	2.35	2.25	13.25	6.25	2.85	3.20	1.65
Saint-Philippe	4.25	3.90	14.10	13.55	4.70	3.20	3.52

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Hôpitaux	Séminaristes pauvres
Saint-Remi	$ 9.00	$ 8.27	$57.12	$15.80	$ 8.10	$ 8.70	$ 7.94
Sainte-Théodosie	.60	1.35	3.61	1.76	1.33	1.04	1.66
Très-Sainte-Trinité (Contrecoeur) .	6.00	5.00	30.00	11.00	5.00	6.00	5.50
Saint-Valentin	1.61	2.48	6.49	4.37	3.40	2.16	1.34
Communautés							
Le Gésu	.....	.....	.....	8.00	.....	.....	.....
RR. PP. Rédemptoristes (Hochelaga)	8.00	15.00	11.00	7.35	10.00	10.00	10.00
RR. PP. du Saint-Sacrement . . .	9.86	44.70	13.00	18.78	8.80	9.43	12.25
Séminaire de Théologie	6.00	6.50	.....	.....	.....	.....	.....
Séminaire de Philosophie	.....	.....	3.00	.....	.....	.....	.....
Hospice Saint-Joseph (Soeurs Grises)	1.53	4.78	.....	4.50	3.74	2.91	2.00
Sourdes-Muettes (Soeurs Providence)	9.25	7.85	13.65	18.25	13.30	11.45	6.70
Asile Saint-Joseph —	2.15	....	5.40	2.25	1.95	2.00	3.05
Bon-Pasteur (Soeurs du Bon-Pasteur)	3.50	6.10	.....	8.50	12.50	4.75	13.60
Hôtel-Dieu	3.00	3.00	10.17	5.00	.....	5.50	4.00
Couvent de la Miséricorde . . .	2.00	4.00	2.25	4.35	3.25	2.00	2.50

No 92

LETTRE PASTORALE

DE

MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

AU SUJET D'UNE REVUE ET D'UN JOURNAL DE MONTRÉAL

PAUL BRUCHESI, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de notre diocèse, salut, paix et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nos très chers frères,

Il vient de paraître à Montréal une revue mensuelle intitulée *la Lumière*, dont le but avoué est de combattre la religion et la morale chrétiennes.

Elle ne respecte rien de nos croyances; elle tourne en dérision les plus augustes enseignements de l'Eglise ; elle recommande des ouvrages antireligieux et impies. La libre-pensée ne saurait désirer un plus fidèle organe. Une telle publication, nous n'en doutons pas, sera méprisée comme elle doit l'être par tous les vrais catholi-

ques. Mais notre charge de premier pasteur nous impose l'obligation d'empêcher qu'elle se répande et nous en interdisons immédiatement la lecture aux fidèles de notre diocèse.

Nous profitons de cette occasion pour vous parler d'un autre journal, dont nous avons maintes fois constaté avec peine l'esprit peu catholique et les tendances dangereuses.

Il s'agit du *Pays*.

Des observations et des plaintes nous sont venues de partout à son sujet, et nous reconnaissons, après l'examen que nous en avons fait, que ces plaintes sont fondées. Les rédacteurs du *Pays* sont loin de se rappeler et de mettre en pratique les directions si sages données par le Saint-Siège aux hommes de la presse. La foi catholique, on le voit, leur tient très peu au coeur. Leurs sympathies pour les adversaires de l'Eglise et pour les choses que l'Eglise réprouve sont manifestes. Leurs attaques, pour être souvent déguisées et modérées dans la forme, n'en sont que plus pernicieuses, parce qu'elles peuvent plus facilement surprendre la bonne foi des lecteurs. Les idées, les oeuvres, les sociétés qu'ils favorisent, sont précisément celles contre lesquelles l'Eglise met ses enfants en garde. Ils n'ont pas pour l'autorité religieuse le respect qui lui est dû, et dans les événements qu'ils racontent, dans leur appréciation des faits, ils semblent s'attacher de préférence à tout ce qui peut s'interpréter contre la religion.

Leur attitude nous a souvent causé une peine sensible. Ils ne peuvent avoir en vue le bien réel de notre peuple. C'est, au contraire, la cause de nos ennemis, qu'ils servent. Presque dès le début de leur oeuvre, nous les avons mis charitablement en garde. Nous leur avons signalé la voie fausse dans laquelle ils s'engageaient. Avec le temps ils n'ont fait malheureusement que s'enhardir, et plusieurs de nos diocésains ont été surpris de notre tolérance à leur égard. Ils trouvaient qu'un tel journal était de nature à faire un grand mal, à éloigner les fidèles de leur clergé, à affaiblir dans les coeurs la fermeté des convictions religieuses. Ils ne se trompaient point. Mais sévir est toujours pénible, et nous espérions que ces écrivains finiraient par comprendre leur erreur.

Qu'on le remarque bien: il n'est pas question ici de politique ni de choses sur lesquelles la discussion est permise. Là-dessus la latitude la plus grande doit être laissée aux journalistes, et tout ce que nous sommes en droit de leur demander, c'est de ne pas oublier dans les polémiques les règles de la charité chrétienne. On doit savoir que nous nous sommes toujours fait un principe de nous élever au-dessus de toutes les discussions de pure politique et que nous ne sommes inféodé à aucun parti. Non, ce ne sont pas des griefs de l'ordre politique que nous avons contre *le Pays*. Nos griefs sont d'un ordre supérieur: cette feuille, par son caractère, par son ton habituel, par ses railleries et ses critiques, par ses réclames imprudentes est devenue un péril pour l'intégrité

de la foi de ceux dont le Seigneur nous a confié la garde. Nous serions en droit d'user envers elle de mesures répressives; mais nous nous souvenons de la parole de Notre-Seigneur qui recommandait de ne pas éteindre la mèche qui fume encore, et nous nous contentons pour aujourd'hui de cette franche et charitable monition.

Nous espérons que les rédacteurs du *Pays* se rendront à notre appel, qu'ils changeront de méthode et de langage. Qu'ils mettent donc, nous les en conjurons, leurs talents et leur plume au service de meilleures causes ; qu'ils restent fidèles à nos vieilles traditions religieuses et nationales; qu'ils respectent l'Eglise, ses dogmes, ses préceptes, sa discipline et tous ceux qui sont les dépositaires de son autorité.

Ils nous causeront une grande joie; autrement, ils nous forceront à remplir envers eux, pour protéger l'âme de notre peuple, un devoir très douloureux, sans doute, mais devant lequel notre conscience ne reculera pas.

Sera la présente lettre pastorale lue au prône de toutes les églises et chapelles publiques de notre diocèse, le premier dimanche après sa réception.

Donnée à Montréal, sous notre sceau et seing et le contre-seing de notre chancelier, le 3 juin 1912.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

Par ordre de Monseigneur,

ADÉLARD HARBOUR, prêtre,
chancelier.

No 93

LETTRE PASTORALE

DE

MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

SOLLICITANT DES SECOURS POUR LES INCENDIÉS DE CHICOUTIMI, DE SAINTE-SCHOLASTIQUE ET DE LA POINTE-AUX-TREMBLES

PAUL BRUCHESI, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de notre diocèse, salut, paix et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nos très chers frères,

Vous avez tous appris la grande épreuve qui vient de fondre sur la ville de Chicoutimi.

Quelques heures ont suffi pour anéantir le fruit de plusieurs années de zèle, de labeur et de sacrifices.

La cathédrale, le séminaire, le couvent, un nombre considérable de maisons ont été réduits en cendre. Le désastre atteint donc non seulement la ville, mais tout le diocèse de Chicoutimi.

D'un bout de la Province à l'autre, le peuple s'est ému; des assemblées de citoyens ont été convoquées à Québec et ailleurs, et plusieurs journaux ont ouvert des listes de souscription.

Ce sont des frères qui sont éprouvés. Comment pourrions-nous rester insensibles à leur malheur ? Venons immédiatement à leur secours, et aidons-les à relever de leurs ruines la maison de Dieu et ces institutions d'enseignement et de charité où se faisait un si grand bien.

Montrons-nous charitables et généreux. La charité n'appauvrit jamais. Que chacun apporte l'offrande répondant à ses ressources. Que les riches donnent largement de leur superflu; ils exprimeront ainsi leur reconnaissance au Seigneur qui a béni leurs entreprises et leurs travaux. Ils sont nombreux parmi nous ceux à qui la fortune a souri dans ces derniers temps. C'est à eux qu'il appartient de donner l'exemple. Qu'ils s'inclinent avec compassion vers les affligés.

Le diocèse de Montréal a noblement fait son devoir chaque fois qu'une infortune s'est présentée devant lui. Il gardera, nous en sommes convaincu, ses belles traditions, et par lui, l'évêque, le clergé, les communautés religieuses et les citoyens de Chicoutimi seront généreusement secourus.

Dimanche, 14 juillet, dans les églises et chapelles publiques, on fera, à toutes les messes, une quête dont le

produit devra être envoyé dès le lendemain à M. le procureur de l'archevêché.

Mais chez nous aussi, nos très chers frères, à la suite de l'incendie de Chicoutimi, le feu est venu ravager deux paroisses : Sainte-Scholastique et la Pointe-aux-Trembles. Nous unirons dans une même sympathie tous les éprouvés. Une partie de la collecte prescrite ira à ces deux paroisses, suivant l'étendue de leur désastre et selon les besoins que nous y aurons constatés.

Sera la présente lettre pastorale lue au prône de toutes les églises et chapelles publiques et en chapitre dans les communautés religieuses, le dimanche qui en suivra sa réception.

Donné à Montréal, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre chancelier, le trois juillet mil neuf cent douze.

✠ PAUL, arch. de Montréal.

Par ordre de Monseigneur,

Adélard Harbour, prêtre,

chancelier.

No 94

MANDEMENT

DE

MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTREAL

AU SUJET DES DIFFICULTÉS DU COLLÈGE DE SAINTE-MARIE-DE-MONNOIR

PAUL BRUCHESI, par la grâce de Dieu et du Siège apostolique, archevêque de Montréal.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de notre diocèse, salut, paix et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nos très chers frères,

La pénible question du Collège de Sainte-Marie-de-Monnoir est arrivée à une phase douloureuse que nous regrettons profondément, et qui ne saurait manquer d'affliger le coeur du Souverain-Pontife.

C'est notre devoir de vous la faire connaître, afin de dissiper toutes les impressions fausses qui peuvent exister dans plusieurs esprits.

Les prêtres du Collège de Sainte-Marie-de-Monnoir, venus à Saint-Jean, dans notre diocèse, à notre insu, après la défense formelle que leur en avait faite le Saint-Siège devant qui ils avaient porté leur cause, y sont restés depuis trois ans, malgré les avertissements nombreux et les sages conseils qu'ils ont reçus; malgré les peines canoniques dont l'autorité religieuse de qui ils relèvent s'était vue dans la triste nécessité de les frapper. Ils ont hélas! résisté à tout.

Dernièrement, enfin, le 2 avril, Son Excellence le délégué apostolique leur enjoignait au nom du Saint-Siège, et par son ordre, d'avoir à la fin de la présente année scolaire à quitter Saint-Jean " et cela sans aucun espoir d'y pouvoir demeurer plus longtemps et d'obtenir la permission d'y diriger un collège quel qu'il soit ". Son Excellence leur donnait aussi un temps déterminé pour faire la soumission que l'Eglise était en droit d'attendre d'eux.

La soumission n'est pas venue et tous ces prêtres ont été suspendus *a divinis* en tous lieux, par un décret en date du 13 du mois de mai.

D'un tel décret il n'y a pas d'appel. C'est du Saint-Siège lui-même qu'il émane.

Nous ne pouvons que gémir sur cette douloureuse situation que ces prêtres se sont faite, et Dieu sait tous les efforts que nous avons tentés afin de la leur épargner.

Nos actes, nos paroles et nos lettres personnelles sont là pour le prouver: ils ne pourront ni les nier ni les oublier. Mais nous avons à faire respecter les décisions de Rome. Nous ne savons pas comment expliquer l'attitude et la conduite de certains citoyens et de certains membres du clergé. On dirait, à les entendre et à les voir agir qu'il est question d'un projet quelconque, et non d'une cause soumise au plus haut tribunal de l'Eglise, et jugée définitivement par lui.

Le scandale a duré trop longtemps. Puisse-t-il enfin finir, et puissions-nous voir rentrer dans la voie de l'obéissance tous ceux qui s'en sont écartés.

Nous nous refusons à penser que les professeurs du Collège de Sainte-Marie-de-Monnoir continueront à résister ouvertement aux ordonnances du Saint-Siège. Nous espérons, au contraire, que se rappelant la promesse solennelle de leur ordination sacerdotale, ils cesseront d'enseigner là où le pape le leur défend.

Leur soumission, bien que tardive, sera encore à leur honneur. En reconnaissant leur erreur, et en se rendant à la volonté si clairement exprimée de l'autorité suprême, ils donneront un bel exemple dont le pays entier sera édifié. Mais si — ce qu'à Dieu ne plaise — ils tentaient d'ouvrir de nouveau leur collège à Saint-Jean, nous déclarons ce qui suit:

1. Ce collège n'est pas reconnu par nous. Ils n'ont aucune mission pour y enseigner et nous leur en réitérons la défense ;

2. Nous interdisons sous peine de faute grave, aux parents d'y envoyer leurs enfants, et aux élèves d'en fréquenter les cours, car ils se trouveraient par là à encourager l'insubordination envers le Siège Apostolique.

Fasse le ciel que cette épreuve ne vienne pas s'ajouter à tant d'autres qui affligent l'Eglise, et que cette grande tristesse nous soit épargnée. C'est la prière que nous adressons à Dieu du plus profond de notre coeur.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises et chapelles paroissiales et autres où se fait l'office public, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Montréal, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre chancelier le quatre juillet mil neuf cent douze.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

Par ordre de Monseigneur,

ADÉLARD HARBOUR, prêtre,

chancelier.

No 95

LETTRE PASTORALE

DE

MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL,

ANNONÇANT

LE SACRE DE Mgr GEORGES GAUTHIER,

Nommé évêque titulaire de Philippopolis et auxiliaire de l'archevêque de Montréal

---

PAUL BRUCHESI, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de notre diocèse, salut, paix et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nos très chers frères,

Il y a quinze ans, nous étions appelé par Dieu à succéder, sur le siège archiépiscopal de Montréal, à Mgr Fabre de si douce et si pieuse mémoire. Depuis lors, la population s'est considérablement accrue, les institutions d'enseignement et de charité se sont multipliées, notre ville,

surtout, s'est développée d'une manière étonnante, et nous avons dû, pour répondre aux besoins spirituels des fidèles, ériger plus de paroisses que nous n'en avons offert pour former le beau diocèse de Joliette.

En 1905, le Souverain-Pontife, répondant à nos désirs, nous avait donné un précieux auxiliaire dans la personne de Mgr Racicot. Le labeur se trouvait ainsi partagé, la tâche était rendue plus facile. Jusqu'à ces derniers temps, le sympathique prélat fut pour nous le plus dévoué des collaborateurs.

Malheureusement, la maladie vint nous priver de ses services au moment où nous en avions le plus grand besoin. Ce fut pour nous une pénible épreuve.

Nous aimons à dire ici qu'en plusieurs circonstances, et à l'époque des confirmations, en particulier, nous avons reçu de nos vénérés collègues un secours dont nous ne saurions trop les remercier. Mais nous sentions bien comme vous tous, qu'un nouvel auxiliaire nous était nécessaire, et nous avons, en conséquence, adressé au Saint-Père une requête respectueuse et confiante.

Sa Sainteté l'accueillit avec une paternelle bienveillance, et le 28 juin dernier, Elle daignait nommer Mgr Georges Gauthier, avec le titre d'évêque de Philippopolis. C'était le prêtre de notre choix; et la joie avec laquelle fut reçue la nouvelle de son élection nous démontra qu'en le désignant au Saint-Siège, nous avions répondu au voeu des fidèles aussi bien que du clergé.

Né à Montréal, d'une honorable famille qui a donné plusieurs de ses enfants au sacerdoce et au cloître ; formé à la pieuse école de Saint-Sulpice, gradué des universités de Rome ; professeur de droit canonique pendant quelque temps dans notre grand séminaire, Mgr Gauthier, depuis dix ans, a rempli les fonctions de curé à la cathédrale. Les paroissiens qui l'ont vu à l'oeuvre ont pu apprécier l'étendue de sa science, la sûreté de sa doctrine, l'éloquence de sa parole, ainsi que son zèle et sa prudence dans l'exercice du saint ministère. Les pauvres savent quel ami charitable il a été pour eux. Membre de cette famille sacerdotale de l'archevêché dont le dévouement et le désintéressement sont un exemple constant pour le clergé et pour le peuple, il a vécu dans notre intimité pendant de longues années déjà. La part qu'il a prise dans nos conseils et dans la direction des affaires, l'a préparé aux responsabilités de l'épiscopat. C'est un frère que Dieu veut bien associer à nos sollicitudes et à nos labeurs, et c'est ainsi que vous l'accueillerez chaque fois qu'il sera délégué auprès de vous. Vous l'entourerez de votre respect et de votre affection ; vous suivrez fidèlement ses directions et ses conseils, et nous regarderons comme adressés à nous-même tous les témoignages d'estime que vous lui donnerez.

Il gardera du ministère curial de la cathédrale tout ce qui peut se concilier avec ses nouvelles fonctions.

Pour tout ce qui touche à l'administration du diocèse, on s'adressera comme par le passé à Mgr Roy, notre si dévoué vicaire-général et à notre chancelier.

Le sacre de Mgr Georges Gauthier aura lieu le 24 août, fête de saint Barthélemi, à 9 heures, dans notre église métropolitaine.

Prêtres, religieux et fidèles, vous viendrez, en aussi grand nombre que possible, assister à cette imposante cérémonie ; mais tous, ce jour-là, dans le diocèse, vous ne manquerez pas de joindre vos prières ferventes à celles que dans la joie et la reconnaissance de notre âme, nous adresserons au Seigneur pour notre auxiliaire aimé et vénéré.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises et chapelles paroissiales et autres où se fait l'office public, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Montréal, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre chancelier, le trente-et-un juillet mil neuf cent douze.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

Par ordre de Monseigneur,

ADÉLARD HARBOUR, prêtre,

chancelier.

No 96

LETTRE

DE

MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

AUX FIDÈLES DE SON DIOCÈSE

RECOMMANDANT L'EXPOSITION POUR LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS

Archevêché de Montréal,
le 22 septembre 1912.

Nos très chers frères,

On organise depuis quelques mois à Montréal, une exposition qui doit se tenir au manège militaire de la rue Craig, du 8 au 22 octobre prochain,c'est l'Exposition dite pour le Bien-Etre des enfants. Le nom seul qu'elle porte nous montre l'attention bienveillante que tous les bons citoyens de Montréal doivent lui donner, et nous sommes heureux de dire aujourd'hui à tous nos fidèles combien nous sommes loin d'être indifférent à l'oeuvre qu'elle poursuit.

C'est une nouvelle méthode d'éducation sociale. Quelques villes des Etats-Unis l'ont tentée, non sans succès ; on a voulu en faire l'essai à Montréal.

L'oeuvre comprend d'abord une vaste enquête sur les conditions où se trouvent d'ordinaire les enfants qui vont naître, comme ceux qui viennent d'ouvrir les yeux à la lumière : enquête sur le nombre de ceux qui perdent le don précieux de la vie à peine reçue, sur les chances que tous ont de la conserver dans les conditions que leur créent la famille et la cité ; enquête sur l'enfant qui souffre ou qui sourit, sur celui qui grandit choyé dans un foyer bien chaud, ou souffreteux dans la rue ; enquête sur l'enfant qu'on met à l'école ou qu'on enferme à l'usine ; en un mot, enquête sur l'enfant de tout âge, de toute condition, de toute nationalité, pour mieux connaître comment on conserve la vie qui surgit, comment on prépare les citoyens de demain, la prospérité et la grandeur de la race et du pays.

Une longue série d'écrans, de tableaux, de photographies et de statistiques mettra sous les yeux des visiteurs les résultats de toutes ces recherches. Tous pourront y voir les maladies qui nous minent déjà et les maux dont nous menace l'avenir, tandis qu'à côté, et par les mêmes procédés, on indiquera les remèdes que l'Etat et la science y opposent, ceux que l'Eglise et nos oeuvres de charité y apportent depuis des siècles, ceux aussi qu'elle suggère et qu'elle déplore de ne pouvoir encore leur appliquer. Près de toutes les misères on verra tous les dévouements. Aveugles, sourds-muets, infirmes de toutes sortes, petits abandonnés, petits orphelins, petits malades, petits coupables, petits aussi qu'on instruit : et auprès de tous, se

tiendra l'ange de la charité sous son modeste costume religieux.

Quinze jours durant, la foule pourra s'édifier et s'instruire à ce spectacle permanent, pendant qu'à certains moments de la journée, les enfants des écoles catholiques et protestantes, ceux de nos institutions de charité feront voir par des représentations vivantes quelle formation physique, intellectuelle, morale et artistique on sait leur donner.

Puis, à des heures bien marquées, dans les grandes salles latérales du manège militaire, des personnes compétentes: médecins, prêtres, hommes et femmes d'oeuvres, diront les leçons de leur expérience, les choses qu'il faut faire, celles qu'on doit éviter pour enrayer parmi nous les fléaux qui détruisent nos meilleures forces, et assurer à tous la vie, la santé, le bien-être et la prospérité.

L'oeuvre de l'Exposition mérite donc, nos très chers frères, toutes nos sympathies. Nous ne lui avons pas ménagé les nôtres dès le commencement: un membre de notre clergé, autorisé par nous, a travaillé avec zèle à son organisation; nos communautés religieuses ont été priées d'y apporter leur précieux concours. Nous vous invitons maintenant à lui donner votre meilleur encouragement. Vous la visiterez avec attention, et de retour dans vos foyers, vous mettrez en pratique les bonnes leçons d'hygiène physique et morale que vous y aurez puisées.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

No 97

CIRCULAIRE

DE

MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

AU CLERGE DE SON DIOCÈSE

Archevêché de Montréal,

le 15 décembre 1912.

I — Congrès sacerdotal.

II — Sujets de sermons pour l'année 1913.

III — Protection de nos arbres fruitiers.

IV — Fin d'année.

Mes chers collaborateurs,

I

CONGRÈS SACERDOTAL

J'ai la joie de vous annoncer pour les 29 et 30 janvier prochains un Congrès sacerdotal. Ce premier Congrès diocésain tiendra ses séances au grand-séminaire, géné-

reusement mis à notre disposition par les Messieurs de Saint-Sulpice, pendant les vacances des séminaristes.

Comme vous le verrez par le programme ci-joint, programme discuté et fixé avec soin par une commission spéciale, ces journées sacerdotales offriront à l'étude des congressistes deux séries de sujets: l'une relative à la divine Eucharistie, l'autre à des questions sociales. Vous constaterez également, que ces études porteront sur des points pratiques du ministère paroissial. Il faut nous garder, pour le moment, d'exposés théoriques qui contribueraient peut-être à entretenir en nous, l'illusion que les principes d'action catholique, si magnifiquement développés ailleurs, seraient d'une application difficile aux milieux où nous vivons. La conviction qu'il faut d'abord créer ou du moins affermir en nous, c'est que nous possédons dans notre organisation paroissiale, si nous voulons la mettre complètement en valeur, un levier d'action eucharistique et sociale extrêmement puissant.

Je pensais depuis longtemps à assurer à mon clergé le bienfait très réel de ces réunions d'études. Le moment me paraît venu d'en tenter l'essai. Si cet essai est béni de Dieu, rien ne nous empêchera d'avoir chaque année notre Congrès et d'y mettre en commun nos lumières et notre expérience pour le plus grand bien des âmes qui nous sont confiées. C'est mon désir que tous les prêtres qui le pourront assistent à ce Congrès, qu'ils aient la bonté d'étudier à l'avance les questions qui y seront traitées et qu'ils ne craignent pas de prendre part à la dis-

cussion qui devra suivre la lecture de chaque rapport. Une discussion bien conduite donne de l'intérêt à une séance d'études et achève de mettre un enseignement en pleine lumière. Comme il est nécessaire que M. l'économe du grand-séminaire connaisse exactement le nombre de ceux auxquels il devra donner l'hospitalité, les prêtres qui ont l'intention d'assister au Congrès voudront bien signer la formule d'adhésion annexée au programme des séances et la lui adresser.

Je crois superflu de vous signaler bien longuement l'importance de ces réunions d'études. Il y a lieu de nous demander si notre Congrès international de 1910 a produit tous ses fruits. Ces grands congrès ont certes leur utilité. Ils éveillent des idées, et selon l'expression si souvent citée de Pie X, ils déterminent une secousse heureuse. Grâce à Dieu, cette secousse heureuse, notre incomparable Congrès de 1910 nous l'a donnée, et le mouvement vers la communion fréquente a pris dans notre diocèse les proportions les plus consolantes.

Et cependant ne croyez-vous pas que pour rendre tout à fait durables les fruits de ce Congrès, il conviendrait de le reprendre en sous-oeuvre et par partie, et d'essayer de nous pénétrer davantage du véritable esprit des décrets de l'Eglise sur la communion fréquente et sur la première communion des enfants. Au premier Congrès eucharistique diocésain de Metz qui a suivi de trois ans le Congrès international de 1907, l'un des rapporteurs prétendait " qu'il y a beaucoup plus de communions,

mais qu'il n'y a guère plus de communiants ". Cela serait-il vrai de nous ? Que faisons-nous pour répandre dans toutes les classes de fidèles : hommes, jeunes gens, mères de famille, jeunes filles, enfants, l'usage de la communion fréquente ? Comment poursuivons-nous l'éducation eucharistique de nos paroisses ?

Et d'autre part, le temps n'est-il pas venu de nous occuper très activement de la question ouvrière, afin de conserver à l'Eglise sur les hommes et les jeunes gens qui travaillent son influence moralisatrice. C'est notre tâche très spéciale, à nous prêtres, de nous préparer par l'étude pratique et suivie, et conformément aux besoins de notre milieu, à créer ou à développer des oeuvres qui gardent à l'ouvrier canadien sa mentalité catholique. Ces oeuvres varieront évidemment avec les ressources et les besoins de chaque localité. Ici se sera un patronage, l'oeuvre du pain ou un cercle ouvrier; là, un syndicat agricole, une co-opérative ou une caisse populaire. Mais toutes ces oeuvres n'ont qu'un but: mettre au service de l'ouvrier les incomparables ressources de l'Eglise. Je ne veux pas être inutilement pessimiste: je sais bien que la grande masse ouvrière n'est pas encore organisée et subit dans une mesure restreinte la propagande dangereuse des unions neutres. Pouvons-nous, cependant, écouter d'une oreille indifférente ces semeurs de sophismes, de notions fausses ou incomplètes qui veulent peu à peu habituer notre peuple à se passer de l'Eglise. Vous penserez plutôt avec moi que, dans notre province où l'Eglise a été

mêlée de si près à ce qui s'est fait de grand et d'utile pour le peuple canadien, le mouvement ouvrier ne peut être le seul à ne pas bénéficier de son expérience et de sa divine sagesse.

Voilà, chers collaborateurs, de bien graves problèmes, dignes de provoquer nos réflexions les plus sérieuses, par ce qu'ils intéressent au plus haut point l'avenir du catholicisme dans notre pays. Ces problèmes, des réunions de prêtres comme celle qui se prépare, si elles sont bien suivies, peuvent aider puissamment à les résoudre.

Laissez-moi ajouter qu'il me paraît désirable que nous fassions droit bientôt à un autre voeu de notre Congrès international de 1910, voeu dont la réalisation peut en être considérée comme le fruit le plus pratique; je veux parler de l'organisation des Congrès régionaux. M. le chanoine Lamerand, le directeur des Oeuvres eucharistiques du diocèse de Cambrai avait été invité, sur mon désir, par le Comité des travaux à exposer à la section sacerdotale le résultat de sa longue expérience. Vous aimerez à relire son travail à la page 747 du rapport officiel de notre Congrès. Sur la manière de préparer ces Congrès régionaux, sur ce qu'on y fait, sur les difficultés qu'ils présentent, sur les grâces qui les accompagnent et les suivent, vous trouverez là des renseignements précis qu'il est d'ailleurs facile de compléter. Nous pouvons en croire l'éminent rapporteur quand il nous affirme que ces congrès, partout où ils se célèbrent, déterminent un renouvellement de vie chrétienne et sont le point de

départ d'une piété plus éclairée et plus tendre envers l'Hôte divin de nos tabernacles. Aussi sont-ils devenus très fréquents. Ils se tiennent régulièrement dans plusieurs diocèses d'Italie et dans plus de trente diocèses de France. Le seul diocèse de Cambrai en compte à lui seul 10 à 12 par an. Ce qui se fait ailleurs avec des difficultés et dans des conditions que nous ne rencontrerons certainement pas, pourrait se faire semble-t-il, chez nous, et créer au milieu de nos croyantes populations une grande intensité de vie religieuse.

Demandons au bon Dieu de faire fructifier cette féconde semence. " Toute l'ambition de M. Vianney, écrit son historien, était de former un foyer vivant de piété dans sa paroisse. Le premer moyen qu'il mit en oeuvre fut la dévotion au Saint-Sacrement. " Imitons cet admirable modèle des curés. Pour les garder chrétiennes et y créer une atmosphère favorable aux oeuvres de sanctification personnelle et de régénération sociale, faisons, nous aussi, de nos paroisses, des paroisses eucharistiques.

II

SUJETS DE SERMONS POUR L'ANNEE 1913

MORALE

I — Enseignement de la morale: en quoi il consiste

1. Nécessité de cet enseignement à cause :

a) des erreurs théoriques : morale du plaisir, morale de l'intérêt, morale de la solidarité ;

b) des erreurs pratiques : péchés ordinaires, de tous les temps, fautes spéciales à notre temps.

II — Péché

1. Nature du péché : éléments qui le constituent ;
2. Conditions pour un péché mortel ;
3. Distinction des péchés.

III — La conscience

1. Nature ;
2. Formation et déformation ;
3. Obligation d'obéir à sa conscience.

Ier COMMANDEMENT DE DIEU

IV — La foi

1. Nature, définition ;
2. Nécessité de la vertu de foi ;
3. De l'acte de foi.

V — L'espérance

1. Nature, objet, motif ;

2. Nécessité, avantages ;

3. Péchés opposés : Désespoir et Présomption.

VI — Amour de Dieu

1. Nature et excellence ;

2. Nécessité ;

3. Obligation d'en faire des actes.

IIe COMMANDEMENT

VII — Blasphème

1. Nature et différentes formes ;

2. Gravité.

VIII — La prière

1. Obligation, nécessité, efficacité ;

2. Qualités.

IIIe COMMANDEMENT

IX — Sanctification du dimanche

1. Raison du précepte ;

2. Ce qu'il défend ;

3. Ce qu'il ordonne.

IVe COMMANDEMENT

X — Devoirs des enfants

1. Le respect ;
2. L'obéissance ;
3. L'assistance.

XI — Devoirs des parents

1. L'éducation ;
2. La correction ;
3. Le bon exemple.

XII — La vocation

1. Besoins de sujets dans le clergé et les communautés ;
2. Respect de la vocation : Générosité des parents et devoirs des enfants.

XIII — Devoirs des maîtres et des serviteurs

1. En justice, en charité, en piété, devoirs des premiers.
2. Devoirs des seconds : Respect, obéissance, fidélité.

Ve COMMANDEMENT

XIV — Le scandale — Homicide spirituel

1. Nature et espèces ;
2. Gravité et réparation.

XV — Homicide corporel

1. Rappeler les principes généraux ;
2. Les appliquer à la limitation de la famille (avec beaucoup de discrétion).

VIe COMMANDEMENT

XVI — Du vice impur

1. Appuyer surtout sur les remèdes :
   a) Fuite des occasions ;
   b) Prière ;
   c) Sacrements.

VIIe COMMANDEMENT

XVII — Calomnie et médisance

1. Nature et différence ;
2. Gravité ;
3. Réparation.

VIIIe COMMANDEMENT

XVIII — Vol et restitution

1. Droit de propriété ;
2. Manières de léser ce droit ;
3. Réparation.

XIX — L'aumône

1. Obligation de faire l'aumône en proportion avec ses moyens ;
2. Donner quelques conseils relatifs aux testaments.

IXe et Xe COMMANDEMENTS

XX — Les péchés internes

1. Pensées et désirs contraires à la pureté ;
2. Désirs contre la justice ;
3. Quand sont-ils péchés ;
4. Comment les combattre.

AUTEURS À CONSULTER : *Manuel* de Gury ou de Tanquerey.— *Sommaire de la doctrine chrétienne*, par l'auteur des *Paillettes d'or*. — *Le catéchisme du Concile de Trente*. — *Le décalogue* ou *la loi de l'Homme-Dieu*, par Mgr Bisson. — *Bourdaloue*.

Pour le No XV : voir la thèse du cardinal Mercier, dans l'*Ami du clergé*, année 1909, page 907.

III

PROTECTION DE NOS ARBRES FRUITIERS

On sait les ravages considérables causés cette année

par les chenilles dans nos vergers. La perte subie a été plus considérable qu'on ne le pense. Le révérend Père Léopold, professeur à l'Institut agricole d'Oka, et président de la Société de pomologie et de culture fruitière de la province de Québec, m'a adressé à ce sujet un mémoire qui m'a paru si intéressant et si important, que j'ai cru devoir l'insérer dans cette lettre circulaire. Messieurs les curés de nos campagnes feront bien de le faire connaître à leurs paroissiens en temps opportun. Il contient des conseils précieux et pratiques qu'on suivra, je l'espère, fidèlement. Le distingué professeur rend à ses compatriotes, par ce mémoire, un grand service, et je le prie d'agréer nos sincères remerciements.

INSTITUT AGRICOLE D'OKA.

11 décembre 1912.

" Le fléau des chenilles qui a fait de si déplorables dégâts dans presque tous les vergers de la province de Québec, au cours de la dernière saison, menace de sévir avec une intensité peut-être plus grande le printemps prochain. On peut en constater l'imminence, si l'on examine attentivement chacun des arbres fruitiers dans les vergers. En effet, même dans les vergers qui ont été les mieux défendus le printemps dernier, on découvre que ces répugnants insectes ont laissé sur leur passage une semence d'oeufs, et ces oeufs donneront, aux premiers

rayons du soleil printanier, naissance à des millions de larves qui recommenceront leurs dégâts.

" Les oeufs des papillons de la chenille à tente sont disposés en forme de *bagues* sur les jeunes scions ou pousses de l'année. On en trouve rarement sur les pousses plus vieilles. Si on ouvre ces bagues et si on les examine à l'aide d'une loupe ou d'un microscope, l'on constate que *chaque bague contient de* 200 *à* 300 *oeufs.* On a trouvé récemment jusqu'à 30 *bagues dans un seul pommier.* Les oeufs ont été pondus au mois de juillet dernier par des milliers de papillons provenant des chenilles qui ont pu se métamorphoser. Alors les arbres étaient couverts de leurs feuilles, qui pouvaient cacher la vue des bagues.

" Ces bagues sont maintenant très visibles dans les arbres et on peut donc les ramasser pour les détruire ensuite très facilement. Chaque cultivateur devrait prendre la peine de faire une visite au verger pour voir s'il ne trouvera pas de bagues de chenilles. Si oui, il faut les enlever et les *brûler.* Remarquons-le bien, chaque bague enlevée et détruite représente la destruction relativement facile d'environ 250 *chenilles.* Il est certainement plus facile, même dans un grand verger, de faire ce travail maintenant que les feuilles sont tombées, que d'écraser 250 chenilles adultes plus tard lorsque les travaux des champs pressent beaucoup.

" Combien de cultivateurs s'étaient bien proposé de

combattre les chenilles, et qui ont été surpris par ces insectes terribles. Combien n'ai-je pas vu, le printemps dernier, de vergers dont les arbres étaient absolument dépouillés de leur verdure de feuilles. Pas de feuilles, pas de fleurs, et pas de fleurs, pas de fruits. Par conséquent, si nous voulons sauver la récolte de l'année prochaine, il faut prendre les moyens de *prévenir* la cause des dégâts du printemps dernier, en supprimant les oeufs qui donneront naissance aux chenilles.

" Quelques cultivateurs sont pourvus de machines spéciales pour combattre les insectes et les maladies qui ravagent leurs vergers. A ceux-ci on pourrait conseiller d'arroser les arbres avec une solution *d'arséniate de plomb*, dans la proportion de 3 *ou* 4 *livres par* 40 *gallons d'eau*. Il faut avoir soin de faire ce traitement dès que les jeunes chenilles sont écloses; car elles pourraient dévorer en peu de temps les boutons à fruits.

" Même dans ce dernier cas, la meilleure méthode consiste à enlever les bagues, durant le repos de la végétation.

" Si le verger est près d'un bois où les chenilles à tente de la forêt peuvent facilement émigrer dans le verger, il est bon d'entourer, à mi-hauteur, le tronc des arbres fruitiers, *avec du papier à mouche*, qui servira alors de piège pour les chenilles qui tenteraient de monter dans les arbres. On peut facilement détruire un grand nombre de ces chenilles qui se ramasseraient sur le tronc des arbres.

" Prévenir les ravages des insectes est la meilleure sauvegarde ; mais encore faut-il que la lutte contre les chenilles soit faite sur tous les points de la province et par tous les propriétaires de vergers. De cette façon seulement parviendrons-nous à nous garantir du fléau. C'est là une oeuvre de *coopération nationale* qui s'impose à l'attention de tous les producteurs de fruits ".

Fr. Marie-Léopold, O. C. R.

IV

FIN D'ANNÉE

Les dernières heures de l'année 1911 ont été marquées en plusieurs hôtels de cette ville par des réunions et des agapes qui étaient loin d'avoir un caractère chrétien. En certains lieux on s'est gravement oublié. Il y a eu de déplorables excès.

J'espère que la nuit du 31 décembre ne verra pas se répéter des scènes semblables. Il y a d'autres manières plus dignes et plus nobles de se réjouir et d'échanger des souhaits. Que les familles catholiques se rappellent et suivent les pieuses traditions de leurs ancêtres.

La touchante cérémonie inaugurée à Notre-Dame en 1904, et que nous devons à une bienveillance toute spéciale de notre Saint-Père le pape Pie X, aura lieu cette année encore. Le 31 décembre, à 11 heures, les membres

de l'adoration nocturne réciteront l'office du Saint-Sacrement, en présence de Notre-Seigneur exposé sur l'autel. A minuit précis, après la bénédiction solennelle, je célèbrerai la messe, pendant laquelle plusieurs prêtres donneront la sainte communion. J'invite les fidèles à venir en foule remercier Dieu des grâces reçues pendant l'année qui s'achève, et lui consacrer, dès les premiers instants, l'année nouvelle. Ils retourneront heureux à leurs foyers, et assurés de la protection de Celui qui tient dans ses mains notre destinée.

Avec mes meilleurs voeux pour vous-mêmes et toutes les âmes confiées à votre garde, agréez, chers collaborateurs, l'assurance de mes très affectueux sentiments en Notre-Seigneur.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

No 98

CIRCULAIRE

DE

MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

RAPPORT DES ŒUVRES DIOCÉSAINES POUR 1912

Archevêché de Montréal,
le 7 mars 1913.

Mes chers collaborateurs,

Je suis heureux de vous adresser le rapport des oeuvres diocésaines pour 1912. Il est une preuve de la grande générosité de notre population. Le Denier de Saint-Pierre a rapporté plus de douze mille dollars.

Laissez-moi recommander particulièrement à votre zèle l'oeuvre si importante de notre université. Veuillez en parler à vos fidèles et stimuler leur générosité en sa faveur.

Jusqu'à présent, il s'est fait dans nos églises et chapelles publiques, à la messe principale seulement, deux

quêtes par année pour cette institution. Désormais, il n'y aura qu'une quête, le troisième dimanche après Pâques ; mais elle devra avoir lieu à toutes les messes. Je vous prie d'inviter autant que possible, des représentants du corps universitaire pour faire cette quête à la messe principale.

Quelques-uns de ces messieurs seront toujours heureux de vous offrir leurs services à cette occasion.

Agréez, chers collaborateurs, l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

P. S.—Vous voudrez bien suivre fidèlement cette direction le 13 avril prochain, et en prévenir vos fidèles le dimanche précédent.

ŒUVRE DU DENIER DE SAINT-PIERRE

pour l'année 1912

PAROISSES ET CHAPELLES

La Cathédrale :

Quêtes $165.71

Notre-Dame :

Quêtes	$158.00	
Fabrique	100.00	258.00

Notre-Dame-de-Grâce :

Quêtes	69.00	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	84.00

Notre-Dame-des-Neiges :

Quêtes	27.00	
Fabrique	10.00	37.00

Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (Verdun) :

Quêtes	48.00	
Fabrique	25.00	
Dames de Sainte-Anne et Enfants de Marie	5.00	78.00

Notre-Dame-des-Victoires (Parc-Terminal) :

Quêtes		7.50

Notre-Dame-du-Bon-Conseil :

Quêtes et fabrique	100.00	
Confrérie du Saint-Rosaire . .	5.00	105.00

Notre-Dame-du-Saint-Rosaire :

Quêtes	20.50	

Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	2.00	27.50
Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours :		
Quêtes		27.00
Nativité de la Sainte-Vierge (Hochelaga) :		
Quêtes	65.00	
Fabrique	50.00	115.00
Sacré-Coeur :		
Quêtes	100.00	
Fabrique	50.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Congrégation des hommes . .	5.00	
— des jeunes gens .	5.00	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	5.00	
Cercle Sacré-Coeur (Alliance Nationale)	10.00	185.00
Sainte-Agnès :		
Quêtes		15.75
Saint-Alphonse :		
Quêtes	7.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	3.00	10.00

Saints-Anges (Lachine) :

Quêtes	156.00	
Fabrique	50.00	
Congrégation des jeunes gens .	5.00	
— des hommes . .	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	226.00

Sainte-Anne :

Quêtes	170.00	
Fabrique et associations pieuses	40.00	210.00

Saint-Anselme :

Quêtes	1.25

Saint-Antoine :

Quêtes	30.00

Saint-Arsène :

Quêtes	9.00

Saint-Bernardin :

Quêtes	8.46

Sainte-Brigide :

Quêtes	110.00

Saint-Charles :

Quêtes	67.00	

Fabrique	75.00	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	3.00	155.00

Sainte-Claire-de-Tétreauville :

Quêtes	11.50	
Fabrique	6.00	
Enfants de Marie	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	3.00	25.50

Saint-Clément-de-Maisonneuve :

Quêtes	25.70	
Fabrique	5.00	
Congrégation des hommes . .	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	3.00	43.70

Sainte-Clotilde :

Quêtes		33.85

Sainte-Cunégonde :

Quêtes	30.00	
Fabrique	50.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	10.00	
Enfants de Marie	10.00	
Congrégation des hommes et des jeunes gens	10.00	110.00

Saint-Denis :

Quêtes	27.40	
Fabrique	25.00	52.40

Saint-Edouard :

Quêtes		30.60

Sainte-Elisabeth-du-Portugal :

Quêtes	50.00	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	65.00

Saint-Enfant-Jésus :

Quêtes	140.00	
Fabrique	100.00	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	10.00	
Hommes et jeunes gens . .	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	10.00	
Enfants de Marie	5.00	
Tiers-Ordre—Hommes . . .	5.00	
— Femmes . . .	10.00	
Ecole Providence	5.00	
— Saint-Louis	5.00	
— Saint-Enfant-Jésus . .	5.00	
— Boulevard	5.00	305.00

Saint-Eusèbe :

Quêtes	49.25	

Congrégation des hommes . .	10.00	
Enfants de Marie	10.00	69.25
Saint-Etienne :		
Quêtes		14.50
Saint-François-d'Assise :		
Quêtes	15.61	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	2.00	
Enfants de Marie	2.00	
Tiers-Ordre	2.00	
Tempérance	2.00	
Bonne mort	2.00	
Union de prières	2.00	37.61
Saint-Gabriel :		
Quêtes	50.75	
Fabrique	50.00	100.75
Saint-Georges :		
Quêtes	13.10	
Fabrique	10.50	23.60
Immaculée-Conception :		
Quêtes	113.98	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	

Congrégation des hommes . .	8.00	
— des jeunes gens .	10.00	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	5.00	
Zélatrices du Sacré-Coeur . .	2.00	
Servants de messes	1.00	144.98
Sainte-Hélène :		
Quêtes	53.62	
Fabrique	25.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Ecoles	7.00	95.62
Saint-Henri :		
Quêtes	68.43	
Fabrique	50.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	10.00	
Congrégation des hommes . .	10.00	138.43
Saint-Irénée :		
Quêtes		31.85
Saint-Jacques :		
Quêtes	327.30	
Fabrique	50.00	
Congrégation des hommes . .	16.00	
— des jeunes gens .	11.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	20.00	

Enfants de Marie	20.00	
Confrérie de la bonne mort .	15.00	
Adoration diurne	15.00	474.30

Saint-Jean-Baptiste :

Quêtes	228.00	
Fabrique	50.00	
Congrégation des hommes . .	40.00	
Cercle Auclair	2.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	25.00	
Enfants de choeur	2.00	
Enfants de Marie	10.00	357.00

Saint-Jean-Berchmans :

Quêtes	8.27	
Fabrique	5.00	
Congrégations	2.00	
Union de prières	2.00	17.27

Saint-Jean-de-la-Croix :

Quêtes		24.85

Saint-Joseph :

Quêtes	95.00	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	115.00

Saint-Léon-de-Westmount :

Quêtes		124.37

Saint-Louis-de-France :

Quêtes	121.00	
Fabrique	25.00	146.00

Saint-Louis-de-Gonzague :

Quêtes		7.55

Sainte-Madeleine :

Quêtes		5.97

Saint-Michel :

Quêtes	48.07	
Fabrique	50.00	98.07

Saint-Pascal-Baylon :

Quêtes		11.10

Saint-Patrice :

Quêtes	129.23	
Fabrique	100.00	
Congrégations	10.00	239.23

Saint-Paul :

Quêtes	48.85	
Fabrique	10.00	

Congrégation des hommes . .	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	73.85

Sainte-Philomène :

Quêtes		12.62

Saint-Pierre :

Quêtes		115.80

Saint-Pierre-aux-Liens :

Quêtes	30.00	
Fabrique	10.00	40.00

Saint-Stanislas-de-Kostka :

Quêtes	65.96	
Fabrique	10.00	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	5.00	
Congrégation des hommes . .	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	95.96

Saint-Thomas-d'Aquin :

Quêtes		8.90

Très-Saint-Nom-de-Jésus (Maisonneuve) :

Quêtes	80.00	
Fabrique	10.00	

Ligue du Sacré-Coeur . . .	5.00	
Congrégation des hommes . .	5.00	
— des jeunes gens .	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	115.00

Très-Saint-Sacrement (Parc Dominion) :

Quêtes		25.06

Saint-Viateur :

Quêtes	102.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	112.00

Saint-Vincent-de-Paul :

Quêtes	56.00	
Fabrique	50.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	10.00	
Enfants de Marie	5.00	
Congrégation des hommes . .	10.00	131.00

Saint-Zotique :

Quêtes	72.60	
Fabrique	5.00	
Congrégation des hommes . .	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	92.60

Desserte Lithuanienne :

Quêtes 13.00

Rédemptoristes (Hochelaga) :

Quêtes 27.00

Pères du Saint-Sacrement :

Quêtes 79.94

Hospice Saint-Joseph (Soeurs Grises) :

Quêtes 4.49

Sourdes-Muettes (Soeurs de la Providence) :

Quêtes 26.25

Asile Saint-Joseph :

Quêtes 2.60

Bon-Pasteur (Soeurs du Bon-Pasteur) :

Quêtes 3.35

Hôtel-Dieu :

Quêtes 18.00

Miséricorde :

Quêtes 3.80

Oka :

Quêtes 13.00

L'Assomption :

Quêtes	34.25	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Union de prières	5.00	49.25

Dorval :

Quêtes	11.10	
Enfants de Marie	2.50	
Dames de Sainte-Anne . . .	2.50	16.10

Sault-au-Récollet :

Quêtes	19.50	
Fabrique	20.00	
Congrégations	5.00	44.50

Repentigny :

Quêtes	10.00	
Fabrique	8.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	3.00	26.00

Notre-Dame-des-Anges (Cartierville) :

Quêtes		7.24

Sainte-Adèle :

Quêtes	18.60	
Fabrique	10.00	28.60

Sainte-Anastasie (Lachute) :

Quêtes	10.33	
Fabrique	15.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	3.00	
Enfants de Marie	2.00	30.33

Sainte-Anne-des-Plaines :

Quêtes	29.84	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	3.00	
Enfants de Marie	2.50	
Tiers-Ordre	4.00	49.34

Sainte-Anne-de-Bellevue :

Quêtes et fabrique		50.16

Saint-André-d'Argenteuil :

Quêtes	10.25	
Fabrique	15.00	25.25

Saint-Augustin :

Quêtes	12.42	
Fabrique	5.00	17.42

Saint-Benoît :

Quêtes	4.60	
Fabrique	5.00	9.60

Saint-Canut :

Quêtes	3.80	
Fabrique	4.00	7.80

Saint-Charles (Lachenaie) :

Quêtes	5.10	
Fabrique	5.00	10.10

Saint-Colomban :

Quêtes		3.00

Sainte-Dorothée :

Quêtes	12.00	
Fabrique	15.00	27.00

Saint-Elzéar :

Quêtes	11.21	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	16.21

Saint-Enfant-Jésus (Pointe-aux-Trembles) :

Quêtes	29.79	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	2.00	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	2.00	48.79

Saint-Eustache :

Quêtes	14.20	
Fabrique	25.00	39.20

Saint-François-de-Sales :

Quêtes	8.35	
Fabrique	10.00	18.35

Sainte-Geneviève :

Quêtes	32.31	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	3.00	50.31

Saint-Gérard-Majella :

Quêtes		2.60

Saint-Hermas :

Quêtes	4.29	
Fabrique	12.00	16.29

Saint-Hippolyte :

Quêtes		2.04

Saint-Janvier :

Quêtes	4.50	
Fabrique	10.00	14.50

Saint-Jérôme :

Quêtes	63.50	
Fabrique	25.00	

Dames de Sainte-Anne . . .	10.00	
Enfants de Marie	5.00	103.50
Saint-Joachim (Pointe-Claire) :		
Quêtes		5.12
Saint-Joseph (Rivière-des-Prairies) :		
Quêtes		2.20
Saint-Joseph-du-Lac :		
Quêtes	6.50	
Fabrique	2.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	1.00	
Enfants de Marie	1.00	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	1.00	11.50
Saint-Joseph-de-Bordeaux :		
Quêtes		13.63
Saint-Laurent :		
Quêtes	110.10	
Fabrique	30.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	15.00	
Enfants de Marie	5.00	160.10
Saint-Léonard-Port-Maurice :		
Quêtes	8.49	
Fabrique	15.00	23.49

Saint-Louis-de-Terrebonne :

Quêtes	27.55	
Fabrique	25.00	52.55

Sainte-Lucie :

Quêtes		10.85

Sainte-Marguerite (Lac Masson) :

Quêtes		2.85

Saint-Martin :

Quêtes	12.25	
Fabrique	10.00	
Union de prières	5.00	
Dame de Sainte-Anne . . .	2.00	29.25

Sainte-Monique :

Quêtes		9.00

Saint-Paul-l'Ermite :

Quêtes	11.75	
Fabrique	15.00	26.75

Saint-Placide :

Quêtes		2.70

Saint-Raphaël (Ile-Bizard) :

Quêtes		6.00

Sainte-Rose :

Quêtes	21.00	
Fabrique	25.00	46.00

Saint-Sauveur :

Quêtes	7.60	
Fabrique	10.00	17.60

Sainte-Scholastique :

Quêtes	23.35	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	38.25

Saints-Simon et Judes (Charlemagne) :

Quêtes	9.25	
Fabrique	5.00	14.25

Sainte-Sophie :

Quêtes		3.05

Saint-Sulpice :

Quêtes	5.75	
Fabrique	12.00	
Congrégations	5.00	22.75

Sainte-Thérèse :

Quêtes	44.00	
Fabrique	20.00	

Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	4.00	
Rosaire	5.00	78.00

Saint-Vincent-de-Paul :

Quêtes	45.00	
Fabrique	10.00	
Congrégations	5.00	60.00

Lorette (Sœurs du Bon-Pasteur) :

Quêtes		7.81

Laprairie (La Nativité de la Sainte-Vierge) :

Quêtes	56.00	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	76.00

Notre-Dame-Auxiliatrice :

Quêtes		6.54

Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Lacolle) :

Quêtes		7.31

Sainte-Anne (Varennes) :

Quêtes	23.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	10.00	
Enfants de Marie	5.00	38.00

Saint-Antoine (Longueuil) :

Quêtes	122.05	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Hommes et jeunes gens . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	142.05

Saint-Basile-le-Grand :

Quêtes		5.25

Saint-Bernard (Lacolle-Sud) :

Quêtes		4.41

Saint-Blaise :

Quêtes		9.00

Saint-Bruno :

Quêtes		2.80

Saint-Coeur-de-Marie :

Quêtes		5.80

Saint-Constant :

Quêtes		6.31

Saint-Cyprien :

Quêtes	16.05	
Fabrique	15.00	31.05

Saint-Edouard :

Quêtes	4.75	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	2.00	
Enfants de Marie	2.00	18.75

Saint-Famille-de-Boucherville :

Quêtes		48.67

Saint-François-Xavier (Caughnawaga) :

Quêtes		3.49

Saint-François-Xavier (Verchères) :

Quêtes	10.83	
Fabrique	10.00	
Rosaire	2.00	22.83

Saint-Georges (Montréal-Sud) :

Quêtes		1.00

Saint-Hubert :

Quêtes	13.50	
Fabrique	5.00	
Enfants de Marie	2.00	20.50

Saint-Isidore :

Quêtes	33.25	

Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	5.00	53.25
Saint-Jacques-le-Mineur :		
Quêtes	8.50	
Fabrique	10.00	
Enfants de Marie	1.00	19.50
Saint-Jean :		
Quêtes		27.50
Saint-Joseph (Chambly) :		
Quêtes	35.79	
Fabrique	25.00	
Enfants de Marie	5.00	65.79
Sainte-Julie :		
Quêtes		4.12
Saint-Lambert :		
Quêtes	17.00	
Fabrique	2.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	2.00	
Enfants de Marie	2.00	23.00
Saint-Luc :		
Quêtes	10.25	

Fabrique	5.00	
Enfants de Marie	1.00	16.25
Sainte-Marguerite (L'Acadie) :		
Quêtes		7.50
Saint-Michel :		
Quêtes		8.30
Saint-Patrice-de-Sherrington :		
Quêtes		2.57
Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix :		
Quêtes	4.25	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	14.25
Saint-Philippe :		
Quêtes		7.60
Saint-Remi :		
Quêtes		65.10
Sainte-Théodosie :		
Quêtes		3.24
Sainte-Trinité (Contrecoeur) :		
Quêtes	20.00	

Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	2.00	
Enfants de Marie	2.00	
Un paroissien	2.00	36.00

Saint-Valentin :

Quêtes	4.47	
Fabrique	5.00	9.47

CLERGÉ ET INSTITUTIONS RELIGIEUSES

Archevêché de Montréal	$200.00
Clergé séculier	621.00
Compagnie de Saint-Sulpice	200.00
— de Jésus	50.00
Clercs Saint-Viateur	50.00
Pères du Saint-Sacrement	50.00
Oblats de Marie-Immaculée	40.00
Pères de Saint-Vincent-de-Paul	4.00
Trappistes	25.00
Frères de la Charité (Saint-Vincent-de-Paul) .	50.00
— de l'Instruction chrétienne	75.00
Congrégation de Notre-Dame	200.00
Hôtel-Dieu	25.00

Soeurs Grises	240.00
— de la Providence	200.00
— des Saints Noms de Jésus et de Marie	25.00
— du Bon-Pasteur	30.00
— de Sainte-Croix	75.00
— de la Miséricorde	50.00
— de Sainte-Anne	100.00
— du Carmel	10.00
— de l'Espérance	5.00
Petites Filles de Saint-Joseph	25.00
— Soeurs des Pauvres	5.00
Soeurs de la Sainte-Famille	25.00
Tiers-ordre	165.00

MAISONS D'ÉDUCATION

Université Laval	$100.00
Séminaire de théologie	35.00
— de philosophie	10.00
Petit séminaire	25.00
Collège de l'Assomption	50.00
— de Sainte-Thérèse	25.00
— Sainte-Marie (S. J.)	40.00
— Saint-Laurent (C. S. C.)	25.00
— Loyola (S. J.)	46.90
— Notre-Dame (C. S. C.)	25.00

Académie commerciale catholique	7.50
— Marchand	21.40
Ecole Olier	11.09
— Belmont	8.00
— Edward Murphy	12.60
— Garneau	16.00
— Viger	6.00
— Sarsfield	10.00
— Montcalm	8.00

Frères des Ecoles chrétiennes :

Collège du Mont-Saint-Louis	40.00
Ecole de Salaberry	50.00
Collège de Sainte-Cunégonde	25.00
Ecole Sacré-Coeur	26.00
Académie de l'archevêché	11.15
Ecole Saint-Jacques	25.00
— Sainte-Brigide	25.00
— Saint-Joseph	17.00
Pensionnat Saint-Laurent	10.25
Ecole Sainte-Hélène	4.00
— Chauveau	4.00

Clercs Saint-Viateur :

Sourds-Muets	11.00
Académie Saint-Jean-Baptiste	12.65
Ecole Villerai	3.50

Frères de Sainte-Croix :

Ecole Hochelaga	10.00

Frères du Sacré-Coeur :

Ecole Meilleur	35.00
— Notre-Dame-de-Grâce	2.25

Petits Frères de Marie :

Ecole Saint-Pierre	10.00

Frères de l'Instruction chrétienne :

Académie Saint-Edouard	6.48
Collège Saint-Paul	7.00
Académie Saint-François-Xavier	7.00

Frères de Saint-Gabriel :

Ecole Sainte-Rose	3.00

Congrégation Notre-Dame :

Pensionnat Sainte-Catherine	40.00
Académie Saint-Antoine	25.00
— Bourgeoys	25.00
— Saint-Louis	20.00
— Saint-Léon	12.00
— Saint-Urbain	11.85
Ecole Bonsecours	11.35
Académie Saint-Denis	10.00
— Visitation	10.00

Pensionnat Pointe-aux-Trembles	10.00
Académie Notre-Dame-des-Anges	10.00
— Verdun	10.00
Couvent de Saint-Jean	9.50
Ecole Notre-Dame-de-Grâce	7.00
— Saint-Stanislas	6.80
Couvent de Laprairie	6.00
— de l'Assomption	6.00
— de Terrebonne	6.00
— de Boucherville	5.38
Académie Sainte-Agnès	5.00
— Saint-Joseph	5.00
— Notre-Dame-du-Bon-Conseil	5.00
Couvent de Saint-Paul	3.00
Ecole Notre-Dame	2.00

Soeurs Grises :

Couvent de Saint-Benoit	2.25

Religieuses du Sacré-Coeur :

Académie Sacré-Coeur, rue Saint-Alexandre	15.00
Pensionnat du Sacré-Coeur	50.00

Soeurs de la Providence :

Jardin d'Enfance	12.70
Ecole de Saint-Vincent-de-Paul	2.30
Orphelinat Saint-Alexis	1.00

Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie :

Ecoles Saint-Germain—Saint-Joseph, Frontenac et Baril	20.00
Pensionnat Outremont	17.00
Marie-Immaculée et Saint-François-Xavier, (Mont-Royal)	15.00
Pensionnat Hochelaga	10.00
Académie Sainte-Emélie	10.00
— Marie-Rose	5.00
Pensionnat Marie-Rose	5.00
Académie du Sacré-Coeur	5.00
— Cherrier	5.00
— Maisonneuve	5.00
— Lasalle	5.00
— Saints-Anges et Saint-Stanislas	5.00
Couvent de Longueuil	5.00
— de Verchères	5.00
— de Contrecoeur	5.00
— de Saint-Lambert	5.00

Bon-Pasteur :

Académie Saint-Louis-de-Gonzague	10.00
Couvent de Saint-Hubert	5.00

Sœurs de Sainte-Croix :

Pensionnat Notre-Dame-des-Anges	45.00
Académie Laurier	41.30
Pensionnat Saint-Basile	33.33

Académie Sainte-Brigide	20.00
— Saint-Edouard	19.00
— Saint-Ignace	10.00
Couvent de Sainte-Scholastique	10.00
Académie Saint-Jean-l'Evangéliste	8.00
Couvent de Varennes	7.00
Académie Saint-Gabriel	6.25
— Villerai	5.00
Couvent de Saint-Martin	5.00
— de Lachute	2.15

Sœurs de Sainte-Anne :

Académie Saint-Henri	10.00
Ecole Saint-Zotique	9.00
Académie Sainte-Cunégonde	5.60
Pensionnat Sainte-Angèle	5.00
— de l'Ange-Gardien	5.00

DIVERSES SOURCES

La *Semaine religieuse*	25.00
Un citoyen de Montréal	200.00
Legs de feu M. l'abbé J.-C. Limoges	150.00

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Hôpitaux	Séminaristes pauvres	Chicoutimi
Ville et banlieue								
La Cathédrale St-Jacques (Montréal)	$16.00	$17.35	110.04	$68.50	$32.72	$20.25	$33.75	$74.15
Saint-Nom-de-Marie (N.-D.) —	21.75	32.00	115.40	117.60	40 00	58.00	90.00	72.75
Notre-Dame-de-Grâces . . —	20.00	15.00	29.00	50.36	28.32	30.00	26.50	60.00
Notre-Dame-des-Neiges . . —	11.25	8.50	3.75	20.75	19.25	11.00	12.15	26.00
N.-D.-des-Sept-Doul. (Verdun) —	8.00	8.00	11.25	10.00	13.50	8.00	15.00	12.75
N.-D.-des-Victoires (P. Terminal) —	2.00	1.80	1.50	4.00	1.50	2.00	2.00	7.00
Notre-Dame-du-Bon-Conseil . —	4.25	10.50	6.00	20.03	8.58	5.95	13.06	41.00
N.-D.-du-St-Rosaire (Villeray) —	4.10	9.15	5.15	13.55	6.50	6.00	8.00	28.25
N.-D.-du-Perpétuel-Secours . —	3.32	2.00	3.00	14.00	6.00	6.00	6.00	15.00
Notre-Dame-de-la-Défense . —	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	9.00
La Nativité de la B.V.M. (Hoch.) —	8.30	17.34	12.00	47.80	14.62	20.13	25.00	21.40
Sacré-Coeur . . . . . —	11.00	10.00	40.00	40.00	8.00	50.00	20.00	100.00
Sainte-Agnès . . . . . —	3.23	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Saint-Alphonse . . . . . —	2.40	3.35	2.70	6.25	2.40	3.85	3.15	9.12
Saints-Anges (Lachine) . . —	14.00	52.00	7.00	44.00	.....	17.00	15.00	76.00
Sainte-Anne . . . . . —	8.59	7.00	12.27	25.00	10.00	25.00	13.05	78.64
Saint-Anselme . . . . . —	.40	.30	.25	1.51	.39	.50	.40	10.16

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Hôpitaux	Séminaristes pauvres	Chicoutimi
Saint-Antoine . . . . (Montréal)	$10.00	$10.00	$10.00	$15.00	$10.00	$10.00	$12.00	.....
Saint-Arsène . . . . . —	2.00	3.10	.75	5.50	1.50	3.00	2.25	10.50
Saint-Bernardin . . . . . —	.....	.....	.....	9.37	4.22	5.63	3.40	.....
Sainte-Brigide . . . . . —	8.00	8.00	90.00	18.00	8.00	10.00	8.00	60.00
Saint-Charles . . . . . —	5.32	15.00	12.15	29.16	7.00	11.39	18.15	66.64
Sainte-Claire (Tétraultville) —	1.25	2.00	4.00	7.50	2.00	5.00	3.00	15.00
Saint-Clément (Maisonneuve) —	5.65	8.18	10.31	15.29	6.09	7.84	8.89	22.35
Sainte-Clotilde . . . . —	5.75	8.50	18.34	13.70	6.56	8.25	6.80	.....
Sainte-Cunégonde . . . . —	12.00	16.00	5.00	35.00	10.00	17.00	18.00	42.00
Saint-Denis . . . . . —	8.05	13.60	48.68	20.80	6.25	19.52	19.50	35.00
Saint-Edouard . . . . . —	9.08	11.65	20.00	17.95	5.00	25.00	20.00	109.71
Sainte-Elisabeth-du-Portugal —	8.00	9.00	26.25	16.95	7.00	9.60	15.60	37.50
Saint-Enfant-Jésus . . . —	40.00	46.00	35.00	110.00	50.00	87.50	70.00	100.09
Saint-Eusèbe . . . . . —	8.23	12.76	3.00	13.46	7.83	7.69	7.00	34.00
St-François-d'Assise (L.-Pointe) —	2.70	6.33	12.60	10.00	4.10	5.35	6.10	39.40
Saint-François-Solano . . . —	.....	4.34	.95	.....	.....	.....	.....	.....
Saint-Gabriel . . . . . —	9.35	6.95	5.00	32.30	14.00	17.80	33.00	24.15
Saint-Georges . . . . . —	8.00	10.25	18.00	21.58	16.15	12.05	10.25	54.00
Sainte-Hélène . . . . . —	8.70	10.45	97.37	15.65	8.50	8.05	16.25	31.24
Saint-Henri . . . . . —	8.00	13.96	4.33	101.30	10.08	36.00	35.00	84.00
Immaculée-Conception . . —	28.00	45.02	140.83	79.49	34.55	60.15	45.70	87.29

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Hôpitaux	Séminaristes pauvres	Chicoutimi
Saint-Irénée . . . . (Montréal)	$ 4.60	$ 3.85	$ 8.33	$10.09	$ 4.73	$ 5.56	$ 6.20	$21.38
Saint-Jacques . . . . . —	20.30	37.00	380.50	66.65	125.60	31.75	161.25	203.80
Saint-Jean-Baptiste . . . —	22.00	70.25	112.00	195.15	20.00	28.00	83.50	110.30
Saint-Jean-Berchmans . . —	.83	3.67	8.60	3.21	1.48	1.46	1.13	5.61
Saint-Jean-de-la-Croix . . —	1.60	7.20	1.54	4.50	2.25	3.00	5.55	15.00
Saint-Joseph . . . . . —	8.00	20.00	11.75	41.00	12.00	10.00	14.00	54.00
Saint-Léon-de-Westmount . —	1.09	1.57	1.66	5.38	5.25	10.35	4.90	51.50
Saint-Louis-de-France . . —	4.14	39.38	114.50	39.90	5.57	6.85	8.00	148.75
Saint-Louis-de-Gonzague . . —	2.15	1.50	2.00	3.60	3.00	2.50	2.75	4.65
Sainte-Madeleine . . . . —	.85	1.90	5.34	4.07	1.21	4.03	3.02	20.00
Saint-Michel . . . . . —	6.62	11.57	11.12	38.38	20.79	16.76	20.90	35.67
Saint-Pascal-Baylon . . . —	4.70	1.00	6.75	10.20	6.35	7.00	5.10	22.00
Saint-Patrice . . . . . —	17.35	15.28	16.66	117.32	51.49	53.60	69.02	78.74
Saint-Paul . . . . . —	7.70	10.00	12.00	19.90	8.75	12.50	10.00	25.00
Sainte-Philomène (Rosemont) —	.72	2.15	1.15	1.60	.65	2.72	1.57	7.79
Saint-Pierre (Oblats) . . . —	24.90	23.25	33.77	54.42	23.40	22.00	26.00	40.00
Saint-Pierre-aux-Liens . . —	3.60	16.00	12.00	15.35	7.00	8.00	8.00	15.00
Saint-Stanislas-de-Kostka . —	13.00	34.71	40.36	50.14	13.04	20.00	19.00	80.00
Saint-Thomas-d'Aquin . . —	3.11	4.96	1.11	4.09	3.61	5.13	10.05	7.11
T.-S.-Nom-de-Jésus (Maisonn.) —	15.00	25.00	19.00	42.00	25.00	21.00	20.00	92.00
T.-S.-Sacrement (P. Dominion) —	5.00	6.00	9.00	13.00	7.00	7.50	6.00	14.00

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Hôpitaux	Séminaristes pauvres	Chicoutimi
Saint-Viateur (Outremont) (Montréal)	$22.00	$16.00	$56.00	$86.00	$34.00	$59.00	$40.00	103.00
Saint-Vincent-de-Paul . . —	6.00	16.75	77.25	23.75	6.35	10.00	40.00	63.50
Saint-Zotique . . . . . —	22.40	19.75	15.00	33.45	10.85	22.00	16.45	39.60
Campagnes — Rive-Nord								
L'Annonciation (Oka)	2.00	3.00	4.27	5.06	5.00	7.00	8.00	16.00
L'Assomption	7.75	16.00	39.00	28.00	9.50	13.00	14.50	32.50
La Présentation (Dorval) . . .	4.00	6.00	1.00	11.00	5.00	5.15	4.75	30.00
La Purification (Repentigny) . .	2.50	5.00	15.16	5.00	3.50	2.53	2.00	14.75
La Visitation (Sault-au-Récollet) .	7.90	8.00	32.50	20.24	13.00	3.00	12.00	58.00
Notre-Dame-des-Anges (Cartierville)	1.13	6.00	3.88	2.65	1.07	1.90	1.68	8.00
Sainte-Adèle	4.50	6.25	13.00	11.60	6.00	7.25	7.90	10.50
Sainte-Anastasie (Lachute) . . .	3.66	5.61	8.08	13.42	5.61	6.00	8.48	15.31
Sainte-Anne-des-Plaines	2.85	15.22	7.25	15.63	8.15	13.00	12.25	18.00
Sainte-Anne-de-Bellevue	4.11	7.46	.78	20.70	4.15	6.18	7.13	26.00
Saint-André-d'Argenteuil . . .	2.75	4.50	22.50	6.75	3.25	5.00	5.00	10.00
Saint-Augustin	4.65	13.00	13.00	7.60	7.85	6.30	5.88	18.00
Saint-Benoît	2.00	2.75	15.00	3.30	1.40	1.50	2.10	22.00
Saint-Canut	1.65	1.30	2.05	2.20	2.20	2.40	1.85	7.00
Saint-Charles-Borromée (Lachenaie)	2.50	3.00	19.00	5.00	2.50	2.50	5.00	16.00

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Hôpitaux	Séminaristes pauvres	Chicoutimi
Saint-Colomban	$ 0.50	$ 2.00	$ 2.00	$ 3.00	$ 2.00	$ 1.50	$ 1.75	.....
Sainte-Dorothée	3.50	6.75	10.00	10.00	5.75	10.00	5.25	17.00
Saint-Elzéar	2.10	2.31	3.70	7.17	2.42	6.63	5.43	6.20
Saint-Enfant-Jésus (P.-aux-Trembles)	7.15	9.00	5.40	16.29	6.42	14.80	9.36	93.00
Saint-Eustache	7.50	5.60	7.00	13.00	6.80	8.00	11.50	15.50
Saint-François-de-Sales	3.75	4.14	14.70	6.67	3.75	5.90	2.75	12.69
Sainte-Geneviève	5.60	8.27	17.20	14.92	15.97	11.10	10.58	18.39
Saint-Gérard-Majella (Vaucluse)	1.25	1.75	6.75	2.83	1.30	1.70	1.22	4.00
Saint-Hermas	2.06	3.96	6.56	5.66	2.83	2.42	2.37	17.61
Saint-Hippolyte	.85	.35	2.17	1.76	.96	1.74	1.27	4.15
Saint-Janvier	2.35	4.20	9.10	5.15	2.00	4.25	2.05	6.00
Saint-Jérôme	10.00	17.20	10.00	24.75	12.00	12.75	15.00	25.00
Saint-Joachim (Pointe-Claire)	.....	2.27	.....	13.50	5.00	7.02	4.74	18.07
Saint-Joseph (Rivière-des-Prairies)	3.45	3.25	10.00	4.05	3.00	2.50	2.20	19.00
Saint-Joseph-de-Bordeaux	3.00	5.00	8.78	22.50	9.00	16.00	14.62	18.00
Saint-Joseph-du-Lac	2.00	2.00	6.65	4.00	2.00	1.75	2.30	5.00
Saint-Laurent	15.00	25.41	13.36	61.13	20.00	24.00	21.00	65.00
Saint-Léonard-de-Port-Maurice	2.50	6.65	29.30	37.25	7.50	4.05	5.00	75.00
Saint-Louis-de-Terrebonne	11.45	15.00	20.00	25.25	11.75	11.50	24.00	46.00
Sainte-Lucie	2.76	4.82	9.38	9.09	3.10	4.55	4.50	5.00
Sainte-Marguerite (Lac Masson)	1.25	1.55	2.75	2.00	1.10	1.20	1.05	.....

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Hôpitaux	Séminaristes pauvres	Chicoutimi
Saint-Martin	$ 3.00	$ 5.00	$ 5.00	$10.00	$ 4.20	$ 5.00	$ 4.00	$26.00
Sainte-Monique	4.00	9.00	5.00	8.00	3.00	3.00	3.00	15.00
Saint-Paul-l'Ermite	2.00	8.75	18.70	8.00	2.75	3.00	3.25	20.50
Saint-Placide	1.00	1.90	1.70	1.62	2.00	2.58	1.15	10.50
Saint-Raphaël (Ile-Bizard)	1.41	2.00	2.27	3.50	3.22	3.00	3.00	8.50
Sainte-Rose	10.00	10.00	20.00	15.00	9.00	17.00	14.00	64.00
Saint-Sauveur	2.68	2.78	3.10	3.23	2.30	4.24	2.83	6.12
Sainte-Scholastique	8.25	9.50	22.00	17.20	10.50	11.00	10.35	197.70
Saints-Simon et Judes	3.20	2.50	4.50	8.20	2.75	3.50	4.35	7.00
Sainte-Sophie	1.74	1.60	1.00	2.55	1.95	1.60	1.45	5.75
Saint-Sulpice	2.10	2.50	14.10	3.60	1.90	3.10	2.00	7.65
Sainte-Thérèse	9.00	8.00	14.00	58.00	17.50	20.00	20.00	45.75
Saint-Vincent-de-Paul (Ile-Jésus)	7.50	7.50	14.00	24.00	10.00	10.60	15.00	36.00
Lorette-Chapelle	1.41	5.19	4.00	3.20	3.08	7.10	2.91	10.04
Campagnes — Rive-Sud								
La Nativité de la B.V.M. (Laprairie)	10.00	15.00	15.00	14.00	20.00	18.00	18.00	30.00
Notre-Dame-Auxiliatrice	2.18	7.05	2.16	4.50	2.50	.....	.....	7.50
N.-D.-du-Mont-Carmel (Lacolle)	1.00	2.72	9.46	5.20	1.97	3.85	2.92	8.30
Sainte-Anne (Varennes)	10.00	11.25	38.25	19.50	8.00	14.00	11.00	42.00

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Hôpitaux	Séminaristes pauvres	Chicoutimi
Saint-Antoine (Longueuil) . . .	$ 8.60	$16.00	$61.56	$23.00	$11.00	$13.00	$17.75	127.00
Saint-Basile-le-Grand	2.65	2.68	9.00	5.50	3.00	3.75	3.37	7.00
Saint-Bernard (Lacolle-sud) . . .	1.10	2.45	8.75	3.60	2.54	3.60	2.50	3.00
Saint-Blaise	2.00	2.50	13.00	5.60	2.00	2.45	3.00	17.00
Saint-Bruno	1.60	2.05	.....	....	1.75	.....	.....	5.25
Saint-Coeur-de-Marie	.....	4.08	13.29	5.17	2.45	1.69	2.06	5.61
Saint-Constant	5.09	4.85	12.90	15.01	10.00	5.60	5.83	32.88
Saint-Cyprien	5.00	17.00	26.15	20.00	12.00	9.00	2.03	46.00
Saint-Edouard	2.25	2.75	16.60	5.00	2.50	4.00	2.25	9.00
Sainte-Famille (Boucherville) . .	5.69	15.50	44.78	20.55	10.00	12.62	13.90	74.00
Saint-Frs-Xavier (Caughnawaga) .	1.61	2.58	.81	2.54	1.43	1.32	1.22	6.87
Saint-François-Xavier (Verchères)	4.08	5.85	14.00	13.00	3.70	7.50	4.77	23.00
Saint-Georges (Montréal-Sud) . .	.50	.50	.....	1.00	.50	.50	.50	5.00
Saint-Hubert	3.00	3.60	15.00	9.68	2.50	8.70	8.00	15.00
Saint-Isidore	6.25	9.05	55.00	10.30	8.84	8.55	8.50	30.20
Saint-Jacques-le-Mineur	7.50	5.50	10.95	6.25	5.00	4.50	6.50	24.00
Saint-Jean	8.00	24.00	30.00	29.00	16.25	23.25	12.00	62.00
Saint-Joseph (Chambly)	7.70	6.67	5.58	10.33	10.30	9.03	11.89	37.41
Sainte-Julie	6.45	2.50	10.23	6.55	4.11	6.00	6.80	14.00
Saint-Lambert	3.00	3.50	3.71	10.20	3.25	6.25	11.04	31.40
Saint-Luc	1.30	3.00	21.70	4.95	3.80	2.33	4.50	9.50

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Hôpitaux	Séminaristes pauvres	Chicoutimi
Sainte-Marguerite (L'Acadie) . .	$ 2.50	$ 6.50	$12.00	$ 4.75	$ 4.75	$ 5.75	$ 4.50	$18.00
Saint-Michel-de-Napierville . . .	2.75	3.00	24.00	4.75	4.25	3.82	3.16	24.33
Saint-Patrice (Sherrington) . . .	2.60	2.11	2.12	4.22	2.65	2.25	2.75	6.56
Saint-Paul (Ile-aux-Noix) . . .	7.95	2.00	13.40	3.65	1.95	2.60	1.30	5.59
Saint-Philippe	3.13	10.30	17.75	12.80	3.96	10.13	6.40	29.11
Saint-Remi	7.15	10.00	58.00	9.00	9.00	11.00	8.40	40.50
Sainte-Théodosie	1.13	2.10	9.95	3.33	1.71	1.63	1.00	3.00
Très-Sainte-Trinité (Contrecoeur) .	6.00	7.00	41.00	11.00	5.00	7.00	6.00	13.00
Saint-Valentin	1.02	3.15	5.17	3.04	2.86	1.61	2.00	13.94
Communautés								
Le Gésu	$.....	$.....	$.....	$48.00	$.....	$.....	$.....	$.....
RR. PP. Rédemptoristes (Hochelaga)	8.00	20.00	14.50	19.00	12.00	11.50	12.00	79.00
RR. PP. du Saint-Sacrement . . .	10.25	23.30	25.00	15.00	10.19	9.00	11.50	75.00
Hospice St-Joseph (Soeurs Grises) .	1.34	.....	.....	1.38	.....	1.91	2.10	.....
Sourdes-Muettes (Soeurs Providence)	9.85	8.50	7.14	15.62	9.05	9.45	10.95	20.00
Asile Saint-Joseph —	2.55	.....	5.00	3.10	3.05	4.40	2.75	4.50
Bon-Pasteur (Soeurs du Bon-Pasteur)	5.00	4.10	.....	5.95	7.50	2.85	6.30	4.25
Hôtel-Dieu	3.00	6.25	8.12	15.75	11.00	9.60	9.00	11.00
Couvent de la Miséricorde . . .	2.45	6.25	1.00	5.80	1.65	2.30	3.20	8.00

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Hôpitaux	Séminaristes pauvres	Chicoutimi
Carmélites	$.....	$10.00	$.....	$.....	$.....	$.....	$.....	$.....
Soeurs de la Congrégation Notre-Dame	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	200.00
Pères de Sainte-Croix	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	100.00
Soeurs Grises	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	50.00
Pères Trappistes	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	50.00
Mgr l'évêque de Chatham . . .	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	25.00
Mme la comtesse de Kersabiec . .	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10.00
Soeurs du Précieux-Sang	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5.00
M. l'abbé Louis Bonin	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5.00

No 99

CIRCULAIRE

DE

MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

Archevêché de Montréal,
le 19 mars 1913.

Mes chers collaborateurs,

Ces jours derniers, il s'est fondé, dans notre ville épiscopale, une société coopérative agricole, sous le nom de *Comptoir coopératif de Montréal.*

Avant de vous dire ce que je pense de cette oeuvre nouvelle, je tiens à féliciter ceux qui l'ont entreprise et menée à bien en si peu de temps; je veux parler des directeurs de l'Union expérimentale des agriculteurs de Québec, dont les labeurs dévoués et incessants ont déjà largement contribué à l'amélioration des méthodes culturales, dans plusieurs régions de notre province.

Le *Comptoir coopératif* a son siège dans la métropole commerciale du Canada, et c'était tout indiqué. Mais

son action s'exercera surtout dans les campagnes, au milieu de nos braves familles de cultivateurs. Il est destiné à jouer, auprès d'elles et en leur faveur, un véritable rôle économique d'abord, et parallèlement un rôle éducatif et social.

Ce sera un lien puissant entre toutes les coopératives agricoles qui se chiffrent actuellement dans la cinquantaine et qui ne manqueront pas de s'accroître encore, je l'espère ; ce sera entre les cercles agricoles et les sociétés d'agriculture, au nombre de cinq à six cents, une force de cohésion dont toutes sont appelées à bénéficier ; ce sera pour nos chères écoles d'agriculture dont les rapides progrès me réjouissent tant, un auxiliaire précieux toujours prêt à les encourager, à marcher de l'avant comme à leur en fournir les moyens ; et pour tous les cultivateurs, les moins riches et les plus isolés en particulier, ce sera un protecteur avisé, un intermédiaire désintéressé, une sauvegarde contre les injustes exploitations.

Bref, oeuvre vraiment catholique par son but tout de justice et de charité fraternelle, employant les méthodes d'action et d'administration du très florissant *Boerenbond* — cette grande fédération qui embrasse toutes les campagnes de la Belgique — et dont Son Eminence le cardinal Mercier a pu dire : " C'est peut-être notre plus belle oeuvre sociale ". — Le *Comptoir coopératif de Montréal*, je le crois sincèrement, est destiné à devenir un des facteurs les plus importants et les plus sains dans

l'amélioration des conditions d'existence de nos populations rurales, et partant dans l'attachement au sol des fils de cultivateurs trop exposés de nos jours, ici comme ailleurs, à se laisser fasciner par l'appât des salaires qu'ils peuvent trouver dans les centres industriels.

De tels résultats m'ont paru bien propres à fixer l'attention de tous les prêtres, et à les déterminer à se faire les amis convaincus et zélés de l'oeuvre nouvelle, que j'approuve de tout coeur et que je bénis.

Dans la plupart des pays de l'Europe, et plus spécialement en Belgique, en France et en Italie, des oeuvres similaires ont été créées et se maintiennent en pleine prospérité, grâce au concours du clergé et des catholiques qui ont marché à la voix et sur les conseils des évêques.

Il serait facile de multiplier ici les citations qui le prouvent; une seule suffira. Le chef vénéré du diocèse de Tournai disait récemment en plein congrès des oeuvres catholiques belges: " Je voudrais que tous mes prêtres m'entendissent: les oeuvres agricoles sont de la plus haute importance pour la paroisse ".

Vous m'avez plus d'une fois entendu développer la même pensée. Je n'y insiste pas. Vous comprenez que, vu notre organisation spéciale, civile et religieuse, nulle part au monde cette observation n'est plus juste que dans la province de Québec.

J'encourage donc fortement la formation de nouvelles

coopératives agricoles dans toutes les parties de notre diocèse; je désire qu'elles se fédèrent aussi intimement que possible avec le *Comptoir coopératif de Montréal;* et je favorise le recrutement des souscriptions à ce *Comptoir,* non seulement de la part des fidèles, mais aussi, dans la mesure qu'imposent la sagesse et la prudence, de la part du clergé.

Je ne mets qu'une réserve à la participation du clergé: celle même qui est prescrite par l'esprit des règlements disciplinaires de l'Eglise, et qui interdit aux prêtres de remplir, même dans ces sortes d'associations, des fonctions proprement financières ou commerciales.

Je n'ai pas à entrer dans le détail des opérations de l'oeuvre. Je veux simplement la recommander à votre bienveillance, en vous en signalant les traits généraux et les fruits bienfaisants.

Il me paraît utile toutefois, avant de finir, d'exprimer un voeu. C'est mon désir, et même ma volonté expresse, que les directeurs du *Comptoir coopératif de Montréal* s'appliquent à mériter la reconnaissance publique, en contribuant d'une façon très spéciale, à établir dans toutes les transactions la loyauté la plus scrupuleuse et l'honnêteté la plus parfaite. Et de la sorte le commerce, j'entends le commerce honnête lui-même, au lieu de se plaindre, n'aura qu'à se louer de leur action.

Agréez, chers collaborateurs, l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

No 100

CIRCULAIRE

DE

MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

Archevêché de Montréal,
le 25 mars 1913.

I — Le premier concile plénier de Québec.
II — Congrès eucharistique de Malte.
III — Le centenaire d'Ozanam.
IV — Le seizième centenaire de la paix accordée à l'Eglise par Constantin le Grand.

Mes chers collaborateurs,

I

LE PREMIER CONCILE PLÉNIER DE QUÉBEC

Le volume des actes et décrets du premier concile plénier de Québec est déjà entre vos mains. Il est d'une impression très belle et fait honneur à ceux qui l'ont édité.

Les décrets forment quatre parties divisées en *Titres* et en *Chapitres* : la doctrine, les personnes, les choses, les jugements.

Les Actes qui précèdent sont l'historique intéressant de la préparation du concile et des trente-sept sessions épiscopales qui s'y sont tenues.

La lettre pastorale des Pères du concile sur l'esprit chrétien dans l'individu, la famille et la société, et d'importants appendices font suite aux décrets. Une table analytique permet de trouver facilement la page qui contient la décision, la direction ou le renseignement dont on aurait besoin.

La lettre de Son Excellence Mgr Stagni, délégué apostolique au Canada, par laquelle s'ouvre le volume est la promulgation officielle du concile, de son enseignement et de ses ordonnances dans le Dominion tout entier; et afin que ces ordonnances aient force de lois, aucune autre promulgation n'est requise par des synodes provinciaux ou diocésains. Elles obligent donc en conscience et doivent être universellement et fidèlement observées. Pour me rendre toutefois aux volontés de Mgr le délégué apostolique, je déclare promulgués dans le diocèse de Montréal, tous les actes et décrets du premier concile de Québec, rappelant au clergé séculier et régulier et aux fidèles leur devoir d'accepter ces décrets avec esprit de foi et soumission et d'y conformer leur conduite.

Que chaque prêtre se procure un exemplaire de ce livre précieux ; qu'un exemplaire soit aussi placé dans les archives de chaque paroisse : c'est le concile lui-même qui le prescrit.

Pour vous, chers collaborateurs, faites-en votre livre d'étude quotidienne. Dogme, morale, discipline, conseils, moyens de sanctification personnelle, direction pour votre ministère, solution à bien des cas de conscience, tout s'y trouve. Ayez-le constamment sous les yeux. Lisez-le, commentez-le ensemble dans vos presbytères, inspirez-vous en pour vos prédications aux fidèles. Chaque article a son importance. C'est le code que vous devez suivre et souvent expliquer aux autres. Rome en l'approuvant a daigné lui décerner des éloges qui le rendent encore plus vénérable et plus cher.

Pour ce qui concerne votre vie sacerdotale, votre piété, vos travaux, vos rapports avec l'autorité, vos confrères et le monde, le bon exemple à donner, la résidence à observer, le désintéressement à pratiquer, le détachement des biens matériels, accomplissez généreusement, je vous prie, tout ce qui vous est recommandé au nom de Dieu.

Certains points devront attirer particulièrement votre attention. Ils pourront faire l'objet spécial de nos réflexions plus tard et au cours de nos retraites pastorales. Mais il importe que vous ne vous contentiez pas d'une lecture superficielle ; faites, au contraire, des nombreuses et si intéressantes questions traitées dans

ce livre une étude personnelle, approfondie, et vous en retirerez les plus grands avantages. [1]

II

CONGRÈS EUCHARISTIQUE DE MALTE

C'est à Malte que se tiendra cette année le vingt-quatrième Congrès eucharistique international. Il sera présidé par le cardinal Ferrata, que le Saint-Père a nommé légat à cette fin. Il s'ouvrira le 23 avril et se terminera le 27.

Mgr Heylen, évêque de Namur, président du comité permanent, en l'annonçant aux évêques disait: " J'espère que vous engagerez les fidèles confiés à vos soins à recevoir la sainte Eucharistie le 27 avril, en union avec le Congrès, d'autant plus que le Souverain-Pontife a accordé à ceux qui communieront ce jour-là, une indulgence plénière applicable aux âmes du purgatoire. Si cette communion est faite par toute la terre, ce sera vraiment " une journée eucharistique ".

Le désir de l'éminent prélat que nous avons eu l'honneur de voir à Montréal sera écouté, je n'en doute pas,

[1] La *Semaine religieuse* publiera en temps opportun ce qui, dans les décrets du concile, intéresse particulièrement les fidèles ; et ce qui regarde les communautés religieuses leur sera directement communiqué.

par nos pieux diocésains. Unis d'esprit et de coeur à nos frères qui décerneront un éclatant triomphe à Notre-Seigneur dans l'Ile célèbre toute remplie du glorieux souvenir de saint Paul, nous nous rappellerons nos belles fêtes de 1910. J'autorise l'exposition du Saint-Sacrement dans toutes les églises et chapelles du diocèse, le 27 avril, depuis le matin, après la messe principale, jusqu'au soir. Au salut, avant le *Tantum ergo*, on lira l'acte de consécration au Sacré-Coeur de Jésus.

III

LE CENTENAIRE D'OZANAM

Presque en même temps que se célèbrera à Malte le Congrès eucharistique, auront lieu à Paris des fêtes touchantes pour commémorer le centenaire de Frédéric Ozanam.

Le Saint-Père a voulu montrer l'importance qu'il y attache en chargeant Son Eminence le cardinal Vincent Vannutelli d'aller les présider.

Chose digne de remarque : ces fêtes en l'honneur d'un écrivain et d'un historien distingué n'auront pas pour but principal de louer ses oeuvres de littérature ou d'histoire ; ce seront des manifestations consacrées à la gloire de la charité chrétienne. Et pour cette raison tous les pays catholiques sont invités à y prendre part.

C'est que Frédéric Ozanam a été un des principaux fondateurs et organisateurs de la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Voilà, son plus beau titre aux yeux de l'Eglise. Les pauvres, dans le monde entier, ne cesseront de bénir sa mémoire et le regarderont comme l'un de leurs plus insignes bienfaiteurs.

La Société de Saint-Vincent-de-Paul existait depuis vingt ans à peine. Ozanam, à la conférence de Florence, en racontait les humbles débuts et en constatait avec une admirable humilité les progrès étonnants. Je tiens à mettre sous vos yeux cette page entière: elle est une prédication d'esprit de foi, de courage surnaturel en même temps que de charité fraternelle. " Vous voyez devant vous, disait-il, un des huit étudiants qui, il y a vingt ans, en mai 1833, se réunirent pour la première fois sous la protection de saint Vincent de Paul, dans la capitale de la France. Nous étions alors envahis par un déluge de doctrines philosophiques et hétérodoxes qui s'agitaient autour de nous, et nous éprouvions le désir et le besoin de fortifier notre foi au milieu des assauts que lui livraient les systèmes divers de la fausse science... Lorsque nous, catholiques, nous nous efforçions de rappeler à nos frères égarés les merveilles du christianisme, ils nous disaient tous: " Vous avez raison si vous parlez du passé: le christianisme a fait autrefois des prodiges; mais aujourd'hui le christianisme est mort. Où sont les oeuvres qui démontrent votre foi et qui peuvent vous la faire respecter et admettre? "— Ils avaient

raison : ce reproche n'était que trop mérité. Ce fut alors que nous nous dîmes : " Eh bien, à l'oeuvre ! et que nos actes soient d'accord avec notre foi. Mais que faire pour être vraiment catholiques, sinon ce qui plaît le plus à Dieu ? Secourons donc notre prochain, comme le faisait Jésus-Christ, et mettons notre foi sous la protection de la charité. " — " Nous nous réunîmes tous les huit dans cette pensée, et d'abord même, comme jaloux de notre trésor, nous ne voulions pas ouvrir à d'autres les portes de notre réunion. Mais Dieu en avait décidé autrement. L'association peu nombreuse d'amis intimes que nous avions rêvée, devenait dans ses desseins le noyau d'une immense famille de frères qui devait se répandre sur une grande partie de l'Europe. Vous voyez que nous ne pouvons pas nous donner véritablement le titre de fondateurs ; c'est Dieu qui a voulu et qui a fondé notre Société. "

Voilà bien le langage des ouvriers apostoliques et des saints. Ozanam dit les objections faites à son entreprise et le peu de confiance que plusieurs semblaient avoir dans son succès. Les huit braves jeunes gens étaient pris en pitié par leurs amis eux-mêmes. Et en 1853, au lieu de huit, à Paris seulement, ils étaient deux mille, ils visitaient cinq mille familles, c'est-à-dire environ vingt-mille individus. Ozanam continuait : " Les conférences, en France seulement, sont au nombre de cinq cents, et nous en avons en Angleterre, en Espagne, en Belgique, en Amérique et jusqu'à Jérusalem ".

" C'est ainsi, concluait-il, qu'en commençant humblement, on peut arriver à faire de grandes choses, comme Jésus-Christ qui, de l'abaissement de la crèche s'est élevé à la gloire du Thabor. C'est ainsi que Dieu a fait de notre oeuvre la sienne et l'a voulu répandre par toute la terre en la comblant de ses bénédictions. "

Le grand catholique n'exagérait rien. La Société de Saint-Vincent-de-Paul est aujourd'hui établie dans les deux mondes, ses traditions se perpétuent, ses règlements sont fidèlement observés; elle secourt des centaines de milliers d'indigents, elle unit les âmes nobles et généreuses et les sanctifie. Elle n'a pas tardé à s'implanter au Canada et notre ville de Montréal a vu sa première Conférence s'établir dès 1849. Elle en compte actuellement trente-sept, avec un conseil central et trois conseils particuliers.

C'est mon voeu ardent, — je l'ai exprimé déjà plus d'une fois, et récemment encore au Congrès sacerdotal— que ce nombre s'accroisse. J'espère qu'avant longtemps chaque paroisse aura sa Conférence. On ne saurait fêter d'une manière plus digne et plus pratique le centenaire d'Ozanam.

Le dimanche, 20 avril, je désire que dans toutes les églises paroissiales, à la grand'messe le sermon soit fait sur *nos devoirs envers les pauvres*, que l'on parle des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, de leur organisation, de leurs avantages, et que l'on rappelle le mérite qui en revient principalement à Frédéric Ozanam.

J'invite tous les membres de la Saint-Vincent-de-Paul à faire la sainte communion ce jour-là.

Le soir toutes les Conférences de la ville sont priées de se rendre à la Cathédrale à sept heures et demie.

Le clergé séculier et régulier voudra bien, je l'espère, assister à la cérémonie que je me ferai un bonheur de présider, Il y aura une instruction de circonstance suivie de la bénédiction solennelle du Très Saint-Sacrement.

IV

SEIZIÈME CENTENAIRE DE LA PAIX ACCORDÉE À L'ÉGLISE PAR CONSTANTIN LE GRAND

Il y a cette année seize cents ans que Constantin signalait son avènement au pouvoir souverain dans Rome par le célèbre édit de Milan.

Il avait vu briller dans le ciel la croix, signe auguste de notre rédemption, et son armée avait pu la voir comme lui. Autour de la croix il avait lu les mots prophétiques : *In hoc signo vinces,* " Par ce signe tu vaincras ". Il avait cru, et dès lors la croix avait orné le *Labarum* et les boucliers de ses soldats.

Dans la bataille du Pont Milvius, le 28 octobre 312, Maxence était défait et Constantin entrait en triomphe dans la capitale de l'Empire.

Quelques mois plus tard, en mars 313, il publiait la charte immortelle qui assurait à la religion chrétienne

et à son culte la liberté : " Nous déclarons, disait-il, que notre volonté formelle est qu'à l'avenir on ne refuse à personne le droit d'embrasser et de suivre la religion chrétienne et son culte. Il sera permis à chacun de professer cette foi, si elle lui convient... En un mot, nous accordons la liberté absolue, pleine et entière du culte chrétien... "

Ce n'est pas tout, Constantin sachant les spoliations injustes dont les disciples du Christ avaient été l'objet, voulut autant que possible les réparer. Et il promulguait les ordonnances suivantes :

" Par une faveur spéciale envers les chrétiens, nous décrétons que les lieux, où ils avaient autrefois coutume de se réunir et qui ont été violemment confisqués, soit au profit du trésor public, soit au profit de particuliers, leur seront restitués, sans nulle restriction ni délai. Les détenteurs auxquels ces biens auraient été octroyés par don gratuit des précédents empereurs, devront les remettre sur le champ aux chrétiens. Les détenteurs qui auraient acheté des biens de cette sorte, ou ceux qui les tiendraient de seconde main des premiers acquéreurs, s'adresseront aux pouvoirs publics qui en feront l'estimation, les rembourseront à leur valeur sur les fonds du trésor et remettront les biens eux-mêmes à la communauté chrétienne. En outre, comme les chrétiens ont, à notre connaissance, perdu non seulement les lieux de leurs réunions habituelles, mais encore d'autres propriétés qui appartenaient, non pas à chacun en particulier,

mais à la corporation en général, vous prendrez les mesures, aussitôt après la promulgation de cette présente loi, pour faire restituer sans délai, et dans les mêmes conditions, ces propriétés à chaque communauté. Vous devrez donc intervenir avec votre diligence et votre sagesse habituelles, pour que ce décret en faveur des chrétiens reçoive son exécution le plus promptement possible, en pourvoyant, selon les moyens indiqués par notre clémence, à la sauvegarde de tous les intérêts légitimes et au maintien de la tranquillité publique. Ainsi demeurera perpétuel et stable le témoignage de notre reconnaissance et de notre amour envers le Dieu qui, à plusieurs reprises, nous a couvert de sa protection. " [1]

On a donc bien raison de dire que cet édit marque une des plus grandes dates de la vie de l'Eglise et qu'il ouvre une ère nouvelle dans l'histoire du monde.

Pie X a voulu qu'il fût commémoré spécialement à Rome, et, autant que possible dans tous les pays catholiques. Des fêtes religieuses dont le programme a déjà été publié commenceront dans la Ville Eternelle le 30 mars et se continueront à certains intervalles dans les différentes basiliques pour se terminer le 8 décembre, à Sainte-Marie-Majeure, par le chant du *Te Deum*, et la bénédiction solennelle du Très Saint-Sacrement.

On a songé aussi, afin de perpétuer à jamais le souve-

[1] Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, liv. X, chap. 5.

nir d'un si grand événement, d'ériger dans les environs du Pont Milvius un monument sacré qui réponde en même temps aux besoins spirituels de la population de ce quartier nouveau, et nous sommes priés de vouloir bien y contribuer.

Nous nous ferons tous un devoir, mes chers collaborateurs, de répondre au désir du Souverain-Pontife.

Dans les mois qui vont suivre jusqu'à la fin de l'année, demandez à vos fidèles d'avoir une pensée de reconnaissance envers Dieu en récitant le rosaire et de faire, au jour de leur choix, une communion d'action de grâces.

Le dimanche, 18 mai, fête de la Très-Sainte-Trinité, dans toutes les églises du diocèse et dans nos communautés religieuses, on chantera le *Te Deum* au salut solennel du Très Saint-Sacrement.

Le même dimanche, à toutes les messes, la collecte est destinée au Denier de Saint-Pierre. Elle aura cette année un double but. Une partie sera consacrée à l'érection de l'église commémorative dont je vous ai parlé, et je l'enverrai au Saint-Père comme la contribution de notre diocèse. Avertissez-en vos paroissiens, et invitez-les, en conséquence, à se montrer particulièrement généreux.

Agréez, chers collaborateurs, l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

No 101

LETTRE PASTORALE

DE

MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES DE SON DIOCÈSE

Portant promulgation des Lettres Apostoliques

" MAGNI FAUSTIQUE EVENTUS "

Par lesquelles Sa Sainteté Pie X accorde la grâce d'un jubilé à l'occasion des Fêtes Constantiniennes

---

PIE X, PAPE

À TOUS LES FIDÈLES DU CHRIST, QUI AURONT CONNAISSANCE DE NOS LETTRES, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE

La commémoration du grand et heureux événement par lequel fut enfin accordée, il y a seize siècles, la paix à l'Eglise, en même temps, qu'elle remplit d'une grande joie toutes les nations catholiques et leur suggère de faire à cette occasion des oeuvres de piété, nous engage surtout à ouvrir les trésors des grâces célestes, afin qu'on retire de cette solennité des fruits choisis et abondants dans le Seigneur. Il convient, en effet, et il est très

opportun de célébrer l'Edit promulgué à Milan, par le grand empereur Constantin, à la suite de la victoire remportée par le glorieux étendard de la Croix contre Maxence, et qui, en mettant fin aux cruelles persécutions infligées aux chrétiens, leur procura la liberté, dont le sang du divin Rédempteur et des martyrs fut le prix. Alors, enfin, l'Eglise militante usa de ces triomphes qui suivent, à toute époque, les persécutions de tout genre, et de ce jour elle répandit de plus en plus ses bienfaits dans l'humanité. Car les hommes, abandonnant peu à peu le culte superstitieux des idoles, adoptèrent chaque jour davantage dans leurs lois, dans leurs moeurs et leurs institutions le régime chrétien de vie; et il en résulta que la justice et la charité fleurirent ensemble plus encore sur la terre. Il nous a donc paru convenable, en cette heureuse circonstance qui nous rappelle un si grand fait, d'invoquer ardemment Dieu, la Vierge sa Mère, et les autres bienheureux, les apôtres surtout, afin que tous les peuples rendent gloire et honneur à l'Eglise, rentrent dans le giron de cette Mère insigne; qu'ils repoussent, selon leurs moyens, les erreurs par lesquelles les ennemis inconsidérés de la foi cherchent à en obscurcir la clarté par leurs ténèbres; qu'ils s'attachent au Pontife romain avec la plus grande soumission; et, enfin, qu'ils voient avec confiance dans la religion catholique la sauvegarde et l'appui de toutes choses. Alors il sera permis aux hommes, les yeux enfin fixés sur la Croix, de s'enhardir à la vue de ce signe sacré, de devenir fiers du

nom chrétien, et capables de vaincre toutes les concupiscences du coeur. Et pour que les humbles prières, qui seront répandues dans le monde catholique en cette solennité séculaire, servent davantage au bien spirituel des fidèles, nous avons résolu de les enrichir d'une indulgence plénière, en forme de jubilé, en exhortant vivement tous les fils de l'Eglise à unir leurs supplications et leurs exercices de piété aux nôtres et à profiter largement de la grâce qui leur est offerte par ce jubilé, pour l'avantage de leurs âmes et l'utilité de la religion.

C'est pourquoi, nous prévalant de la miséricorde du Dieu Tout-Puissant et de l'autorité des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et en vertu de ce pouvoir des clefs de fermer et d'ouvrir, qui nous a été divinement conféré, malgré notre indignité, après en avoir conféré avec nos vénérables frères les cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, inquisiteurs généraux, nous octroyons et accordons une indulgence plénière de tous leurs péchés, en forme de jubilé, à tous et à chacun des fidèles de l'un et l'autre sexe, résidant dans notre auguste ville ou qui y viendront, à partir du dimanche *in albis* de la présente année, où commenceront les solennités séculaires commémoratives de la paix de l'Eglise, jusqu'à la fête de l'Immaculée-Conception de la Vierge, Mère de Dieu, inclusivement, à condition qu'ils visitent deux fois les basiliques de Saint-Jean-de-Latran, de Saint-Pierre, prince des apôtres et de Saint-Paul-hors-les-Murs, et y prient Dieu, quelque temps, selon nos intentions, pour la

prospérité et l'exaltation de l'Eglise catholique et de ce Saint-Siège apostolique, pour l'extirpation des hérésies et la conversion de tous ceux qui sont dans l'erreur, pour la concorde des princes chrétiens, la paix et l'union de tout le peuple fidèle, et que, dans cet espace de temps, après s'être purifiés sacramentellement, ils se nourrissent du banquet céleste, et que, en outre, ils fassent quelque aumône, selon leurs facultés, soit aux pauvres, soit, s'ils le préfèrent, en faveur d'oeuvres pies. Pour ceux qui ne pourraient se rendre à Rome, nous accordons la même indulgence plénière, pourvu que, dans le même laps de temps, ils visitent six fois l'église ou les églises de leur localité, qui auront été une fois pour toutes désignées par l'Ordinaire, et y accomplissent les autres oeuvres de piété que nous avons indiquées plus haut.

Nous accordons en outre la faculté d'appliquer, par mode de suffrage, la même indulgence plénière aux âmes unies à Dieu par la charité qui ont quitté cette vie.

Nous accordons que les navigateurs et les voyageurs, dès qu'ils auront regagné leur domicile, ou qu'ils seront arrivés à un point déterminé de leur voyage, puissent gagner la même indulgence, en accomplissant les oeuvres ci-dessus indiquées et en visitant six fois l'église cathédrale, ou principale ou paroissiale du lieu où ils se trouveront.

Les Réguliers de l'un et l'autre sexe, même soumis à la clôture, et toutes les personnes laïques ou ecclésiastiques,

du clergé séculier ou régulier, retenues en captivité, incarcérées, empêchées par la maladie ou par tout autre motif, qui ne pourraient pas accomplir les oeuvres ci-dessus énumérées, s'adresseront à leur confesseur, afin que celui-ci les commue en d'autres oeuvres ou les proroge à un autre temps, conformément aux possibilités de leur pénitent.

Nous accordons également que le confesseur puisse dispenser de la réception de la Sainte-Eucharistie les enfants qui n'ont pas encore fait leur première communion.

Nous accordons à tous et chacun des fidèles, soit laïques, soit ecclésiastiques, du clergé séculier et régulier, de n'importe quel ordre ou institut, ayant même le privilège de la mention spéciale, de pouvoir choisir un confesseur séculier ou régulier parmi ceux approuvés, en vue du gain de l'indulgence du jubilé. Pourront également se servir d'un confesseur à leur choix les moniales, religieuses, novices et autres pieuses femmes vivant en communauté, pourvu que ce confesseur soit de ceux approuvés pour les religieuses.

Le confesseur ainsi choisi, pendant tout le temps du jubilé déterminé pour la confession et l'accomplissement des oeuvres prescrites, pourra absoudre son pénitent, pour cette fois seulement et dans le for de la conscience, de toute excommunication, suspense et censure ecclésiastique, portée par le droit, ou par le prélat, et pour quelque motif que ce soit, réservée ou aux Ordinaires des lieux, ou à nous, ou au Saint-Siège et même *speciali*

modo, et dont l'absolution d'ordinaire n'est pas comprise même dans les plus larges concessions. Il pourra également absoudre de tout péché, si grave et énorme soit-il, même réservé aux Ordinaires, à nous, et au Siège apostolique, après avoir prescrit la pénitence salutaire et convenable.

S'il s'agit de ceux qui quittent l'hérésie, après avoir abjuré leurs erreurs, comme il est prescrit par le droit, ils pourront être absous.

Le confesseur pourra encore commuer les voeux et serments, même réservés au Souverain-Pontife, en d'autres oeuvres pies, excepté cependant les voeux de chasteté, de religion, et ceux qui impliquent une obligation envers un tiers, et les voeux pénitentiels préservatifs du péché, à moins cependant que la commutation par le confesseur ne soit également préservatrice du péché.

Le confesseur pourra encore dispenser ses pénitents promus aux Ordres sacrés de toute irrégularité occulte pouvant empêcher l'exercice de ces Ordres, ou la réception des Ordres supérieurs.

Nous n'entendons pas par les présentes donner le pouvoir de dispenser les autres irrégularités provenant d'un délit ou d'un défaut, ou public, ou notoire, et des incapacités ou inhabiletés consécutives de quelque façon qu'elles aient été contractées et de réhabiliter dans ce cas à l'exercice des Ordres ou à la promotion aux Ordres supérieurs, même au for de la conscience.

Nous n'entendons pas non plus déroger à la Constitution de notre prédécesseur Benoît XIV *Sacramentum Pœnitentiæ* et aux Déclarations du Saint-Siège, explicatives de la dite Constitution.

Nous n'entendons pas non plus déroger par les présentes à la situation canonique de ceux qui par nous, ou par le Saint-Siège ou par quelque prélat et juge ecclésiastique, se trouvent nommément excommuniés, suspens, interdits, ou qui se trouvent déclarés juridiquement tombés dans lesdites censures, à moins que pendant le temps du jubilé, ils n'aient satisfait et ne soient réconciliés par qui de droit. Que si, pendant le temps du jubilé, ils n'ont pu, au jugement de leur confesseur, donner satisfaction, nous accordons qu'ils puissent être absous au for de la conscience, en vue seulement du gain des indulgences du jubilé, avec l'obligation de satisfaire dès que faire se pourra.

C'est pourquoi, en vertu de la sainte obéissance, et par la teneur des présentes, nous ordonnons et commandons à tous les ordinaires des lieux, à leurs vicaires et officiers, et, à leur défaut, à tous ceux qui ont charge d'âmes, dès qu'ils auront reçu des exemplaires manuscrits ou imprimés des présentes lettres, de les publier, et de les faire publier dans leurs églises, diocèses, provinces, villes, cités, bourgs, et autres lieux, de désigner au peuple de Dieu les églises qu'ils devront visiter, et de le préparer par la prédication de la divine parole au gain du jubilé.

Nonobstant toutes les Constitutions et Ordonnances apostoliques, particulièrement celles par lesquelles le pouvoir d'absoudre est réservé, pour certains cas, au Pontife romain alors existant, au point que même des concessions semblables ou différentes d'indulgences et de facultés ne puissent être accordées à personne,à moins qu'il n'en soit fait mention expresse ou qu'une dérogation spéciale n'y soit apportée; nonobstant de même la règle prohibitive d'indulgences à accorder *ad instar,* et tous les statuts, de quelques Ordres que ce soient, congrégations et instituts, même corroborés par serment, confirmation apostolique ou tout autre mode de consécration, et aussi toutes coutumes, privilèges, indults, lettres apostoliques concédés, approuvés, renouvelés de quelque manière que ce soit, à ces ordres, congrégations et instituts et à leurs membres; toutes choses, auxquelles et à chacune d'entre elles, même à celles dont il devrait être fait, pour leur teneur entière, mention spéciale, spécifique, expresse et individuelle et non pas seulement par formules générales équivalentes, ou au sujet desquelles quelque autre forme réservée devrait être employée,Nous, ayant leur teneur pour suffisamment exprimée par ces présentes et la forme traditionnelle à y employer pour observée, Nous y dérogeons nommément et expressément pour cette fois, pour l'effet que nous avons en vue, ainsi qu'à toutes autres choses contraires. Enfin, pour que nos présentes lettres qui ne peuvent parvenir dans tous les lieux arrivent plus facilement à la connaissance de

tous, nous voulons qu'en tous lieux et chez tous les peuples la même foi soit due aux copies ou exemplaires imprimés de ces lettres souscrites de la main d'un notaire public et munis du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, qu'obtiendraient les présentes si elles étaient exhibées ou montrées.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 7 mars 1913, l'an X de notre pontificat.

Par mandement spécial de Sa Sainteté.

R. cardinal MERRY DEL VAL,

(Place du sceau) *secrétaire d'Etat.*

Nos très chers frères,

Déjà nous vous avons entretenu du célèbre édit de Milan et des fêtes organisées à Rome pour commémorer ce grand événement. Aujourd'hui, nous avons la joie de vous annoncer le jubilé accordé par le Souverain-Pontife aux catholiques du monde entier.

Vous venez d'entendre l'invitation pressante de notre bien-aimé Pie X. Tous, nous n'en doutons pas, vous vous y rendrez avec empressement; tous vous aurez à

coeur de profiter des jours de grâce et de salut qui s'ouvrent pour vous.

Une indulgence plénière vous est offerte et aux conditions les plus faciles. Quel est le chrétien soucieux des intérêts de son âme qui ne s'efforcera pas de la gagner? On s'impose de rudes labeurs et des sacrifices bien pénibles pour acquérir ici-bas des biens qu'on ne possédera que peu de temps et qui souvent deviennent pour nous la cause d'inquiétudes et de souffrances. Les biens pour lesquels nous sommes faits sont les biens éternels. Ce sont les seuls vraiment dignes de notre amour et de nos ambitions.

L'Eglise met à notre profit la surabondance de ses trésors spirituels. Elle nous apparaît comme la meilleure et la plus généreuse des mères. Elle invite les justes et les fervents à une sainteté plus grande, elle rend plus aisée aux pécheurs la réconciliation avec Dieu. C'est Jésus-Christ lui-même qui nous ouvre son coeur aimant et miséricordieux. Que nul ne ferme l'oreille à un appel si touchant. Que votre foi se ranime, que votre piété s'enflamme, et là où il y a négligence ou tiédeur, puissions-nous voir d'heureux retours et de sincères conversions.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE I

Les lettres apostoliques du 8 mars 1913, accordant au monde catholique le bienfait d'un jubilé à partir du dimanche de Quasimodo jusqu'à la fête de l'Immaculée-Conception, sont et demeurent promulguées dans notre diocèse.

ARTICLE II

Nous invitons Messieurs les curés à préparer les fidèles aux exercices du jubilé par quelques prédications extraordinaires, destinées à ranimer dans les âmes les dispositions de foi, de piété et de repentir qui en assureront le succès.

ARTICLE III

Les conditions prescrites pour gagner l'indulgence du jubilé sont les suivantes:

1. Six visites faites à une ou plusieurs églises désignées une fois pour toutes par l'ordinaire.

Nous désignons pour ces visites l'église paroissiale de chacun.

Tous les fidèles du diocèse pourront également gagner l'indulgence en visitant l'église cathédrale de Montréal.

Les religieuses cloîtrées ou non cloîtrées et leurs novices, ainsi que toutes les personnes vivant dans les mo-

nastères, les hôpitaux, les couvents ou les collèges, visiteront la chapelle de la maison où elles résident.

Les prisonniers et les prisonnières visiteront la chapelle ou l'oratoire de la prison.

A chacune de ces visites il faut prier selon les intentions du Souverain-Pontife, pour la liberté et l'exaltation de l'Eglise, pour l'extirpation des hérésies, la conversion des pécheurs, la concorde entre les princes chrétiens, pour la paix et l'union de tout le peuple fidèle. Aucune formule n'est prescrite; il suffira pour remplir cette obligation de réciter cinq *Pater* et cinq *Ave*.

2. La confession et la communion.

Pour cette confession, les fidèles, les prêtres, les religieux peuvent choisir tout prêtre, séculier ou régulier approuvé dans le diocèse; les religieuses et les novices, tout prêtre approuvé par nous pour entendre les confessions des religieuses.

Le enfants qui n'ont pas encore communié peuvent être dispensés de la communion par leur confesseur.

Il n'est pas nécessaire que toutes les autres conditions soient remplies avant la communion. Cependant, l'état de grâce étant nécessaire au moment où l'on accomplit la dernière oeuvre prescrite pour gagner l'indulgence, il convient de conseiller aux fidèles de communier en dernier lieu.

3. Une aumône proportionnée aux moyens de chacun pour les pauvres ou les oeuvres pies.

Nous attirons l'attention des fidèles sur ces mots "*proportionnée aux moyens de chacun*". Ceux qui sont favorisés de la fortune comprendront, nous l'espérons, leur devoir et se montreront généreux. Ils donneront volontiers et libéralement de leurs biens à leurs frères indigents ou à nos institutions de charité, en retour des grâces qu'ils attendent de la miséricorde de Dieu. On peut faire l'aumône du jubilé aux personnes ou aux oeuvres de son choix. Mais pour rendre plus facile à tous l'accomplissement de cette obligation, on devra placer dans les églises et chapelles publiques un tronc avec cette inscription: *Aumônes du jubilé*. Les aumônes qui y seront déposées seront envoyées en temps opportun à la procure de l'archevêché, et distribuées ensuite aux oeuvres du diocèse, qui nous paraîtront dans un plus grand besoin.

ARTICLE IV

Les confesseurs approuvés par nous peuvent user des pouvoirs indiqués dans les lettres apostoliques *Magni faustique Eventus* pendant toute la durée du jubilé,mais une fois seulement à l'égard de la même personne.

ARTICLE V

Les confesseurs sont autorisés à commuer les oeuvres ci-dessus énoncées en d'autres oeuvres, ou à les proro-

ger à une autre époque, en faveur des personnes qui, pour un motif quelconque, ne pourraient pas les accomplir au temps fixé.

Seront les lettres apostoliques *Magni faustique Eventus* et notre présente lettre pastorale, lues au prône de la messe, dans toutes les églises et chapelles où se célèbre l'office divin, et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après leur réception.

Donné à Montréal, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre chancelier, le vingt-huit avril mil neuf cent treize.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

Par ordre de Monseigneur,

ADÉLARD HARBOUR, prêtre,

chancelier.

No 102

LETTRE PASTORALE

DE

MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

SUR LE CULTE NATIONAL DÛ À NOTRE-SEIGNEUR JESUS-CHRIST

PAUL BRUCHESI, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de notre diocèse, salut, paix et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nos très chers frères,

La diffusion merveilleuse de la dévotion à la sainte Eucharistie restera un des faits les plus considérables de la vie religieuse à notre époque.

Depuis le commencement du dernier demi-siècle, un souffle venu du ciel porte les fidèles, sur tous les points du globe, à tourner de plus en plus leurs pensées et leurs coeurs vers l'hôte divin de nos tabernacles.

Communion réparatrice du premier vendredi du mois, fondation de congrégations spécialement vouées au culte

du Très Saint-Sacrement, établissement d'associations, d'adoration perpétuelle, institution des Quarante-Heures, réunions de catholiques en l'honneur de Jésus-Hostie : telles furent quelques-unes des premières manifestations de ce mouvement providentiel. Il devait recevoir, sous le glorieux pontificat de Pie X, une nouvelle impulsion des sages mesures disciplinaires qui allaient rendre à l'Eucharitie sa place normale et prépondérante dans l'économie du christianisme. Les décrets sur la première communion des enfants et la communion fréquente des fidèles rétablirent les saines traditions catholiques, quelque peu tombées en désuétude, et produisirent dans tous les pays, en particulier dans le nôtre, une augmentation de vie chrétienne. A peine remise des secousses que lui avaient fait subir les doctrines jansénistes, les erreurs philosophiques et les persécutions sourdes ou violentes des deux derniers siècles, l'Eglise, vivifiée par cette poussée de sève eucharistique, réapparaît aux yeux des peuples,rajeunie et comme douée d'une vitalité nouvelle.

Entre tous les instruments dont Dieu s'est servi pour faire éclore cet admirable renouveau, les congrès eucharistiques internationaux méritent d'être placés au premier rang. L'histoire de leur origine récemment dévoilée montre quelle part y prit la Providence. C'est une humble fille, Mademoiselle Tamisier, dont le nom resta ignoré du monde catholique jusqu'à sa mort, survenue il

y a deux ans, qui fut choisie de Dieu pour provoquer ces imposants concours.

Les pays où ils eurent lieu savent seuls l'influence salutaire qu'ils exercent. Pour nous, il nous en revient chaque jour de nouveaux et consolants témoignages. Les familles, les paroisses, les villes de notre diocèse doivent au congrès de 1910 un accroissement de foi et de piété remarquable.

L'ambition cependant des promoteurs de ces grandes assises ne se borne pas à ce renouvellement de la vie chrétienne dans les âmes. Ce qu'on veut réaliser de plus en plus, c'est le but qu'avait en vue l'inspiratrice des congrès eucharistiques, je veux dire la reconnaissance par les peuples de la terre, de la royauté sociale de Jésus-Christ.

" Dès l'origine de ses longs efforts et de ses inlassables démarches, pour aboutir à l'organisation des congrès eucharistiques internationaux, Mademoiselle Tamisier était animée par la pensée de faire rendre à Jésus-Christ par tous les peuples de la terre, chez chacun desquels se transporterait chaque congrès, un solennel hommage d'adoration, d'amour et de réparation. " [1]

Ce voeu s'accomplit, et, dans bien des congrès, c'est vraiment l'hommage de toute une nation,que reçut Notre-

[1] Rapport présenté au Congrès eucharistique de Madrid, par le président de l'Oeuvre de l'Adoration nocturne du Très-Saint-Sacrement, à Paris.

Seigneur. Vous vous souvenez encore, nos très chers frères, quel spectacle consolant ce fut pour nous et pour les étrangers qui nous visitaient, de voir de distingués représentants du pouvoir civil et de la magistrature au Canada, joindre leur voix et leur personne à celles des représentants de l'Eglise et de la masse des fidèles, pour affirmer leur foi et présenter leurs adorations à Jésus-Hostie. A Madrid, à Vienne, et tout récemment à Malte, ce fut le même spectacle, émouvant et superbe, d'une nation entière prosternée devant le Dieu de l'Eucharistie.

Mais cet hommage public et national ne doit pas être un fait isolé dans la vie d'un peuple. Il faut qu'il se répète; bien plus, il faut qu'il se continue sans interruption. Telle est l'idée nouvelle qui préoccupait Mademoiselle Tamisier dans les dernières années de sa vie. " Les nations, disait-elle, appartiennent à Jésus-Christ; elles lui ont été données en héritage: les nations, comme les individus, ont donc des devoirs vis-à-vis de Jésus-Christ."

Ce principe, Léon XIII, de glorieuse mémoire, l'établissait lui-même, lorsqu'en 1899, il invitait le genre humain tout entier à se consacrer au Sacré-Coeur. "Celui qui est le Fils unique de Dieu le Père, lisons-nous dans l'encyclique *Annum Sacrum*, [2] qui a la même substance que lui et qui est " la splendeur de sa gloire et l'empreinte de sa substance", [3] celui-là nécessairement pos-

[2] 25 mai 1889.

[3] Héb., I, 3.

sède tout en commun avec le Père ; il a donc aussi le souverain pouvoir sur toutes choses. C'est pourquoi le Fils de Dieu, dit de lui-même par la bouche du prophète : " Pour moi, j'ai été établi roi sur Sion, sa sainte montagne ; le Seigneur m'a dit : Tu es mon fils, je t'ai engendré aujourd'hui. Demande-moi, je te donnerai les nations pour ton héritage et les limites de la terre pour ton patrimoine. " [4]

Si les nations sont soumises à Jésus-Christ comme à leur souverain, elles doivent donc lui rendre, en tant que nations, un hommage, et un hommage continuel. C'est la conclusion que tirait Mademoiselle Tamisier dans les lettres qu'elle adressait aux évêques et aux personnages ecclésisastiques avec lesquels elle était en relation. Quelle forme devaient prendre ces hommages des nations, à notre époque, elle ne s'en expliquait pas. " Je n'ai ni visions, ni révélations, écrivait-elle ; mes idées à moi ne sont rien, je les soumets à l'Eglise d'abord et aux amis du bon Dieu qui peuvent en tirer quelque parti s'il y a quelque chose dedans... " " Elle estimait toutefois et proclamait hautement que c'est à l'Eucharistie que devaient aller les hommages et les réparations des nations, Jésus-Christ vivant parmi nous dans l'Eucharistie. " [5]

C'est au congrès eucharistique de Madrid, au mois de

[4] Ps., II.

[5] *Bulletin des Oeuvres de l'adoration nocturne*, avril 1912, p. 6.

juin 1911, que le projet d'adoration nationale perpétuelle fut proposé, pour la première fois, en public. Deux mois après, l'épiscopat belge tout entier faisait paraître une lettre pastorale pour instituer en Belgique cette oeuvre de réparation nationale, au moyen de l'adoration perpétuelle du Très Saint-Sacrement déjà établie. " Il nous a semblé, lisons-nous, dans cette lettre que sans rien changer aux pratiques de piété en honneur dans tous les diocèses de Belgique, nous pouvions rendre à la royauté spirituelle de Jésus-Christ, *Tu rex gloriae, Christe*, un hommage national d'amour réparateur. Chaque jour de l'année, dans plusieurs paroisses de notre pays, Notre-Seigneur Jésus-Christ, est exposé aux adorations publiques des fidèles dans son Très Saint-Sacrement. La plupart des fidèles assistent ce jour-là aux offices religieux de la paroisse et prennent part à la communion eucharistique. Peut-être y prient-ils trop souvent pour eux seuls, trop peu pour les intérêts généraux de la patrie et de l'Eglise. Désormais, nous voulons que le jour de l'adoration perpétuelle soit un jour de réparation nationale: le clergé et les fidèles offriront, en ce jour, la messe, leur communion, leurs heures d'adoration, à la même intention publique, le bien de la nation. " [6]

La France et d'autres pays suivent déjà, ou se préparent à suivre l'exemple de la Belgique. Dès qu'il fut

[6] Lettre pastorale de l'épiscopat belge, 29 août 1911.

question de ce nouveau projet, Mgr Heylen, évêque de Namur, le vénéré président du comité permanent des Congrès eucharistiques internationaux, voulut bien nous en écrire. Lors de la dernière retraite ecclésiastique,nous avons communiqué à nos prêtres, nos vues à ce sujet. Il nous semble, nos très chers frères, que notre cher pays ne doit pas rester en arrière dans ce beau mouvement. Offrir à Dieu des hommages, des remerciements, des prières au nom de la nation, c'est demeurer dans les traditions que nous avons reçues de la vieille France et des fondateurs de la nouvelle. Les grands chrétiens qui ont découvert le Canada et lui ont apporté les bienfaits de la civilisation et de la prédication évangélique, ne manquaient jamais de planter la croix à côté du drapeau de leur souverain. Les noms qu'ils ont donnés à nos fleuves, à nos lacs, à nos montagnes, attesteront dans tous les âges la profondeur de leur foi et la tendresse de leur piété. Tel même de leurs gestes s'élargit de toute l'autorité dont ils sont investis et prend la forme d'un acte vraiment national d'adoration ou de réparation : ainsi Maisonneuve chargeant ses épaules d'une lourde croix de bois et s'acheminant, accompagné d'un grand nombre de ses concitoyens, vers le sommet de notre montagne pour y planter, en témoignage de reconnaissance, le signe auguste de la rédemption ; ainsi encore Montcalm, le vainqueur de Carillon, faisant chanter par ses troupes, sur le champ de bataille, qu'elles viennent d'illustrer, un *Te Deum* triomphal, et ordonnant qu'une

croix soit dressée, ornée d'une inscription qui vivra aussi longtemps que la mémoire du héros. [7]

Or, nos très chers frères, la protection, dont Dieu entoura notre berceau, et qui lui valut ces hommages n'a pas cessé. Elle a accompagné et soutenu le développement de notre peuple. Elle se continue encore. Ceux-là le reconnaissent qui savent apercevoir sous la trame complexe des événements l'action vigilante de la Providence.

Mais reconnaître cette protection n'est pas suffisant. Il faut en outre en témoigner publiquement notre reconnaissance. Chaque année, il est vrai, le gouvernement de notre pays décrète un jour d'actions de grâces. C'est un acte dont d'autres peuples pourraient s'inspirer. Si louable soit-il, il ne saurait cependant satisfaire à nos graves obligations, il ne saurait répondre à notre piété, à ce besoin que ressentent nos âmes d'exprimer à Dieu, non pas une fois en passant, mais continuellement, notre reconnaissance pour ses incessantes bontés.

Vous le voyez donc, nos très chers frères, l'établissement dans notre diocèse de l'adoration nationale perpétuelle est une mesure qui s'impose. Grâce à notre belle organisation des Quarante-Heures, elle s'introduira dans nos moeurs paroissiales sans commotion, sans difficultés. Il suffira que le deuxième jour de ces pieux exercices lui

---

[7] *Quid dux? quid miles? quid strata ingentia ligna?*
En signum! En victor! Deus hic, Deus ipse triumphat.

soit consacré. Avertis à l'avance par leurs pasteurs, les fidèles offriront ce jour-là, aux quatre fins du sacrifice eucharistique, leurs messes, leurs communions, leurs heures d'adoration, leurs prières, leur travail même et leurs souffrances, en un mot, tous leurs actes, non plus en leur nom seulement, mais en celui de leur pays.

Au nom de la nation canadienne, ils adoreront Dieu, le maître souverain des individus et des peuples; ils le remercieront des bienfaits qu'elle en a reçus, ils lui demanderont pardon pour les fautes dont elle s'est rendue coupable envers lui, ils imploreront de sa miséricorde les grâces dont elle a besoin.

Ainsi, à tour de rôle, nos paroisses, nos institutions religieuses, nos maisons d'éducation et de charité viendront reconnaître la royauté sociale du Christ et lui rendront de fervents hommages.

Nous avons la ferme confiance, nos très chers frères, que vous comprendrez toute l'importance de ce mouvement et que vous voudrez y participer le plus intimement possible. Puisse Notre-Seigneur Jésus-Christ, touché par ce culte national, étendre de plus en plus sa protection sur nos foyers; qu'il fasse croître en nos âmes l'amour de sa sainte loi, qu'il écarte de nos coeurs les dissolvants du sensualisme et de l'égoïsme, qu'il règne dans nos vies, sur tous nos actes, individuels et sociaux.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises et chapelles paroissiales et autres

où se fait l'office public, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Montréal, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre chancelier le trente mai mil neuf cent treize, en la fête du Sacré-Coeur de Jésus.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

Par ordre de Monseigneur,

ADÉLARD HARBOUR, prêtre,

chancelier.

No 103

LETTRE PASTORALE

DE

MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

ANNONÇANT UN CONGRÈS EUCHARISTIQUE RÉGIONAL

à Sainte-Thérèse-de-Blainville

PAUL BRUCHESI, par la grâce de Dieu et de Siège apostolique, archevêque de Montréal.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de notre diocèse, salut, paix et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nos très chers frères,

Lors de notre premier congrès sacerdotal, qui a reçu, vous le savez, les éloges de Pie X, nous faisions part à notre clergé d'un projet qui nous tenait grandement à coeur: celui d'organiser dans le diocèse l'oeuvre des congrès eucharistiques régionaux. Le moment nous semble venu de le réaliser, et il nous est permis d'en augurer déjà les plus heureux résultats.

En prenant cette initiative, nous croyons répondre aux désirs de Notre-Seigneur Jésus-Christ, manifestés d'ailleurs avec évidence par son vicaire, Notre Très Saint-Père le pape.

Pie X, en effet, que déjà l'on appelle le *pape de l'Eucharistie*, ne laisse échapper aucune occasion d'encourager ces congrès. Alors qu'il était patriarche de Venise, il en faisait voir dans une lettre pastorale à son peuple les nombreux avantages. En 1905, par un bref spécial, il daigna les encourager, en étendant aux congrès eucharistiques *particuliers* (soit diocésains, soit régionaux), les mêmes faveurs qu'aux congrès *universels* ou internationaux.

Sans doute, les résultats de ces derniers congrès sont inappréciables. Le souvenir de celui de Montréal vivra longtemps dans toutes les mémoires; longtemps les émotions religieuses dont il fit battre nos coeurs continueront d'être un stimulant pour la foi et la piété de notre peuple. Nous aimons à reconnaître et à proclamer bien haut les grâces de choix, la foi plus vive et la piété plus ardente envers la sainte Eucharistie, la pratique plus assidue de la sainte communion, spécialement chez les enfants, dont notre congrès a été l'occasion et le point de départ. Selon la belle expression de Pie X, il a déterminé une " secousse " heureuse, provoqué un mouvement magnifique dans nos paroisses et dans toutes nos maisons d'éducation.

Mais il importe qu'un mouvement si salutaire, loin de se ralentir avec les années, aille au contraire grandissant sans cesse, qu'il s'étende à toutes comme à chacune de nos paroisses, qu'il s'empare de tous les coeurs et les embrase du plus ardent amour envers l'auguste sacrement de nos autels. Ce que notre congrès international a si heureusement commencé, nous devons avoir à coeur de le compléter par d'autres réunions analogues, d'autres manifestations moins grandioses sans doute, mais non moins efficaces, d'autres fêtes eucharistiques qui rayonneront successivement sur chacune des régions de notre diocèse et contribueront à en faire autant de centres et de foyers de piété. Ces solennités religieuses, auxquelles prendront part toutes les classes de la société, constitueront le plus bel hommage social à Jésus-Christ présent et vivant dans la sainte Eucharistie ; elles donneront à notre peuple l'occasion d'affirmer sa foi, de l'éclairer, de la rendre plus agissante.

Ces grâces fécondes, nous les attendons avec confiance de nos congrès eucharistiques régionaux. Dans d'autres pays moins fortunés que le nôtre au point de vue religieux, ils ont accompli des merveilles ; chez nous, où la foi de notre peuple est encore, grâce à Dieu, si profonde, ils feront refleurir, nous l'espérons, les plus beaux jours de l'Eglise.

Deux choses caractériseront les congrès de ce genre. Il y aura d'abord les réunions ou séances d'étude. Les

sujets choisis donneront lieu à des discussions et conclusions très pratiques. Chacun de ces congrès pourra avoir un objet spécial bien défini et poursuivre un but déterminé d'avance.

Nous avons pensé que notre premier congrès régional devait s'occuper tout spécialement de l'*éducation eucharistique des enfants*. N'est-ce point, en effet, par eux qu'il faut commencer, si nous voulons préparer des générations de communiants, de chrétiens fortement trempés, capables de résister aux influences envahissantes d'un paganisme renaissant ? Si nous réussissons à les former à une foi vive et à une piété profonde pour la sainte Eucharistie, si nous les accoutumons de bonne heure à ne plus pouvoir se passer de la communion, leur exemple exercera déjà une grande influence dans la famille, en attendant qu'eux-mêmes, arrivés à l'âge mûr, refassent une société véritablement chrétienne.

Au reste, en nous occupant de l'éducation eucharistique des enfants, nous atteindrons du même coup les parents et ceux qui partagent avec eux la charge et les responsabilités de leur éducation. Ce sera le moment favorable de rappeler à tous leurs devoirs sur un point si important, et de leur enseigner les meilleurs moyens de mener à bonne fin la tâche qui leur incombe.

Outre ces réunions d'étude, les congrès régionaux comprendront des cérémonies et des manifestations eucharistiques. Ils seront en petit une reproduction de notre grand congrès de 1910.

Nous avons pensé que Sainte-Thérèse était tout désigné pour être le siège de notre premier congrès régional. Grâce à son collège florissant, à des communications faciles, nous y trouvons les meilleures garanties de succès. Nous savions, par ailleurs, que nous pouvions compter sur la foi et la piété de ses citoyens. A peine, en effet, leur avions-nous exprimé notre désir que, sans hésitation, avec enthousiasme, tous, à la suite de leur zélé pasteur, se sont mis généreusement à l'oeuvre pour rendre ces fêtes aussi belles que possible.

Nous avons décidé que le congrès rayonnerait sur toute la partie nord du diocèse et comprendrait les comtés de Terrebonne, de Laval et des Deux-Montagnes. Tous les curés de ces paroisses font partie *ex-officio* du comité d'organisation générale. Ils sont les promoteurs et les zélateurs du congrès dans leur paroisse respective. Nous leur demandons d'y préparer leurs fidèles par quelques exercices pieux, quelques instructions appropriées, suivis d'une communion générale et d'une participation effective aussi nombreuse que possible aux fêtes de Sainte-Thérèse.

Le congrès s'ouvrira le vendredi soir, 12 septembre, pour se terminer le dimanche suivant. La journée du samedi sera spécialement réservée aux réunions d'étude. Afin que ces réunions produisent tous les fruits que nous sommes en droit d'en attendre, nous prions instamment messieurs les curés de la région d'y amener avec eux le plus grand nombre possible des fidèles :

pères et mères de famille, jeunes gens, instituteurs et institutrices. Des trains spéciaux faciliteront aux congressistes l'assistance aux solennités du dimanche : messe pontificale en plein air, à 9 heures, grande procession du Très Saint-Sacrement à 3 heures. — Toutes les paroisses de la région ne manqueront pas d'y prendre part. Il est bien entendu que les autres prêtres et fidèles du diocèse seront aussi les bienvenus.

Mais, nous souvenant que la prière seule peut attirer les bénédictions divines sur cette entreprise, nous vous exhortons tous, nos très chers frères, à adresser de ferventes supplications au Seigneur, pour qu'elle soit couronnée d'un plein succès et que de ces congrès régionaux résulte pour tous ceux qui y participeront un accroissement de foi et d'amour envers la sainte Eucharistie.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises et chapelles paroissiales et autres où se fait l'office public, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Montréal, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre chancelier le vingt-neuf juillet mil neuf cent treize.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

Par ordre de Monseigneur,

ADÉLARD HARBOUR, prêtre,
chancelier.

BREF APOSTOLIQUE

PIE X, PAPE.

POUR EN PERPÉTUER LE SOUVENIR

Comme nous n'avons rien de plus à coeur que de voir la piété des fidèles envers le sacrement de l'Amour divin prendre chaque jour un plus grand développement, nous aimons à enrichir spécialement de grâces et de privilèges spirituels les oeuvres de piété qui poursuivent, et avec fruit, le but de promouvoir le culte de la très sainte Eucharistie.

Aussi, ayant reçu de Notre Vénérable Frère Thomas-Louis, évêque de Namur et président du comité permanent des congrès eucharistiques, une demande appuyée de prières instantes pour que nous daignions, par un témoignage particulier de la bienveillance du Siège apostolique, accorder quelques indulgences aux congrès, soit universels, soit particuliers, qui se célèbreront dans l'univers entier, sous les auspices du comité permanent; désirant, de notre côté, voir cette oeuvre prendre de jour en jour, avec l'aide de Dieu, de nouveaux accroissements, nous avons, et de grand coeur, jugé bon d'accéder à cette demande.

En conséquence, nous confiant en la miséricorde du Dieu tout-puissant, et en l'autorité de ses bienheureux apôtres Pierre et Paul, à tous les fidèles de l'un et de

l'autre sexe qui, là où se tiendront des congrès eucharistiques, soit universels, soit particuliers, durant l'un d'eux, se seront repentis et confessés de leurs fautes, auront reçu la sainte communion, et visiteront une église publique quelconque, y priant avec dévotion pour la concorde des princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, la conversion des pécheurs, l'exaltation de notre Mère la Sainte Eglise, nous accordons miséricordieusement, dans le Seigneur, indulgence et rémission de tous leurs péchés, à gagner une fois seulement pour chaque congrès. — Et à ceux qui, pendant l'un de ces congrès, prieront dévotement pendant quelque temps, comme il a été dit plus haut, devant le Très Saint-Sacrement, dans une église ou un oratoire public quelconque, nous accordons au jour où ils le feront une remise de peines de sept ans et sept quarantaines, en la forme ordinaire de l'Eglise. — Enfin, nous permettons aux fidèles d'appliquer à leur gré cette indulgence plénière et ces indulgences partielles à l'expiation des fautes et peines des défunts.

En outre, nous autorisons la célébration, pendant chaque congrès eucharistique, au jour à désigner par l'autorité légitime, d'une messe votive solennelle de la Très Sainte Eucharistie, conforme aux rubriques et aux prescriptions des saints canons; et l'évêque officiant pourra, après cette messe, au nom et par l'autorité de nous-même ou du Souverain-Pontife alors régnant, accorder au peuple chrétien, la bénédiction apostolique avec in-

dulgence plénière, *servatis servandis*, selon le rite et le formulaire prescrits.

Nous décrétons que nos présentes lettres demeureront toujours et à jamais fermes, valides et efficaces, ne cessant pas de sortir leurs effets pleins et entiers, et qu'elles serviront en tout et partout, de la façon la plus complète, à ceux qu'elles concernent ou concerneront à l'avenir en quelque manière. Ainsi, voulons-nous encore qu'il soit jugé et défini, d'après leur teneur précédente, par tous juges ordinaires et délégués, et que soit, vain et de nulle valeur tout ce qui serait tenté contre elles par qui que ce soit, en vertu d'une autorité quelconque, sciemment ou par ignorance. Nonobstant toutes dispositions contraires.

Et nous voulons que l'on accorde aux copies ou même aux exemplaires imprimés de ces présentes lettres, signés de la main d'un notaire public et munis du sceau d'un dignitaire ecclésiastique, exactement la même foi qu'aux présentes lettres elles-mêmes, si elles étaient exhibées ou montrées.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 28e jour de février 1905, de notre pontificat la deuxième année.

Alois, card. Macchi.

Toutes les indulgences énumérées dans le Bref apostolique ci-dessus peuvent être gagnées par les fidèles qui prendront part au congrès eucharistique de Sainte-Thérèse. Ainsi nous l'a déclaré Sa Grandeur Mgr Heylen, évêque de Namur, président du comité permanent des congrès eucharistiques, dans une lettre du 12 juillet dernier.

PROGRAMME DU CONGRÈS

Vendredi soir, 12 *septembre*.—Réception solennelle de Sa Grandeur Mgr l'archevêque, par les autorités religieuses et municipales de la ville. Adresses de bienvenue. Bénédiction solennelle du Très Saint-Sacrement. Illumination.

Samedi, 7.30 *heures a. m.* — Messe des enfants avec chants, préparation et action de grâces publiques à la communion générale.

10 *heures à midi.* — Réunion sacerdotale.

3 *heures à* 5 *heures p. m.* — Réunion des dames dans la salle du collège.

Réunion des instituteurs et institutrices dans la salle du couvent.

Réunion des jeunes gens de l'A. C. J. C.

7.30 *heures.* — Réunion des hommes dans la salle du collège.

Dimanche, 9.30 *heures.* — Messe pontificale en plein air; sermon de circonstance.

11.30 *heures.* — Messe basse.

3 *heures p. m.* — Procession du Très Saint-Sacrement.

Illumination et feu d'artifice dans la soirée.

QUESTIONNAIRE

RELATIF AU CONGRÈS DE SAINTE-THÉRÈSE

Les réponses données aux questions suivantes feront l'objet d'un compte rendu présenté à la réunion sacerdotale.

1. — Depuis les derniers décrets de Pie X sur la communion y a-t-il dans votre paroisse plus d'assistance :

a) A la messe sur semaine ?

b) Au salut du Très Saint-Sacrement le dimanche, ou à l'occasion des exercices du carême, du mois de Marie ?

c) A l'adoration les jours d'exposition du Très Saint-Sacrement ?

2. — Constatez-vous un plus grand nombre de *communiants* le dimanche et même la semaine ?

3. — Avez-vous constaté que la dévotion à l'Eucharistie ait exercé une influence salutaire sur le bon esprit de la paroisse en général et sur la moralité des enfants en particulier ? Signaler quelques faits particuliers, s'il y en a.

4. — Pourriez-vous donner le nombre approximatif de vocations sacerdotales ou religieuses (hommes et femmes) sorties de votre paroisse? Votre paroisse compte-t-elle plusieurs enfants qui fréquentent des maisons d'enseignement secondaire et qui donnent espoir de vocation cléricale ou religieuse ?

5. — Durant le temps des vacances, constatez-vous que les enfants et les jeunes gens sont plus assidus, et dans quelle mesure, à la sainte messe et à la communion sur semaine ?

N. B.—On est prié d'adresser les réponses à ces questions, le plus tôt possible, à M. le chanoine Jasmin, curé de Sainte-Thérèse.

QUESTIONS DIVERSES
A DISCUTER DURANT LA RÉUNION SACERDOTALE

Serait-il convenable et possible :

1. — D'établir une *messe d'enfants* un jour par semaine (le jour de congé au cours de l'année scolaire, un ou plusieurs jours par semaine durant les vacances) ?

2. — D'établir dans les villages la *visite au Saint-Sacrement* en corps, après les classes, sous la direction des maîtres ou des maîtresses ?

3. — D'établir une *Ligue d'enfants* (Cadets du Sacré-Coeur ou de l'Eucharistie) avec une organisation très simple ?

4. — Ne conviendrait-il pas de répandre davantage les tracts ou feuillets de propagande eucharistique à l'occasion des retraites, triduums, quarante-heures, etc. ?

No 104

MANDEMENT

DE

MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

AU SUJET DU JOURNAL " LE PAYS "

PAUL BRUCHESI, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de notre diocèse, salut, paix et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nos très chers frères,

Il y a plus d'un an, nous donnions aux rédacteurs du journal *Le Pays*, un avertissement solennel que vous n'avez pas oublié, et que nous terminions par ces paroles:

" Nous espérons qu'ils se rendront à notre appel, qu'ils changeront de méthode et de langage. Qu'ils mettent donc, nous les en conjurons, leurs talents et leur plume au service de meilleures causes; qu'ils restent fidèles à nos vieilles traditions religieuses et nationales; qu'ils respectent l'Eglise, ses dogmes, ses préceptes, sa

discipline et tous ceux qui sont les dépositaires de son autorité.

" Ils nous causeront une grande joie; autrement ils nous forceront à remplir envers eux, pour protéger l'âme de notre peuple, un devoir très douloureux, sans doute, mais devant lequel notre conscience ne reculera pas. "

Ils n'en ont pas moins continué leur oeuvre déplorable, et ils nous obligent ainsi à recourir à des mesures pénibles que nous aurions voulu éviter.

Mais le bien spirituel de nos diocésains nous est plus cher que tout le reste.

Vis-à-vis de ces fidèles confiés à nos soins et soumis à notre juridiction, nous sommes comme le père de famille vis-à-vis de ses enfants. Nous avons le strict devoir et le droit indéniable de les mettre en garde contre tout livre, tout journal dangereux, et, au besoin, de leur dire en nous adressant à leur conscience : " N'y touchez pas. "

Considérant donc que *Le Pays* est de nature à nuire gravement aux intérêts religieux, et à causer un mal réel, surtout au sein de la jeunesse; en vertu des pouvoirs inhérents à notre charge épiscopale et de ceux que nous tenons du Siège apostolique; n'ayant en vue que le bien de la religion et le salut des âmes; le saint nom de Dieu invoqué, nous interdisons formellement la lecture de ce journal à tous les catholiques de notre diocèse.

Sera le présent mandement lu au prône des églises et chapelles publiques où se fait l'office divin, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Montréal, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre chancelier, le vingt-cinq septembre mil neuf cent treize.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

Par ordre de Monseigneur,

ADÉLARD HARBOUR, prêtre,

chancelier.

No 105

LETTRE PASTORALE

DE

MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

SUR LES RETRAITES FERMÉES

PAUL BRUCHESI, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de notre diocèse, salut, paix et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nos très chers frères,

Les retraites fermées, inaugurées en 1909, dans notre diocèse par un groupe de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, ont pris rapidement une grande extension. Elles répandent aujourd'hui leurs bienfaits sur toutes les classes de la société. Hommes de diverses conditions, femmes, jeunes gens et jeunes filles en bénéficient. Une nouvelle maison fonctionnant régulièrement durant toute l'année est devenue nécessaire. Elle sera bientôt ouverte. Nous voulons profiter de

cette occasion pour vous donner quelques détails sur cette oeuvre, vous dire l'intérêt que nous lui portons et les résultats que nous en attendons pour le plus grand bien des âmes qui nous sont confiées et la gloire de notre sainte religion.

C'est au cénacle même, nos très chers frères, sous la présidence de la Vierge Marie, qu'eut lieu ce qu'on pourrait appeler la première retraite fermée collective. Les apôtres s'y renfermèrent pour se préparer à la descente du Saint-Esprit. [1] Les merveilles qu'ils accomplirent à leur sortie de ce sanctuaire disent assez quelle force ils y puisèrent.

Cette méthode de sanctification, d'ailleurs, les apôtres ne l'avaient pas trouvée d'eux-mêmes. Elle est d'origine divine. Notre-Seigneur la leur avait souvent enseignée par ses paroles et par ses actes. Quand ils rentraient de leurs travaux apostoliques, il les invitait à se retirer dans quelque lieu isolé. [2] Lui-même fuyait fréquemment le monde. Bien que la solitude ne lui fut pas nécessaire pour être recueilli en Dieu, il tenait, modèle sublime de notre vie, à nous léguer cet exemple efficace. Sur le point de commencer son ministère, après avoir reçu le baptême de Jean-Baptiste, il se retire au désert et y demeure quarante jours dans le jeûne et la prière. Plus tard

[1] Act., I, 13, 14.

[2] Mc., VI, 31.

entre deux prédications, on le verra souvent, abandonner la société des hommes, et tantôt avec ses apôtres, plus ordinairement seul, gagner une montagne solitaire et y prier des nuits entières.

Cette pratique du divin Maître, les saints de tous les âges, même ceux que leurs occupations ou leur rang retenaient le plus dans le monde, l'adoptèrent. Rien ne pouvait les empêcher de se renfermer chaque année dans quelque solitude et d'y vivre huit et dix jours, seul à seul avec Dieu, loin de toute affaire et de tout bruit. Une telle halte dans la vie leur paraissait si fructueuse, que plusieurs d'entre eux voulurent la rendre plus facile aux âmes qu'ils dirigeaient. De ce désir naquirent les retraites collectives.

Saint Ignace de Loyola, saint Charles Borromée, saint Vincent de Paul, M. Olier, saint Alphonse de Liguori furent les plus ardents apôtres du mouvement. Il réussit d'abord auprès du clergé, puis gagna les laïques. Les Jésuites en firent une de leurs oeuvres principales partout où ils s'établirent. Les Capucins, les Lazaristes, les Eudistes, les Oratoriens s'y dévouèrent aussi. Saint Vincent de Paul ouvrit à Paris une maison qui reçut de son vivant jusqu'à vingt mille retraitants. De pieuses associations de femmes se formèrent pour procurer les avantages des exercices spirituels aux personnes de leur sexe.

Sous la Révolution le mouvement subit un arrêt. Mais il reprit avec une ardeur nouvelle au siècle dernier. Peu nombreux sont aujourd'hui les pays où il n'ait pénétré.

En Belgique, plus de douze mille hommes se retirent chaque année dans une de ces maisons de retraite dont sont si fiers les catholiques belges. " Elles sont nos meilleures citadelles, disait récemment un avocat gantois. Il y a longtemps que sans elles le socialisme serait maître de notre population ouvrière ". Le même témoignage se retrouve unanime sur les lèvres des évêques. A chaque occasion, ils proclament la retraite fermée "l'oeuvre des oeuvres", "le moyen par excellence d'affermir les âmes dans la pratique du bien "; ils exhortent vivement les prêtres à s'en faire les apôtres zélés, les recruteurs actifs. Et c'est parce qu'un grand nombre de curés ont répondu à cet appel, parce qu'ils ont réussi à conduire dans ces écoles d'apostolat quelques-uns de leurs fidèles que la plupart des paroisses de Belgique possèdent maintenant un noyau de catholiques convaincus, une élite qui soutient son pasteur, qui encadre, transforme et guide la masse.

Des quatre-vingt-six diocèses que compte actuellement la France, presque tous possèdent aujourd'hui régulièrement établies ou fonctionnant seulement pendant les vacances, leurs maisons de retraite. Elles se remplissent de plus en plus chaque année. Un de leurs hôtes les plus illustres et les plus assidus, le comte de Mun, les a appelées des fabriques d'apôtres. Elles ont contribué pour une large part à former cette génération de jeunes catholiques à la foi robuste et intrépide, se nourrissant chaque jour du pain eucharistique, et consacrant au relèvement

moral de leur patrie des énergies associées, inconnues jusque-là, et dont les fruits magnifiques apparaissent déjà, sur presque tous les points du sol français, dans un admirable renouveau de vie catholique.

La jeunesse, d'ailleurs, n'est pas la seule classe qu'atteignent ces retraites. Parmi les nombreuses et vaillantes associations catholiques qui se sont organisées récemment en France et travaillent à ramener au Christ leur bien aimé pays, associations d'hommes et de femmes, de jeunes gens et de jeunes filles, de pères de famille, de patrons, d'ouvriers, d'employés, il serait difficile d'en trouver une seule qui n'ait sa base, source vivifiante d'où jaillissent les dévouements surnaturels dans la retraite fermée suivie annuellement par ses membres. On comprend après cela le mot d'ordre qu'un illustre archevêque lançait dernièrement aux prêtres de son pays: " Jetez des âmes d'élite dans le creuset merveilleux des retraites fermées. Alors nos comités paroissiaux et cantonaux seront tout faits; alors nos patronages et nos associations se créeront et fonctionneront aisément; alors l'oeuvre de la bonne presse ne sera qu'un jeu facile; alors l'organisation catholique aura une vie conquérante. Avec de tels apôtres, l'apostolat battra son plein. "

En Italie, en Allemagne, en Hollande, en Espagne, en Angleterre, les retraites fermées accomplissent le même travail: elles forment et organisent une élite de catholiques.

Pie X, qui avait appelé l'oeuvre " *providentielle* ", s'est particulièrement réjoui de la voir établie dans son pays. Recevant l'an dernier des retraitants ouvriers de Rome, il a hautement exprimé la joie que lui causait leur action et il a fait des voeux pour qu'ils rencontrassent beaucoup d'imitateurs.

Il eut été regrettable, nos très chers frères, que le Canada ne profitât pas lui aussi de cette admirable méthode de sanctification. Depuis longtemps, il est vrai, les laïques canadiens qui désiraient se recueillir quelques jours pouvaient se retirer dans différentes maisons religieuses. Mais outre qu'un nombre très restreint y trouvaient place, aucune organisation n'existait qui les y attirât, et les y groupât pour des exercices communs. Sans doute, encore, nous avons nos retraites ou missions paroissiales. Elles fonctionnent admirablement, et de longue date. Elles sont une source de régénération spirituelle pour notre peuple.

Il est un fait cependant, absolument incontestable : cette parole divine tombe bien souvent dans des âmes distraites qu'asservissent des préoccupations tenaces, que les affaires et parfois les plaisirs reprennent au sortir de l'église. Elle est obligée, en outre, de s'adresser à des auditeurs de tout rang et de toute vertu, et partant de demeurer dans des applications pratiques générales. De bons résultats se produisent sans doute, pas aussi excellents toutefois que le désirerait le zèle du

prêtre. On rompt les liens coupables, on secoue les mauvaises habitudes, on raffermit ses principes, en un mot on reconquiert l'état de grâce et on s'arme pour le mieux conserver, pour demeurer chrétien pratiquant. C'est déjà beaucoup. Nous bénissons le ciel que les missions paroissiales soient entrées dans nos moeurs et qu'elles donnent de tels fruits. Avouons-le cependant: elles ne parviennent pas à transformer le chrétien ordinaire en apôtre, c'est-à-dire en homme pleinement convaincu de la divinité de sa religion, la vivant intégralement, la défendant efficacement, la propageant même sous l'autorité et la direction de ceux que Dieu lui a donnés comme chefs spirituels. C'est l'aveu que faisait un grand chrétien du siècle dernier, habitué lui aussi des retraites fermées, M. de Margerie. Après avoir rappelé les secours nombreux dont la religion nous entoure, il ajoutait: " Tout cela nous apporte la grâce avec abondance. Tout cela est plus qu'il n'en faut pour l'entretien et le progrès de la vie chrétienne. Et nous expérimentons, hélas! que tout cela ne suffit pas à nous préserver de l'envahissement de la routine et de la tiédeur, et que ces deux maladies lentes atteignent jusqu'à l'usage même que nous faisons de ces divins remèdes. Nous ne parvenons pas à orienter comme il faudrait nos affections et nos actes, à relever en les rapportant à Dieu, nos besognes quotidiennes, à n'user que pour lui des biens et des maux, des joies et des tristesses ".

De l'observation de ce fait et dans le but d'y remédier

sont nées les retraites fermées au Canada. Elles ne s'adressent pas tant à la masse pour qui suffisent les missions qu'à des groupes assez restreints composés d'hommes d'une même paroisse, d'une même association, d'une même profession. La condition de ces groupes se fait par sélection. On veut y réunir des chrétiens d'une certaine valeur morale, capables d'exercer dans leur milieu, paroissial ou professionnel, une véritable influence, qui peuvent devenir, s'ils ne le sont déjà, des chefs, des entraîneurs puissants. Sur de telles natures les retraites fermées agiront merveilleusement. Elles transformeront leur mentalité, surnaturaliseront leurs vues, échaufferont leurs âmes. Elles en feront des hommes nouveaux, des convaincus, des ardents, qui n'auront pas seulement la volonté réfléchie et fermement déterminée de sauver leur âme, mais qui souffriront du danger couru par d'autres âmes, qui voudront voler à leur secours, les sauver, qui seront, en un mot, des apôtres. Quelle force invincible au service du bien, quel ferment régénérateur serait, dans chaque paroisse, dans chaque profession, dans chaque association, un noyau de catholiques de cette trempe!

C'est aux membres de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française que les Pères Jésuites, promoteurs des retraites fermées au Canada, se sont d'abord adressés. Une petite phalange répondit à leur appel. Réunis dans la maison Saint-Joseph, au Sault-au-Récollet, douze jeunes braves — tels autrefois les

apôtres — prièrent, se recueillirent, prirent de viriles résolutions, puis retournèrent à leur tâche quotidienne, l'âme embaumée des divines consolations, le coeur ardent et fort. L'oeuvre était née. Elle avait débuté modestement mais sûrement sous les auspices promoteurs de la jeunesse. Elle allait vivre et grandir. Elle allait s'étendre et produire des fruits.

Dès l'année suivante, le grain de sénevé commençait à croître. Quinze retraites eurent lieu à Boucherville, dans le vieux manoir historique de La Broquerie où jadis le père Jacques Marquette, l'illustre découvreur du Mississipi, conféra le sacrement de baptême, et la vénérable Marguerite Bourgeois enseigna le catéchisme. Cent-quatre-vingt-trois hommes les suivirent, groupés par profession ou association: avocats et notaires, médecins, instituteurs, marchands et industriels, ouvriers, prêtres-directeurs et chefs de groupe des ligues du Sacré-Coeur, membres de l'Association Catholique de la Jeunesse et des conférences de Saint-Vincent-de-Paul. En 1911, des groupes nouveaux—tels ceux des journalistes et des hommes de langue anglaise—s'ajoutèrent aux anciens. Le nombre des retraitants s'éleva à deux-cent-cinquante-six. Quelques communautés religieuses de Montréal offrirent alors l'hospitalité aux femmes et aux jeunes filles qui voudraient bénéficier, elles aussi, des avantages de ces retraites. Cent quarante-trois, dont un bon nombre d'institutrices,acceptèrent. Et depuis, l'oeuvre n'a cessé de progresser. Elle s'est établie en plusieurs autres dio-

cèses: Ottawa, Québec, Charlottetown, Trois-Rivières. Elle a fortifié et élargi, grâce à la générosité d'un ancien retraitant, déjà connu pour sa libéralité envers les institutions catholiques, sa première fondation.

Le manoir de La Broquerie ne pouvait être utilisé que pendant les mois d'été. Il ne contenait qu'un nombre restreint de chambres. Le deux novembre prochain, nous aurons le bonheur de bénir à Cartierville-Nord, sur l'Ile Jésus, une nouvelle maison, qui sera à la disposition des retraitants du premier au dernier jour de l'année. Une quarantaine y trouveront place à la fois. Agréablement située au bord de la rivière des Prairies, entourée d'un vaste terrain planté d'arbres, hors de la ville et de ses mille bruits, elle en est cependant assez rapprochée pour que les communications soient faciles et économiques. C'est l'endroit idéal.

Un même avantage s'offre pour les retraites des femmes. Elles avaient lieu jusqu'ici à la maison Saint-Joseph, rue de Lorimier, et chez les Soeurs de l'Immaculée-Conception, à Outremont. Ces deux maisons continueront encore leur apostolat fructueux. Une autre se joindra à elles: la maison des religieuses de Marie-Réparatrice. Cette communauté, récemment établie à Montréal, s'est toujours occupée en Europe des retraites de femmes. Le vaste édifice qu'elle vient de construire près du Mont-Royal, lui permettra de poursuivre ici son oeuvre de prédication.

Mais, nos très chers frères, plus encore que ces progrès matériels, les résultats spirituels des retraites sont de nature à nous réjouir. Un ancien retraitant de La Broquerie écrivait à son frère, en 1911, ces paroles significatives: " Depuis le jeudi soir jusqu'au lundi matin, sous la direction d'un père jésuite, j'ai prié, gardé le silence, écouté, consulté. J'ai joui intensément de choses qui jusqu'ici me faisaient peur; j'ai vu clair dans mon âme comme jamais je n'avais vu ; je sens en moi une force et une joie qui m'étaient inconnues; j'ai demandé pardon avec une confiance indicible, et ce qui plus est, je sens que Dieu me l'a accordé et que je commence une vie nouvelle... "

Et voici quelques lignes, non moins consolantes, extraites du compte-rendu des retraites pour l'année 1912: " Qu'avons-nous fait depuis l'an dernier, et que devons-nous faire cette année? se demandaient régulièrement les anciens retraitants, durant les récréations et à la conférence du troisième jour. De ces interrogations, des échanges de vues qu'elles provoquaient, des plans ont surgi, des oeuvres même sont nées. L'une d'elles est déjà connue. C'est l'établissement permanent, et sur une base beaucoup plus large, des retraites elles-mêmes. Ce n'est pas d'ailleurs la seule entreprise qu'ils aient résolue. La propagande des bons livres, la diffusion des bulletins paroissiaux, l'établissement des ligues du Sacré-Coeur, la fondation de cercles d'études professionnels et de groupes de l'A. C. J. C., voilà des tâches bien

déterminées auxquelles leur dévouement s'est lié. Ils ont déjà commencé à les mener à bonne fin. Ils ne s'arrêteront pas. ''

Une vie intérieure plus parfaite, alimentant un zèle apostolique, très actif mais agissant toujours dans l'ordre, se dévouant surtout aux oeuvres paroissiales: voilà en effet ce qu'ont remarqué chez les anciens retraitants, tous ceux qui sont venus en contact avec eux, particulièrement leurs pasteurs.

Ne nous étonnons pas, nos très chers frères, de ces transformations souvent radicales opérées par les retraites fermées. '' La solitude, a dit le R. P. de Ravignan, est la patrie des forts ''. Occupée à de pieuses méditations faites sous la direction d'un ministre de Dieu et convergeant toutes vers une vie spirituelle mieux ordonnée, elle devient une source de vertus agissantes, une véritable école de formation apostolique. Ce résultat se fait surtout sentir quand le retraitant se soumet à une méthode, à une discipline ascétique bien arrêtée, tels les *Exercices spirituels de saint Ignace,* Louis Veuillot qui les avait suivis avec tant de ferveur, à l'époque de sa conversion, écrivait: '' Les bénédictions célestes ont toujours été attachées à ces exercices de la retraite spirituelle, si simples et si puissants, qui forcent à de si salutaires retours, font pleuvoir tant de clartés et mènent à de si fermes résolutions. On sait au ciel combien ils ont sauvé d'âmes. '' Voici l'éloge qu'en a fait Léon XIII: '' Moi-

même, autrefois, sentant que mon esprit avait besoin d'un aliment substantiel, je le cherchai quelque temps sans le rencontrer; je lus et relus beaucoup d'ouvrages, mais aucun ne me satisfit. Enfin, le livre des *Exercices de saint Ignace* m'étant tombé entre les mains, je me vis obligé de dire: voilà l'aliment substantiel que je cherchais. Depuis lors ce livre ne m'a pas quitté. La seule considération de la fin de l'homme suffit à réconforter et reconstituer tout le monde social. " L'ancien soldat de Pampelune est resté guerrier dans l'âme. L'Eglise est pour lui une armée rangée en bataille, ses membres des chevaliers. Il leur veut des vertus militaires, chevaleresques, qui n'hésitent pas, qui ne s'arrêtent pas à mi-chemin, mais qui vont jusqu'au bout, dans la voie ouverte, jusqu'à l'héroïsme, s'il le faut. A faire naître ces vertus, à les développer et à les fortifier, les *Exercices de saint Ignace* tendent constamment par une ingénieuse et puissante disposition. Qui s'y livre de tout coeur, dans l'apaisante solitude d'une maison religieuse, concentrant toutes ses facultés sur l'unique objet offert à son esprit et suivant les directions données, en sort véritablement apôtre.

Et cette transformation, parfois assez pénible, s'opère presque toujours au milieu d'une paix et d'une joie croissantes.

" Je n'ai pas connu de jours aussi heureux depuis ma première communion, disait un avocat éminent, en ter-

minant sa retraite à La Broquerie ". Et un autre à cheveux blancs, qui attend la mort déjà annoncée par des signes qui ne trompent pas écrivait : " Les années de souffrances que je viens de traverser valaient bien la peine d'être vécues, puisqu'elles me réservaient ce bonheur que n'a pas connu mon âge mûr. Ma retraite demeurera une des grandes consolations de ma vie. ".

Cette joie ressentie sous l'action fécondante de la grâce, ces renouvellements complets dans le Christ, nous voudrions, nos très chers frères, que tous ceux qui les ont déjà éprouvés prennent l'habitude de les revivre chaque année, nous voudrions qu'un plus grand nombre encore de nos pieux diocésains se décident à en connaître par eux-mêmes l'intime jouissance.

Des problèmes nouveaux surgissent dans notre pays que n'eurent pas à affronter les générations précédentes. Les rapports, par exemple, entre le capital et le travail deviennent plus difficiles à mesure que croît l'industrie. Nos populations ouvrières auxquelles s'ajoutent constamment de nouveaux apports venus de la campagne et des pays étrangers, bonnes dans leur ensemble, sont cependant fortement travaillées par des ferments malsains. La cherté croissante de l'existence les aigrit. Le spectre de la misère dont elles sont menacées, peut les pousser à des actes que réprouve leur sens chrétien. Venir à leur aide par la création d'oeuvres sociales est un devoir qui s'impose. D'autre part, la lutte contre l'Eglise se fait plus organisée, plus systématique.

Des hommes qui combattent de concert, d'après un mot d'ordre déterminé et un plan arrêté, ne fussent-ils qu'une poignée, sont toujours à craindre. Il faut à l'association des méchants opposer l'association des bons. Mais oeuvres sociales et associations catholiques ne vivront, ne produiront des fruits, qu'en autant qu'elles seront soutenues par des hommes qui leur seront entièrement dévoués, par quelques âmes d'élite convaincus de leur nécessité et dont la vie intérieure, surnaturellement unie au Christ, sera le support et la sauvegarde de toute leur action extérieure, de leur travail, de leurs dévouements, de leurs sacrifices.

Ces âmes d'élite où se formeront-elles? où acquerront-elles la vertu de s'oublier pour les autres? Où viendront-elles se retremper au sortir d'un renoncement plus déchirant ou d'un labeur plus intense? Dans les retraites fermées, proclamait dernièrement un évêque de France. Et le comte de Mun appuie cette parole de sa haute expérience. "Nul, écrit-il, s'il n'en a fait l'expérience, ne sait ce que valent trois jours ainsi passés dans la méditation, arrachés au bruit,à l'agitation,au souci des affaires,donnés à la réflexion et à l'examen loyal de soi-même. J'ose affirmer qu'il n'y a pas pour la vie privée comme pour la vie publique,pour le devoir de la famille comme pour les fonctions sociales, pour les hommes d'Etat comme pour les simples particuliers, de plus forte et plus salutaire préparation....

Là furent trempés dans la robuste éducation de l'âme et de l'esprit des caractères que rien ne put ensuite ébranler; là, dans l'élan d'une piété chevaleresque, de généreuses résolutions changèrent des chrétiens timides en apôtres ardents; là se conclurent dans l'intimité des longues causeries, des amitiés fécondes, dont l'étroite communauté des idées fut le lien indestructible. ".

C'est donc avec les plus vives instances, nos très chers frères, du plus profond de notre âme, et persuadé d'accomplir un des actes les plus importants et les plus féconds de notre carrière épiscopale, que nous vous exhortons à profiter de cet admirable moyen de sanctification que la Providence réservait à notre pays en ces jours d'existence plus compliquée et de luttes plus âpres. Chaque paroisse de notre diocèse, chaque profession, chaque association devrait inscrire la retraite fermée parmi ses pratiques annuelles. C'est notre vœu de pasteur des âmes, c'est notre ardent désir. Entre les retraitants venus du même milieu et y retournant, soumis pendant trois jours à la même discipline, des liens étroits se formeront qu'une brusque séparation ne risquera pas ensuite d'affaiblir ou de dénouer. Tous se retrouveront et s'appuieront les uns sur les autres, dans la vie quotidienne; les mêmes œuvres et les mêmes combats les grouperont autour de leur curé ou de leur aumônier: infrangible faisceau de volontés associées, phalange de chrétiens, faible en nombre peut-être, mais forte de sa vaillance, de son union, de sa soumission à ses chefs.

Nous comptons que tous ceux qui ont quelque autorité sur les âmes, que les curés surtout des différentes paroisses de notre diocèse et les aumôniers de nos associations se feront les apôtres de ce mouvement, les recruteurs actifs des retraites fermées. Qu'ils ne tardent pas à faire connaître à leurs fidèles cette oeuvre providentielle, qu'ils leur en montrent les avantages incomparables, qu'ils exhortent les meilleurs, à en bénéficier, qu'ils s'entendent même, là où la chose est possible, avec les directeurs de la nouvelle maison et organisent pour leur groupe une retraite spéciale. Ils contribueront ainsi à la formation de l'élite laïque dont l'Eglise a besoin à notre époque, ils se procureront à eux-mêmes des aides dévoués pour leur apostolat, ils attireront sur leur ministère les bénédictions du ciel.

Si nos voeux sont entendus et ces directions suivies, le catholicisme, nos très chers frères, verra de beaux jours dans notre pays. Ce ne sont pas tant les armées nombreuses que les corps d'élite qui remportent les victoires. Grâce aux retraites fermées, l'Eglise aura le sien au Canada, agissant dans les principaux groupements, ferme, discipliné, vaillant, formé comme le Christ voulut que fussent formés ses apôtres pour conquérir le monde, dans la solitude et la prière. Une méthode apostolique ne saurait se réclamer d'un patronage plus haut et plus sûr. Imiter le divin Maître, c'est aller à des triomphes certains.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises et chapelles paroissiales et autres où se fait l'office public, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Montréal, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre chancelier, le vingt-deux octobre mil-neuf-cent-treize.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

Par ordre de Monseigneur,

ADÉLARD HARBOUR, prêtre,

chancelier.

No 106

CIRCULAIRE

DE

MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

Archevêché de Montréal,
le 22 décembre 1913.

I — Extension du jubilé.
II — Rapports des paroisses.
III — Honoraires des prédicateurs de missions et de retraites.
IV — Prières après la messe basse.
V — Bénédiction d'orgue.
VI — Sujets de sermons pour l'année 1914.

Mes chers collaborateurs,

I

EXTENSION DU JUBILÉ

Je vous rappelle l'insigne faveur que j'ai obtenue de la bonté du Souverain Pontife. Le 14 novembre, je recevais de Son Eminence le cardinal Merry del Val la

réponse suivante, à une requête que j'avais adressée au Saint-Siège: " Le Saint-Père daigne accorder la prolongation du jubilé, implorée pour la province ecclésiastique de Montréal, jusqu'à la fin de janvier inclusivement. "

Le temps du jubilé, temps de bénédictions et de grâces, qui devait se terminer le 8 décembre, dure donc encore pour nous, et durera jusqu'au dernier jour du mois de janvier. Recommandez à vos fidèles, je vous prie, d'apprécier à sa juste valeur, un tel privilège. Si quelques-uns avaient négligé de gagner la précieuse indulgence accordée par le Souverain Pontife qu'ils s'empressent de la gagner, et rappelez-leur les conditions si faciles qu'ils ont à remplir.

Les aumônes du jubilé, déposées dans les troncs des églises et chapelles publiques, devront être envoyées, dans la première semaine de février, à M. le procureur de l'archevêché.

II

RAPPORTS DES PAROISSES

Je vous demande de préparer le plus tôt possible le rapport annuel de votre paroisse, et de l'adresser à M. le chancelier, dans le cours du mois de janvier. J'aurai, en 1914, à présenter au Saint-Siège, le rapport quinquennal de mon diocèse lors de ma visite *ad limina*. Les

rapports de tous les curés me sont nécessaires pour ce travail.

III

HONORAIRES DES PRÉDICATEURS DE MISSIONS ET DE RETRAITES

Il est juste que les prêtres, invités à prêcher des missions ou des retraites dans nos paroisses, reçoivent une rémunération convenable de leurs labeurs.

Afin d'avoir l'uniformité, et pour prévenir tout désagrément et tout malentendu, je règle que désormais on donnera cinquante dollars à chacun des Pères prédicateurs, par semaine. La quête faite parmi les fidèles, aux divers exercices de la retraite, couvrira généralement ces frais. Si elle n'était pas suffisante, je vous autorise à la compléter, en prenant sur le casuel de la Fabrique la somme nécessaire.

Dans le cas d'une paroisse très pauvre, ou à ses débuts,il sera toujours facile de s'entendre avec quelqu'une de nos zélées et charitables communautés religieuses.

IV

PRIÈRES APRÈS LA MESSE BASSE

J'attire votre attention sur le décret suivant de la Sacrée Congrégation des Rites.

DECRETUM

De precibus in fine missae recitandis

A nonnullis Emis Ordinariis sacrorum Rituum Congregationi sequens quæstio, pro opportuna solutione, proposita fuit: nimirum:

An, attentis S. R. C. Decretis n. 3697, Ordinis *Min. Cappucinorum*, 7 decembris 1888 ad III, de Missa conventuali sine cantu, et n. 4271 *Baionen.*, 8 junii 1911 ad II, de Missa votiva lecta, ex. gr. occasione primæ communionis, aut communionis generalis, sacræ confirmationis aut pro sponsis, haberi possit ut solemnis; eique applicari valeant præfata decreta quoad preces in fine Missæ, a Summo Pontifice præscriptas, omittendas ?

Et sacra Rituum Congregatio, audito Commissionis liturgicæ suffragio, omnibus accurate perpensis, ita rescribendum censuit: " *Affirmative*, si Missa cum aliqua solemnitate celebretur, vel Missam, quin celebrans ab altari recedat, immediate ac rite subsequatur aliqua sacra functio seu pium exercitium ".

Atque ita rescripsit ac declaravit. Die 20 junii 1913.

Fr. S. card. MARTINELLI,

Præfectus.

† PETRUS LA FONTAINE, ep. Charyst.,

Secrétarius.

V

BÉNÉDICTION D'ORGUE

La bénédiction de l'orgue d'une église est une cérémonie religieuse, de laquelle il importe de bannir tout ce qui semblerait lui donner un caractère profane. Il ne saurait, en conséquence, jamais être question de " concert sacré " à cette occasion. La bénédiction devra être donnée selon les prescriptions du rituel. Après le chant ou la récitation du psaume *Laudate Dominum in sanctis ejus*, suivi de l'oraison, il sera bon de faire une pieuse instruction aux fidèles, sur le rôle de l'orgue dans le culte catholique. L'organiste pourra faire entendre ensuite deux ou trois morceaux sérieux et dignes, comme il convient dans la maison de Dieu.

La cérémonie se terminera par le salut du Saint-Sacrement, pendant lequel on aura soin de se conformer aux directions pontificales sur la musique sacrée.

VI

SUJETS DE SERMONS POUR 1914

La prédication du dimanche, en 1914, aura pour objet les sacrements. Comme les années passées, je vous envoie des plans qui pourront vous guider.

Mais il y a d'autres sujets sur lesquels je vous invite

à revenir souvent, soit dans vos avis à tous vos paroissiens, soit dans vos réunions de congrégations; tels sont: les vocations sacerdotales et religieuses,le respect de l'autorité, la communion fréquente, la fréquentation des théâtres et des établissements de vues animées, l'intempérance, le parjure, le luxe, la justice, la restitution.

N'oubliez pas qu'une courte instruction est prescrite à chaque messe basse, le dimanche, et qu'à la messe principale, on ne doit pas omettre la lecture de l'évangile du jour suivi d'une brève homélie, ou du commentaire que j'ai déjà conseillé.

LES SACREMENTS

I — Des sacrements en général

1. Nature : définition, explication;
2. Existence: il y a SEPT sacrements.

II — Des sacrements en général (suite)

1. Effets des sacrements:
   a) Grâce sanctifiante;
   b) Grâce sacramentelle;
   c) Caractère.

III — Les sacramentaux

1. Les sacramentaux.

IV — Le baptême

1. Matière et forme ;
2. Ministre :
   a) Ordinaire ;
   b) Extraordinaire ;
3. Cérémonies.

V — Le baptême (suite)

1. Effets ;
2. Nécessité :
   a) enfants (d'eau, de désir, de sang.) ;
   b) adultes.

VI — La confirmation

1. Nature ;
2. Effets ;
3. Nécessité. Dispositions.

VII — L'eucharistie : le dogme de la présence réelle

1 Promesse ;
2. Institution ;
3. Objections et solutions.

VIII — L'eucharistie: le sacrifice

1. Notions du sacrifice;
2. Fins du sacrifice;
3. La Messe.

IX — L'eucharistie : le sacrement

1. Matière et forme;
2. Nécessité, effets, disposition;
3. La communion fréquente.

X — La pénitence

1. Institution divine;
2. Rémission des péchés;
3. Réviviscence des mérites.

XI — La pénitence : confession

1. Qualités d'une bonne confession.

XII — La pénitence : contrition

1. Importance de la contrition;
2. Contrition parfaite; contrition imparfaite.

XIII — La pénitence : satisfaction

1. Nécessité;
2. Oeuvres de satisfaction.

XIV — Les indulgences

1. Notions, importance;
2. Conditions;
3. Application.

XV — L'extrême-onction

1. Existence. Effets. Danger d'attendre trop tard.
(*Cf. Conc. P. de Québec*, No 490.)

XVI — L'ordre : le sacrement

1. C'est vraiment un sacrement:
   a) Signe sensible;
   b) Institué par Jésus-Christ;
   c) Pour donner la grâce.
2. Du nombre des ordres;
3. Effets de ce sacrement.

XVII — L'ordre : le prêtre

1. Dignité et pouvoirs du prêtre;
2. Devoirs des fidèles envers lui.

XVIII — Le mariage

1. Existence;
2. Nature.

XIX — Le mariage (suite)

1. Unité;
2. Indissolubilité.

XX — Le mariage (suite)

1. L'Eglise et l'Etat dans le mariage;
2. Les empêchements;
3. Le décret *Ne temere.*

XXI — Les mariages mixtes

1. Horreur de l'Eglise pour ces mariages.
   (*Cf. Conc. P. de Québec.*)
2. Des fréquentations mixtes i. e. de catholiques et de protestants;
3. Du mariage devant un ministre hérétique.
   (*Cf. Mandements,* Nos 24 et 30.)

AUTEURS À CONSULTER : Un bon manuel de Théologie. — *Montsabré :* Carêmes 1883-1887. — *Bourdaloue :* Baptême, eucharistie, pénitence, mariage. — *Mgr Besson :* les sacrements (deux volumes). — *Mgr Gibier.*

Nous sommes, mes chers collaborateurs, à la veille d'une année nouvelle; recevez mes voeux les meilleurs pour vous et pour toutes les âmes confiées à vos soins.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

No 107

CIRCULAIRE

DE

MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

Archevêché de Montréal,
le 17 février 1914.

I — Règlement du carême. — Modes et danses.
II — Visite *ad limina*.

Mes chers collaborateurs,

I

RÈGLEMENT DU CARÊME — MODES ET DANSES

Le règlement du carême sera celui des années dernières. Vous voudrez bien le rappeler et l'expliquer clairement aux fidèles:

1. Il est permis de faire gras chacun des dimanches du carême à tous les repas;

2. Tous les lundis, mardis, jeudis et samedis, à l'exception du samedi des Quatre-Temps et du Samedi-Saint, tout le monde pourra faire le repas principal en gras. Ces jours-là, les personnes légitimement empêchées, ou dispensées de jeûner,pourront faire gras aux trois repas;

3. Tous les mercredis et vendredis sont des jours d'abstinence à tous les repas;

4. L'obligation du jeûne subsiste pour ceux qui sont en état de jeûner;

5. Les jours où l'on peut faire gras, il n'est pas permis de faire usage du poisson ou des huîtres et de la viande au même repas. Cette règle s'applique aux dimanches comme aux autres jours du carême.

Exhortez fortement ceux qui ne peuvent observer la loi du jeûne à faire la charité en faveur des pauvres ou des oeuvres si nombreuses que nous sommes obligés de soutenir. Qu'un tronc soit placé, comme par le passé, dans toutes les églises, pour recevoir ces pieuses *aumônes*.

Ce serait une grave erreur de penser qu'on s'est acquitté de tous ses devoirs de chrétiens et de catholiques dès qu'on s'est imposé une légère privation, en jeûnant et en faisant maigre à certains repas durant le carême. Ce serait ne pas comprendre l'Evangile et oublier absolument les leçons de notre divin Maître. L'Eglise attend davantage de ses enfants. Elle leur demande la mortification dans leur vie en général, l'abstention des diver-

tissements mondains, la prière plus fervente, la pratique des oeuvres de miséricorde. Elle désire qu'ils profitent particulièrement de ce saint temps, pour examiner leur conscience, réparer leurs torts, purifier leur âme et travailler avec plus de zèle à leur salut. Nous sommes loin, nous semble-t-il, de la ferveur de nos pères. Il faut nous efforcer d'y revenir.

Je supplie donc nos chers diocésains de passer le carême avec tout l'esprit de foi et toute la piété dont ils sont capables. Que cette quarantaine soit vraiment pour eux des semaines de vertus et de mérites. Qu'ils s'abstiennent des théâtres et de ces nombreux cinémas, où la vertu court tant de dangers, et où l'on gaspille follement un argent qui pourrait servir à des fins meilleures et plus utiles. Qu'ils s'interdisent les bals, les réunions dissipantes; qu'ils fréquentent plus assidûment les églises et qu'ils s'approchent plus souvent de la Table sainte.

Des retraites et des missions seront prêchées dans plusieurs paroisses. Les prédicateurs se feront un devoir de signaler certaines plaies sociales que j'ai mentionnées dernièrement, et dont j'ai voulu faire le sujet des instructions quadragésimales à la cathédrale : la violation du dimanche, le parjure, l'injustice, l'affaiblissement de la morale chrétienne, le luxe, l'oubli de l'honnêteté publique. On ne saurait trop rappeler aux diverses classes de la société, les obligations de leur état. Pour tout dire d'un mot: un réveil chrétien me paraît nécessaire aux temps où nous sommes.

Des mœurs déplorables se sont, en effet, introduites dans presque tous les pays. Elles ont pénétré chez nous. Elles envahissent jusqu'à nos excellents milieux catholiques. Les notions les plus élémentaires de la pudeur semblent complètement oubliées. L'immodestie des toilettes féminines s'accentue de plus en plus. J'avais cru d'abord que ce ne serait qu'un engoûment passager. Il n'en est rien. La mode semble régner en souveraine, dans nos campagnes presque autant que dans nos villes. Les femmes et les jeunes filles s'en font joyeusement les esclaves. Pensent-elles au scandale qu'elles donnent, aux péchés qu'elles s'exposent à faire commettre ?

On dirait que la décence n'est plus qu'un vain mot. Ce que disaient naguère les évêques de la Belgique trouve malheureusement ici son application : " l'exiguité des draperies, la transparence des étoffes, la forme du vêtement, la disposition suspecte de lignes, imaginées par des couturiers sans scrupule, ne sont plus les moyens de vêtir harmonieusement la femme honnête, mais des artifices calculés pour la livrer à la convoitise. ".

Sous prétexte que c'est la seule toilette offerte en vente aujourd'hui dans les magasins, on habitue les toutes petites filles au décolletage, aux manches très écourtées, et on les prépare ainsi, pour plus tard, à des toilettes beaucoup plus inconvenantes. Où est,je vous le demande, le sens religieux de ces mères de famille qui ne craignent pas de revêtir leurs enfants d'un costume pareil, pour

les cérémonies de la communion et de la confirmation?

Avertissez les parents que ce costume est formellement interdit. Celles qui le porteraient ne seraient pas admises à la réception du sacrement.

En même temps que les modes excentriques et immorales, certaine danse a fait irruption dans notre société. Je n'ai pas besoin de la nommer ; elle est suffisamment connue. J'ignore son origine, mais elle s'est répandue dans le monde entier avec une incroyable rapidité. A coup sûr, c'est l'esprit du mal qui l'a inspirée. Il n'y a pas de mot trop fort pour flétrir comme ils le méritent ces mouvements du corps disgracieux, ces contorsions vraiment lascives, que ne sauraient se permettre des personnes qui se respectent.

En Europe, cette danse avait pris les proportions d'une invasion. Le cardinal-vicaire du pape, à Rome, les évêques de France et de Belgique ont élevé la voix pour la condamner. Les souverains l'ont censurée et bannie de leurs salons. Hélas! elle a été en vogue pendant quelque temps parmi nous comme ailleurs. Certains hôtels de renom, à Montréal, n'ont pas craint de s'en faire une réclame, ce qui n'est pas certes à leur honneur.

J'ai voulu attendre avant d'en parler, persuadé qu'un amusement aussi dangereux et aussi peu honnête ne tarderait pas à être méprisé et abandonné.

Il disparaît en effet, et il n'est aujourd'hui toléré dans aucun milieu honorable.

Dans tous les cas, je l'interdis absolument comme une chose mauvaise et scandaleuse, et j'interdis également les autres danses nouvelles qui lui ressemblent.

Je fais appel à toutes les femmes vraiment chrétiennes et leur demande de se liguer contre ces danses licencieuses et les indécentes modes du jour.

II

VISITE *ad limina*

La présente année 1914 est pour tous les évêques du Canada celle de la visite prescrite *ad limina*.

Je partirai pour Rome le 22 de ce mois. M. le curé Le Pailleur sera mon compagnon de voyage.

Pendant mon absence, on suivra pour la transaction des affaires, questions de paroisses, de mariages et autres la pratique ordinaire.

Mgr Gauthier, évêque auxiliaire sera l'administrateur du diocèse. Avec l'aide de quelques collègues, il administrera la confirmation dans les diverses paroisses de Montréal, puis il fera en mai et en juin, les visites pastorales dans les paroisses de la campagne.

Vous l'accueillerez comme moi-même, vous exhorterez vos fidèles à recevoir avec soumission et respect les conseils qu'il leur donnera.

J'aurai à présenter au Saint-Père, sur nos institutions

et sur nos oeuvres, un rapport intéressant et consolant. Votre pensée, comme celle de tous mes bien aimés diocésains, me suivra partout. Veuillez avoir pour moi, un souvenir particulier à la sainte messe et dans la récitation de votre bréviaire.

Je vous réitère, chers collaborateurs, l'assurance de mes très affectueux et très dévoués sentiments en Notre-Seigneur.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

P. S. — Cette lettre devra être lue aux fidèles le premier dimanche après sa réception.

No 108

LETTRE PASTORALE

DE

MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

AU SUJET DE LA MORT DE NOTRE TRÈS SAINT-PÈRE LE PAPE PIE X

PAUL BRUCHESI, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de notre diocèse, salut, paix et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nos très chers frères,

Une grande épreuve vient de frapper soudainement l'Eglise catholique: Pie X, notre vénéré et bien-aimé pontife est mort, et nous cherchons vainement les mots capables d'exprimer notre douleur.

Il y a quinze jours à peine, à l'occasion du onzième anniversaire de son élection, nous lui adressions, au nom du diocèse et au nôtre, les hommages du plus respectueux dévouement et du plus filial amour, et il nous répon-

dait, sans retard, en nous donnant à tous sa paternelle bénédiction.

Tout récemment, nous trouvant à Rome, il nous avait été donné de le voir intimement plusieurs fois. Il ne restait pas chez lui la moindre trace de la maladie qui, l'an dernier, l'avait conduit aux portes du tombeau. Nous admirions sa mémoire si lucide et sa sénérité parfaite, au milieu de ses labeurs et de ses nombreuses préoccupations. L'Eglise, nous semblait-il, avait besoin de lui. Tout faisait espérer alors qu'il lui serait conservé plusieurs années encore, et qu'il pourrait mener à leur terme les grandes oeuvres de réforme et les travaux qu'il avait entrepris.

Tout à coup, il y a deux jours, nous arrivait la nouvelle qu'il était souffrant, que le repos lui était prescrit par ses médecins; puis que son état s'agravait; et, ce matin, qu'il était mort...

Au moment où nous traçons ces lignes, nous ne connaissons pas les détails de ses derniers moments. Mais, nous n'en pouvons douter, l'effroyable guerre qui mit l'Europe en feu, et arma les unes contre les autres tant de grandes nations, voilà ce qui a abrégé ses jours. Son coeur si sensible n'a pu supporter le choc causé par ce conflit meurtrier qu'il eût voulu empêcher à tout prix. Il le disait le 2 août dans le message touchant qu'il adressait au monde entier :

A cette heure où l'Europe presque entière est entraînée vers le gouffre de la guerre la plus terrible, avec ses dangers et ses misères présentes et celles qui doivent suivre, dont la seule pensée frappe tout le monde de peine et d'horreur, Nous, qui avons à veiller sur la vie et le bien-être de tant de citoyens et de tant de peuples, ne pouvons pas ne pas être profondément ému et Notre coeur est brisé du plus amer chagrin.

Ah! que les desseins de Dieu sont impénétrables; et à cette heure de deuil et d'angoisse, comme il fait bon nous rappeler les promesses de Jésus-Christ à ses apôtres : "Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles"!

Pie X n'a régné que onze années, mais que ces onze années ont été admirablement remplies et singulièrement fécondes! Il reste, sans contredit, un des plus illustres papes qui aient occupé le siège de saint Pierre.

Dès son avènement, il se traça en trois mots le programme qu'il voulait exécuter: " *Tout restaurer dans le Christ* "; il y fut sans relâche et jusqu'à la fin.

Lui, si bon et si tendre, " doux et humble de coeur " à l'exemple de son divin Maître, il a combattu avec intrépidité et sans merci toutes les erreurs de notre temps.

Son encyclique sur le modernisme est un des documents les plus importants que puisse signaler l'histoire de la papauté. Il a entrepris la réforme du chant sacré, la codification du droit canonique, la révision de la Vulgate; il s'est occupé de la sanctification des clercs, de

l'enseignement du catéchisme ; et par ses décrets sur l'âge de la première communion, sur la communion fréquente et quotidienne, sur la communion des malades, il a donné le coup de mort aux néfastes doctrines jansénistes et il a attiré les âmes en foule auprès du tabernacle. Il a été vraiment le pape de l'Eucharistie.

Les congrès tenus chaque année, dans un pays ou dans un autre, en l'honneur du Très Saint-Sacrement, ont eu ses plus ardents encouragements. Celui de Montréal, en 1910, avait procuré une joie bien vive à son coeur, et il avait daigné nous le dire plus d'une fois.

Ce pontife si grand par la dignité et la puissance spirituelle dont il était investi, était le plus simple et le plus humble des hommes. Quiconque avait été admis auprès de lui ne pouvait s'empêcher de dire: " Comme il est bon ! " Il savait vraiment se faire tout à tous. Sa charité, son désintéressement n'avaient pas de bornes. Il aimait surtout avec tendresse les pauvres, les humbles, les petits. Combien d'enfants, dans le monde, possèdent aujourd'hui des lettres qu'il avait daigné leur écrire de sa propre main ! Que de bénédictions il a répandues partout, dans l'univers !

Mais que dire de sa foi, de sa confiance en Dieu, de l'esprit surnaturel qui inspirait et animait tous ses actes ? Ah ! nous ne craignons pas de l'affirmer, ce n'est pas simplement un illustre docteur, un père, c'est un pape aussi saint que grand que nous avons perdu. Il est re-

tourné vers celui dont il était ici-bas le représentant et le vicaire, pour recevoir la récompense de ses labeurs, de ses luttes et de ses vertus.

Mais un devoir nous incombe à tous en ce moment, nos très chers frères, et nous nous en acquitterons avec piété.

A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, nous avons statué et ordonné, statuons et ordonnons ce qui suit :

1. Jeudi prochain, 27 août, à 9 heures nous chanterons un service solennel dans notre cathédrale pour le repos de l'âme de Pie X. Nous espérons que les fidèles y viendront en grand nombre. Le clergé y est particulièrement invité, et les communautés religieuses sont priées d'y envoyer des représentants.

2. Lundi, le 31, un service sera chanté dans toutes les églises du diocèse, à l'heure qui sera jugée la plus convenable. Dans les communautés où une messe solennelle ne serait pas possible on dira une messe basse. La veille de ces différents services, à 7 heures du soir, dans toutes les églises, on sonnera les glas pendant une heure.

3. Les prêtres omettront le nom du pape au canon de la messe et ne chanteront plus son oraison aux saluts du Saint-Sacrement.

4. Enfin, nous vous engageons, nos très chers frères,

à faire la sainte communion, à réciter le rosaire, à assister aux messes qui seront célébrées dans votre paroisse. Vous n'aurez qu'à suivre l'inspiration de votre coeur si chrétien.

Sera la présente lettre patorale lue et publiée au prône de toutes les églises et chapelles paroissiales et autres où se fait l'office public, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Montréal, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre chancelier, le 20 août 1914.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

Par ordre de Monseigneur,

ADÉLARD HARBOUR, prêtre,

chancelier.

No 109

LETTRE PASTORALE

DE

MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

ANNONÇANT L'ÉLECTION DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE BENOIT XV

PAUL BRUCHESI, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de notre diocèse, salut, paix et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nos très chers frères,

Un pape peut mourir, le pape ne meurt pas. Le vingt août dernier, nous vous annoncions la mort de notre bien-aimé pontife Pie X. Aujourd'hui, nous venons vous faire part de l'élection de son successeur. Le deuil de la grande famille catholique n'a duré que quatorze jours. Grâces en soient rendues à Dieu, entonnons le cantique de l'allégresse et de la reconnaissance.

O vie vraiment divine de l'Eglise ! Action manifeste de l'Esprit Saint ! Pendant que les nations de l'Europe sont aux prises dans la plus terrible guerre que le monde ait encore vue ; pendant que les hommes se tuent et tombent par milliers, chaque jour, sur les champs de bataille ; pendant que le sang coule à flots, que les villes sont dévastées et incendiées, l'Eglise poursuit tranquillement sa marche, et voit se continuer, sans le moindre trouble, la série de ses souverains pontifes. Il n'y a de stable, vraiment, que cette royauté sans armée.

Se figure-t-on quelque part, à l'heure présente, une réunion d'une soixantaine d'hommes éminents par la noblesse, la dignité et la science, venus des pays belligérants et des autres parties du monde, fraternisant ensemble, et tenant une conférence pacifique de deux heures seulement sur une question quelconque intéressant la société ? Ah la paix viendra plus tard, et nous l'appelons de tous nos voeux ; mais aujourd'hui, hélas ! c'est le conflit universel ; c'est au fond des coeurs, l'ambition ou la haine, l'indignation légitime en présence des atrocités commises et du droit violé ; c'est le désir de la revanche ; c'est partout la défiance, l'inquiétude et l'angoisse. Non, non, une telle assemblée ne serait possible nulle part. Et cependant, l'univers entier en a contemplé une, plus merveilleuse encore, dans le conclave qui vient de se tenir au Vatican.

Ils étaient là, en effet, unis par les liens de la même

foi et de la même charité, adressant au ciel les plus ferventes prières, ces vénérables cardinaux, tous hommes de vertu et de savoir, préposés à des diocèses importants, ou à des postes éminents dans le gouvernement de l'Eglise, mais d'origine et de langue diverses; appartenant pour un grand nombre, à ces pays qui, en ce moment, se livrent les plus meurtriers combats; ayant, plusieurs d'entre eux, des parents et des compatriotes engagés sous des drapeaux différents. Quelle cause de tourments, semble-t-il, et ajoutons aussi, de terrible malaise et même de frictions! Le sentiment patriotique est si fort et si puissant dans l'âme humaine! Et pourtant, l'union la plus parfaite, une union toute surnaturelle règne parmi eux. L'accomplissement d'un grand devoir, le bien des âmes, le règne de Jésus-Christ continué sur la terre, voilà leur unique préoccupation. Ils ont mission de donner à l'Eglise le chef qui lui manque et qu'elle attend. Tout ce qui sent l'humain est banni de leur pensée. Il se sont fait une solitude impénétrable à tous les bruits du dehors. Leurs oraisons se prolongent. "Seigneur, disent-ils, montrez-nous celui que vous voulez pour vicaire ici-bas."

Puis, les séances commencent. Dignes, calmes, oubliant pour un moment les scènes de carnage dont leur patrie est peut-être le théâtre et qui, demain, leur arracheront des larmes, ils vont, sous le regard de Dieu, déposer leur bulletin de vote dans le calice d'or. Il en est qui tremblent, car ils redoutent le terrible fardeau dont ils pour-

raient être chargés. Deux fois, trois fois, autant qu'il est nécessaire, ils recommencent la cérémonie solennelle. Mais voilà que la lumière se fait dans les esprits. Celui auquel plusieurs ne pensaient pas, peut-être, au début du conclave, apparaît comme le futur élu de Dieu. Déjà on croit voir une auréole à son front. Les votes vont plus nombreux vers lui. Le nombre de bulletins requis est obtenu. L'élection est faite, le pape est proclamé. Le voici qui a revêtu la soutane blanche qu'il portera désormais. Les cardinaux, ses collègues de tout à l'heure, s'inclinent et lui promettent la soumission la plus entière et le dévouement le plus absolu. La foi leur montre devant eux Pierre, chargé par le Christ, de paître les brebis et les agneaux.

Nos très chers frères, tel est l'événement qui s'est accompli ce matin, dans le palais du Vatican, et le peuple de Rome l'a appris, quand le doyen des cardinaux diacres lui a fait entendre du balcon central de Saint-Pierre les paroles traditionnelles: " Je vous annonce une nouvelle qui va vous remplir de joie; nous avons pour pape l'éminentissime et révérendissime seigneur cardinal Jacques della Chiesa qui a pris le nom de Benoît XV. "

La nouvelle, transmise aussitôt par le télégraphe, aux quatre coins du monde, a relégué au deuxième plan toutes les dépêches concernant la guerre. Pour nous, nous avons béni Dieu, et nous nous sommes empressé d'adresser à Sa Sainteté les hommages et les voeux de longue vie des six cent mille fidèles de notre diocèse.

Le nouveau pontife est né à Pegni, dans le diocèse de Gênes, le 21 novembre 1854. Il n'a donc pas encore soixante ans. Quand il y a trois mois à peine, il était fait cardinal par Pie X, *La Croix* de Paris publiait sur lui une courte biographie dont nous sommes heureux de reproduire ici quelques passages :

" Les qualités intellectuelles du prélat expliquent la confiance que lui accordèrent tout de suite ses supérieurs. Esprit remarquablement agile, pénétrant avec rapidité jusqu'au noeud des questions les plus difficiles, Mgr della Chiesa a le don de la rédaction aisée et élégante. Avec cela, une mémoire facile qui organise ses souvenirs et ne perd rien de ce qu'il lui a confié. Le caractère est à la hauteur du talent. Discret, comme on sait l'être à Rome, d'une droiture inflexible et d'une fidélité exquise, Mgr della Chiesa est, par-dessus tout, un prêtre remarquablement pieux.

" Il fut, durant plusieurs années, le supérieur du Tiers-Ordre franciscain que le regretté cardinal Vivès avait institué, pour les ecclésiastiques, dans la chapelle de la Maison internationale des prêtres de la mission, et que l'actuel évêque de Bergame, Mgr Radini-Tedeschi, avait dirigée avant lui. Nul ne fut plus assidu aux réunions de la Fraternité dont il présidait la retraite mensuelle, et ce n'est sans doute pas un petit éloge, si l'on songe aux multiples travaux qui lui incombaient comme substitut du cardinal secrétaire d'Etat.

" La carrière de Mgr della Chiesa est connue : elle se confond d'abord, comme nous l'avons dit, avec celle du cardinal Rampolla lui-même. Mgr della Chiesa entra à la secrétairerie d'Etat en 1887, comme " minutante ". Il fut nommé substitut du cardinal secrétaire d'Etat en avril 1901, quand Mgr Tripepi fut créé cardinal. Il continua ces fonctions, pendant près de quatre ans, après la mort de Léon XIII, quand Son Eminence le cardinal Merry del Val succéda, comme pro-secrétaire d'Etat d'abord, et bientôt comme secrétaire d'Etat, au cardinal Rampolla.

" Le 16 décembre 1907, il fut nommé archevêque de Bologne, succédant au cardinal Svampa. Il fut sacré le 22 décembre de la même année dans la chapelle Sixtine, par Sa Sainteté Pie X.

" Les travaux apostoliques ne prirent pas Mgr della Chiesa au dépourvu. Il aimait à se délasser de son absorbant labeur, comme substitut du secrétaire d'Etat, par l'exercice du saint ministère. Il entendait assidûment les confessions à l'église Saint-Eustache. Il aimait à adresser la parole de Dieu, surtout aux pèlerins, et ses auditeurs n'ont pas oublié la doctrine solide et la profonde piété qui caractérisaient ses allocutions.

" Ainsi put-il soutenir l'héritage du cardinal Svampa, qui ne laissait pas d'être redoutable. Sur cette ville de Bologne, qu'un tempérament ombrageux et des traditions de haute culture intellectuelle rendent si difficile à sai-

sir, le cardinal Svampa exerçait un prestige incontesté.

" Mgr della Chiesa conquit l'estime de ses diocésains par la justesse de son jugement, par la sûreté de ses relations, par la distinction de son esprit et par l'édification d'une vie profondément sacerdotale. "

Voilà, nos très chers frères, celui qui nous est donné aujourd'hui pour pasteur suprême et pour père.

Nous avons eu l'honneur de le connaître jadis, quand il remplissait auprès du célèbre et pieux cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat de Léon XIII, les fonctions de substitut. Nous aimons à nous rappeler, en ce moment, son accueil toujours si bienveillant, son empressement à accorder les faveurs ou à rendre les services qui lui étaient demandés. Nous avions remarqué son abord si simple et son amabilité si douce. Il a été à l'école de deux grands papes. L'Eglise peut attendre beaucoup de lui et elle ne sera pas déçue. Par sa fermeté, en même temps que par son esprit de conciliation, il saura faire face aux difficultés des temps que nous traversons; par sa bonté attirante et persuasive, il gagnera les coeurs. En prenant le nom de Benoît XV, il a voulu, sans doute, honorer la mémoire de l'illustre Benoît XIV, dont le règne fut si brillant et si fécond, et qui fut appelé, lui aussi, à monter du siège archiépiscopal de Bologne sur le siège de saint Pierre.

Dominus conservet eum ! Oui, que le Seigneur nous

le conserve bien longtemps. Qu'il le soutienne, le protège et le fortifie. Reportons sur lui, nos très chers frères, les sentiments d'obéissance, de piété filiale, de respectueuse tendresse dont nous étions animés pour son vénéré prédécesseur.

Ah! puisse-t-il voir, et bientôt, les peuples qui actuellement s'égorgent et se détruisent sans pitié, se tourner vers lui comme vers leur médiateur et l'arbitre de leurs différends. Alors, n'en doutons pas, le pape jouera le beau rôle que la papauté a joué si souvent au cours des siècles passés: il rendra la paix à l'Europe, et Benoît XV sera salué comme l'insigne bienfaiteur de l'humanité.

A ces causes, nous ordonnons ce qui suit :

1. Dimanche prochain, 6 septembre, dans toutes les églises et chapelles publiques du diocèse, on chantera, après la messe principale, le *Te Deum*, avec l'oraison de l'action de grâces et celle pour le pape.

2. Pendant huit jours, l'oraison commandée, aux messes où la rubrique le permet, sera l'oraison pour le pape. On reprendra ensuite l'oraison pour obtenir la paix.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises et chapelles paroissiales et autres où se fait l'office public, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Montréal, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre chancelier, le trois septembre mil-neuf-cent-quatorze.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

Par ordre de Monseigneur,

ADÉLARD HARBOUR, prêtre,

chancelier.

Archevêché de Montréal,

le 4 novembre 1914.

Monsieur le curé,

Les cours de chant grégorien dont je vous ai parlé pendant les dernières retraites pastorales, commenceront lundi soir, 9 novembre, à 8 heures, à l'Université Laval. Ils seront donnés par M. l'abbé Garrouteigt et M. l'abbé Bouhier.

Je désire que ces cours soient fidèlement suivis par les maîtres de chapelle, les organistes et les membres des différents choeurs de nos églises. Ils en comprendront l'importance et l'utilité. Veuillez leur transmettre mon invitation pressante. Ils seront tous heureux de s'y

rendre, je n'en doute pas. Je serai moi-même présent à la leçon d'ouverture.

Agréez, Monsieur le curé, l'assurance de mon entier dévouement.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

P. S. — Il va sans dire que le clergé et les religieux sont invités à ces cours.

No 110

CIRCULAIRE

DE

MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

AU CLERGÉ DE SON DIOCESE

Archevêché de Montréal,
le 1 décembre 1914.

I — Charité et prière.

II — L'Union Saint-Jean.

III — Retraites sacerdotales.

IV — Sujts de sermons pour l'année 1915.

V — Denier de Saint-Pierre, et collectes pour oeuvres diverses pendant l'année 1913.

Mes chers collaborateurs,

I

CHARITÉ ET PRIÈRE

L'horrible guerre, cause de tant de deuils et de tant de ruines, se poursuit en Europe, et personne n'en peut prédire la fin.

L'appel fait en faveur de ses victimes a été admirablement entendu de notre population. Les organisations de secours, pour venir en aide aux soldats blessés de la France et de la Belgique, ainsi qu'aux innombrables familles en détresse, se sont multipliées. Jamais, peut-être, la charité n'a été pratiquée parmi nous avec plus de désintéressement et d'ardeur. On dirait que Montréal est devenu un immense ouvroir de charité.

Ce beau mouvement, je l'espère, va se continuer. Et plus les misères à soulager seront grandes parmi nos frères de là-bas, plus nous saurons nous montrer sympathiques et généreux. Le labeur et les privations mêmes ne nous coûteront pas. C'est par là que nous nous montrerons vraiment chrétiens.

Mais, nous avons en même temps à penser à nos pauvres qui, cet hiver, seront ici plus nombreux que jamais. Eux aussi, beaucoup du moins, sont des victimes de la guerre; eux aussi ont besoin de vêtements, de charbon

et de pain. Ceux qui gagnaient honorablement leur vie, et qui, aujourd'hui, manquent de travail, vont passer par des épreuves bien rudes. Je vois avec bonheur que notre Conseil de ville s'en préoccupe, et cherche les moyens les plus efficaces et les plus pratiques de les secourir. Nos communautés religieuses donnent l'exemple. Dans leurs différents asiles, des centaines de repas substantiels sont servis, chaque jour, aux sans travail et aux indigents. Mais il faut nous organiser tous ensemble. Avec l'union des bonnes volontés, l'inquiétant problème qui se pose devant nous, devra, ce me semble, se résoudre assez facilement.

Je compte tout particulièrement sur nos Conférences de Saint-Vincent-de-Paul. Je les ai recommandées et louées bien des fois. C'est maintenant, surtout, que vont se révéler leur utilité sociale et leur merveilleuse puissance. Quelle belle et touchante mission elles vont remplir ! Il y en avait relativement peu, jusqu'à ces derniers temps, dans notre ville. On en compte aujourd'hui cinquante-quatre. Ce n'est pas encore assez. Les étudiants de l'Université Laval ont la leur. Je les en félicite. Outre qu'ils donnent un magnifique exemple, ils réalisent un des voeux les plus chers au coeur du pieux Frédéric Ozanam.

Dans les paroisses où il n'existe pas encore de Conférence, je veux qu'on en fonde une sans retard, et je fais un devoir à Messieurs les curés de s'adresser, à cette fin,

au président général et à l'aumônier général de la Saint-Vincent-de-Paul. La fondation se fera très facilement.

Je supplie spécialement les hommes des professions libérales, trop rares jusqu'à présent dans ces Conférences, de se faire une obligation sainte et un point d'honneur de s'y enrôler. Il n'y a pas sur la terre d'armée plus glorieuse que celle de la charité. La Saint-Vincent-de-Paul est cette armée dont le Christ est le chef et que l'Eglise bénit.

Notre Saint-Père le pape Benoît XV écrivait naguère à son président général M. le vicomte d'Hendecourt : " Nous n'avons jamais cessé de prendre le plus vif intérêt à cette institution éminemment catholique et sociale, et c'est avec une satisfaction profonde que nous avons suivi et que nous suivons le développement de ce grand arbre, qui a étendu ses branches et porté des fruits précieux de charité surnaturelle dans toutes les parties du monde... Daigne le divin Maître, en soutenant vos forces, bénir les voeux que nous formons pour le progrès et l'accroissement de votre Société, appelée, à l'heure actuelle surtout, à soulager tant de douleurs, à mettre un baume salutaire sur tant de misères spirituelles et corporelles. "

J'arrive maintenant à la pratique. Il appartiendra à chaque Conférence de se rendre compte, par visites ou par enquêtes, des besoins divers des pauvres de sa paroisse, et d'y apporter toute l'assistance possible.

Dans les mois qui vont suivre, les réunions devront, probablement, être plus fréquentes qu'en temps ordinaire. Les membres, je n'en doute pas, s'y rendront avec empressement. A quelle oeuvre plus noble et plus méritoire pourraient-ils consacrer leurs loisirs ?

Mais d'où viendront les ressources suffisantes pour subvenir à toutes les nécessités ? Des membres d'abord, qui se rappelleront que Notre-Seigneur regarde comme fait à lui-même ce que l'on fait aux malheureux ; des personnes charitables qui voudront coopérer, selon leurs moyens, à une oeuvre si belle ; puis des fonds qui pourraient être versés entre les mains du Conseil central de la Société, et distribués par lui aux diverses Conférences.

Si cela ne suffit pas, je permets que pendant tout l'hiver, les collectes du dimanche aux offices de l'église, à l'exception de celles qui sont prescrites pour des fins spéciales, soient faites en faveur des pauvres de la paroisse, et remises intégralement à la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul.

J'irai même plus loin. J'autorise toute contribution que les fabriques décideront de souscrire aux Conférences paroissiales.

Grâce à ces moyens, la bonne Providence aidant, nos pauvres seront, je l'espère, convenablement secourus.

Au devoir de l'aumône s'ajoute pour nous le devoir plus impérieux que jamais de la prière, et de la prière publique.

Ne l'oublions pas, c'est Dieu qui tient entre ses mains les destinées des peuples. Que nos supplications s'élèvent donc ardentes vers lui, afin d'obtenir de sa miséricorde, la cessation des maux qui affligent le monde. Prions avec nos fidèles, chers collaborateurs, aux intentions du Souverain-Pontife. Il sait, lui, mieux que personne, ce qu'il faut demander au Tout-Puissant, et comment nous devons le demander. Unissons-nous à lui avec foi et confiance.

Je demande que, dans toutes nos écoles, les élèves récitent trois fois, à l'ouverture de chaque classe, la pieuse invocation : " Coeur sacré de Jésus, ayez pitié de nous." Ces milliers de voix si pures ne pourront pas manquer d'être entendues. Y a-t-il, en effet, une prière plus puissante que la prière des enfants ?

Dans vos paroisses, je vous invite à convier vos fidèles auprès du tabernacle, pour des journées de supplications spéciales. A cette occasion, l'exposition solennelle du Saint-Sacrement sera permise, et vous ne manquerez pas de faire amende honorable à la justice divine.

Je recommande, de plus, l'exercice public du chemin de la croix, exercice auquel sont attachées de si nombreuses indulgences. Prêchez aussi la pénitence et la fréquentation des sacrements. Exhortez fortement vos fidèles à s'éloigner des théâtres, des maisons de vues animées et à s'abstenir des amusements mondains.

Pour nous, chrétiens, c'est le temps du renoncement,

de la mortification, de la piété, et non celui du plaisir. La sainteté de notre vie, soyons-en sûrs, sera le meilleur moyen d'obtenir la fin des épreuves présentes, et d'éloigner de nous des malheurs encore plus grands peut-être.

II

UNION SAINT-JEAN

Je vous rappelle les importantes modifications faites aux règlements de l'Union Saint-Jean, et que je vous ai annoncées lors des retraites pastorales. Voici les articles tels qu'ils ont été amendés :

" L'Union Saint-Jean a pour but de venir en aide aux prêtres malades ou empêchés de vaquer aux travaux du saint ministère. La quotité des pensions est fixée à deux cent cinquante piastres par année, à partir du 1er janvier 1915.

" Afin de venir en aide à la Caisse de l'Union, Mgr l'archevêque, conformément aux prescriptions du Premier concile national de Québec, a décidé de prélever un pour cent sur le casuel des fabriques, et réglé que cette taxe devra être payée avant le 1er janvier de chaque année. "

La somme de deux cents piastres, allouée jusqu'ici aux pensionnaires de l'Union Saint-Jean, était devenue évidemment insuffisante, vu la cherté de la vie. Nous

l'avons élevée à deux cent cinquante pour l'année prochaine, et c'est mon intention de la porter à trois cents à partir de 1916.

Il est entendu que tous les prêtres du diocèse font partie de notre bienfaisante association.

On voudra bien se rappeler que la contribution est strictement payable avant le 1er novembre. Je prie ceux qui se trouveraient en retard de se mettre en règle immédiatement.

Cette contribution a été fixée à trois pour cent sur tous les revenus ecclésiastiques, honoraires de messes exceptés, et constitue maintenant une obligation de justice.

Je n'ai pas besoin d'énumérer ici les raisons qui justifient le prélèvement d'un pour cent sur le casuel des fabriques.

Voici comment l'on procédera. Cet un pour cent devra être payé *avant la fin de décembre*, sur le casuel de 1913, tel qu'il apparaît dans la reddition des comptes. L'an prochain, il sera pris sur le casuel de 1914, et ainsi de suite. Le calcul sera donc très facile à faire et il ne saurait y avoir de retard dans aucune paroisse. L'Union Saint-Jean sera ainsi en état de s'acquitter de ses obligations envers tous ses membres.

III

RETRAITES SACERDOTALES

Je recommande à votre piété la retraite mensuelle, exercice si avantageux, et si hautement loué par Pie X, dans une instruction mémorable que l'on pourrait appeler son testament spirituel au clergé.

A Montréal, cette retraite a lieu dans la chapelle du Sacré-Coeur de l'église Notre-Dame, le deuxième jeudi du mois, à deux heures.

Je vous prie de vous y rendre à moins que vous n'en soyez empêchés par des raisons graves.

Ceux qui n'ont pas pris part à la retraite du mois d'août au grand-séminaire, *devront* faire leur retraite privément, avant la fin de ce mois dans une communauté religieuse, et m'adresser ensuite un certificat signé par le supérieur.

IV

SUJETS DE SERMONS POUR 1915

La prédication aura pour objet, en 1915, l'Apologétique.

Les questions que vous aurez à traiter sont de la plus

haute importance. Veuillez les étudier très sérieusement pour donner au peuple la doctrine sûre dont il a besoin.

Vous ferez bien, en dehors de ce cours régulier, de préparer, pour les dimanches libres, quelques instructions sur la liturgie, telles que les cérémonies du baptême, de la confirmation, de l'extrême-onction et de la réception du saint Viatique, les cérémonies de la messe, les ornements sacrés, etc. Ce sera le complément des sermons sur les sacrements. Les fidèles en retireront un grand profit.

Sur tous ces sujets vous consulterez avec avantage les ouvrages suivants: *Cours synthétique de Liturgie*, par A. Vigourel, professeur de liturgie au séminaire de Saint-Sulpice; *La liturgie expliquée aux fidèles*, par l'abbé Moisset.

Agréez, chers collaborateurs, l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

NOTE. — Le premier article de cette circulaire, *Charité et prière*, devra être lu en chaire, à toutes les messes, le dimanche, 6 décembre prochain. Le même jour, à 2 heures 30, toutes les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul sont convoquées au Monument national. Veuillez venir en grand nombre à cette importante réunion. Je compte particulièrement sur la présence de Messieurs les curés.

SUJETS DE SERMONS POUR L'ANNEE 1915

APOLOGÉTIQUE

Entre Dieu et l'homme il faut une religion. La vraie religion est la religion révélée. La vraie religion révélée est la religion chrétienne. La vraie religion chrétienne est l'Eglise catholique.

I. Nécessité de la religion.

II. La révélation : possibilité — nécessité.

III. Preuves de la révélation : la prophétie et le miracle.

IV. Le nouveau testament : Autorité de l'Evangile.

V. Divinité de Jésus-Christ prouvée par les prophéties messianiques.

VI. Divinité de Jésus-Christ prouvée par ses propres miracles et en particulier par sa résurrection.

VII. Divinité du christianisme prouvée par le témoignage des martyrs.

VIII. Divinité du christianisme prouvée par ses effets sur l'individu.

IX. Divinité du christianisme prouvée par ses effets sur la famille et sur la société.

X. Nature de la vraie Eglise de Jésus-Christ : c'est une société.

XI. Son pouvoir d'enseigner.

XII. Son pouvoir de gouverner.

XIII. Les quatre notes de l'Eglise.

XIV. Explication de la formule : Hors de l'Eglise point de salut.

XV. Du pape dans l'Eglise.

XVI. Des évêques dans l'Eglise.

XVII. De la tradition dans l'Eglise, ou en quoi consiste la règle de foi dans l'Eglise.

XVIII. Relations entre l'Eglise et l'Etat.

XIX. Reproche d'obscurantisme fait à l'Eglise, ou accord entre la science et la religion.

XX. Reproche d'intolérance : Inquisition, Galilée.

XXI. Nos devoirs envers l'Eglise.

Auteurs à consulter : Tanquerey : *Theologia fundamentalis.* — Mgr Frayssinous, *Défense du christianisme* (2 vol.). — Mgr Gibier et Montsabré, *Passim.*

ŒUVRE DU DENIER DE SAINT-PIERRE

pour l'année 1913

PAROISSES ET CHAPELLES

La Cathédrale :		
Quêtes		$200.72
Notre-Dame :		
Quêtes	$137.42	
Fabrique	100.00	
Dames de la Sainte-Famille .	25.00	
Enfants de Marie	25.00	287.42
Notre-Dames-des-Anges (Cartierville) :		
Quêtes		5.30
Notre-Dame-de-Grâce :		
Quêtes	86.79	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Congrégation des hommes . .	5.00	111.79
Notre-Dame-des-Neiges :		
Quêtes	35.70	
Fabrique	10.00	45.70

Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (Verdun) :

Quêtes	80.00	
Fabrique	25.00	
Enfants de Marie	5.00	110.00

Notre-Dame-des-Victoires (Parc-Terminal) :

Quêtes		20.00

Notre-Dame-du-Bon-Conseil :

Quêtes et fabrique	100.00	
Confrérie du Saint-Rosaire .	5.00	105.00

Notre-Dame-du-Saint-Rosaire (Villeray) :

Quêtes	30.15	
Fabrique	10.00	40.15

Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours :

Quêtes		24.00

Notre-Dame-de-la-Défense :

Quêtes		11.66

Nativité-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie (Hochelaga) :

Quêtes	30.00	
Fabrique	50.00	80.00

Sacré-Coeur :

Quêtes	125.00	
Fabrique	50.00	
Cercle Sacré-Coeur (Alliance Nationale)	10.00	
Congrégations	20.00	205.00

Sainte-Agnès :

Quêtes		34.58

Saint-Alphonse :

Quêtes	12.55	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	3.00	20.55

Saints-Anges (Lachine) :

Quêtes	156.00	
Fabrique	50.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Particulier	5.00	221.00

Sainte-Anne :

Quêtes	148.85	
Fabrique	40.00	188.85

Sainte-Anne-de-Bellevue :

Quêtes		45.19

Saint-Antoine :

Quêtes		35.00

Saint-Arsène :

Quêtes		15.00

Saint-Bernardin :

Quêtes		10.37

Sainte-Brigide :

Quêtes		115.00

Sainte-Catherine :

Quêtes		59.46

Sainte-Cécile :

Quêtes		4.54

Saint-Charles :

Quêtes		70.35

Sainte-Claire-de-Tétreauville :

Quêtes	24.00	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	44.00

Saint-Clément-de-Maisonneuve :

Quêtes	69.48	
Fabrique	20.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	99.48

Sainte-Clotilde :

Quêtes		37.75

Sainte-Cunégonde :

Quêtes	55.00	
Fabrique	50.00	
Enfants de Marie	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	10.00	
Congrégation des hommes et des jeunes gens	10.00	135.00

Saint-Denis :

Quêtes	34.77	
Fabrique	25.00	59.77

Saint-Edouard :

Quêtes		38.84

Sainte-Elizabeth-du-Portugal :

Quêtes	57.55	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	77.55

Saint-Enfant-Jésus (Mile-End) :

Quêtes	180.00	
Fabrique	100.00	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	5.00	
Hommes et jeunes gens . . .	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Tiers-Ordre—Hommes . . .	5.00	
— Femmes . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	310.00

Saint-Enfant-Jésus (Pointe-aux-Trembles) :

Quêtes	47.50	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	2.00	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	2.00	66.50

Saint-Etienne :

Quêtes		13.77

Saint-Eusèbe :

Quêtes	40.46	
Enfants de Marie	10.00	50.46

Saint-François-d'Assise (Longue-Pointe) :

Quêtes	17.81	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	

Enfants de Marie	2.00	
Tiers-Ordre	2.00	
Saint-Vincent-de-Paul . . .	2.00	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	2.00	
Bonne mort	4.00	
Société Sainte-Elizabeth . .	2.00	36.81
Saint-François-Solano :		
Quêtes		14.10
Sainte-Geneviève :		
Quêtes	24.83	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	39.83
Saint-Gabriel :		
Quêtes	26.45	
Fabrique	50.00	76.45
Saint-Georges :		
Fabrique		21.00
Sainte-Hélène :		
Quêtes	25.90	
Fabrique	25.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Ecoles	5.00	65.90

Saint-Henri :

Quêtes	73.89	
Fabrique	50.00	
Hommes	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	10.00	
Enfants de Marie	10.00	153.89

Immaculée-Conception :

Quêtes	189.80	
Jeunes gens	15.00	
Hommes	8.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	12.00	
Enfants de Marie	10.00	
Zélatrices du Sacré-Coeur . .	6.00	
Servants de messes	1.00	241.80

Saint-Irénée :

Quêtes		33.70

Saint-Jacques-le-Majeur :

Quêtes	330.40	
Fabrique	50.00	
Congrégation des hommes . .	15.00	
--- des jeunes gens .	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	20.00	
Enfants de Marie	20.00	
Confrérie de la Bonne Mort .	15.00	
Adoration diurne	15.00	475.40

Saint-Jean-Baptiste :

Quêtes	163.72	
Fabrique	50.00	
Congrégation des hommes . .	25.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	25.00	
Enfants de Marie	10.00	273.72

Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle :

Quêtes		9.00

Saint-Jean-Berchmans :

Quêtes	11.21	
Fabrique	5.00	
Union de prières	5.00	
Congrégations	2.00	23.21

Saint-Jean-de-la-Croix :

Quêtes		46.60

Saint-Joachim (Pointe-Claire) :

Quêtes		13.65

Saint-Joseph :

Quêtes	103.20	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Ecoles	30.00	153.20

Saint-Joseph (Rivière-des-Prairies) :

Quêtes		3.50

Saint-Joseph-de-Bordeaux :

Quêtes		33.78

Saint-Laurent :

Quêtes	105.00	
Fabrique	30.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	15.00	150.00

Saint-Léon (Westmount) :

Quêtes		152.56

Saint-Léonard-de-Port-Maurice :

Quêtes	16.20	
Fabrique	15.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	1.00	
Union de prières	.50	32.70

Saint-Louis-de-France :

Quêtes		221.68

Saint-Louis-de-Gonzague :

Quêtes		10.00

Sainte-Madeleine :

Quêtes		19.40

Saint-Michel :

Quêtes	79.80	
Fabrique	50.00	
Enfants de Marie	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	139.80

Saint-Pascal-Baylon :

Quêtes		14.65

Saint-Patrice :

Quêtes	134.79	
Fabrique	100.00	
Associations	10.00	244.79

Saint-Paul :

Quêtes	54.50	
Fabrique	10.00	
Congrégation des hommes . .	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	79.50

Sainte-Philomène :

Quêtes		28.85

Saint-Pierre :

Quêtes	168.94	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	

Enfants de Marie	5.00	
Union de prières	5.00	183.94
La-Présentation (Dorval) :		
Quêtes	17.50	
Congrégation des hommes . .	2.50	
Dames de Sainte-Anne . . .	2.50	
Enfants de Marie	2.50	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	2.50	27.50
Saint-Pierre-aux-Liens :		
Quêtes	40.00	
Fabrique	10.00	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	5.00	55.00
Saint-Stanislas-de-Kostka :		
Quêtes	100.00	
Fabrique	10.00	
Congrégation des hommes . .	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	5.00	130.00
Saint-Thomas-d'Aquin :		
Quêtes		21.45
Très-Saint-Nom-de-Jésus (Maisonneuve) :		
Quêtes	90.00	

Fabrique	10.00	
Congrégation des hommes . .	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Congrégation des jeunes gens .	5.00	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	5.00	
Tempérance	4.00	129.00
Très-Saint-Sacrement (Parc Dominion) :		
Quêtes	28.00	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	4.00	37.00
Saint-Viateur :		
Quêtes	178.00	
Fabrique	10.00	188.00
Saint-Vincent-de-Paul :		
Quêtes	95.00	
Fabrique	25.00	
Congrégation des hommes . .	10.00	
— des jeunes gens .	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	10.00	
Enfants de Marie	10.00	155.00
La Visitation (Sault-au-Récollet) :		
Quêtes	10.50	
Fabrique	20.00	
Congrégation	8.00	38.50

Saint-Zotique :

Quêtes	111.10	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	10.00	
Enfants de Marie	5.00	136.10

Mission Lithuanienne :

Quêtes	1.00

Mission Polonaise :

Quêtes	7.75

Pères Rédemptoristes (Hochelaga) :

Quêtes	20.00

Pères du Saint-Sacrement :

Quêtes	260.00

Hospice Saint-Joseph :

Quêtes	3.33

Sourdes-Muettes (Soeurs de la Providence) :

Quêtes	31.54

Asile Saint-Joseph (Soeurs de la Providence) :

Quêtes	3.40

Bon-Pasteur (Soeurs du Bon-Pasteur) :

Quêtes	7.60

Hôtel-Dieu :

Quêtes		16.15

Miséricorde :

Quêtes		5.00

L'Annonciation (Oka) :

Quêtes		13.70

L'Assomption :

Quêtes	36.50	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Union de prières	5.00	51.50

La Purification (Repentigny) :

Quêtes	5.00	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	3.00	
Union de prières	3.00	26.00

Sainte-Adèle :

Quêtes		23.96

Sainte-Anastasie (Lachute) :

Quêtes	38.00	
Fabrique	15.00	

Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	63.00
Sainte-Anne-des-Plaines :		
Quêtes	20.68	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	2.50	
Enfants de Marie	2.50	
Tiers-Ordre	2.50	38.18
Saint-André-d'Argenteuil :		
Quêtes	10.00	
Fabrique	15.00	25.00
Saint-Augustin :		
Quêtes	11.80	
Fabrique	5.00	16.80
Saint-Benoît :		
Quêtes	7.00	
Fabrique	5.00	12.00
Saint-Canut :		
Quêtes	3.25	
Fabrique	4.00	7.25
Saint-Charles (Lachenaie) :		
Quêtes	7.00	
Fabrique	5.00	12.00

Saint-Colomban :

Quêtes		2.68

Sainte-Dorothée :

Quêtes	13.00	
Fabrique	15.00	28.00

Saint-Elzéar :

Quêtes		8.15

Saint-Eustache :

Quêtes		42.00

Saint-François-de-Sales :

Quêtes		7.30

Saint-Gérard-Magella :

Quêtes		2.42

Saint-Hermas :

Quêtes	4.90	
Fabrique	12.00	16.90

Saint-Hippolyte :

Quêtes		2.00

Saint-Janvier :

Quêtes		20 30

Saint-Jérôme :

Quêtes	73.00	
Fabrique	25.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	10.00	108.00

Saint-Joseph-du-Lac :

Quêtes	6.35	
Fabrique	2.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	1.00	
Enfants de Marie	1.00	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	1.00	11.35

Saint-Louis-de-Terrebonne :

Quêtes	28.50	
Fabrique	25.00	53.50

Sainte-Lucie :

Quêtes		7.15

Sainte-Marguerite (Lac Masson) :

Quêtes		1.07

Saint-Martin :

Quêtes	10.00	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	2.00	
Union de prières	5.00	27.00

Sainte-Monique :

Quêtes		6.42

Saint-Paul-l'Ermite :

Quêtes	5.40	
Fabrique	15.00	20.40

Saint-Placide :

Quêtes		1.82

Saint-Raphaël (Ile-Bizard) :

Quêtes		6.85

Sainte-Rose :

Quêtes	49.00	
Fabrique	35.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	5.00	99.00

Saint-Sauveur :

Quêtes	4.74	
Fabrique	10.00	14.74

Sainte-Scholastique :

Quêtes	29.06	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	44.06

Saints-Simon et Jude (Charlemagne) :

Quêtes		11.80

Sainte-Sophie :

Quêtes		2.10

Saint-Sulpice :

Quêtes	6.80	
Fabrique	12.00	
Associations	5.00	23.80

Sainte-Thérèse :

Quêtes	53.50	
Fabrique	20.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Rosaire	5.00	88.50

Saint-Vincent-de-Paul :

Quêtes	38.85	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	.50	48.85

Lorette :

Quêtes		4.15

La-Nativité-de-la-Sainte-Vierge (Laprairie) :

Quêtes	57.00	

Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	77.00

Notre-Dame-Auxiliatrice :

Quêtes		15.65

Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Lacolle) :

Quêtes		8.55

Sainte-Anne (Varennes) :

Quêtes	26.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	10.00	
Enfants de Marie	5.00	41.00

Saint-Antoine (Longueuil) :

Quêtes	127.85	
Fabrique	5.00	
Hommes et jeunes gens . .	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Tiers-Ordre	10.00	157.85

Saint-Basile-le-Grand :

Quêtes		5.87

Saint-Bernard (Lacolle-Sud) :

Quêtes		3.62

Saint-Blaise :

Quêtes		11.00

Saint-Bruno :

Quêtes		3.17

Saint-Coeur-de-Marie :

Quêtes		4.73

Saint-Constant :

Quêtes	12.35	
Fabrique	5.00	17.35

Saint-Cyprien :

Quêtes	21.50	
Fabrique	15.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	2.50	
Enfants de Marie	2.50	41.50

Saint-Edouard :

Quêtes	5.25	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	1.00	
Enfants de Marie	.50	11.75

Sainte-Famille (Boucherville) :

Quêtes		46.72

Saint-François-Xavier (Caughnawaga) :

Quêtes		6.34

Saint-François-Xavier (Verchères) :

Quêtes	22.35	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	2.00	29.35

Saint-Georges (Montréal-Sud) :

Quêtes		.50

Saint-Hubert :

Quêtes	16.70	
Fabrique	5.00	21.70

Saint-Isidore :

Quêtes et fabrique		88.45

Saint-Jacques-le-Mineur :

Quêtes	22.85	
Fabrique	10.00	
Enfants de Marie	1.00	33.85

Saint-Jean :

Quêtes	29.00	
Fabrique	25.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	10.00	64.00

Saint-Joseph (Chambly) :

Quêtes		24.38

Sainte-Julie :

Quêtes		8.86

Saint-Lambert :

Quêtes	25.00	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	2.00	
Enfants de Marie	2.00	34.00

Saint-Luc :

Quêtes	10.22	
Fabrique	5.00	15.22

Sainte-Marguerite (L'Acadie) :

Quêtes	7.55	
Fabrique	10.00	17.55

Saint-Michel :

Quêtes		7.65

Saint-Patrice (Sherrington) :

Quêtes		3.50

Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix :

Quêtes	4.75	

Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	14.75
Saint-Philippe :		
Quêtes	13.82	
Fabrique	10.00	23.82
Saint-Remi :		
Quêtes		75.72
Sainte-Théodosie :		
Quêtes		6.62
Sainte-Trinité (Contrecoeur) :		
Quêtes	21.00	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	2.00	
Enfants de Marie	2.00	
Particulier	2.00	37.00
Saint-Valentin :		
Quêtes	4.85	
Dames de Sainte-Anne . . .	3.00	7.85

CLERGÉ ET INSTITUTIONS RELIGIEUSES

Archevêché de Montréal	$200.00
Clergé séculier	498.15
Compagnie de Saint-Sulpice	200.00
Oblats de Marie-Immaculée	40.00
Compagnie de Jésus	45.00
Clercs Saint-Viateur	50.00
Pères du Saint-Sacrement	90.00
Pères Dominicains	20.00
Pères de Saint-Vincent-de-Paul	5 00
Frères de l'Instruction chrétienne	75 00
— de la Charité (Saint-Vincent-de-Paul)	50.00
— de Saint-Gabriel	20.00
— du Sacré-Coeur	40.00
Tiers-Ordre	150.00
Congrégation de Notre-Dame	200.00
Hôtel-Dieu	25.00
Soeurs Grises	240.00
— de la Providence	206.00
— de Sainte-Croix	75.00
— de la Miséricorde	50.00
— des Saints-Noms de Jésus et de Marie	25.00
— du Bon-Pasteur	30.00
— de Sainte-Anne	15.00
— de la Sainte-Famille	25.00
— de l'Espérance	8.00

Petites Filles de Saint-Joseph	25.00
— Soeurs des pauvres	5.00

MAISONS D'ÉDUCATION

Université Laval	$100.00
Collège de Montréal	25.50
— Sainte-Marie	25.00
Séminaire de théologie	10.00
— de philosophie	10.00
Collège Saint-Laurent (C. S. C.)	25.00
— Notre-Dame (C. S. C.)	25.00
Séminaire de Sainte-Thérèse	25.00
Ecole Olier	7.00
Académie Marchand	19.00
Ecole du Plateau	12.00
— Sarsfield	12.00
— Belmont	10.00
Académie Viger	6.75
Ecole Edward Murphy	14.00
— Montcalm	10.00
— Garneau	25.00
Frères des Ecoles chrétiennes :	
Collège du Mont-Saint-Louis	40.00

Académie Sainte-Brigide	25.00
— Piché (Lachine)	6.00
— de l'archevêché	17.00
Ecole Saint-Patrice	3.00
— Saint-Jacques	15.00
— Saint-Laurent	15.00
— Plessis	27.00
— Sainte-Cunégonde	25.00
— de Salaberry	51.00
— Saint-Jean-Baptiste-de-LaSalle	8.50

Clercs Saint-Viateur :

Sourds-Muets	12.25
Académie Saint-Jean-Baptiste	14.80
Collège Terrebonne	4.26
Ecole Saint-Louis	7.02
— Saint-Jean-de-la-Croix	4.00
Notre-Dame-du-Saint-Rosaire	4.00
Ecole Querbes	7.88
— Bordeaux	3.00
— Saint-Lambert	5.00
Collège Saint-Remi	2.75

Clercs de Sainte-Croix :

Académie Saint-Joseph	11.75
— Sainte-Croix	11.00
— Saint-Paul	5.00
— Pointe-Claire	3.00

Frères de l'Instruction chrétienne :

Sainte-Elisabeth	2.00
Saint-Zotique	12.12
Académie Saint-Paul	6.60
Ecole Sainte-Famille	6.00
Verchères	4.50

Frères du Sacré-Coeur :

Ecole Meilleur	39.00
Académie commerciale de Notre-Dame-de-Grâce	5.00
Pointe-aux-Trembles	2.50
Verdun	7.31
Notre-Dame-des-Victoires	2.00

Frères de Saint-Gabriel :

Sainte-Thérèse	1.50
Saint-Martin	1.70
Sainte-Rose	4.12

Petits Frères de Marie :

Collège Laval (Saint-Vincent-de-Paul)	15.00
Ecole Saint-Pierre	25.00
— Saint-Pierre-aux-Liens	2.00

Congrégation Notre-Dame :

Pensionnat Sainte-Catherine	30.00
— Villa-Maria	25.00

Académie Saint-Eusèbe	49.50
— Saint-Denis	10.00
— Saint-Antoine	25.00
— Saint-Léon	12.00
— Saint-Louis	17.00
— Sainte-Anne	5.00
— Bourgeoys	19.00
— Saint-Joseph	10.00
— Académie Visitation	10.00
— Saint-Paul	13.00
Ecole Normale	19.00
— Bonsecours	5.00
— Saint-Stanislas	7.21
— Notre-Dame	2.00
— Verdun	15.00
— Jeanne-Leber	5.00
— de l'Assomption	5.00
— Pointe-Claire	2.90
Couvent de Sainte-Thérèse	5.00
Ecole paroissiale de Sainte-Thérèse	6.50
Couvent de Saint-Jean	6.69
— Notre-Dame-du-Bon-Conseil	10.00
— de Boucherville	4.00
— de Laprairie	5.60

Soeurs Grises :

Couvent de Saint-Benoit	10.00

Sœurs du Bon-Pasteur :

Couvent de Saint-Hubert	10.00
Académie Saint-Louis-de-Gonzague	10.00

Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie :

Pensionnat Outremont	20.00
— Hochelaga	10.00
Académie Marie-Rose	10.00
— du Sacré-Cœur	5.00
— des Saints-Noms	5.00
— des Saints-Anges	5.00
— du Saint-Nom de Marie	5.00
— Sainte-Emélie	5.00
— de Jésus et de Marie	5.00
— de Marie-Immaculée	5.00
— Saint-François-Xavier	5.00
— de la Sainte-Famille	5.00
— de la Nativité	5.00
Ecole Saint-Joseph	5.00
— Baril	5.00
— Saint-Clément	5.00
— Saint-Nom de Jésus	5.00
— Frontenac	5.00
Couvent de Saint-Lambert	5.00
— de Longueuil	5.00
— de Verchères	5.00
— de Contrecœur	5.00

Sœurs de Sainte-Anne :

Pensionnat de Lachine	10.00
— Sainte-Angèle	5.00
— de l'Ange-Gardien	5.00
Couvent de Saint-Remi	5.00
— de Saint-Henri	10.00
— de Saint-Jérôme	5.00
— de Saint-Michel	5.00
— de Saint-Cyprien	5.00
— de Sainte-Anne-des-Plaines	8.00
Académie Sainte-Cunégonde	3.91
— Saint-Irénée	8.30
— Saint-Zotique	10.00
— Saint-Arsène	5.00
— Saint-Pierre-aux-Liens	3.00
Ecole Vinet	2.00
— Saint-Victor	2.00

Sœurs de Sainte-Croix :

Pensionnat de Saint-Laurent	49.35
Académie Sainte-Brigide	20.00
— Laurier	10.00
— Saint-Edouard	10.00
Couvent de Varennes	8.00
— de Sainte-Scholastique	7.50
— de Lachute	6.00
— de Saint-Alphonse	1.00

Soeurs de la Providence :

Jardin d'Enfance	15.00
Ecole de Saint-Vincent-de-Paul	1.40
Orphelinat	1.25
Couvent de Saint-André	5.00
— de Saint-Vincent-de-Paul (Laval)	16.70

Religieuses du Sacré-Coeur :

Académie Sacré-Coeur, rue Saint-Alexandre	15.00

DIVERSES SOURCES

Un citoyen de Montréal	200.00
Damas Courval	200.00
Legs de feu Lecomte	10.00
Un particulier	5.00

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Hôpitaux	Séminaristes pauvres
Ville et banlieue							
Cathédrale Saint-Jacques (Montréal)	$14.00	$13.92	$80.63	107.60	$28.32	$25.00	$41.12
Saint-Nom-de-Marie (N.-D.) —	20.00	40.00	145.00	97.00	27.00	72.10	72.95
N.-D.-des-Anges (Cartierville) —	.71	3.55	4.28	3.48	1.15	1.22	1.25
Notre-Dame-de-Grâces . . —	21.32	19.49	19.00	106.98	27.91	35.68	38.16
Notre-Dame-des-Neiges . . —	13.75	11.00	9.00	24.75	13.00	15.75	18.65
N.-D.-des-Sept-Doul. (Verdun) —	8.00	15.00	22.00	21.80	10.00	10.00	12.00
N.-D.-des-Vict. (P. Terminal) —	2.00	3.00	15.00	15.15	2.00	3.00	3.00
Notre-Dame-du-Bon-Conseil . —	3.75	4.27	8.82	46.81	10.45	11.09	13.87
N.-D.-du-St-Rosaire (Villeray) —	5.70	10.00	5.50	23.05	5.10	7.00	8.00
Notre-Dame-du-Mont-Carmel —	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
N.-D.-du-Perpétuel-Secours . —	3.00	5.00	5.00	27.00	6.00	6.00	2.50
Notre-Dame-de-la-Défense . —	1.00	8.00	.....	10.22	1.00	5.57	5.00
La Nativité de la B.V.M. (Hoc.) —	8.00	25.00	12.50	20.02	15.00	20.89	25.00
Sacré-Coeur . . . . . —	12.00	11.70	42.50	70.00	15.00	60.00	50.00
Sainte-Agnès . . . . . —	9.10	28.90	.....	5.27	4.39	.....	9.65
Saint-Alphonse . . . . —	3.00	3.75	5.00	8.35	4.10	5.60	4.90

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Hôpitaux	Séminaristes pauvres
Saints-Anges (Lachine) . (Montréal)	$24.50	$24.00	$ 7.00	$52.00	$13.00	$12.00	$14.00
Sainte-Anne . . . . . —	9.01	15.51	18.79	42.74	25.72	25.00	25.00
Sainte-Anne-de-Bellevue . . —	4.18	9.25	2.13	11.34	4.18	4.13	8.13
Saint-Anselme . . . . . —	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.50	1.50
Saint-Antoine . . . . . —	10.00	12.00	15.00	21.00	13.00	15.00	15.00
Saint-Arsène . . . . . —	2.00	3.00	1.50	7.02	5.39	2.10	11.65
Saint-Bernardin . . . . —	2.77	4.28	.86	3.40	3.85	4.41	3.62
Sainte-Brigide . . . . . —	8.00	10.00	90.00	80.00	8.00	10.00	10.00
Sainte-Catherine . . . . —	8.31	12.37	30.24	61.03	8.52	10.10	15.06
Sainte-Cécile . . . . . —	.....	.....	.50	1.69	.67	.53	.80
Saint-Charles . . . . . —	8.35	13.50	5.42	68.00	7.50	5.50	8.75
Sainte-Claire (Tétraultville) —	3.00	8.00	1.50	18.00	4.00	5.00	6.25
Saint-Clément (Maisonneuve) —	7.03	10.80	8.40	18.73	10.20	12.00	10.25
Sainte-Clotilde . . . . —	5.86	9.25	12.76	19.30	7.23	8.45	7.25
Sainte-Cunégonde . . . . —	12.00	20.00	10.00	50.00	10.00	20.00	15.00
Saint-Denis . . . . . —	7.36	17.06	41.10	23.60	7.22	21.15	21.70
Saint-Dominique . . . . —	1.60	7.12	9.13	.....	.....	.....	.....
Saint-Edouard . . . . . —	8.00	16.82	30.00	55.60	5.00	29.00	29.97
Sainte-Elisabeth-du-Portugal —	10.25	9.15	11.50	39.91	11.00	14.31	15.25
Saint-Enfant-Jésus . . . —	43.00	60.00	55.00	175.00	60.00	75.00	75.00
S.-Enfant-Jésus (Pte-aux-Tr.) —	10.11	11.00	22.00	38.55	8.00	13.60	15.55

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Hôpitaux	Séminaristes pauvres
Saint-Etienne . . . . (Montréal)	$ 3.00	$ 7.00	$ 2.50	$15.50	$ 5.73	$ 6.25	$ . . . .
Saint-Eusèbe . . . . . —	7.00	19.45	7.50	49.97	5.79	3.60	4.54
St-François-d'Assise (L.-Pte) —	4.65	13.30	31.50	13.00	4.25	6.35	6.60
Saint-François-Solano . . . —	. . . . .	8.00	2.00	11.50	7.10	5.50	3.45
Saint-Gabriel . . . . . —	7.90	5.10	3.85	36.30	29.15	21.65	23.55
Sainte-Geneviève . . . . —	7.26	13.32	19.26	19.54	10.51	12.12	9.52
Saint-Georges . . . . . —	12.00	10.00	30.00	11.00	10.00	15.00	. . . . .
Immaculée-Conception . . —	38.16	44.43	172.94	113.52	56.99	51.94	46.05
Sainte-Hélène . . . . . —	8.74	16.08	104.56	48.46	8.50	14.50	13.60
Saint-Henri . . . . . —	6.50	15.00	8.02	93.35	8.00	40.44	41.40
Saint-Irénée . . . . . —	4.30	5.55	6.40	8.35	3.60	5.75	5.15
Saint-Jacques . . . . . —	21.55	46.45	413.35	232.56	145.45	35.00	170.00
Saint-Jean-Baptiste . . . —	80.00	77.00	124.00	188.65	22.00	25.86	31.14
Saint-Jean-Berchmans . . —	1.13	4.22	10.57	3.68	1.65	1.89	1.32
Saint-Jean-de-la-Croix . . —	3.90	7.00	8.23	31.72	3.25	3.50	9.25
Saint-Joachim (Pointe-Claire) —	5.17	5.76	6.23	13.05	6.04	8.78	6.76
Saint-Joseph (306 Richmond) —	12.50	22.50	10.00	59.00	12.00	15.00	10.00
Saint-Joseph (Bordeaux) . —	5.58	6.45	13.75	30.30	12.43	16.00	15.38
Saint-Joseph (Riv.-des-Prairies) —	1.75	2.50	9.00	2.10	2.45	2.75	1.55
Saint-Laurent . . . . . —	20.00	32.00	18.00	62.50	15.00	25.00	20.00
Saint-Léon-de-Westmount . —	1.19	1.40	4.08	6.07	6.07	15.75	15.05

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Hôpitaux	Séminaristes pauvres
S.-Léonard-de-Port-Maurice (Montréal)	$ 5.45	$ 5.70	$34.40	$52.30	$10.00	$ 4.60	$ 3.19
Saint-Louis-de-France . . —	4.57	23.28	118.80	118.00	8.28	7.89	7.43
Saint-Louis-de-Gonzague . . —	2.65	3.10	1.60	3.50	2.15	2.50	2.75
Sainte-Madeleine . . . . —	1.36	9.00	18.20	14.96	7.80	8.71	9.11
Saint-Michel . . . . . —	9.47	15.40	13.74	57.67	13.44	22.42	15.22
Saint-Paschal-Baylon . . . —	5.05	2.10	10.00	13.90	6.58	7.20	6.25
Saint-Patrice . . . . . —	16.92	15.49	15.00	47.76	39.98	54.87	61.93
Saint-Paul . . . . . —	9.00	16.00	14.50	20.00	15.00	15.00	10.00
Sainte-Philomène (Rosemont) —	.83	3.92	1.65	5.07	.98	4.25	2.35
Saint-Pierre (Oblats) . . . —	24.65	36.55	36.11	148.01	20.91	23.00	24.50
Saint-Pierre-aux-Liens . . —	6.60	17.40	3.00	21.60	10.50	9.00	12.00
Présentation (la) (Dorval) . —	3.25	7.00	1.00	14.85	5.80	9.00	5.00
Saint-Stanislas-de-Kostka . —	27.50	30.19	35.95	83.00	15.00	25.00	20.00
Saint-Thomas-d'Aquin . . —	7.11	10.06	2.02	10.11	6.06	10.01	8.00
T.-S.-Nom-de-Jésus (Maison.) —	20.00	30.00	80.00	40.00	20.00	25.00	18.00
T.-S.-Sacrement (Parc Dominion) —	3.00	5.00	3.00	19.50	3.00	5.00	14.00
Saint-Viateur (Outremont) . —	36.25	47.00	79.19	86.00	50.00	75.00	66.00
Saint-Vincent-de-Paul . . —	10.00	20.00	86.00	54.20	10.00	10.00	43.00
Visitation (la) (Slt-au-Récollet) —	7.00	13.30	48.00	30.00	6.05	10.00	13.81
Saint-Zotique . . . . . —	20.50	21.00	18.00	28.00	15.40	23.25	20.43

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Hôpitaux	Séminaristes pauvres
Campagnes — Rive-Nord							
L'Annonciation (Oka)	$ 4.00	$ 5.00	$16.00	$11.48	$ 5.32	$ 3.50	$ 8.00
L'Assomption	10.50	14.00	35.00	24.50	13.00	18.00	12.50
La Purification (Repentigny)	2.50	6.00	20.50	3.75	4.00	2.00	2.00
Sainte-Adèle	6.35	20.79	34.14	13.00	10.69	17.00	10.34
Sainte-Anastasie (Lachute)	3.50	12.48	11.40	19.40	5.68	8.55	9.70
Sainte-Anne-des-Plaines	5.90	12.75	7.75	20.30	6.45	10.70	12.00
Saint-André-d'Argenteuil	2.00	5.00	14.00	6.00	6.00	6.00	5.00
Saint-Augustin	4.65	11.25	19.00	12.10	6.00	6.60	5.75
Saint-Benoît	2.20	3.00	10.00	4.65	2.10	2.10	1.75
Saint-Canut	1.37	1.43	3.50	1.70	3.50	2.30	1.60
Saint-Charles-Borromée (Lachenaie)	4.00	5.25	25.00	7.00	3.00	4.00	6.00
Saint-Colomban	.75	1.00	1.00	2.21	1.50	3.18	1.57
Sainte-Dorothée	5.00	7.00	25.00	13.50	6.00	7.50	6.00
Saint-Elzéar	3.25	5.37	11.53	10.42	2.53	6.73	4.75
Saint-Eustache	10.00	10.00	18.00	21.00	8.75	8.50	10.00
Saint-François-de-Sales	3.27	1.75	10.00	8.60	5.52	5.06	2.40
Saint-Gérard-Magella (Vaucluse)	1.65	2.55	10.00	2.93	1.95	1.55	1.50
Saint-Hermas	2.71	5.25	7.50	4.00	3.00	2.37	3.00
Saint-Hippolyte	1.75	1.22	3.75	1.77	.95	1.15	2.15

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université Laval	Ruthènes	Hôpitaux	Séminaristes pauvres
Saint-Janvier	$ 4.55	$ 6.00	$13.00	$11.85	$ 3.20	$ 5.30	$ 4.00
Saint-Jérôme	10.80	20.45	10.00	39.00	15.00	15.00	13.00
Saint-Joseph-du-Lac	2.30	1.75	1.00	5.10	1.30	3.60	2.50
Saint-Louis-de-Terrebonne	12.00	20.00	11.00	29.00	10.50	13.00	20.00
Sainte-Lucie	3.00	3.90	10.90	7.35	3.00	4.35	3.10
Sainte-Marguerite (Lac Masson)	1.40	.25	2.65	1.10	.98	.....	.....
Saint-Martin	6.50	9.25	4.75	4.00	4.25	7.00	5.75
Sainte-Monique	2.50	7.50	6.50	8.70	2.25	4.00	.....
Saint-Paul-l'Ermite	3.93	7.75	24.60	16.87	8.00	3.25	2.50
Saint-Placide	1.30	2.38	2.12	2.04	2.00	2.10	.69
Saint-Raphaël (Ile-Bizard)	3.19	2.45	6.50	3.00	2.00	1.53	1.95
Sainte-Rose	10.00	12.00	23.00	22.00	12.00	13.00	12.00
Saint-Sauveur	3.26	2.00	2.10	4.68	1.92	5.45	2.55
Sainte-Scholastique	10.60	9.75	29.25	25.65	12.00	12.25	11.35
Saints-Simon et Judes	3.75	5.00	14.60	9.00	4.35	6.00	3.90
Sainte-Sophie	1.00	1.50	1.00	1.00	2.45	1.00	1.00
Saint-Sulpice	2.15	2.85	8.15	7.60	2.25	3.20	2.20
Sainte-Thérèse	16.00	12.50	14.50	56.00	18.00	20.00	28.00
Saint-Vincent-de-Paul (Ile-Jésus)	7.00	10.00	10.00	10.00	9.50	15.50	10.00
Chapelle Lorette	1.55	9.79	8.80	6.90	2.38	6.33	3.00

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Hôpitaux	Séminaristes pauvres
Campagnes — Rive-Sud							
La Nativité de la B.V.M. (Laprairie)	$10.00	$20.00	$20.00	$35.75	$19.25	$17.00	$20.00
Notre-Dame-Auxiliatrice	2.98	5.82	1.18	5.75	2.00	1.00	1.25
Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Lacolle)	2.48	2.00	8.80	6.40	1.65	2.89	5.25
Sainte-Anne (Varennes)	8.00	9.25	46.85	28.00	8.00	11.00	10.00
Saint-Antoine (Longueuil) . . .	10.00	21.50	78.44	34.00	13.50	15.00	13.00
Saint-Basile-le-Grand	4.17	2.50	7.05	5.80	3.35	4.15	2.60
Saint-Bernard (Lacolle-Sud) . .	2.10	1.10	6.00	4.87	1.61	2.00	2.30
Saint-Blaise	2.00	2.65	15.25	5.50	4.00	4.50	2.10
Saint-Bruno	2.58	3.43	.....	3.57	3.07	3.55	2.96
Saint-Coeur-de-Marie (depuis fondat.)	2.15	3.58	9.26	4.27	1.80	2.34	2.14
Saint-Constant	5.94	5.26	15.00	11.50	7.22	5.75	.....
Saint-Cyprien	8.76	10.18	20.40	6.86	8.98	10.50	7.90
Saint-Edouard	4.00	4.00	12.00	2.75	4.00	3.50	2.25
Sainte-Famille (Boucherville) . .	10.80	15.35	74.65	12.00	8.00	19.31	16.14
Saint-Frs-Xavier (Caughnawaga) .	1.41	2.63	.73	7.57	1.86	6.35	4.60
Saint-François-Xavier (Verchères) .	6.00	5.37	15.00	21.00	7.25	7.25	3.10
Saint-Georges (Montréal-Sud) . .	.50	.50	.....	.75	.50	.50	.....
Saint-Hubert	5.85	7.25	51.00	16.75	7.65	7.00	6.60

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Hôpitaux	Séminaristes pauvres
Saint-Isidore	$ 7.00	$ 7.25	$44.32	$15.50	$ 9.10	$ 7.70	$ 8.00
Saint-Jacques-le-Mineur	7.23	16.10	13.35	9.40	14.30	6.00	9.75
Saint-Jean	15.00	22.00	10.00	43.00	14.00	18.00	18.00
Saint-Joseph (Chambly)	10.00	9.22	34.27	37.25	9.64	12.66	10.60
Sainte-Julie	4.05	4.82	8.52	11.38	5.05	7.00	3.30
Saint-Lambert	3.23	5.00	3.36	20.00	4.25	5.00	8.20
Saint-Luc	2.95	3.65	15.00	6.57	2.30	1.80	1.20
Sainte-Marguerite (L'Acadie)	4.00	5.00	18.50	8.55	2.88	5.67	6.13
Saint-Michel-de-Napierville	2.92	3.67	22.25	5.46	3.00	3.40	2.65
Saint-Patrice (Sherrington)	3.10	3.50	7.11	6.25	3.20	3.62	1.70
Saint-Paul (Ile-aux-Noix)	2.80	1.85	11.65	4.98	2.45	2.35	2.40
Saint-Philippe	3.26	8.89	14.87	20.97	5.93	8.15	3.65
Saint-Remi	9.45	11.20	53.00	10.35	9.00	12.05	9.46
Sainte-Théodosie	1.35	1.35	7.35	1.67	1.36	1.84	.84
Très-Sainte-Trinité (Contrecoeur)	7.50	7.00	31.00	21.00	6.00	12.00	8.00
Saint-Valentin	2.77	3.60	5.40	4.55	2.60	2.00	2.05

Communautés	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Hôpitaux	Séminaristes pauvres
RR. PP. Rédemptoristes (Hochelaga)	$10.00	$22.00	$17.30	$12.00	$10.00	$11.00	.....
RR. PP. du Saint-Sacrement . . .	11.00	59.00	10.82	23.90	15.50	12.50	9.35
Hospice Saint-Joseph (Soeurs Grises)	2.46	.....	.....	4.38	2.00	1.98	2.01
Sourdes-Muettes (Soeurs Providence)	13.40	9.00	10.00	21.83	10.30	14.00	17.31
Asile Saint-Joseph —	2.85	.....	5.25	6.35	3.85	2.75	2.75
Bon-Pasteur (Soeurs du Bon-Pasteur)	2.60	10.75	.....	9.20	3.15	6.50	2.90
Hôtel-Dieu	6.00	5.75	5.90	9.00	9.05	10.20	7.00
Couvent de la Miséricorde . . .	1.50	3.00	1.00	4.85	2.35	1.55	2.60

No 111

LETTRE-CIRCULAIRE

DE

MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

LES PRIÈRES POUR LA PAIX

Archevêché de Montréal,
le 8 mars 1915.

Mes chers collaborateurs,

Les *Acta Apostolicae Sedis* ont publié un décret de Notre Saint-Père le pape Benoît XV prescrivant des prières publiques dans toutes les églises du monde et une prière spéciale, composée par Sa Sainteté elle-même, afin d'obtenir le grand bienfait de la paix. Ces prières ont été faites dans les pays d'Europe le 7 février dernier. Elles ont donné lieu à Rome, en particulier, dans la basilique de Saint-Pierre, à une très émouvante manifestation religieuse. La date, pour nous, en a été fixée

au 21 de ce mois, dimanche de la Passion. Veuillez donner à vos fidèles lecture du décret pontifical, dont je vous envoie la traduction officielle, et en exécuter toutes les prescriptions.

Prions avec ferveur, avec confiance, le Dieu des miséricordes, nous unissant d'esprit et de coeur aux intentions du chef de l'Eglise.

DÉCRET

" Affligé à la vue de la guerre qui broye tant de jeunes vies, qui jette dans la désolation les familles et les cités, et qui entraîne dans son tourbillon des nations florissantes; considérant que le Seigneur, qui *castigando sanat et ignoscendo conservat*, se laisse toucher par les prières des coeurs contrits et humiliés; désireux de faire parler plus haut encore que le fracas des armes la voix de la foi, de l'espérance et de la charité, qui, seules, ont la force divine d'unir les hommes en un seul coeur et une seule âme, — Sa Sainteté Benoît XV invite, il exhorte le clergé et le peuple à des oeuvres de mortification pour expier les péchés qui provoquent les justes châtiments de Dieu, et il a décidé, en même temps, que, dans tout le monde catholique, d'humbles prières seront adressées à Dieu pour obtenir de sa miséricorde la paix tant désirée.

" Dans ce but, Sa Sainteté ordonne, que, le dimanche

de la Sexagésime, 7 février prochain, pour l'Europe, — et, pour tous les autres diocèses du monde, le dimanche de la Passion, 21 mars — l'on célèbre, dans toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales, et dans toutes celles des religieux, des cérémonies spéciales, réglées de la manière suivante :

" Le matin, après la messe conventuelle ou paroissiale, on exposera solennellement le Très Saint-Sacrement. L'encensement effectué, on chantera le psaume 50 *Miserere mei, Deus,* suivi de l'antienne : *Da pacem, Domine, in diebus nostris, quia non est alius qui pugnet pro nobis nisi tu, Deus noster,* avec les v. *Fiat pax in virtute tua,* R. *Et abundantia in turribus tuis,* et l'oraison *pro pace: Deus, a quo sancta desideria,* etc.

" Le Très Saint-Sacrement restera ensuite exposé à l'adoration publique toute la journée, et il est désirable que les enfants y participent dans la mesure convenable.

" Le soir, avant de terminer l'exposition du Très Saint-Sacrement, on récitera le chapelet et ensuite la prière ci-jointe qui a été composée spécialement par le Souverain-Pontife pour obtenir la paix. Suivra le chant des litanies des Saints, conformément à l'ordre prescrit pour l'exposition des XL Heures dans le rituel liturgique romain de 1913. Immédiatement après les litanies, on chantera : *Parce Domine, parce populo tuo; ne in æternum irascaris nobis* et les versets avec les oraisons que l'on a coutume de réciter après la procession *in qua-*

cumque tribulatione, comme dans le rituel romain, en y ajoutant l'oraison *pro pace: Deus, a quo sancta desideria*, etc.

" On terminera la cérémonie par le chant du *Tantum ergo* et par la bénédiction du Très Saint-Sacrement, *more solito*.

" Afin d'ailleurs que le Seigneur répande ses grâces avec plus d'abondance, le Souverain-Pontife exhorte les fidèles à s'approcher en cette occasion du sacrement de Pénitence et à recevoir la Très Sainte Eucharistie. Il accorde l'indulgence plénière à tous ceux qui, s'étant confessés et ayant communié, assisteront aux cérémonies du matin ou à celles du soir, ou prieront durant un certain laps de temps devant le Très Saint-Sacrement exposé. "

Du Vatican, 10 janvier 1915.

Pierre cardinal Gasparri,

secrétaire d'Etat.

PRIÈRE

" Attristés par les horreurs d'une guerre qui entraîne dans son tourbillon les nations et les peuples, nous nous réfugions, ô Jésus, dans Votre Coeur très aimant, comme

dans un suprême asile; de Vous, *Dieu des miséricordes*, nos gémissements implorent la cessation de l'épouvantable fléau; de Vous, *Roi pacifique*, nos voeux sollicitent le retour si désiré de la paix.

" De Votre Coeur divin, Vous fîtes rayonner dans le monde la charité, afin que, toute discorde cessant, l'amour seul régnât entre les hommes. Durant votre vie mortelle, ici-bas, Votre Coeur palpita d'une très tendre compassion pour les disgrâces humaines. Oh! que ce Coeur s'émeuve donc encore en cette heure-ci, chargée, pour nous, de haines si funestes et de si horribles carnages !

" Prenez pitié de tant de mères, angoissées pour le sort de leur fils; pitié de tant de familles, orphelines de leur chef; pitié enfin de la malheureuse Europe que menace une si vaste ruine !

" Inspirez Vous-même aux gouvernants et aux peuples des conseils de douceur, résolvez les conflits qui déchirent les nations, faites que les hommes se donnent de nouveau le baiser de la paix, Vous qui, au prix de Votre sang, les avez rendus frères. Et comme, un jour, au cri suppliant de l'apôtre Pierre: *Sauvez-nous, ô Seigneur, nous périssons*, vous répondîtes avec pitié, en calmant la tempête de la mer; de même, aujourd'hui, à nos confiantes prières, répondez par le pardon, en rétablissant dans le monde bouleversé la tranquillité et la paix.

" Vous aussi, ô Vierge Très Sainte, comme vous le

fîtes en d'autres temps de terribles épreuves, aidez-nous, protégez-nous, sauvez-nous. Ainsi soit-il. ''

Agréez, chers collaborateurs, l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

No 112

LETTRE

DE

MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

SUR LE PROCHAIN CONGRÈS NATIONAL DES PRÊTRES-ADORATEURS

Archevêché de Montréal,
le 24 mai 1915.

Nos chers collaborateurs,

I

Nous venons avec bonheur vous entretenir d'un événement dont nous vous avons déjà parlé et qui est appelé à

faire époque dans les annales religieuses de notre pays ; nous voulons dire : le Congrès national des Prêtres-Adorateurs dont les assises se tiendront dans notre ville épiscopale les 13, 14 et 15 juillet prochain. C'est, comme vous le savez, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'établissement de l'Association des Prêtres-Adorateurs au Canada, que nous avons songé à organiser ce Congrès.

Ce qu'est cette Association, quel but elle poursuit, de quel crédit elle jouit parmi nous, nous n'avons pas à vous l'apprendre. Tous savent qu'elle s'applique avant tout à former au sein du clergé des adorateurs " *en esprit et en vérité* ", en même temps que des apôtres zélés de la divine Eucharistie. C'est par centaine de mille qu'elle compte ses membres, répandus dans le monde entier et appartenant à tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique. Dans le seul Canada, où elle est établie depuis vingt-cinq ans, elle compte déjà près de quatre mille membres.

Grâce à sa parfaite organisation, aux moyens puissants dont elle dispose, à la direction suivie qu'elle reçoit, elle ne cesse d'exercer sur les prêtres et par eux sur les fidèles la plus salutaire influence. Si l'on a pu dire, au Congrès international de Vienne, qu'aux Prêtres-Adorateurs revenait surtout l'honneur de toutes les initiatives tendant à la glorification de la divine Eucharistie, et notamment des Congrès, il nous plaît, pour notre part,de reconnaître avoir toujours trouvé en eux nos plus dévoués

auxiliaires dans l'organisation des divers Congrès qui, depuis celui de 1910, se sont tenus successivement dans notre diocèse.

Tout en attachant un grand prix aux manifestations extérieures, ils s'appliquent surtout à préparer ces séances d'études, qui seules peuvent assurer au Congrès des fruits sérieux et durables. Ceux-là le savent à qui il a été donné, en 1910, d'assister aux réunions sacerdotales en la chapelle des Pères du Très Saint-Sacrement, où est établi le centre de l'Association au Canada. Tous se souviendront longtemps de ces heures bénies, où, sous la présidence du cardinal-légat, prêtres et évêques ne faisaient qu'un coeur et qu'une âme pour chanter au Dieu de l'Eucharistie l'hymne de leur foi et de leur amour, pour aviser ensemble aux meilleurs moyens de travailler au règne eucharistique de Jésus-Christ dans les âmes. Les cérémonies religieuses si imposantes de notre grand Congrès eurent, certes, leur haute signification et une portée considérable, mais ne devons-nous pas reconnaître qu'au point de vue des résultats pratiques, rien n'a surpassé les séances d'études, et celles des prêtres en particulier?

Voilà pourquoi nous avons tenu à faire bénéficier notre diocèse de réunions semblables, en convoquant les membres de notre clergé au congrès sacerdotal de 1913. Vous vous rappelez que notre désir, clairement exprimé dans notre circulaire de janvier de la même année, était " d'avoir chaque année, notre congrès et d'y mettre en

commun nos lumières et notre expérience pour le plus grand bien des âmes qui nous sont confiées ".

Le Congrès national des prêtres-adorateurs venait donc répondre, on ne peut mieux, à nos intentions et à nos désirs ; il se trouve être, ainsi que nous l'écrivions en juillet dernier au supérieur des Pères du Très Saint-Sacrement, " le complément naturel de ces assises qui ont eu pour but d'ancrer plus profondément dans les âmes, la dévotion à Jésus-Hostie. ".

* * *

Afin de nous faire une idée des heureux fruits qui en résulteront pour notre pays tout entier, nous n'avons qu'à nous reporter au Congrès national des Prêtres-Adorateurs d'Italie, tenu à Rome en septembre 1913. Huit cardinaux, une centaine d'archevêques et d'évêques, cent quatre-vingts directeurs diocésains, amenant à leur suite plusieurs milliers de prêtres, auxquels vinrent se joindre un grand nombre d'ecclésiastiques de la Ville Eternelle, prirent part à ces imposantes réunions eucharistiques. Les séances d'études se tinrent à l'église des douze Apôtres, et les cérémonies religieuses se déroulèrent dans les deux grandes basiliques de Saint-Jean-de-Latran et de Saint-Pierre. Comme preuve de l'intérêt particulier et de la bienveillance marquée qu'il portait au Congrès, le Souverain Pontife en nomma lui-même le Président effectif et composa de sa main une consécra-

tion sacerdotale à Jésus-Hostie qu'il enrichit de précieuses indulgences et que les congressistes récitèrent ensemble à haute voix aux deux principales cérémonies.

A l'issue de l'heure solennelle d'adoration, prêchée sous la coupole de Saint-Pierre et à l'autel même de la Confession, Pie X daigna recevoir en audience spéciale les cardinaux, les archevêques, les évêques et les prêtres congressistes. Il leur dit en particulier sa vive satisfaction de voir que le but principal de tous les travaux, de toutes les délibérations et de tous les voeux du Congrès avait été la mise à exécution parfaite et intégrale de ses récents décrets eucharistiques.

D'importantes résolutions avaient été adoptées par la docte et pieuse assemblée; plusieurs furent même sanctionnées dans la suite par le Souverain Pontife. Citons, entre autres, la création d'un Comité national permanent des congrès eucharistiques en Italie, dont il voulut lui-même nommer le président et daigna approuver les statuts.

L'action bienfaisante de ce Comité ne se fit pas attendre. Sous son impulsion, l'oeuvre des congrès eucharistiques, depuis quelque temps ralentie en Italie, reprit un nouvel essor et produisit partout les plus heureux fruits. Afin d'assurer une plus grande uniformité dans l'apostolat eucharistique, un programme d'études fut élaboré par ce Comité et adopté comme règle à suivre désormais dans les congrès eucharistiques nationaux, régionaux et diocésains d'Italie.

Nous aimons à mentionner ici, entre plusieurs autres, le magnifique Congrès eucharistique régional tenu à Bologne, en avril 1914, sous la présidence de son cardinal-archevêque, aujourd'hui Sa Sainteté Benoît XV. Ce fut pour Son Eminence le cardinal Della Chiesa, comme il le disait lui-même alors, un bonheur sans égal de se voir entouré de ses prêtres et de ses fidèles dans un même hommage de foi et d'amour au Dieu de l'Hostie.

Ce spectacle de la piété eucharistique de tout un peuple, s'exprimant à l'occasion de ces congrès, tend à se multiplier un peu partout, réveillant la foi endormie d'un grand nombre, les ramenant à la pratique de la communion fréquente, et, par elle, à la pratique de la vie et des vertus chrétiennes, apportant ainsi un puissant appoint à l'action sociale catholique de plus en plus prospère en Italie.

* * *

Le Congrès national des Prêtres-Adorateurs tenu à Rome ne pouvait manquer d'avoir un écho dans les autres pays et d'y susciter des manifestations semblables. Ce voeu, du reste, n'avait pas tardé à être formulé aux 120,000 membres de l'Association par la Direction générale de l'Oeuvre : " *Que chaque groupement national envisageât pour un temps plus ou moins proche, selon les circonstances, la possibilité de tenir lui aussi une assemblée, pour y trouver les mêmes avantages concrets, c'est-*

à-dire, une plus parfaite union de vues et d'action, un zèle nouveau et plus ardent pour la gloire eucharistique de Jésus, pour la sanctification des membres de l'Association et pour la conversion des peuples par l'Eucharistie. "

L'occasion, pour le Canada, de réaliser ce voeu, se présentait d'elle-même. L'Association des Prêtres-Adorateurs, qui comptera cette année en notre pays vingt-cinq années d'existence, ne pouvait mieux célébrer ce joyeux anniversaire qu'en réunissant tous ses membres en Congrès national au centre même de l'Oeuvre. Le mois de juillet dernier, le directeur général nous ayant transmis ce pieux projet, nous nous empressâmes de le bénir et de faire des voeux pour sa réalisation. " Ce sera, lui écrivions-nous alors, un grand honneur et un grand bienfait pour notre ville archiépiscopale de recevoir les congressistes et d'être témoin des hommages qu'ils rendront à Notre-Seigneur. C'est donc de tout coeur que nous bénissons dès maintenant votre pieux projet et que nous vous promettons, pour le réaliser avec le plus de succès possible, notre plus entier concours. "

Notre voeu fut aussi celui de tous nos Vénérés Collègues dans l'Episcopat, notamment de Son Eminence le cardinal Bégin, qui, à notre demande, s'empressa de donner au futur congrès toute son approbation et daigna en accepter la présidence d'honneur.

Le Souverain-Pontife lui-même, Sa Sainteté Benoît

XV, informé du projet, voulut bien lui accorder sa haute approbation et le bénir dans un Bref magnifique, daté du 20 mars 1914. Dans ce précieux document, le Saint-Père qualifie l'idée du Congrès de " *projet on ne peut plus salutaire* "; il ajoute que sa réalisation sera pour lui un grand sujet de joie; il l'encourage de ses voeux les plus ardents, lui souhaite un plein succès et daigne accorder la Bénédiction apostolique à ses organisateurs et à tous ceux qui y prendront part.

De si hautes approbations, de si unanimes encouragements de la part de l'Episcopat et du Souverain-Pontife, suffiraient déjà amplement à recommander le prochain congrès à l'attention, à la piété, et au zèle de tout le clergé canadien. Il ne sera cependant pas inutile, chers collaborateurs, de vous signaler les nombreux et précieux avantages que vous ne manquerez pas de retirer de ces réunions sacerdotales, avantages signalés déjà sous une forme ou sous une autre, dans les lettres d'adhésion ou les lettres circulaires de Nos Seigneurs les évêques, relatives au Congrès.

II

Disons tout de suite que tous les prêtres, appartenant ou non à l'Association des Prêtres-Adorateurs, sont appelés à prendre part à ce Congrès. Tous sont cordialement et chaleureusement invités à y assister. C'est là, du reste, le voeu formulé par le Souverain-Pontife dans son

Bref, où il appelle le Congrès non-seulement *Congrès des Prêtres-Adorateurs*, mais aussi *Congrès des Prêtres Canadiens*. Tout prêtre, en effet, n'est-il pas, en vertu de son sacerdoce, l'homme de l'Eucharistie, étant par vocation et par état son consécrateur, son gardien et son apôtre ?

Qui n'entrevoit déjà les incomparables bienfaits que ce Congrès produira au sein de tout le clergé ? Se peut-il occasion plus favorable pour le prêtre de mieux se rendre compte de l'importance, de l'étendue de ses grands devoirs eucharistiques, des conséquences pratiques qui en découlent pour lui, et pour les fidèles ? En se rapprochant davantage de l'Eucharistie, il viendra, pour ainsi dire et par le fait, se retremper à la source même de son sacerdoce ; car, si, comme l'Apôtre, il peut être appelé et s'il est véritablement " *le ministre du Christ Jésus, minister Christi Jesu* ", où ce titre glorieux se vérifie-t-il et s'exerce-t-il davantage que dans ses rapports avec la divine Eucharistie ? S'ils sont glorieux pour lui, s'ils sont aimables, combien aussi sont-ils redoutables ces offices eucharistiques ! S'ils doivent exciter sa reconnaissance, combien plus encore son attention et son zèle !

Or, c'est précisément à obtenir ce résultat que s'appliquera le prochain Congrès national des Prêtres-Adorateurs.

1. Il contribuera d'abord puissamment à développer la *science eucharistique du prêtre*.

Connaître l'Eucharistie, c'est-à-dire, Jésus Prêtre et Victime, Auteur et Exemplaire de son sacerdoce, l'étudier pour croître chaque jour, selon l'avis du prince des Apôtres, [1] dans cette connaissance salutaire, en comparaison de laquelle toutes les autres sont vaines et inutiles; étudier ses vertus eucharistiques pour les reproduire ensuite dans sa vie et mieux s'identifier avec lui, n'est-ce point là vraiment tout le prêtre? Aussi le Pontife consécrateur, en l'ordonnant, lui fait-il cette solennelle recommandation : " *Agnosce quod agis, imitare quod tractas.* " S'acquitte-t-il fidèlement de ce premier devoir, le prêtre se maintient vraiment à la hauteur de sa sublime dignité. Vient-il au contraire à l'écarter de ses préoccupations et de sa vie, eût-il par ailleurs les plus brillantes qualités, accomplît-il les oeuvres les plus retentissantes, il n'est plus que " l'airain sonnant et la cymbale retentissante ", dont parle saint Paul. [2]

Peut-il croire qu'il a la science de l'Eucharistie, pour en avoir étudié autrefois les grandes lignes dans un traité de théologie d'ailleurs très sommaire ? Son illusion pourrait peut-être aller jusque-là et le persuader qu'il est dispensé désormais de toute étude eucharistique sérieuse. Comme si les quelques connaissances reçues au séminaire sur le dogme central de notre sainte religion,

[1] I Pet., XI, 2.

[2] I Cor., XIII, 1.

étaient autre chose que de simples jalons destinés à le guider par la suite dans une étude plus approfondie de cet auguste Mystère.

Or, qu'en est-il pratiquement pour bon nombre de prêtres? Absorbés qu'ils sont par les occupations nombreuses et importantes du saint ministère et par l'administration d'affaires temporelles, comment s'appliqueront-ils à scruter comme ils le devraient et comme ils le voudraient, les grandeurs, les excellences, les droits d'un Mystère aussi voilé dans sa nature qu'impérieux dans ses divines exigences ?

Or, chers collaborateurs, voici que le Congrès des Prêtres-Adorateurs vous est offert comme un moyen aussi efficace qu'attrayant de vous perfectionner dans la science indispensable de l'Eucharistie. Vous y trouverez l'immense avantage de bénéficier des recherches et de l'expérience de zélés et de distingués confrères, qui se sont efforcés de faire passer dans leurs travaux, le fruit de leurs études et de leurs labeurs. Vous en sortirez, nous en avons l'assurance, avec la ferme détermination d'accorder à l'étude et aux oeuvres eucharistiques la place d'honneur qu'elles réclament dans votre vie et dans l'exercice de votre ministère.

2. Le Congrès est appelé à développer chez le prêtre, non-seulement la science, mais aussi la *piété eucharistique*. Notre ardent désir serait de faire de ce Congrès une sorte de retraite pendant laquelle, les prêtres médite-

raient ensemble sur leurs devoirs personnels envers Jésus-Hostie, sur la meilleure manière de s'en acquitter fidèlement, et d'écarter les obstacles qui s'y opposent dans leur vie. Nous voudrions les en voir sortir avec une piété plus éclairée et plus vive, un amour plus ardent pour Notre-Seigneur. C'est à obtenir ce résultat que seront ordonnées les cérémonies religieuses du Congrès, spécialement l'heure solennelle d'adoration, qui sera offerte par tous les prêtres réunis et durant laquelle ils se consacreront publiquement au service et à la glorification du Très Saint-Sacrement. Outre que cet hommage solennel offert par le clergé de tout un pays sera très glorieux à Notre-Seigneur, et ne manquera pas d'attirer sur lui des grâces précieuses, il inculquera au prêtre le goût de cet exercice salutaire, lui fera prendre la résolution de l'adopter comme l'une des meilleures pratiques de sa dévotion eucharistique.

Est-il besoin de vous rappeler ici combien salutaire est dans la vie du prêtre la pratique assidue de l'adoration eucharistique ? Outre qu'elle l'associe admirablement aux sublimes fonctions sacerdotales, à la grande prière eucharistique du Souverain-Prêtre qui réside au Sacrement, elle le rend encore singulièrement apte à faire pénétrer dans les âmes la connaissance et l'amour de Jésus-Christ, à lui recruter et à lui former de véritables adorateurs. C'est du reste, ce que Sa Sainteté Benoît XV exprime admirablement dans sa Lettre sur le Congrès. " Nous ne pouvons pas ne pas souhaiter vivement, écrit-

il, que tous les prêtres, ministres de l'autel, s'adonnent tellement à la pratique de l'adoration eucharistique qu'ils en reviennent *comme des lions qui respirent la flamme et que redoute le démon lui-même.* Et de fait, ajoute le pape, il n'y a guère, croyons-nous, pour stimuler le zèle de la gloire de Dieu, de moyen plus efficace que la méditation de la charité divine. L'âme s'y remplit de la grâce, les appels de Jésus-Christ, victime d'amour, provoquent tellement à lui rendre amour pour amour, que son plus grand bonheur est de répandre dans tous les coeurs cette divine charité. ''

Heureuses audiences que ces heures d'adoration au pied de l'Hôte divin de nos Tabernacles, durant lesquelquelles le prêtre répand son âme dans le coeur du meilleur des amis, reçoit les conseils de la Sagesse éternelle, se repose dans une intimité qui fait entrevoir les joies du paradis, retrempe ses forces dans les sources de la vie, puis retourne au travail et à la lutte en attendant le jour et l'heure où il reviendra à ce poste de l'amour et de l'honneur.

Le prêtre sortira donc du Congrès meilleur prêtre, parce qu'il y aura appris à être meilleur adorateur de l'Eucharistie.

3. Mais le prêtre n'est pas seulement prêtre pour lui, il n'est pas seulement Prêtre-Adorateur pour être un bon prêtre, mais pour amener les âmes à la connaissance et à l'amour de Jésus-Eucharistie. Si donc le prêtre n'a pas

reçu principalement sa dignité et ses sublimes pouvoirs pour lui-même, mais pour le peuple dont il a été constitué auprès de Dieu le Médiateur officiel, il lui importe de se convaincre pleinement de cette vérité et de la réaliser aussi pleinement que possible dans sa vie.

Or, le Congrès, c'est là notre plus douce espérance, devra activer dans le coeur de tous les prêtres *l'ardeur de leur zèle pour la sanctification des fidèles*, en leur mettant entre les mains les moyens les plus propres à atteindre ce résultat.

Il commencera par *écarter les nombreux obstacles* qui viennent trop souvent entraver l'exercice du zèle sacerdotal. Et d'abord, *l'isolement*. Rien n'est plus déprimant que de se sentir une exception dans l'établissement d'une oeuvre, dans la poursuite d'une fin, surtout quand on doit sortir de la voie suivie jusque-là par des confrères d'ailleurs recommandables par leur âge et leur vertu. Autant l'isolement nuit à l'exercice du zèle, autant l'appui moral du grand nombre le favorise puissamment. Or, le Congrès va vous prouver jusqu'à l'évidence que vos efforts pour propager le règne eucharistique ne sont pas isolés ; il va vous mettre en relation avec toute une armée d'apôtres ardents et résolus qui poursuivent sans relâche cette noble fin.

N'arrive-t-il pas aussi trop souvent que dans l'exercice de son ministère, le prêtre est impatient de constater le résultat de ses travaux ? Parfois même il voudrait récol-

ter avant que de semer, oubliant la parole du Sauveur: " *Alius est qui seminat et alius qui metit* "; et il perd courage ou, du moins, l'ardeur de son zèle en est diminuée singulièrement. Or, les résultats que vous n'avez pas encore constatés chez vous, parce que vos efforts ne datent que d'hier, ou ont été insuffisants; d'autres qui vous ont devancé dans le labeur vous diront quelle abondante moisson leur ont assurée des efforts persévérants, et cela, dans un milieu peut-être moins favorisé que le vôtre. Vous assisterez avec admiration à la transformation opérée dans telle ou telle paroisse par l'établissement des diverses oeuvres eucharistiques, surtout par l'application intégrale et constante des récents décrets pontificaux sur la Communion fréquente et quotidienne et la première communion des enfants.

Un dernier obstacle au zèle du prêtre, c'est *la crainte du labeur*. On se dit, non sans raison, que pour faire connaître l'Eucharistie aux âmes, la leur faire estimer et aimer, les préparer à la recevoir fréquemment et même tous les jours, il faudra nécessairement sacrifier quelque chose de son temps, de son repos et de ses aises, se donner, se prodiguer même. De là, des hésitations, parfois même, peut-être, une inertie complète. Sans doute cet apostolat ne va pas sans renoncement, mais comme on est amplement récompensé par la joie intense du bien fait aux âmes et de la gloire rendue au Dieu du Sacrement ! C'est ce qu'on vous dira en de doctes rapports, et en les entendant, vous vous appliquerez tout naturel-

lement la parole de saint Augustin : " *Quod isti et istae, cur non ego?* " Et vous retournerez dans vos paroisses, animés d'un zèle plus ardent pour travailler à l'extension du règne eucharistique de Jésus-Christ dans les âmes. Et vous ne tarderez pas, nous en sommes convaincu, à obtenir les mêmes consolants résultats.

Vous direz peut-être que cet essai vous l'avez déjà tenté et sans résultats appréciables. C'est sans doute que vous n'avez pas employé les bonnes méthodes. Que de réels talents, que de généreuses tentatives sont condamnés à l'insuccès, faute d'une sage direction ! Rien n'égale les méthodes sagement appliquées. Non-seulement elles aplanissent les difficultés, mais elles conduisent sûrement au terme désiré. Ces méthodes d'apostolat eucharistique vous seront enseignées durant le Congrès, et les heureux résultats qu'elles ont obtenus ailleurs, seront pour vous leur meilleur titre de recommandation.

Tels sont, parmi beaucoup d'autres non moins précieux, quelques-uns des avantages que nous attendons du prochain Congrès national des Prêtres-Adorateurs. Qu'on ne dise point pour se croire dispensé d'y assister, que sous le rapport de la piété et des oeuvres eucharistiques, surtout depuis notre grand Congrès de 1910, le Canada n'a plus rien à envier aux autres pays catholiques. Sans doute, il faut le reconnaître, le mouvement eucharistique a fait parmi nous des progrès incontestables. Notre diocèse en particulier, grâce aux divers

Congrès qui sont venus se greffer successivement sur celui de 1910, a bénéficié peut-être plus que tout autre des heureux effets qui découlent de ces imposantes manifestations. Non content d'avoir pris l'initiative d'un tel mouvement, notre intention, ainsi que nous l'écrivions en juillet dernier au supérieur des Pères du Très Saint-Sacrement, est de le favoriser de plus en plus. Voilà pourquoi nous avons saisi avec empressement cette occasion providentielle de continuer et de parfaire chez nous ce qui a été si bien commencé.

Tous, nous l'espérons, vous vous ferez un devoir d'assister aux réunions du Congrès et de vous y préparer dès maintenant par la prière et l'étude.

Nous regardons comme un grand bienfait et un insigne honneur pour notre ville épiscopale de recevoir Nos Seigneurs les Evêques et les prêtres du Canada en Congrès eucharistique. Nous pouvons les assurer qu'ils trouveront parmi nous un accueil aussi empressé et aussi cordial que lors de notre Congrès de 1910.

Un Comité de réception a été constitué par nous en vue de donner aux futurs Congressistes tous les renseignements désirables concernant le voyage et le logement. Les compagnies de chemin de fer ont accordé d'importantes réductions à cette occasion.

Nous donnons plus loin le programme des séances et des divers travaux qui y seront présentés.

Notre désir serait que les fidèles de notre ville s'asso-

ciassent dans une certaine mesure, aux hommages rendus à Jésus-Hostie par les prêtres durant ces jours bénis. En conséquence, le mercredi soir, dans toutes les églises de Montréal, il y aura bénédiction solennelle du Très Saint-Sacrement, précédée d'un sermon sur la Sainte-Eucharistie. Le jeudi matin, les fidèles seront invités à une messe de Communion générale. Nous prions les prêtres de vouloir bien entendre les confessions, lundi et mardi, afin d'être libres eux-mêmes pour les séances du Congrès.

PROGRAMME DES SÉANCES

L'ouverture solennelle du Congrès aura lieu le mardi, 13 juillet, à sept heures et demi du soir, dans l'église Notre-Dame. Il y aura allocution de Son Eminence le cardinal Bégin, et adresse de bienvenue à Son Eminence. Discours en français, par M. l'abbé René Labelle, curé de Notre-Dame, et en anglais, par le révérend Père Burke, pauliste, de Toronto. — Procession solennelle du Très Saint-Sacrement, à laquelle les évêques et les prêtres congressistes formeront le cortège. — Consécration publique des Prêtres-Adorateurs à Jésus-Hostie, d'après la formule composée spécialement pour eux par Sa Sainteté Pie X. — Salut et bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Les travaux du Congrès seront partagés entre deux sections : section française et section anglaise.

Les séances de la section française se tiendront à l'Université Laval, celle de la section anglaise au *Congress Hall*, que M. l'abbé McShane, curé de Saint-Patrice, a bien voulu mettre à la disposition des congressistes.

Chaque jour du Congrès, il y aura deux séances de deux heures chacune ; la première, dans la matinée, de neuf heures et demi à onze heures et demi ; la deuxième, dans l'après-midi, de trois à cinq heures.

Le Congrès sera clôturé, jeudi soir, à huit heures, par une heure solennelle d'adoration. Elle sera prêchée, par Sa Grandeur Mgr Gauthier, évêque-auxiliaire de Montréal, dans la chapelle du Très Saint-Sacrement, centre de l'Association, pour les prêtres de langue française, et par le Rév. Père Ethelbert, o. f. m., dans l'église Saint-Patrice, pour ceux de langue anglaise.

* * *

Plusieurs d'entre vous, chers collaborateurs, auront le privilège de recevoir un évêque dans leur presbytère. Nous savons qu'ils l'entoureront de tous les égards dus à sa dignité, et qu'ils sauront lui faire les honneurs de leur église. Dans toute notre ville, l'hospitalité qui s'exercera envers les congressistes rappellera, nous en sommes sûr, celle de 1910.

Mais vous n'ignorez pas qu'un Congrès comme celui-ci, doive entraîner des frais d'organisation assez considérables. Bien que, plusieurs fois déjà, nous ayons fait appel à la générosité des fidèles de notre diocèse en faveur de diverses oeuvres de charité, tous seront heureux, nous en sommes convaincu, de concourir au succès de ce Congrès qui, en attirant sur nous les bénédictions célestes, ne manquera pas de jeter un nouvel éclat sur notre diocèse. C'est pourquoi le dimanche, 20 juin,dans toutes les églises et chapelles publiques, une quête sera faite à cette intention. Vous voudrez bien en faire parvenir le montant, sans retard, à l'archevêché.

Agréez, chers collaborateurs, l'assurance de notre entier dévouement en Notre-Seigneur.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

PROGRAMME DES TRAVAUX

Les réunions du premier jour seront consacrées *à la sanctification personnelle du Prêtre par l'Eucharistie*, celles du second jour, *à la sanctification des fidèles par le ministère eucharistique du Prêtre.*

MERCREDI, 14 JUILLET

Première séance, 9 heures 30, a. m.

1. *L'Association des Prêtres-Adorateurs.* — Section française: Rév. Père Victor Lault, s. s. s. — Section anglaise: Rév. Père Arthur Côté, s. s. s.

2. *L'Heure hebdomadaire d'adoration et la sanctification personnelle du Prêtre.* — Section française: Sa Grandeur Mgr Joseph-Médard Emard, évêque de Valleyfield. — Section anglaise: Sa Grandeur Mgr Alex. McDonald, évêque de Victoria, B. C.

Deuxième séance, 3 heures p. m.

1. *La Sainte Messe et le Prêtre.* — Section française: M. le chanoine Georges Miville, directeur de l'Ecole apostolique de Québec. — Section anglaise: le Rév. Père Thomas MacMahon, s. j.

2. *Le Prêtre et le Culte eucharistique.* — Section

française: M. l'abbé Antonio Camirand, professeur au Séminaire de Nicolet. — Section anglaise: Sa Grandeur, Mgr Michael J. O'Brien, évêque de Peterboro.

JEUDI, 15 JUILLET

Première séance, 9 heures 30, a. m.

1. *L'Adoration publique avec les fidèles.* — Section française: Mgr J. L. Guertin, vicaire général de Saint-Hyacinthe. — Section anglaise: Sa Grandeur Mgr Patrick T. Ryan, évêque-auxiliaire de Pembroke, Ont.

2. *L'Assistance à la Messe pour les fidèles.* — Section française: Sa Grandeur Mgr F.-X. Cloutier, évêque des Trois-Rivières. — Section anglaise: Sa Grandeur Mgr Jos. Guillaume Forbes, évêque de Joliette.

Deuxième séance, 3 heures p. m.

1. *La Communion des Adultes.* — Section française: M. l'abbé Ph. Perrier, curé du Saint-Enfant-Jésus de Montréal. — Section anglaise: Sa Grandeur Mgr James Morrison, évêque d'Antigonish, N.-E.

2. *La Communion des enfants.* — Section française : Mgr J.-F.-X. Piette, curé de la cathédrale de Joliette.— Section anglaise: Sa Grandeur Mgr Henry J. O'Leary, évêque de Charlottetown, P. E. I.

No 113

LETTRE

DE

MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

AUX FIDÈLES DE SON DIOCÈSE

Archevêché de Montréal,
le 1er juin 1915.

Mes très chers frères,

Déjà, les journaux ont porté à votre connaissance le si touchant appel de Son Eminence le cardinal Mercier, archevêque de Malines, en faveur de son pays si cruellement éprouvé. L'illustre cardinal délègue vers le Canada un de ses prêtres les plus distingués, pour implorer encore les secours de notre charité.

" Le R. P. Rutten, de l'Ordre de Saint-Dominique, dit-il, l'apôtre universellement connu et aimé de la classe ouvrière, a consacré l'apostolat de sa vie au relèvement économique et moral des travailleurs, et la Belgique catholique lui est redevable, pour une très large part, d'une organisation syndicale qui constitue une des meil-

leures réserves de notre avenir national. Si vous voulez bien l'accueillir comme notre délégué, il aura l'honneur de plaider devant vous la cause des Unions professionnelles chrétiennes de Belgique,et il aura aussi une parole, qui sortira de son coeur d'apôtre, pour les écoles libres de notre chère patrie.

" Dans l'impossibilité où je me trouve, bien à regret, d'aller moi-même vous dire et ma gratitude et nos espérances, je vous recommande " par les entrailles de la miséricorde de Notre-Seigneur Jésus-Christ ", mon interprète, et par son obligeante entremise, je vous prie d'agréer, chers collègues du Sacré-Collège et de l'épiscopat, chers frères de l'Eglise du Canada, les assurances de mon religieux dévouement. "

J'aime à vous en rendre publiquement le témoignage, mes bien chers frères, vous vous êtes montrés admirablement généreux pour la Belgique, comme pour la France, depuis le commencement de la guerre. Mais la misère est profonde encore là-bas, et elle menace de durer longtemps. Votre générosité ne se lassera pas, j'en suis certain.

Ceux qui voudront personnellement envoyer leurs offrandes au Rév. Père Rutten, pourront les lui adresser à l'archevêché de Montréal. Le Rév. Père Rutten prêchera dans quelques églises. Je suis sûr du cordial accueil qui lui sera fait partout. Le 14 de ce mois, il donnera une conférence au Monument National. Je vous

invite à aller l'entendre en grand nombre : ce sera la fête de l'éloquence en même temps que celle de la charité.

Agréez, mes bien chers frères, l'expression de mes bien dévoués sentiments en Notre-Seigneur.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

P. S.—Messieurs les curés voudront bien lire cette lettre à leurs paroissiens, dimanche prochain.

No 114

CIRCULAIRE

DE

MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL,

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

À L'OCCASION DU

TROIS CENTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ARRIVÉE DES RÉCOLLETS AU CANADA

ET DU

VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT DES FRANCISCAINS À MONTRÉAL

Archevêché de Montréal,
le 20 septembre 1915.

Nos chers collaborateurs,

Le 24 juin dernier, jour de notre fête nationale, nous commémorions le troisième centenaire de la première messe célébrée sur l'Ile de Montréal, par le récollet Denys Jamet.

Une date aussi mémorable ne devait pas passer inaperçue. On a vu, sur l'avenue du Parc, des centaines de frères tertiaires vêtus de l'habit de leur ordre, se diriger en procession vers la montagne où devait être célébré le saint sacrifice de la messe, en action de grâces des nombreux bienfaits répandus sur notre terre canadienne, depuis le jour où les fils de saint François sont venus y exercer leur admirable apostolat.

Nous étions à ce moment loin de vous, pour rendre les derniers devoirs à notre bien aimé collègue, l'archevêque de Saint-Boniface, que la mort nous avait si soudainement ravi. D'esprit et de coeur cependant, nous assistions à cette pieuse cérémonie, comme à celle qui suivit dans la soirée, au Sault-au-Récollet; et ce que nous n'avons pas pu vous dire alors, nous venons vous le dire aujourd'hui, en profitant de l'occasion si favorable qui nous est offerte.

En effet, les révérends Pères Franciscains, frères et héritiers du zèle des Récollets en notre pays, célèbrent, cette année même, le troisième siècle de l'arrivée de leurs devanciers et le ving-cinquième anniversaire de leur établissement dans notre ville de Montréal. [1] Ils ont eu l'heureuse idée de faire tourner au bien des âmes ce double souvenir et nous avons donné à leur projet notre

[1] Le 24 juin 1890, Mgr Fabre bénissait leur couvent et leur chapelle de la rue Richmond.

approbation la plus entière. Le 3 octobre prochain, aux premières vêpres de saint François, nous ferons la bénédiction solennelle du nouveau couvent de noviciat situé dans l'est de Montréal, puis le 5 du même mois, en la maison séraphique de la rue Dorchester, se tiendra *une journée franciscaine*, sorte de congrès régional du tiers-ordre.

Vous viendrez en grand nombre, nous l'espérons, chers collaborateurs, à cette belle et intéressante journée, dont vos âmes retireront les plus précieux avantages. Nous en avons accepté la présidence d'honneur, heureux de prouver par là notre vénération pour saint François dont le tiers-ordre nous fait le fils depuis plusieurs années, heureux de lui témoigner notre reconnaissance pour tout le bien accompli par sa famille religieuse au milieu de nous depuis trois siècles.

Notre plus ardent désir étant de suivre en tout les directions des souverains pontifes, nous ne saurions omettre de vous rappeler l'insistance avec laquelle le Saint-Siège a recommandé aux curés, aux confesseurs et aux prédicateurs, de propager parmi les fidèles le tiers-ordre franciscain.

Ecrivant aux évêques du monde entier, Léon XIII disait: " Appliquez-vous à faire connaître et estimer le tiers-ordre, comme il le mérite. Veillez à ce que ceux qui ont charge d'âmes enseignent soigneusement ce qu'il est, combien il est accessible à chacun, de quels privilèges il

jouit pour le salut éternel, combien d'avantages il assure à la famille et à la société. " [2] Dans son allocution du 28 octobre 1882, il affirmait qu'aucune oeuvre ne pouvait lui être plus agréable que celle de la propagation de la milice sacrée du tiers-ordre. Revenant sur ce sujet, dans son encyclique *Humanum genus*, il disait: " Nous insistons sur la recommandation déjà faite par Nous, en faveur du tiers-ordre de saint François. Il faut mettre un grand zèle à le répandre et à l'affermir. " Plusieurs fois il a répété: " Ma réforme sociale à moi c'est le tiers-ordre. " Je désire, s'écrie-t-il ailleurs, que le tiers-ordre se propage chaque jour davantage. Propageons-le, propageons-le. Travaillons beaucoup dans ce sens. Je voudrais que le nombre des tertiaires montât au chiffre d'un million, de deux millions, mieux encore, je voudrais que tous les fidèles se fissent tertiaires!... Désirant que le tiers-ordre fleurît sur toute la terre, nous en avons tempéré la règle, afin que cette forme de vie, ainsi adoucie et rendue plus conforme aux besoins de notre temps, attirât et séduisît tous les chrétiens. "

C'est une consolation, chers collaborateurs, de voir que déjà de nombreux fidèles ont entendu et mis à exécution ces désirs réitérés de l'illustre pontife. Depuis que notre prédécesseur, Mgr Bourget, de si vénérée mémoire, a rétabli le troisième ordre de la pénitence dans notre

[2] Encyclique *Auspicato*.

diocèse, bien des prêtres ont fondé et dirigé parmi nous des fraternités. Ces fraternités sont toujours allées en prospérant. Le rapport officiel porte aujourd'hui leur nombre à soixante-huit, et le nombre des tertiaires, hommes et femmes, à onze mille deux cent soixante.

C'est avec bonheur que nous verrions s'établir dans notre grand séminaire une fraternité de jeunes lévites. Devenus prêtres, ces élèves connaissant bien la règle du tiers-ordre, et l'ayant eux-mêmes observée, pourraient plus tard former une fraternité sacerdotale, semblable à celle que dirigeait à Rome, avant d'être archevêque de Bologne, Notre Saint-Père le pape Benoît XV. Ils puiseraient dans le tiers-ordre l'esprit de pénitence, l'amour de l'oraison, le dévouement à l'Eglise, le respect de l'autorité, l'humilité et le détachement que possédait à un si haut degré le séraphique patriarche d'Assise. Leurs réunions seraient des occasions d'édification mutuelle. Ils s'encourageraient pour l'accomplissement de leurs devoirs et deviendraient facilement au milieu du peuple, des apôtres éclairés du tiers-ordre qu'ils auraient eux-mêmes connu et apprécié.

Le tiers-ordre, chers collaborateurs, n'est pas une confrérie ordinaire. Ce n'est pas, non plus, une association formée simplement dans le but d'honorer la mémoire et les vertus du grand saint d'Assise. C'est un ordre véritable, qui, par son habit, ses supérieurs, sa règle, a pour objet de soustraire l'âme à la mort spirituelle du péché, en l'éloignant des influences mondaines, et en l'armant

fortement par la pénitence contre le siècle, la chair et le démon, afin de l'amener par l'esprit d'humilité et de filiale docilité à l'Eglise, à parcourir la voie des divins commandements, et à vivre ainsi, selon le modèle tracé par Jésus-Christ dans son Evangile.

La règle demande peu de pratiques extérieures et le peu qu'elle demande est si parfaitement adopté à la position de chacun que nul ne pourrait se dire incapable de la suivre. " Son esprit, a dit Léon XIII, est si pleinement et si parfaitement catholique, qu'il est admirablement approprié à tous les lieux et à tous les temps. "

Faites donc tout ce qui sera en votre pouvoir, chers collaborateurs, pour multiplier le nombre des tertiaires parmi les fidèles confiés à vos soins, et favoriser l'établissement d'une Fraternité dans votre paroisse si vous n'en avez pas encore. L'expérience l'a démontré depuis longtemps : le tiers-ordre fait le bonheur de la famille où il assure la pratique de toutes les vertus chrétiennes. Il est une source de bénédictions dans la paroisse, une école de bons exemples, un entraînement vers le bien. Il fournit au pasteur un groupe d'élite, zélé, soumis, humble et discret, toujours prêt à lui prêter main-forte dans toutes ses oeuvres. " La réapparition du tiers-ordre dans nos villes et nos campagnes, disait le bienheureux curé d'Ars, voilà le moyen choisi par la Providence pour notre résurrection morale et religieuse. "

Au point de vue social, le tiers-ordre a opéré depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis sept siècles, des merveilles

que Léon XIII énumérait ainsi : " La paix domestique, la tranquillité publique,la douceur et l'intégrité des moeurs, le sage emploi de la fortune privée et sa conservation, toutes ces choses, en un mot, qui constituent les meilleures bases de la civilisation et de la stabilité sociale, sortent du tiers-ordre franciscain comme de leur racine; c'est en grande partie à saint François que l'Europe doit d'avoir conservé ces biens. " [3]

Enfin, au point de vue personnel, que de biens les âmes retireront du tiers-ordre! Enrichi d'indulgences innombrables, faisant participer aux prières et aux bonnes oeuvres d'une des plus méritantes familles religieuses qui soient dans l'Eglise, il rend le salut plus facile en éloignant des occasions de péché et en pénétrant de l'esprit évangélique tous les actes de la vie. " Le tiers-ordre, a écrit Léon XIII, fait les vrais chrétiens. "

Puissent ces pressants appels du Saint-Siège être entendus de vous tous et des fidèles, c'est le voeu que nous formons en vous réitérant, chers collaborateurs, l'expression de nos sentiments les plus affectueux et les plus dévoués en Notre-Seigneur.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

P. S.—Vous voudrez bien lire cette lettre-circulaire aux messes du dimanche, 26 septembre.

---

[3] Encyclique déjà citée.

No 115

CIRCULAIRE

DE

MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTREAL

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

À L'OCCASION DE

LA MORT DE Mgr ZOTIQUE RACICOT,

évêque titulaire de Pogla

Archevêché de Montréal,
le 22 septembre 1915.

Mes chers collaborateurs,

Bien des vides se sont faits depuis quelques mois dans les rangs de notre clergé, et tout en adorant les desseins de Dieu, nous ne pouvons pas ne pas ressentir au fond de notre coeur une si douloureuse épreuve.

Mais un nouveau deuil, encore plus pénible que les précédents, vient de nous frapper tous.

Je revenais d'Oka, où j'avais rendu les derniers devoirs au vénérable curé de cette paroisse, quand j'appris que Mgr Racicot, évêque titulaire de Pogla, et mon auxiliaire si dévoué depuis 1905, était à l'agonie.

Le coup n'était pas imprévu ; mais il m'atteignait au plus sensible de l'âme. Trois jours plus tard, le pieux prélat expirait à Sainte-Thérèse, dans ce bienfaisant hospice Drapeau, où la maladie l'avait forcé de se retirer, et où il avait trouvé avec le repos dont il avait besoin, les soins les plus intelligents, les plus empressés et les plus délicats.

C'était pour lui, sans doute, la fin de longues souffrances. Mais pour moi, c'était la disparition d'un collaborateur incomparable, d'un ami précieux, d'un confident discret, du type achevé de toutes les vertus sacerdotales et épiscopales.

Prématurément usé par le labeur, il s'était effacé de la scène depuis quatre ans. Personne ne l'avait oublié. Tous ceux qui l'avaient connu et vu à l'oeuvre avaient continué de le vénérer et de l'aimer.

Cette vénération et cet amour se sont manifestés de la manière la plus touchante à la cérémonie de ses funérailles. De nombreux évêques, des centaines de prêtres entouraient son cercueil. La foule des fidèles émus et recueillis remplissait la vaste cathédrale, à la construction et à l'achèvement de laquelle il avait consacré le meilleur de son zèle et de son énergie. Le Souverain-Pontife, en même temps qu'il daignait sympathiser dans une dépêche toute paternelle à notre peine, rendait à ses admirables qualités un précieux témoignage. La même parole était sur toutes les lèvres : " C'est un saint que nous avons perdu ".

L'éloge si vrai, si juste, si beau, qu'a fait de lui Mgr Gauthier, son successeur dans la charge d'évêque-auxiliaire, mérite d'être relu et conservé. Je le joins à cette lettre, afin qu'il prenne place parmi les documents épiscopaux du diocèse de Montréal. Ce sera pour tous un souvenir précieux, en même temps qu'une leçon de vie vraiment sacerdotale. Mgr Racicot m'apparaît comme un modèle : disciple fidèle de notre divin Maître, doux et humble de coeur, bon, dévoué, compatissant, d'un désintéressement absolu, d'une piété solide et constante, d'un zèle inlassable, d'une droiture parfaite, d'une affabilité charmante, d'une confiance illimitée dans la Providence, d'une admirable résignation dans la douleur. Ne nous contentons pas de l'admirer et de le louer, efforçons-nous de l'imiter.

Déjà, je n'en doute pas, il est auprès de Dieu dans la gloire et la lumière éternelles. Toutefois, la reconnaissance nous fait un devoir de lui continuer le secours de nos ferventes prières. Vous savez tout ce que lui doit le diocèse. J'aime à croire que dans toutes les paroisses et les communautés religieuses on chantera un service funèbre pour ce bien-aimé prélat. Je suis assuré de répondre à vos sentiments intimes en vous exprimant ce désir.

Agréez, chers collaborateurs, l'expression de mon très affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

ÉLOGE FUNÈBRE DE Mgr ZOTIQUE RACICOT,

évêque de Pogla

Par Mgr Georges Gauthier, évêque de Philippopolis, auxiliaire de Mgr l'archevêque de Montréal

Le 3 mai 1905, dans cette église cathédrale, se déroulait au milieu d'un immense concours d'évêques, de prêtres et de fidèles, la cérémonie d'un sacre d'évêque. Déjà témoin d'imposants spectacles, cette cathédrale se sentait cependant, ce jour-là, tressaillir d'une joie particulière. De tous les lieux où il avait passé, des presbytères et des communautés religieuses, de tous les corps constitués, elle voyait affluer autour de l'élu, dans ces vastes nefs dont elle lui devait l'achèvement, une foule émue et reconnaissante. Ce qui attirait cette foule, c'était sans doute la saisissante majesté d'une consécration épiscopale ; c'était aussi le désir de rendre hommage à celui qui prenait rang parmi les pontifes, à une carrière que l'on sentait faite du dévouement le plus désintéressé et de la vertu la plus réelle.

Depuis lors la mort a passé lentement. Parvenu par une usure prématurée à cet âge que le saint roi David appelait celui des infirmités inévitables, ravi trop tôt par d'impénétrables desseins de Dieu à notre affection et à notre confiance, entouré des soins d'un incomparable

dévouement, le saint pontife, dont tous saluaient alors l'avenir plein de promesses pour l'Eglise de Montréal, a patiemment attendu, dans le silence et la retraite, le dernier coup de l'inexorable visiteuse. Et nous ramenons aujourd'hui, pour lui rendre nos derniers devoirs, à l'ombre de cette croix et de ce dôme qu'il a tant aimés, sa dépouille vénérable.

C'est l'heure des légitimes regrets. Nous ne reverrons qu'au dernier jour, et dans sa beauté reconquise, ce visage sur lequel les luttes de l'agonie ont laissé leurs traces douloureuses. Ces yeux très doux qui regardaient au dedans plus qu'au dehors sont à jamais fermés. Ces mains, qui se sont levées tant de fois et si volontiers pour bénir, sont immobiles. Ces pieds, que l'Ecriture eut déclarés très beaux, parce qu'ils ont porté la paix en beaucoup de lieux, se reposent enfin. Ce coeur, qui a aimé beaucoup et bien, a cessé de battre. Et nous n'essayons pas de nous défendre contre les tristesses de la séparation définitive. C'est l'heure aussi des suprêmes adieux. Pour l'âme d'élite qui, suivant la parole de l'apôtre, vient de quitter sa périssable demeure, nous avons demandé le repos éternel, en répétant les supplications si désolées et si pénétrantes de l'Eglise. Est-ce que cela ne devrait pas suffire? Et notre piété filiale ne répugne-t-elle pas à se laisser distraire de ce devoir essentiel ? Vous ne l'avez pas pensé, Monseigneur, et sur cette tombe encore fraîche, vous avez voulu qu'une parole d'édification fut dite, qui fût en même temps une parole de jus-

tice et de reconnaissance, et qu'elle fût dite par celui-là même que votre confiance a appelé à la succession du vénérable défunt. Soit! Et s'il serait impertinent, en face des leçons si proches de la mort, que je me laisse aller à des regrets personnels de ne pouvoir m'acquitter dignement de cette tâche, je veux exprimer cependant la crainte que j'éprouve de ne pas rendre complète justice à l'admirable type de prêtre, à la noble figure ecclésiastique que fut Mgr Racicot, évêque de Pogla et premier évêque-auxiliaire de Montréal.

A ne les considérer que par les dehors, il nous serait facile de marquer d'un mot un caractère et une vie dont tous les traits s'accusent d'eux-mêmes. L'on pourrait ouvrir ces épîtres pastorales où saint Paul a tracé pour toujours le portrait du véritable évêque, et l'on trouverait dans des paroles comme celles-ci la ressemblance parfaite de celui qui n'est plus : *servum Domini, mansuetum ad omnes, docibilem, patientem, cum modestia corripientem eos qui resistunt veritati.* Serviteur de Dieu, et ne servant que lui seul, doux envers tous, acceptant le conseil et supportant la contradiction, patient avec tous les hommes, mais joignant à la mansuétude cette fermeté, cette hardiesse, cette ténacité, qu'inspire le zèle de la vérité : voilà un portrait dont chaque mot s'enlève avec le relief d'une eau forte. L'existence qui vient de s'éteindre s'y replace d'elle-même. La douceur acquise, oui, je dis bien, la douceur acquise du caractère, la modération dans les conseils, la fuite de la réclame et du bruit, s'al-

liant à une fermeté d'autant plus sûre de ne pas reculer devant le devoir qu'elle a d'abord accordé tout ce qu'elle pouvait au désir de la conciliation, une générosité qui lui fait donner son temps, ses forces, sa parole, son coeur, qui lui fait accueillir aimablement tous ceux qui l'abordent et courir partout où on l'appelle, sans hésiter, sans compter avec la fatigue, sans discuter la nécessité, voilà, penserez-vous, des traits qui nous ont rendu familière et très chère l'affable et rayonnante physionomie de l'évêque de Pogla.

Je voudrais pourtant quelque chose qui la définit plus profondément, qui nous donnât la raison secrète et dernière de cette floraison de vertus et qui nous permît surtout, à nous prêtres,de retirer de cette vie la leçon qu'elle comporte. Il est dit de Notre-Seigneur qu'il est le prêtre par excellence et qu'il reste la source et le modèle de l'esprit sacerdotal. Ouvrez l'épître de saint Paul aux Hébreux, et vous constaterez qu'avec le sacerdoce du Christ l'apôtre en est arrivé à ce qu'il croît être la partie sublime de ses mystères, au centre même de ses fonctions de rédempteur. Prêtre, en effet, le Sauveur l'a été dès son entrée dans le monde et pendant les trente-trois ans qu'il a vécu, parce qu'il commençait, dès lors, dans un sacrifice dont la croix ne sera que le dernier acte et le couronnement à satisfaire aux exigences de la justice divine. Prêtre, il l'est dans l'Eucharistie, parce que l'Eucharistie porte en soi les conditions du sacrifice véritable et qu'elle se rapporte tout entière à l'immolation

de la croix dont elle tire sa raison d'être et dont elle applique les mérites. Prêtre, il le reste dans l'éternité, dans une immolation mystérieuse à laquelle communient les élus et par laquelle ils entrent dans la béatitude parfaite. C'est l'oeuvre qui absorbe les forces vives du Verbe incarné. Sa vie humaine a pu se modifier. Elle s'est développée sous des formes successives que le langage chrétien appelle ses mystères. Elle a reçu comme la nôtre le choc de ces accidents extérieurs qui nous apportent à tous notre part de joies et de larmes. Mais, depuis le premier instant de sa vie jusqu'au moment où, suivant sa parole, il l'a volontairement quittée, il y a quelque chose qui demeure en lui divinement inaltérable : c'est sa religion de prêtre. Et derrière tous les voiles dont il couvre l'éclat de sa divinité, ce qui fait le fond de sa vie, c'est encore sa religion de prêtre. Religion qui l'a infiniment séparé de tout ce qui n'est pas Dieu, et, alors même qu'il se communique aux hommes, le fait rester pur du contact de tout être créé. Religion qui l'a de plus immuablement consacré au service de son Père dans une appartenance complète et entière. Il y a une loi qui pèse sur lui, et il déclare qu'il n'en passera pas un iota qu'il ne l'ait accomplie, et cette loi pour lui, c'est de donner à son Père et aux intérêts de son Père la part royale de ses préoccupations, de ses intentions, de ses forces, de son temps et de sa vie. C'est son oeuvre et l'on peut affirmer que la mesure de ses prédilections pour nous et de ses miséricordes pour le monde c'est la

part qu'il y donne à des hommes qu'il choisit, qu'il sépare, qu'il consacre, qu'il marque d'un caractère distinctif et par lesquels il continue sur terre son ministère de prêtre.

Mgr Racicot fut l'un de ces élus, et je crois bien que la façon dont il a répondu à cet appel divin et dont il a compris sa consécration de prêtre a marqué son existence entière d'une empreinte profonde qui explique tout le reste. Il a eu le bonheur insigne de naître de parents chrétiens. Les sources du sacerdoce s'alimentent souvent au coeur des parents, et l'enfant qui voit son père s'incliner devant la croix et qui apprend sur les genoux de sa mère à aimer Dieu et l'Eglise abdique, sans peine, ses espérances terrestres et goute, sans répugnance, les beautés du sacrifice. Le foyer chrétien devient alors ce que Dieu veut qu'il soit partout et toujours, c'est-à-dire une école où se forment les caractères, où du coeur des parents passent à celui des enfants les influences les plus actives par une initiation qu'aucune autre ne remplace et qui peut au besoin remplacer toutes les autres. Mgr Racicot a subi dès le berceau la douce emprise de la vertu. Il n'essaya jamais d'en rompre le charme. Et l'éducation qu'il reçut des maîtres de Saint-Sulpice n'eut qu'à développer ce premier penchant qui le rapprochait tous les jours du sacerdoce. Cléricature bénie, où le jeune lévite sait déjà contenir une nature vive et forte sous le joug d'une conscience qui craint tout. De fait la grâce de la prêtrise l'a trouvé prêt. Il dut faire beau

voir ce jeune lévite à l'aspect déjà grave,le front radieux de la vénérable couronne de l'innocence, le coeur gonflé d'émotions et de piété, sous les mains de ce pontife que sacrait, en plus de l'onction épiscopale, le prestige de la lutte et de la sainteté. C'est de ce moment sans doute que commence cette sorte de culte que Mgr Racicot avait voué à Mgr Bourget et qui le ramenait, aux heures difficiles de ses oeuvres et de sa vie, au tombeau de celui qu'il vénérait comme un saint.

Ce qui reste vrai, c'est que sa vie a pris, de ce jour, une forme qu'elle ne perdra plus. Le règlement qui en partage les heures conviendrait à un séminariste fervent. Debout dès cinq heures il commence sa journée par ses trois quarts d'heure d'oraison. La sainte messe dite avec recueillement et dévotion, les diverses parties de l'office divin régulièrement distribuées le long du jour, l'étude de l'Ecriture sainte, la lecture spirituelle, la visite au Saint-Sacrement, voilà le fond que rien n'entame et que les sollicitudes extérieures ne lui feront jamais sacrifier. Bossuet faisant l'éloge du grand Condé ne craint pas de placer au-dessus des actions éclatantes dont il a peint le tableau les vertus domestiques de son héros. " Ce sont ces choses simples, dit-il... ce sont ces communes pratiques de vie chrétienne que Jésus-Christ louera au dernier jour. " Oui, Bossuet a raison, c'est ce que Jésus-Christ louera au dernier jour, et c'est ce qu'il bénit dès ce monde, parce que cette application fréquente de l'âme à ses préoccupations supérieures et éternelles la

maintient dans un contact constant avec Dieu, et aussi qu'une pareille application suppose dans l'âme qui s'y exerce une abnégation coûteuse, une énergie inlassable à ne pas laisser la routine, la dissipation, l'abondance des affaires disperser ses instants.

Ce fut le grand mérite du regretté défunt. C'est là qu'il nourrissait cette vertu de foi qui fait obscurément tant de grands hommes et tant de grandes choses... C'est là qu'il est allé renouveler, chaque jour, l'intention de ne travailler que pour Dieu, qu'il est allé puiser ce désintéressement qui lui a fait parcourir sans recherche personnelle tous les échelons de la hiérarchie, et qui, à chaque palier, l'a fait se trouver, par la bénédiction que Dieu promet aux humbles, de niveau avec les exigences de sa situation... C'est là qu'il a demandé et obtenu la grâce de cette résignation confiante, de cette patience courageuse et forte qui chez lui furent si éminentes. Sa nature sensible, les postes qu'il a occupés, où l'ordre commande que les initiatives soient toujours guidées et que l'on travaille perpétuellement dans l'ombre d'autrui, le pressentiment des épreuves qui devaient assombrir ses derniers jours lui ont valu une riche moisson de souffrances. Il les a supportées avec une sérénité paisible, et, ce qui est peut-être plus difficile et plus rare, avec une discrétion parfaite.

C'est là qu'il est allé chercher cette grâce qui lui a fait prendre une part si bienfaisante à l'administration de ce

vaste diocèse. Il y a mérité la confiance affectueuse de son archevêque, après lui avoir donné le témoignage de la loyauté la plus délicate et du dévouement le plus généreux. Il y a gagné la vénération de notre clergé tout entier. Il y a porté surtout le souci constant et visible de nous faire du bien. Tenir son regard sans cesse fixé sur les détails du gouvernement, lutter diligemment et tous les jours, par la parole et par la plume, pour des causes qui paraissent communes et qui sont le plus souvent sans éclat, exécuter avec exactitude les volontés des supérieurs, tracer avec justesse et netteté d'esprit les conduites à tenir, c'est sans doute de l'administration et ce peut être bien. Mais ce qui est mieux et ce qui élève l'administration jusqu'au noble effort de l'apostolat, c'est de trouver l'heure opportune d'un encouragement ou d'un blâme, de tempérer des directions parfois austères d'une bonté qui ne se dément pas, de posséder ce don de sympathie qui saisit les hommes et les choses par le côté qui rapproche plutôt que par celui qui divise, qui sait écouter les doléances et les consoler, donner le serrement de main qui fortifie, écrire le mot édifiant même dans une lettre administrative, garder le visage accueillant malgré la froide lassitude qui s'exhale des affaires. Oui, c'est de l'apostolat et du meilleur, et c'est celui dont le vénéré défunt nous aura donné les plus beaux exemples.

C'est là, enfin, dans ce contact quotidien et fervent avec Dieu qu'il est allé chercher l'unité si puissante de

sa vie. Peu d'existences ont été plus variées en apparence. Il a été un organisateur, un bâtisseur, un apôtre. Tour à tour professeur, vicaire, procureur, recteur d'université, supérieur de communauté, vicaire-général, évêque-auxiliaire, il a été un remueur de pierres, d'oeuvres et d'affaires. Il a terminé cette cathédrale. Il a provoqué le progrès et suivi de très près le développement des oeuvres du Bon Pasteur. Il a été le procureur prudent et avisé de la mense épiscopale. Nous qui sommes venus plus tard nous nous rendons compte assez imparfaitement de la situation gênée et précaire où se sont trouvés un jour les intérêts du diocèse. Mgr Racicot fut l'un des artisans, et l'un des plus tenaces et des plus actifs, de cette restauration laborieuse qui nous a rendu la confiance et le crédit. Sa vie fut remplie et variée. Mais à quelque ministère qu'elle se soit dépensée, avant tout, partout et toujours, il a été prêtre, uniquement et éminemment prêtre.

Restons sur cette parole. Si Mgr Racicot se fut permis d'accepter un éloge, il n'en est pas qui lui fût allé plus droit au coeur. Il n'en est pas, non plus, qui puisse nous faire à nous plus de bien. N'est-ce pas au reste la grande leçon que nous prêche la mort? Notre légèreté peut nous la faire trouver austère et importune. " C'est une grande faiblesse de l'esprit humain, disait Bossuet, que jamais la mort ne lui soit présente, quoiqu'elle se mette en vue de tous côtés... et les mortels n'ont pas moins de soin d'ensevelir les pensées de la

mort que d'enterrer les morts eux-mêmes ". Et cependant la mort nous poursuit de ses enseignements, et malgré nous, nous sommes bien forcés d'y prêter l'oreille. On peut dire que ces enseignements de la mort prennent en ce moment toute leur ampleur et toute leur éloquence.

Ah! cher et vénéré Seigneur, on dirait que vous n'êtes revenu dans cette cathédrale que pour nous dire votre dernière parole d'adieu. Il est vrai que toute votre vie fut une prédication. Chacun de vos actes a été un exemple, chacune de vos paroles une exhortation. Par toutes les formes de votre apostolat vous n'avez cessé de nous rappeler nos destinées chrétiennes. Maintenant que vous avez touché au rivage d'où l'on ne revient plus, que vous avez éprouvé pour vous-même la vérité des promesses divines, de ce lit funèbre, où dort votre dépouille, parlez-nous! Parlez à ces fidèles, parlez à ces prêtres qui, aux jours de votre vie mortelle, vous ont donné leur confiance. Dites-nous que c'est la vie chrétienne qui prépare et mérite la mort chrétienne, que la vie n'est utile pour soi et fructueuse pour les autres qu'à condition de la vivifier et de l'alimenter dans un commerce continuel avec Dieu, sa fin dernière, de l'ajuster de plus près tous les jours, par la pratique loyale et constante de la vertu, au divin idéal qui est le Verbe incarné. Dites-nous que la valeur de la vie, en quelque condition que l'on se trouve, consiste à faire, jour par jour, heure par heure, la volonté de ce Dieu et Maître à qui l'on rendra compte de tout, et qu'un chrétien conscient de ses responsabilités

ne saurait,à aucun moment, détourner le regard de l'éternité qu'il se prépare. Dites-nous comment on peut féconder les pauvres joies d'ici-bas et faire des épreuves présentes le prix d'un meilleur avenir. Apprenez-nous à ne jamais nous reposer sur le bien accompli, à ne jamais désespérer du bien qui reste à faire! Enseignez-nous le secret qui fut le vôtre : celui du courage qui ose tout pour Dieu, de la patience qui supporte tout, de l'espérance qui console de tout. — Ainsi soit-il.

D. O. M.

No 116

CIRCULAIRE

DE

MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

Archevêché de Montréal,
le 18 octobre 1915.

I — La Constitution *Incruentum altaris Sacrificium*, et les trois messes du jour des morts.

II — L'*Ordre Indépendant des Forestiers* au Canada.

III — Prières pendant la guerre.

IV — Retraites sacerdotales.

V — Règlement important concernant les Fabriques.

VI — L'Œuvre de la Croix-Rouge.

Mes chers collaborateurs,

I

LA CONSTITUTION " INCRUENTUM ALTARIS SACRIFICIUM " ET LES TROIS MESSES DU JOUR DES MORTS

Par la Constitution *Incruentum altaris Sacrificium* du 10 août, Sa Sainteté le pape Benoît XV accorde aux

prêtres du monde entier la faculté de célébrer trois messes le 2 novembre, jour de la Commémoration solennelle des fidèles défunts, comme son prédécesseur Benoît XIV l'avait établi pour les royaumes de l'Espagne et du Portugal.

Les raisons qui ont engagé le Souverain-Pontife à donner cette permission, sont qu'un grand nombre de legs précieux en faveur des âmes ont été négligés ou supprimés par les malheurs des temps et la malice des hommes. Dans sa grande charité pour les âmes, le pape a voulu suppléer, en quelque manière, à ce qui manque aux suffrages pour les défunts. Il désire, en même temps, faire participer à ces suffrages les âmes de tant des soldats tombés sur les champs de bataille durant la guerre actuelle.

En vertu de cette Constitution :

1. Il est permis à tous les prêtres, le jour des morts, de célébrer trois messes ;

2. L'une de ces trois messes pourra être appliquée à l'intention que le prêtre choisira, et il lui sera loisible d'en percevoir l'honoraire. On sera tenu d'appliquer la seconde aux défunts en général, et la troisième aux intentions du Souverain-Pontife, sans percevoir d'honoraire pour ces deux dernières messes ;

3. La faveur de l'autel privilégié est accordé pour ces trois messes ;

4. Là où se feront les prières des Quarante-Heures, ces trois messes se célébreront avec les ornements violets, mais jamais à l'autel de l'Exposition.

La Sacrée Congrégation des Rites, par un décret en date du 11 août 1915, ordonne ce qui suit : La première messe sera celle qui est inscrite au Missel pour le jour de la Commémoration des morts ; la seconde sera celle de l'anniversaire des défunts, avec la séquence *Dies irae* et l'oraison *Deus indulgentiarum Domine ;* la troisième, celle qui se lit dans les messes quotidiennes, avec la séquence *Dies irae* et une seule oraison qui sera celle qui vient en second lieu : *Deus veniae largitor.*

Le Souverain Pontife ordonne, en même temps, que celui qui célèbrera une seule fois devra dire la messe de la Commémoraison de tous les fidèles défunts.

Il accorde aussi au prêtre qui chantera la grand'messe ce jour-là, la faculté d'anticiper les deux autres messes.

C'est le désir de Notre Saint-Père le pape que les fidèles assistent en aussi grand nombre que possible à ces messes et qu'ils participent avec zèle et piété aux suffrages pour les défunts. Ils auront la consolation de délivrer par leurs prières grand nombre d'âmes, qui, en ce jour, iront jouir du repos et de la gloire éternels.

Voici le texte même du dispositif de cette Constitution apostolique :

" I. Liceat omnibus in Ecclesia universa Sacerdotibus, quo die agitur Solemnis Commemoratio omnium fide-

lium defunctorum, ter sacrum facere; ea tamen lege, ut unam e tribus Missis cuicumque maluerit applicare et stipem percipere queant; teneantur vero, nulla stipe percepta, applicare alteram Missam, in suffragium omnium fidelium defunctorum, tertiam ad mentem Summi Pontificis, quam satis superque declaravimus.

" II. Quod Decessor Noster Clemens XIII Litteris die XIX mensis Maii a. MDCCLXI datis concessit, id est ut omnia altaria essent eo ipso Sollemnis Commemorationis die *privilegiata* id, quatenus opus sit, auctoritate Nostra confirmamus.

" III. Tres Missæ, de quibus supra diximus, sic legantur, quemadmodum fel. rec. Decessor Noster Benedictus XIV pro Regnis Hispaniæ et Lusitaniæ præscripsit.

Qui unam tantummodo Missam celebrare velit, eam legat quæ in *Missali* inscribitur legenda *in Commemorationem omnium fidelium defunctorum;* eamdem adhibeat qui Missam cum cantu celebraturus sit, facta ei potestate anticipandæ alterius et tertiæ.

" IV. Sicubi acciderit, ut Augustissimum Sacramentum sit expositum pro Oratione XL Horarum, Missæ de Requie, cum vestibus sacerdotalibus coloris violacei necessario dicendae (Decr. Gen. S. R. C. 3177-3864 ad 4), ne celebrentur ad *Altare Expositionis.*

" Quod reliquum est, pro certo habemus fore, ut omnes catholici orbis Sacerdotes, quamquam sibi licebit die Sol-

lemnis Commemorationis omnium fidelium defunctorum semel tantum litare, velint libenter studioseque insigni privilegio uti quod largiti sumus. Impense vero omnes Ecclesiæ filios hortamur, ut, memores officii, quo erga fratres, Purgatorii igne cruciatos, non uno ex capite obligantur, frequentes eo die sacris, summa cum religione, intersint. Ita futurum certe est, ut, immensa refrigerationis unda ex tot salutaribus piaculis in Purgatorium defluente, frequentissimæ quotannis defunctorum animæ inter beatos triumphantis Ecclesiæ cælites feliciter coopteantur.

" Quæ autem hisce Apostolicis Litteris constituimus, eadem valida et firma perpetuo fore edicimus, non obstante quavis lege, ante hac lata a Decessoribus Nostris, de Missis non iterandis.

" Datum Romæ apud Sanctum Petrum die X mensis Augusti anno MCMXV, Pontificatus Nostri primo.

P. card. GASPARRI, *a Secretis Status.*

PH. card. GIUSTINI, *S. C. de Sacramentis Præfectus.*

Vous pouvez vous procurer à l'archevêché la feuille des oraisons spéciales prescrites pour les trois messes.

N'oubliez pas d'annoncer aux fidèles qu'en vertu du décret du Saint-Office, en date du 25 juin 1914, ils peuvent, en visitant le 2 novembre, une église ou une chapelle publique ou semi-publique, gagner une indulgence

plénière *toties quoties* pour le soulagement des âmes du purgatoire, aux conditions de la confession, de la communion et d'une prière, par exemple cinq *Pater* et cinq *Ave*, à chacune des visites, aux intentions du Souverain-Pontife.

II

L'ORDRE INDÉPENDANT DES FORESTIERS

Un décret important, émané de la Sacré-Congrégation du Saint-Office, concernant l'Ordre Indépendant des Forestiers au Canada, a été récemment communiqué à l'Episcopat canadien, par Son Excellence, Mgr le délégué apostolique.

Il vient confirmer la direction que vous avez plusieurs fois reçue, relativement à cette Association, et à celles qui ont le même caractère de neutralité.

Il nous trace à tous la ligne de conduite que nous avons à suivre, et nous inspire les conseils que nous avons à donner aux fidèles confiés à nos soins.

Decretum Sancti-Officii circa Societatem vulgo dictam Independent Order of Foresters *in Dominio Canadensi.*

Feria IV, die 2 mensis Junii 1915, Emi et Rmi Patres Cardinales Inquisitores Generales sequens decretum emiserunt :

" Quod spectat ad Societatem *Independent Order of* " *Foresters* in Dominio Canadensi, attentis noviter de- " ductis, non constare eam esse accensendam inter sectas " damnatas; hortandos tamen fideles ut se abstineant a " nomine huic societati dando, ab ipsa societate occa- " sione funerum invitanda, et ut catholicis societatibus " potius adhæreant; omnem vero speciem communica- " tionis in divinis esse sedulo vitandam. "

III

PRIÈRES PENDANT LA GUERRE

L'horrible guerre se prolonge. Continuons de prier aux intentions du Souverain-Pontife. Je rappelle aux instituteurs et institutrices ce que j'ai demandé déjà. Au commencement de chacune de leurs classes, qu'ils ne manquent pas de réciter trois fois avec leurs élèves la pieuse invocation: *Coeur sacré de Jésus, ayez pitié de nous.* Désormais, chaque dimanche, avant le sermon, vous voudrez bien dire en chaire les paroles suivantes: " Prions pour nos soldats tombés sur les champs de bataille "; et vous réciterez avec les fidèles le *De Profundis.* Le *Pater* et l'*Ave* qui suivront seront dits particulièrement, pour tous nos soldats qui sont au feu, afin que Dieu les protège et les garde.

A la prière joignons la pénitence et la mortification. J'invite les personnes qui le pourront à jeûner quelque-

fois. Nous ne saurions recourir à trop de moyens pour faire violence au ciel et obtenir la cessation du fléau qui afflige l'Europe et le monde entier.

IV

RETRAITES SACERDOTALES

Tous les prêtres qui ont été, pour une raison quelconque, empêchés de suivre les exercices de la retraite pastorale au mois d'août, sont tenus de faire leur retraite d'ici au 15 novembre. Je choisis comme lieu de ces retraites et de toutes autres retraites sacerdotales individuelles, la Villa Saint-Martin, Abord-à-Plouffe, dirigée par les Révérends Pères Jésuites.

V

RÈGLEMENT IMPORTANT CONCERNANT LES FABRIQUES

Désormais, tous les billets émis par les Fabriques de nos paroisses devront être signés par le curé et le marguillier en charge.

Le rapport financier que vous envoyez à l'archevêché, au commencement de chaque année, devra être accompagné de la liste détaillée de toutes les dettes de votre Fabrique.

VI

ŒUVRE DE LA CROIX-ROUGE

Son Excellence le lieutenant-gouverneur a adressé aux maires de toutes les municipalités de la Province de Québec la lettre suivante :

" Vous êtes sans doute au courant des excellents services que l'Ordre de Saint-Jean et la Société de la Croix-Rouge anglaise ont continuellement rendus aux soldats et aux marins de l'Empire Britannique depuis le commencement de la guerre. Ces associations, dont la mission est de secourir les blessés et de soulager leurs souffrances, voient maintenant leur tâche et leurs besoins s'accroître avec l'effectif grandissant de nos armées, et, en conséquence, elles en appellent à la générosité des loyaux sujets de tous les Dominions. Leur requête, ayant été placée sous le gracieux patronage des hauts dignitaires de nos différentes églises et quelques-uns de nos premiers citoyens, il me semble que je ne pourrais mieux faire que de la communiquer aux maires de cette province et de leur demander d'organiser une collecte dans leurs municipalités le même jour, savoir le 28 de ce mois.

" Je sais que notre Province a déjà largement soucrit aux diverses oeuvres patriotiques ; mais, grâce à Dieu, la source de ces actes de générosité et de sacrifice est loin d'être tarie.

" C'est un appel au nom de nos propres fils et de ceux qui souffrent, après avoir combattu pour nous; et je suis convaincu que pareil appel recevra une bienveillante réponse de votre municipalité aussi bien que de la Province en général.

Votre dévoué,

(signé) P.-E. LEBLANC,

Lieutenant-gouverneur.

Je vous prie de lire cette lettre en chaire, aux différentes messes, le dimanche 24 octobre, et de recommander particulièrement l'oeuvre de la Croix-Rouge à la sympathie et à la générosité de vos paroissiens. J'ai l'espoir que la collecte du 28 de ce mois sera abondante. Cette collecte doit avoir lieu dans le Canada tout entier. L'honneur du nom catholique se trouve engagé.

Recevez, chers collaborateurs, l'expression de mes plus dévoués sentiments en Notre-Seigneur.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

No 117

LETTRE PASTORALE

DE

MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

SUR LA JUSTICE

PAUL BRUCHESI, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de notre diocèse, salut, paix et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nos très chers frères,

L'Eglise de Jésus-Christ est la gardienne suprême et l'interprète autorisé de la loi morale et des préceptes évangéliques

C'est au pape et aux évêques qu'il appartient de déterminer ce que cette loi et ces préceptes exigent, de signaler les erreurs qui faussent les consciences, de stigmatiser les désordres qui ébranlent la confiance publique et qui troublent le fonctionnement général de la société.

L'ordre social repose sur les devoirs de religion qui

règlent nos rapports avec Dieu et sur les devoirs de justice qui gouvernent nos relations avec nos semblables. Là où règne la foi et où fleurit la justice, les peuples trouvent dans un travail paisible, et dans le développement normal de leurs ressources un principe fécond de richesses et une source inépuisable de joies solides et sereines. C'est pour eux la sécurité, la prospérité, la stabilité. " La justice, dit l'Esprit-Saint, élève les nations. ". [1]

D'autre part, " le péché rend les peuples malheureux. ". [2] Rien, en effet, ne contribue davantage à désorienter l'âme populaire et à désorganiser tout le corps social que la déchéance de la foi et la perte de cet esprit de justice, d'équité et d'honnêteté qui seul peut tenir en équilibre les éléments divers et les rouages variés dont la société se compose.

Si, dans notre souci du bien et en vertu de notre charge pastorale, nous croyons, nos très chers frères, devoir vous rappeler ces graves vérités, c'est que, il faut bien le dire, un pénible spectacle s'offre à nos regards; c'est que, des faits nombreux le démontrent, la vertu de justice ne tient plus dans notre société canadienne la place que son rôle essentiel et fondamental lui assigne; c'est que des moeurs toutes contraires aux pratiques de

[1] Prov., XIV, 34.

[2] *Ibid.*

cette vertu tendent à corrompre le coeur de notre peuple, à égarer sa raison, et pénètrent jusque dans des sphères où ne devrait paraître que l'éclat de la probité et le rayonnement du bon exemple.

Nous ne voulons certes pas manquer nous-même de justice envers nos compatriotes, ni pousser au-delà des bornes le sens et la portée des remarques que notre état social nous inspire.

Dieu merci, nous avons encore à tous les degrés de l'échelle sociale des hommes de foi et de conscience qui comprennent et pratiquent, sans forfanterie comme sans faiblesse, tous leurs devoirs de bons citoyens et de vrais chrétiens. Nous avons des ouvriers laborieux et vertueux, étrangers aux doctrines perverses et aux méthodes subversives prônées par le socialisme. Nous avons des négociants, des industriels, des agriculteurs, attentifs à ne rien faire et à ne rien exiger qui viole les droits de leurs employés. Nous avons des fonctionnaires accomplissant avec un soin jaloux et une exactitude scrupuleuse leur labeur de chaque jour. Nous avons enfin des hommes publics pénétrés de l'importance souveraine de leur mission, appliqués à la bien remplir, et soucieux de ne servir leurs propres intérêts que dans la mesure où le permet l'intérêt général.

Toutefois, nous ne pouvons le taire, sur ce tableau honorable et consolant des ombres se dessinent.

Chez plusieurs de nos concitoyens, et dans presque tou-

tes les classes de la société, il semble que vraiment le sens de la justice s'émousse. On se fait un jeu de ruiner, soit par des paroles, soit par des écrits, la réputation du prochain. Pour satisfaire une vanité sotte, et pour se permettre un luxe effréné, on laisse traîner pendant des mois, pendant des années même, les dettes les plus urgentes. Pour réaliser un profit convoité, on se complaît dans les manoeuvres louches, dans les intrigues malhonnêtes que l'on décore du nom mensonger d'habileté. Et que dire de tant de serments prêtés à la légère, ou basés sur des données fausses? Que dire de l'impudence, de l'audace incroyable et cynique avec laquelle, escomptant les chances du secret, on fait au trésor commun une saignée qu'on n'oserait tenter sur la bourse d'un particulier ? Cette absence de probité dans le maniement des deniers publics revêt parfois une telle gravité et prend malheureusement de telles proportions que tous les esprits sérieux et impartiaux s'en inquiètent comme d'un symptôme d'indéniable décadence.

La décadence que nous déplorons s'accuse à un autre point de vue : elle éclate dans le mépris des droits les plus certains et des libertés les plus légitimes dont jouissent, de par la loi naturelle et de par l'esprit de notre constitution, les descendants de ceux qui, les premiers, civilisèrent ce pays. Par suite de préjugés funestes, ou de notions erronées sur le rôle de l'Etat, sur l'autonomie des familles, sur ce qu'exige, dans une nation policée, la justice distributive et générale, toute une catégorie d'ir-

réprochables citoyens se voit condamnée à une sorte d'ostracisme. Et il en résulte un malaise qui va s'accentuant, et une déperdition de sympathie et de confiance qui jette les unes contre les autres des associations et des races faites pour s'entendre et pour se fédérer dans un tout harmonieux.

A la vue de tels errements et de telles défaillances, nous sentons, nos très chers frères, que c'est notre devoir de parler, de vous dire ce que la justice requiert des hommes et des peuples, ce que l'injustice cause de ruines funestes, et quelles réparations la loi divine commande.

La justice, selon le langage de l'Ecole, [3] est cette vertu qui, par une disposition ferme et durable, incline l'âme à rendre au prochain ce qui lui est dû. Nous vivons en société. Chacun de nous a des droits; chacun de nous a des devoirs. C'est par l'équilibre de ces droits et l'accomplissement de ces devoirs que l'être social peut se maintenir en des conditions qui lui assurent une existence paisible et un développement régulier.

Rendre au prochain ce qui lui est dû: voilà donc la fonction principale et fondamentale de la justice. [4] Cette fonction, elle la remplit et dans le cercle intime des relations privées et dans le domaine plus vaste où s'agitent et s'administrent les intérêts publics.

---

[3] Saint Thomas, *Som. théol.* II-IIæ, Q. LVIII, art. 1-2.

[4] *Ouv. cit.*, art. II.

C'est par un instinct de justice que le citoyen probe, l'orateur et le journaliste consciencieux respectent dans les autres ce bon renom, auquel ils tiennent eux-mêmes; qu'ils s'abstiennent d'insinuations calomnieuses et d'accusations mal fondées; qu'ils méprisent et réprouvent les méthodes viles et honteuses des ambitieux et des arrivistes capables, pour conquérir une place ou pour exercer une vengeance, de fouler aux pieds les âmes les plus nobles et les oeuvres les plus méritantes.

C'est par un sens de justice que l'homme d'affaires et de finances aux principes sûrs et à la conscience droite, dans les opérations les plus complexes comme dans les transactions les plus simples, se garde avec soin de tout ce qui n'est pas conforme aux règles de la morale, de tout ce qui sent le vol, la fraude, la malversation, l'improbité; que le négociant, non pas scrupuleux, mais simplement honnête, abhorre l'indigne pratique du double poids et de la double mesure; que l'employeur, quel qu'il soit, paie à ses ouvriers, fidèlement et intégralement, leur juste salaire; que l'ouvrier, de son côté, se fait scrupule d'accomplir toute la somme de travail convenue; que le gérant des biens d'autrui, soit dans une usine, soit dans une banque, soit dans la régie d'une ferme, soit dans l'exploitation d'une voie ferrée, n'ose jamais, ni pour lui-même, ni pour aucun de ses amis, s'approprier la moindre part des valeurs mises entre ses mains.

C'est par un même sens de justice que les adminis-

trateurs d'une ville, d'une province, d'un Etat, s'ils se rendent compte de leur mission et s'ils sont fidèles à leurs devoirs, cherchent dans les fonctions dont ils sont chargés, non pas un moyen commode de drainer vers eux le flot de la richesse publique, mais une occasion propice de servir avec succès la cause du bien commun, de protéger et de faire fructifier la propriété commune.

Cette mission tutélaire est-elle toujours comprise ? Cette tâche si noble par les services qu'elle rend et par le désintéressement qu'elle révèle, tombe-t-elle partout en des mains dignes de l'accomplir ?

Nous voudrions, nos très chers frères, pouvoir le proclamer sans réserve.

Nous voudrions également pouvoir affirmer que l'équité et l'impartialité règnent dans toutes nos lois canadiennes, dans toutes les mesures administratives, dans toutes les décisions judiciaires, dans toutes les distributions de charges, d'honneurs et de faveurs ; que toutes les classes sociales, sans distinction de langue, de race ni d'Eglise, sont traitées en toutes nos provinces, avec ce respect des droits qui est le fondement de l'ordre et la sauvegarde de la paix.

Nous sommes un peuple de croyants. Catholiques et non-catholiques, nous croyons à la parole de Dieu, aux enseignements divins contenus dans les livres inspirés. Or, que nous disent ces Saints-Livres, et quelles règles de conduite tracent-ils, soit aux hommes publics soit aux simples citoyens ?

Ils ne se contentent pas de faire l'éloge de l'homme sage et juste, [5] du dispensateur intègre et prévoyant [6]; ils proposent à tous ceux que tente l'éclat de l'or, et dont la conscience chancelle devant les aspérités du devoir, l'exemple de mâle courage offert, au prix même de leur vie, par les défenseurs de Sion : *Il ne nous est pas utile*, s'écriaient ces braves Israélites, [7] *d'abandonner la loi et les ordres de Dieu... Nous ne sacrifierons pas aux idoles... Nous ne violerons pas les commandements de notre loi pour courir dans une autre voie.*

Les Livres sacrés vont plus loin, et ils menacent des plus terribles châtiments les individus et les nations qui se laissent prendre aux appâts trompeurs de l'infidélité et de l'injustice.

Dans l'Ancien Testament, l'auteur des Proverbes s'élève à diverses reprises, et de la façon la plus sévère, contre les actions malhonnêtes : *L'homme*, dit-il, [8] *qui porte envie aux autres, et qui pour s'enrichir ne recule devant aucun moyen, qu'il sache que la disette viendra sur lui.* Et ailleurs [9] : *Les hommes corrompus détruisent la ville, mais les sages détournent la fureur de Dieu.*

---

[5] Prov., II, 13 ; III, 31-32, et ailleurs.

[6] Gen., XLI, et suiv.

[7] I Mach., II, 21-22.

[8] Prov., XXVIII, 22.

[9] *Ibid.*, XXIX, 8.

N'envions donc pas le succès transitoire des hommes injustes et trompeurs: *Dieu les a en abomination, et il frappera leur maison d'indigence.* [10] Plus que cela : *Les impies seront exterminés de dessus de la terre, et ceux qui commettent l'injustice en seront arrachés.* [11]

Dans le Nouveau Testament, voici comment l'apôtre saint Jacques fulmine contre les mauvais riches. *Vous maintenant, riches, pleurez, poussez des cris à cause des malheurs qui s'abattront sur vous. Vos richesses sont pourries, et vos vêtements sont rongés par les vers. Votre or et votre argent se sont rouillés, et leur rouille témoignera contre vous et dévorera vos chairs comme un feu. Vous vous êtes amassé un trésor de colère dans les derniers jours.* [12]

Sont-ce là, nos très chers frères, de vagues et vaines menaces? Et celui qui les a proférées n'est-il pas en réalité ce Dieu tout-puissant qui domine toutes les créatures, qui tient en ses mains le coeur des hommes et la chaîne de tous les événements, et qui brise, quand il le faut, les trônes les plus élevés et les sceptres les plus orgueilleux ?

Ouvrez l'histoire du monde. Vous y lirez les plus subits et les plus singuliers renversements de fortune. Vous y verrez le sol politique jonché des débris des dynas-

[10] *Ibid.*, III, 31-33.

[11] *Ibid.*, II, 22.

[12] Jacques, V, 1-3.

ties les plus fortes qui ont croulé sous le poids de leurs fautes, des empires les plus prospères qui se sont effondrés dans l'oubli des préceptes de la morale et dans le mépris des lois de la justice. Pour expliquer ces immenses révolutions sociales, les historiens s'efforcent de pénétrer et de démêler le jeu des causes secondes. Derrière le bras des hommes et le mouvement des peuples, il faut voir et il faut reconnaître le bras et le geste de Dieu. Dieu châtie dès ici-bas les sociétés oublieuses de leur origine et insoucieuses de leurs devoirs. L'injustice humaine est une violation de l'ordre; l'ordre violé se restaure par le suprême conseil et par l'action vengeresse de la justice divine.

N'est-ce pas cette justice, nos très chers frères, qui s'exerce depuis plus d'un an dans la mêlée sanglante et dans le choc formidable où tant de nations sont aux prises, où tant de fortunes s'abîment, où tant d'existences s'éteignent ?

Quelles que soient les causes prochaines qui ont déchaîné cette tempête, et quoi qu'il faille penser, des responsabilités et des crimes attribués au parti agresseur, la philosophie chrétienne nous montre, par de là ces facteurs créés, une intervention plus haute. *Dieu juge toute la terre avec équité et les peuples selon sa vérité.* [13]

Plusieurs peuples d'Europe ont très gravement péché,

[13] Ps., xcv, 13.

quoiqu'à des degrés divers, contre la vertu de religion et contre la vertu de justice. Ils ont attenté aux droits les plus sacrés de l'Eglise et de son Chef. Ils ont porté sur ses biens une main sacrilège. Ils ont dispersé sur les routes de l'exil d'innocentes multitudes de moines et de vierges. Ils ont, tout en s'acharnant contre les petits et les humbles, favorisé chez les grands les malversations les plus scandaleuses. Ils ont fait main basse sur les plus légitimes libertés des nations. Ces crimes, tout à la fois individuels et sociaux, ne pouvaient rester impunis. Ils s'expient effroyablement par le sang et par les larmes. Et dans le vaste creuset où les nations se consument comme des métaux en fusion, Dieu, nous aimons à le croire, prépare pour l'avenir des consciences plus fermes et plus pures, des sociétés plus chrétiennes, plus respectueuses des droits d'autrui et plus attachées à la loi qui prime toutes les autres lois.

Profitons nous-mêmes, nos très chers frères, d'un si douloureux exemple. Et de crainte que la Providence, irritée contre nos fautes, ne nous soumette un jour à l'épreuve terrifiante dont le vieux monde est le théâtre, arrêtons-nous sur la pente du mal, et réparons soigneusement, par tous les moyens et dans tous les domaines, les injustices commises.

Ce n'est pas ici le lieu de descendre dans les questions circonstanciées qui regardent l'obligation de restituer le bien mal acquis et de réparer autant que possible les

torts causés soit dans l'ordre matériel soit dans l'ordre moral. De toute nécessité, cette obligation s'impose. La justice, nous dit saint Thomas, [14] consiste dans une certaine égalité, d'où résulte entre les hommes l'équilibre des droits. Cette égalité est-elle entamée, et cet équilibre vient-il à se rompre ? la raison elle-même nous persuade qu'on ne peut y porter remède que par une restitution adéquate et une réparation suffisante.

Voilà un principe général et qui atteint toutes les consciences, celle du pauvre et celle du riche, celle de l'ignorant et celle du savant, celle du dirigé et celle du dirigeant. Nul citoyen, nulle famille, nulle corporation, nul gouvernement, ne peut échapper à cette grande loi morale. Mensongers sont les prétextes invoqués contre cette doctrine. [15] Et si les tribunaux humains se montrent souvent incapables de porter la lumière dans tous les replis où la ruse cache ses manoeuvres et dissimule ses gains illicites, il est un oeil que l'homme ne trompe pas, et il est un juge dont les sentences frappent tôt ou tard toutes les participations au mal, toutes les calomnies, tous les préjudices, toutes les fraudes, tous les vols, tous les péculats.

Ces paroles sur nos lèvres paraîtront peut-être dures. Qu'on nous permette de les justifier en nous servant

---

[14] *Som. théol.*, II-IIæ, Q. LXII.

[15] Voir Bourdaloue, Sermon sur la *Restitution*.

du langage si ferme et en même temps si épiscopal de saint Jean Chrysostôme: " Nous ne poursuivons pas les riches, mais ceux qui abusent des richesses. Riche n'est pas synonyme de voleur, et opulent d'avare. Distinguez bien, ne confondez pas des choses très différentes. Vous êtes riche? je n'y vois aucun mal. Vous êtes voleur? je vous accuse. Vous avez ce qui vous appartient? jouissez-en. Vous prenez le bien d'autrui? j'élève la voix. Vous voulez me lapider? me voici prêt à répandre mon sang, pourvu que j'arrête votre péché. Je n'ai qu'un souci, le bien spirituel de mes auditeurs. Les riches et les pauvres sont mes enfants. " [16]

Nous savons, nos très chers frères, que si beaucoup d'actes financiers sont ou manifestement justes ou manifestement injustes, quelques-uns cependant offrent un caractère moral douteux. Le doute en lui-même n'a rien d'illégitime. Ce que nous blâmons et ce que nous condamnons, c'est la conduite de ceux qui, malgré des doutes très sérieux, et sans se donner la peine de les soumettre à un esprit éclairé et judicieux, s'abandonnent sans scrupule à des trafics et à des artifices dont l'injustice est très probable, sinon moralement certaine. L'Eglise, nos très chers frères, tient à votre disposition des théologiens et des conseillers, toujours prêts à vous aider et à vous diriger dans vos embarras de conscience. Nous

[16] Hom., *de Capto Eutropio*, n. 3.

vous demandons de rechercher leurs lumières et de solliciter leur avis.

Ils vous apprendront pourquoi certaines opérations en vogue doivent être regardées comme véreuses et indignes de vrais chrétiens.

Ils vous diront qu'un honnête homme ne laisse pas languir indéfiniment ses créanciers; qu'il paie régulièrement ses dettes, dettes envers ses fournisseurs, dettes envers ses domestiques, dettes envers ses ouvriers; qu'il s'acquitte scrupuleusement de toutes ses obligations de paroissien catholique envers son Eglise et son pasteur; que, s'il s'estime responsable d'un tort réel causé au prochain, il n'attend pas la décision des tribunaux ni la menace des huissiers pour réparer les dommages dus à son ignorance coupable ou à sa trop blâmable incurie. Ils vous rappelleront combien, sous l'ancienne Loi, le code pénal des réparations et des restitutions était sévère [17]; et que si cette législation positive dépassait même parfois les prescriptions du droit naturel, ce dernier droit lui-même, qui au fond est le premier droit divin, se dresse en tous les temps et dans tous les pays comme un mur d'airain contre l'improbité et l'iniquité.

Il y a des injustices dont ne souffrent que les particuliers. Il y en a d'autres qui pèsent sur les collectivités et sur la grande famille sociale tout entière. De quelque

[17] Ex., XXII.

nature qu'elles soient,et qu'elles s'attaquent aux citoyens dans les biens qu'ils possèdent, dans la langue qu'ils parlent, dans la religion qu'ils professent, les actions injustes crient vengeance ; elles troublent la paix des cités et elles ébranlent l'avenir des foyers ; et ceux qui les commettent n'offensent pas seulement la loi de Dieu, ils frappent au coeur leur patrie et ils blessent grièvement le nom et l'honneur national.

Nous supplions nos compatriotes de graver dans leurs âmes ces pensées et d'en faire le thème de leurs plus sérieuses réflexions. Il ne s'agit ici en vérité ni de politique ni d'affaires, mais de justice et de morale.

Nous voulons de tout notre coeur notre pays heureux, uni et prospère ; nous le voulons surtout entouré et comme auréolé d'un renom d'honnêteté que ne sauraient suppléer ni les vastes projets, ni la popularité des hommes, ni le succès des partis. Plus le sens de la justice s'éveillera dans la conscience publique, plus les faiseurs les moins scrupuleux s'abstiendront de rien entreprendre qui porte atteinte au caractère de probité et d'honorabilité des relations et des transactions. Le serment sera pour tous chose religieuse et sacrée. On subordonnera l'intérêt propre à l'intérêt commun. On fera de l'intégrité des droits la base inviolable de l'édifice social. Et les droits de chacun, reconnus et inviolés, engendreront le respect mutuel, la confiance réciproque, la rectitude des procédés et la dignité des attitudes.

Nous mériterons ainsi d'être bénis de Dieu et de recevoir de sa main, pour nous-mêmes, pour nos familles, pour notre cher Canada, l'abondance des biens durables. Ce sera la réalisation de cette promesse de l'Esprit-Saint : *Dieu réservera le salut pour les hommes droits, et il protègera ceux qui marchent dans la simplicité et qui suivent les sentiers de la justice.* [18]

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises et chapelles paroissiales et autres où se fait l'office public, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Montréal, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre chancelier, le quatre novembre, mil neuf cent quinze.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

Par ordre de Monseigneur,

ADÉLARD HARBOUR, prêtre,
chancelier.

[18] Prov., II, 7.

No 118

CIRCULAIRE

DE

MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

Archevêché de Montréal,
le 24 décembre 1915.

I — Appel de Son Altesse Royale, le duc de Connaught.
II — Intentions de messes.
III — Le *Canada ecclésiastique*.
IV — Titulaires des églises paroissiales.
V — Sujets de sermons pour 1916.

Mes chers collaborateurs,

I

APPEL DE SON ALTESSE ROYALE, LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL, À TOUS LES CANADIENS

Son Altesse Royale le duc de Connaught, gouverneur-général du Canada, m'a prié de faire parvenir à tous

les fidèles soumis à ma juridiction, un appel de sa part, au sujet du Fonds patriotique Canadien.

Le nombre des familles soutenues : 25,000, environ 80,000 personnes, explique cet appel à notre patriotique sympathie. J'accède bien volontiers au désir de la première autorité civile de notre pays, et vous envoie, à la suite de cette circulaire, le texte même de Son Altesse Royale que vous devrez lire le 2 janvier à vos fidèles, à chacune des messes. Il y sera répondu, je n'en doute pas, dans toutes nos paroisses, avec la générosité dont les catholiques ont donné de si beaux et si nombreux exemples, depuis le commencement de la guerre.

II

INTENTIONS DE MESSES

Je me permets de vous rappeler la discipline du diocèse au sujet des intentions de messes et je vous prie de l'observer fidèlement.

Messieurs les curés ne sont autorisés à donner des intentions de messes qu'aux prêtres qui habitent sur leurs paroisses, et, dans la ville ou la banlieue, qu'à ceux qui demeurent dans le presbytère. Le surplus est envoyé à l'archevêché et l'on doit indiquer si ces intentions de messes sont pour les vivants ou pour les défunts. Les prêtres qui ne pourraient pas se procurer d'intentions

de messes doivent, pour en obtenir, s'adresser à l'archevêché et non aux paroisses voisines.

III

LE " CANADA ECCLÉSIASTIQUE "

Le *Canada Ecclésiastique* sera publié en 1916 pour la trentième fois. C'est une publication précieuse dont je tiens à remercier et à féliciter l'auteur et les éditeurs, et qu'il est de notre devoir d'encourager. Toutes les Fabriques sans exception devront, chaque année, s'en procurer un exemplaire.

J'espère aussi que les prêtres et les communautés religieuses lui feront l'accueil qu'il mérite ; car il serait pénible de voir disparaître, faute de sympathie efficace, une oeuvre qui a rendu et rend encore les services les plus signalés.

IV

TITULAIRES DES ÉGLISES PAROISSIALES

La liste des titulaires des églises paroissiales intitulée *Tabella festorum titularium*, dont chaque curé devait se pourvoir d'un exemplaire, en 1898, est devenue insuffisante et devait être rééditée.

Depuis cette époque, outre la distraction de plus de quarante paroisses passées au diocèse de Joliette, il y a

en érection de plus de cinquante autres qui ne sont pas indiquées dans cette liste.

De plus, les réformes qu'a subies le bréviaire depuis quelques années, nécessitaient des changements considérables dans les indications de cette *Tabella*, par le fait que, les offices empêchés au jour du titulaire, ainsi qu'à son jour octave, ne sont plus transférés. Ces changements sont encore accentués par la suppression de plus de quarante offices qui appartenaient au supplément au bréviaire.

D'autre part, la rédaction de l'octave d'un titulaire renferme si souvent des difficultés liturgiques, qu'il y avait lieu de profiter d'une réédition pour résoudre ces difficultés qui proviennent surtout de l'occurrence des fêtes mobiles et de leurs octaves privilégiées avec la fête et l'octave du titulaire. Le rédacteur de notre ORDO provincial s'est chargé de ce travail qui sera publié dans un mois ou deux. Chaque curé dont l'octave du titulaire ne se trouve pas en entier dans l'ORDO (comme les grandes fêtes qui comportent octave dans l'Eglise universelle), devra s'en procurer, au frais de la fabrique, un exemplaire à la procure de l'archevêché. On s'en servira chaque année pour l'octave du titulaire. Quoique ce travail forme comme un ORDO perpétuel, il sera avantageux que, dans chaque presbytère, on rédige, en comparant, pour chaque jour de l'octave, les données de la brochure avec l'ORDO annuel, un ORDO spécial qui sera

moins chargé de détails, puisqu'il ne contiendra que ceux de l'année courante.

V

SUJETS DE SERMONS POUR L'ANNÉE 1916

LE SYMBOLE

Nous omettons tout ce qui est du domaine de l'Apologétique, objet du cours de l'année dernière, ainsi que certains sujets, tels que la Passion, la Résurrection, l'Ascension de Notre-Seigneur qui reviennent nécessairement une fois l'an. De même, l'article qui traite de la Rémission des péchés trouve sa place naturelle dans la série d'instructions sur les Sacrements.

I. La foi

1. Ce que c'est que la foi.
2. Qu'est-ce qu'il faut croire, ou objet de la foi.
3. Pourquoi faut-il croire, ou motif de la foi.

II. La conviction religieuse

1. En quoi elle consiste.
2. Ses qualités.
3. Comment elle s'acquiert.
4. Ce qu'elle produit.

III. Dieu en lui-même

1. Existence de Dieu.
2. Perfections de Dieu.

IV. La Sainte Trinité

1. Exposition du mystère.
2. Preuves.
3. La Trinité et la raison humaine.

V. La création des choses visibles

1. Le monde.
2. L'homme.

VI. La création des choses invisibles

Les anges :

a) existence des esprits,

b) les bons anges,

c) leurs fonctions.

VII. (suite)

Les mauvais anges :

a) existence,

b) fonctions.

VIII. Notre-Seigneur Jésus-Christ

Le mystère de l'incarnation.

IX. Notre-Seigneur Jésus-Christ

Sa divinité prouvée par les prophéties.

X. Notre-Seigneur Jésus-Christ

Sa divinité prouvée par ses miracles.

XI. Notre-Seigneur Jésus-Christ

Sa divinité prouvée par sa doctrine.

XII. Notre-Seigneur Jésus-Christ

Le mystère de la rédemption.

XIII. Notre-Seigneur Jésus-Christ

La descente aux enfers:

a) Quel est ce lieu?

b) Quel est le motif de cette descente?

XIV. La très Sainte Vierge

La maternité divine de Marie.

XV. Culte dû à Notre-Seigneur

XVI. Culte dû aux saints

XVII. Le Saint-Esprit

XVIII. La communion des saints

XIX. La résurrection de la chair

XX. La vie éternelle

AUTEURS À CONSULTER : *Manuel de Théologie*, étudié autrefois ; — *Catéchisme du Concile de Trente*. — Bossuet et Bourdaloue pour les mystères. — Montsabré pour l'exposition du dogme. — Mgr Besson, *L'Homme-Dieu*. — *Sommaire de la doctrine catholique*, par l'auteur des *Paillettes d'or*. — L'abbé Plat, quatre volumes de prônes. — Un catéchisme de persévérance : d'Hauterive ou Guillois. — Les *méditations* de M. Hamon.

Avec mes meilleurs voeux pour la nouvelle année, agréez, chers collaborateurs, l'expression de mon plus affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

FONDS PATRIOTIQUE CANADIEN

SECOND APPEL

Il y a un peu plus d'un an, en notre qualité de Président du Comité du Fonds patriotique Canadien, nous demandions à tout le pays de participer à la formation de ce fonds, dans le but de secourir les familles de nos braves soldats qui sont sur la ligne de feu.

Nous connaissions bien la générosité des Canadiens, mais nous ne pouvions pas prévoir le résultat obtenu. Les souscriptions pleuvaient de toutes parts, et s'élevaient en peu de jours à la somme totale de $6,000,000.

Cette somme, toute considérable qu'elle puisse paraître, suffit à peine aux besoins de tous les jours, et la paix dût-elle être conclue à brève échéance, il nous faudra dépenser la balance de ce fonds, avant même que nos soldats soient revenus au pays.

Le Comité soutient aujourd'hui 25,000 familles, soit environ 80,000 personnes.

Le nombre des demandes de secours va augmenter, de mois en mois, à raison de l'enrôlement, et, si la guerre se poursuit jusqu'en 1916, on prévoit qu'une somme de $8,000,000 sera requise pour y répondre. Cette somme ne représente après tout qu'un dollar pour chaque

citoyen de ce pays. Aussi, on admettra qu'on accomplit facilement un acte de patriotisme en souscrivant ce montant, si l'on songe aux sacrifices que font nos soldats sur les champs de bataille.

De toutes parts, on a fait appel aux sentiments généreux des Canadiens et partout on a répondu avec empressement, et sans compter; néanmoins, nous avons confiance qu'ils n'hésiteront pas à souscrire de nouveau au Fonds patriotique afin de continuer l'oeuvre admirable de ce Comité durant l'année 1916, et de soutenir les familles de ceux qui combattent au loin, sur terre et sur mer, pour la cause du roi, du Canada et de l'Empire.

(Signé) ARTHUR,

Président du Fonds patriotique Canadien.

Government House,

Ottawa, le 1er janvier 1916.

CANADIAN PATRIOTIC FUND

SECOND APPEAL

Somewhat over a year ago, as President of the Canadian Patriotic Fund, I made an appeal to the people of the Dominion for funds to assist the families of the gallant men who were going to the front. Though anticipating a generous response, I was hardly prepared for the magnificent manner in which the call was met. Monies have poured into the treasury of the Fund until the total contributions have reached and exceeded six million dollars.

Large, however, as this sum appears, it has not greatly exceeded current demands and, if peace were declared in the immediate future, the entire surplus on hand would be required before all the men of the Expeditionary Force could again return home.

To-day there are 25,000 families, comprising, it is estimated, 80,000 individuals dependent upon the Patriotic Fund.

With further recruiting the demands upon the Fund will with each succeeding month, continue to grow, so that it is estimated that, should the War continue during 1916, a sum amounting to some $8,000,000 and probably

more will be required. This would, however, only mean $1 per head of the population for the people of Canada, and it is little indeed to ask of those who remain at home in comparison with the sacrifice in life and limb of those who are fighting in defence of the Nation.

In spite of all the various calls that have been made for fund funds to aid our soldiers and sailors and the magnificent response that has been made in each and every case, I still feel assured that the warm hearts of all Canadians will respond to this further appeal to enable the Patriotic Fund to continue its splendid work during 1916 and take care of the families of those who are fighting for their Sovereign, the Empire, and the Dominion, on the battle-fields of Europe and on the High Seas.

(Signed) ARTHUR,

President of the Canadian Patriotic Fund.

Government House,

Ottawa, 1st. January, 1916.

No 119

CIRCULAIRE

DE

MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

Archevêché de Montréal,
le 26 février 1916.

I — Règlement du carême. — Prières recommandées.

II — Denier de Saint-Pierre, et collectes pour oeuvres diverses pendant l'année 1915.

Mes chers collaborateurs,

Le règlement du prochain carême sera celui des années passées.

1. Il est permis de faire gras chacun des dimanches du carême à tous les repas;

2. Tous les lundis, mardis, jeudis et samedis, à l'exception du samedi des Quatre-Temps et du Samedi-Saint, tout le monde pourra faire le repas principal en gras. Ces

jours-là, les personnes légitimement empêchées, ou dispensées de jeûner, pourront faire gras aux trois repas;

3. Tous les mercredis et vendredis sont des jours d'abstinence à tous les repas ;

4. L'obligation du jeûne subsiste pour ceux qui sont en état de jeûner;

5. Les jours où l'on peut faire gras, il n'est pas permis de faire usage du poisson ou des huîtres et de la viande, au même repas. Cette règle s'applique aux dimanches comme aux autres jours du carême.

Beaucoup de personnes, je le sais, ont été et sont encore éprouvées par la maladie. Celles-là seront dispensées du jeûne. Pour être plus tranquilles, si elles ont des doutes relativement à leurs obligations, elles pourront consulter leur confesseur qui leur donnera la direction convenable, et devra se montrer très large à leur égard.

Mais il y a encore bien d'autres pour qui l'observation des lois du carême, telles qu'elles existent aujourd'hui, est chose facile. Il suffit d'un peu d'esprit chrétien et de bonne volonté. Ces lois, on en conviendra, ont été singulièrement adoucies. Nous devons les maintenir le plus possible. La pénitence et la mortification, il ne faut pas l'oublier, sont des préceptes du christianisme. Le divin Maître les a promulgués lui-même bien clairement.

Je vous autorise à annoncer que le matin, ceux qui jeûnent peuvent prendre deux onces de toute nourriture

permise dans notre pays par indult ou par l'usage, les jours maigres.

Insistez, je vous prie, sur la défense de mêler le poisson et la viande au même repas.

J'espère que cette année, plus que jamais, on s'abstiendra pendant toute la sainte Quarantaine des banquets, des soirées et des fêtes mondaines. Nous avons trop d'amis, il y a actuellement trop de familles dans le deuil, la souffrance et l'angoisse, pour que nous nous livrions au plaisir.

Les bons catholiques devraient s'interdire la fréquentation des théâtres et des établissements de vues animées.

Vous aurez chaque jour dans votre église des exercices de piété. J'espère que l'on y viendra en très grand nombre. Il faut, chers collaborateurs, prier avec toute la ferveur dont nous sommes capables, pour obtenir la fin de la guerre qui désole le monde. On a parlé d'une croisade de tous les enfants de l'Eglise, par le rosaire. Nous savons, en effet, les grâces obtenues au cours des siècles, au moyen de cette dévotion. Léon XIII l'a rappelé plusieurs fois dans ses encycliques. Marie est invoquée à juste titre comme le secours des chrétiens. Faisons passer par elle nos supplications au Seigneur. Si l'univers catholique la choisit comme son avocate et sa médiatrice, s'il s'adresse à elle avec une filiale confiance, nous pouvons espérer que le Seigneur se laissera toucher.

Dans nos communautés religieuses, on pourra facile-

ment, je crois, s'organiser pour que le chapelet se récite, à chaque heure du jour, par un groupe ou par un autre. Je crois surtout à l'efficacité de cette prière sur les lèvres des enfants, des orphelins et des pauvres.

J'invite les fidèles à faire chaque jour, s'ils le peuvent, et ceux qui le peuvent se comptent par milliers, une visite à l'église, et durant cette visite à réciter un chapelet aux intentions que je viens d'indiquer.

De plus, je demande à toutes les familles du diocèse de réciter aussi le chapelet en commun. Cette pieuse coutume de nos pères a été heureusement conservée en beaucoup de lieux ; je voudrais qu'elle fût reprise partout.

J'aimerais, en outre, qu'une fois le mois, dans chaque église, on dit ou chantât une messe pour obtenir la grâce tant désirée ; que cette messe fût annoncée le dimanche précédent, et que les fidèles fussent invités à y faire la sainte communion. A cette messe on aurait une pensée particulière pour les familles éprouvées par la guerre, pour les blessés et pour nos soldats qui tombent sur les champs de bataille.

Enfin, offrons toutes nos actions, nos bonnes oeuvres, nos souffrances surtout, pour attirer sur nous les miséricordes de Dieu.

Recommandez l'aumône à tous ceux qui ne peuvent observer la loi du jeûne. Qu'ils se fassent un devoir de compenser par quelque sacrifice et quelque générosité, selon leurs moyens, la pénitence imposée par l'Eglise et

qu'ils ne sont pas en état d'accomplir. Dans chaque église et chapelle, il devra y avoir comme par le passé, un tronc destiné à recevoir ces *aumônes du carême* que vous voudrez bien transmettre à l'archevêché.

Agréez, chers collaborateurs, l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

P. S.—Je vous prie de lire et commenter cette lettre à vos fidèles.

ŒUVRE DU DENIER DE SAINT-PIERRE

pour l'année 1915

VILLE ET BANLIEUE

PAROISSES ET CHAPELLES

La Cathédrale :		
Quêtes		$127.67
Notre-Dame :		
Quêtes	75.35	
Fabrique	5.90	81.25

Notre-Dame-de-Grâce :

Quêtes	54.30	
Fabrique	10.00	
Associations	15.00	79.30

Notre-Dame-des-Neiges :

Quêtes	20.50	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	2.00	
Enfants de Marie	2.00	29.50

Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (Verdun) :

Quêtes	70.00	
Fabrique	25.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	100.00

Notre-Dame-des-Victoires (Parc-Terminal) :

Quêtes		10.50

Notre-Dame-du-Bon-Conseil :

Quêtes et Fabrique	100.00	
Confrérie du Saint-Rosaire . .	10.00	110.00

Notre-Dame-du-Saint-Rosaire (Villeray) :

Quêtes	20.60	
Fabrique	5.00	25.60

Notre-Dame-du-Mont-Carmel :

Quêtes		3.50

Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours :

Quêtes	14.90	
Fabrique	3.00	
Associations	2.00	19.90

Notre-Dame-de-la-Défense :

Quêtes		5.50

Nativité de la Sainte-Vierge (Hochelaga) :

Quêtes	81.60	
Fabrique	50.00	131.60

Sacré-Coeur :

Quêtes	60.00	
Fabrique	50.00	
Cercle Sacré-Coeur No 6 . .	10.00	
Congrégations	20.00	140.00

Sainte-Agnès :

Quêtes		41.33

Saint-Alphonse :

Quêtes	13.50	
Fabrique	5.00	18.50

Saints-Anges (Lachine) :

Quêtes	118.25	

Fabrique	20.00	
Congrégation des hommes . .	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	153.25
Sainte-Anne :		
Quêtes	141.41	
Fabrique	40.00	181.41
Saint-Anselme :		
Quêtes		2.00
Saint-Antoine :		
Quêtes	45.00	
Fabrique	10.00	55.00
Saint-Arsène :		
Quête		5.00
Saint-Bernardin :		
Quêtes		5.51
Sainte-Brigide :		
Quêtes		60.00
Sainte-Catherine :		
Quêtes	115.88	
Fabrique	10.00	

Dames de Sainte-Anne . . .	10.00	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	5.00	140.88
Sainte-Cécile :		
Quêtes	2.12	
Fabrique	1.00	
Associations	1.00	4.12
Saint-Charles :		
Quêtes	60.99	
Fabrique	25.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	5.00	100.99
Sainte-Claire-de-Tétraultville :		
Quêtes	39.36	
Dames de Sainte-Anne . . .	11.00	
Enfants de Marie	11.00	61.36
Saint-Clément (Viauville) :		
Quêtes	61.20	
Fabrique	20.00	
Congrégation des hommes . .	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	96.20
Sainte-Clotilde :		
Quêtes		30.55

Sainte-Cunégonde :

Quêtes	60.00	
Fabrique	50.00	
Enfants de Marie	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Congrégation des hommes . .	5.00	125.00

Saint-Denis :

Quêtes	26.20	
Fabrique	25.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	10.00	
Enfants de Marie	10.00	71.20

Saint-Dominique :

Quêtes		38.21

Saint-Edouard :

Quêtes	25.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	10.00	
Enfants de Marie	10.00	45.00

Sainte-Elisabeth-du-Portugal :

Quêtes	60.50	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	80.50

Saint-Enfant-Jésus (Mile-End) :

Quêtes	36.27	

Fabrique	100.00	
Hommes et jeunes gens . . .	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	10.00	
Enfants de Marie	5.00	
Tiers-Ordre	10.00	166.27
Saint-Etienne :		
Quêtes		21.25
Saint-Eusèbe :		
Quêtes	40.00	
Fabrique	20.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	70.00
Saint-François-d'Assise (Longue-Pointe) :		
Quêtes	23.35	
Fabrique	10.00	
Associations	10.00	43.35
Saint-François-Solano :		
Quêtes		33.00
Saint-Gabriel :		
Quêtes	31.35	
Fabrique	50.00	81.35
Saint-Georges :		
Quêtes	35.00	
Associations	9.00	44.00

Sainte-Hélène :

Quêtes		67.52

Saint-Henri :

Quêtes	45.00	
Fabrique	50.00	
Associations pieuses	20.00	115.00

Immaculée-Conception :

Quêtes	98.08	
Congrégation des hommes . .	5.00	
— des jeunes gens .	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	10.00	
Enfants de Marie	10.00	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	5.00	
Servants de messes	1.00	
Cercle Pie IX	10.00	
Petits chanteurs	1.00	
Zélatrices du Sacré-Coeur . .	2.00	147.08

Saint-Irénée :

Quêtes		20.85

Saint-Jacques-le-Majeur :

Quêtes	140.00	
Congrégation des hommes . .	27.20	
— des jeunes gens .	12.30	
Dames de Sainte-Anne . . .	15.00	
Enfants de Marie	10.00	204.50

Saint-Jean-Baptiste :

Quêtes	31.24	
Fabrique	10.00	
Congrégation des hommes . .	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	61.24

Saint-Jean-Baptiste-de-La-Salle :

Quêtes	20.67	
Fabrique	10.00	30.67

Saint-Jean-Berchmans :

Quêtes		6.49

Saint-Jean-de-la-Croix :

Quêtes		42.95

Saint-Joseph :

Quêtes	75.03	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	5.00	100.03

Saint-Léon (Westmount) :

Quêtes		118.57

Saint-Louis-de-France :

Quêtes	167.69	
Fabrique	25.00	192.69

Saint-Louis-de-Gonzague :

Quêtes	11.00	
Fabrique	2.50	
Associations	2.50	16.00

Sainte-Madeleine :

Quêtes		11.06

Saint-Marc :

Quêtes		8.10

Saint-Michel :

Quêtes	32.93	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	52.93

Saint-Nicolas :

Quêtes		26.00

Saint-Pascal-Baylon :

Quêtes		15.56

Saint-Patrice :

Quêtes	57.95	

Fabrique	100.00	
Associations	10.00	167.95
Saint-Paul :		
Quêtes	33.65	
Fabrique	10.00	
Congrégation des hommes . .	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	58.65
Sainte-Philomène :		
Quêtes	29.25	
Congrégation des hommes . .	1.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	1.00	
Enfants de Marie	1.00	32.25
Saint-Pierre (Oblats) :		
Quêtes		128.35
Saint-Pierre-Claver :		
Quêtes		81.00
Saint-Pierre-aux-Liens :		
Quêtes	22.75	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	3.00	
Enfants de Marie	2.00	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	5.00	37.75

Saint-Rédempteur :

Quêtes		13.00

Saint-Stanislas-de-Kostka :

Quêtes	90.00	
Fabrique	10.00	
Congrégation des hommes . .	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	5.00	
Apostolat de la prière . . .	5.00	125.00

Saint-Thomas-d'Aquin :

Quêtes		6.91

Très-Saint-Nom-de-Jésus (Maisonneuve) :

Quêtes	88.00	
Fabrique	10.00	
Congrégation des hommes . .	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Congrégation des jeunes gens .	5.00	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	5.00	
Tempérance	2.00	125.00

Très-Saint-Sacrement (Parc Dominion) :

Quêtes	32.00	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	47.00

Saint-Viateur :

Quêtes		214.50

Saint-Victor :

Quêtes		19.98

Saint-Vincent-de-Paul :

Quêtes	80.50	
Fabrique	25.00	
Congrégation des hommes . .	10.00	
— des jeunes gens .	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	10.00	
Enfants de Marie	5.00	135.50

Saint-Wilbrod :

Quêtes		21.00

Saint-Zotique :

Quêtes	114.00	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	134.00

Pères du Saint-Sacrement :

Quêtes		142.10

Sourdes-Muettes (Soeurs de la Providence) :

Quêtes		27.63

Bon-Pasteur (Soeurs du Bon-Pasteur) :

Quêtes		10.15

Hôtel-Dieu :

Quêtes		14.02

Miséricorde :

Quêtes		9.30

CAMPAGNE (Rive-Nord)

L'Annonciation (Oka) :

Quêtes		19.63

L'Assomption :

Quêtes	33.50	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	10.00	
Enfants de Marie	5.00	53.50

La Présentation (Dorval) :

Quêtes	19.50	
Fabrique	10.00	29.50

La Purification (Repentigny) :

Quêtes	17.75	

Fabrique	4.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	3.00	
Enfants de Marie	3.00	
Union de Prières	3.00	30.75
La Visitation (Sault-au-Récollet) :		
Quêtes	27.00	
Fabrique	10.00	
Associations	10.00	47.00
Notre-Dame-des-Anges (Cartierville) :		
Quêtes		4.04
Sainte-Adèle :		
Quêtes	12.16	
Fabrique	5.00	17.16
Sainte-Anastasie (Lachute) :		
Quêtes	6.00	
Fabrique	5.00	11.00
Sainte-Anne-des-Plaines :		
Quêtes	24.55	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	2.50	
Enfants de Marie	2.50	39.55
Sainte-Anne (du Bout-de-l'Isle) :		
Quêtes		5.44

Saint-André-d'Argenteuil :

Quêtes	6.64	
Fabrique	2.50	9.14

Saint-Augustin :

Quêtes	10.60	
Fabrique	5.00	15.60

Saint-Benoît :

Quêtes	4.20	
Fabrique	5.00	9.20

Saint-Canut :

Quêtes	5.85	
Fabrique	4.00	
Tiers-Ordre	1.50	11.35

Saint-Charles (Lachenaie) :

Quêtes	7.00	
Fabrique	5.00	12.00

Saint-Colomban :

Quêtes	2.94	
Associations	1.00	3.94

Sainte-Dorothée :

Quêtes		8.15

Saint-Elzéar :

Quêtes	8.08	
Fabrique	5.00	
Associations	3.00	16.08

Saint-Enfant-Jésus (Pointe-aux-Trembles) :

Quêtes	20.17	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	2.00	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	2.00	39.17

Saint-Eustache :

Quêtes	13.50	
Fabrique	7.50	
Associations	7.50	28.50

Saint-François-de-Sales :

Quêtes	6.64	
Fabrique	2.89	9.53

Sainte-Geneviève :

Quêtes	24.18	
Fabrique	10.00	
Associations	5.00	39.18

Saint-Gérard-Magella (Vaucluse) :

Quêtes	2.70	
Fabrique	2.00	4.70

Saint-Hermas :

Quêtes	4.23	
Fabrique	12.00	16.23

Saint-Hippolyte :

Quêtes		3.35

Saint-Janvier :

Quêtes	6.35	
Fabrique	10.00	16.35

Saint-Jérôme :

Quêtes	60.50	
Fabrique	20.00	
Associations	10.00	90.50

Saint-Joachim (Pointe-Claire) :

Quêtes		12.30

Saint-Joseph (Rivière-des-Prairies) :

Quêtes		4.25

Saint-Joseph-de-Bordeaux :

Quêtes		27.83

Saint-Joseph-du-Lac :

Quêtes	6.46	
Fabrique	2.00	
Associations	1.00	9.46

Saint-Laurent :

Quêtes	85.00	
Fabrique	30.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	10.00	
Enfants de Marie	5.00	130.00

Saint-Léonard-Port-Maurice :

Quêtes		22.50

Saint-Louis-de-Terrebonne :

Quêtes	24.25	
Fabrique	25.00	49.25

Sainte-Lucie :

Quêtes		6.05

Sainte-Marguerite (Lac Masson) :

Quêtes		2.75

Saint-Martin :

Quêtes	23.50	
Fabrique	10.00	33.50

Sainte-Monique :

Quêtes		5.30

Saint-Paul-l'Ermite :

Quêtes	9.80	
Fabrique	15.00	24.80

Saint-Placide :

Quêtes		5.61

Saint-Raphaël (Ile-Bizard) :

Quêtes	7.32	
Associations	1.00	8.32

Sainte-Rose :

Quêtes	23.00	
Fabrique	25.00	48.00

Saint-Sauveur :

Quêtes	22.55	
Fabrique	10.00	
Associations	3.50	36.05

Sainte-Scholastique :

Quêtes	23.50	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	38.50

Saints-Simon et Jude (Charlemagne) :

Quêtes	13.00	
Fabrique	5.00	
Associations	5.00	23.00

Sainte-Sophie :

Quêtes		1.00

Saint-Sulpice :

Quêtes	6.30	
Fabrique	10.00	
Associations	5.00	21.30

Sainte-Thérèse :

Quêtes	60.00	
Fabrique	20.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	5.00	
Rosaire	5.00	100.00

Saint-Vincent-de-Paul :

Quêtes	28.60	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	3.00	
Enfants de Marie	2.00	38.60

Lorette (Soeurs du Bon-Pasteur) :

Quêtes		6.45

CAMPAGNE (Rive-Sud)

La Nativité de la Sainte-Vierge (Laprairie) :

Quêtes	32.00	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	52.00

Notre-Dame-Auxiliatrice :

Quêtes		6.00

Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Lacolle) :

Quêtes	4.50	
Fabrique	5.00	
Curé	5.00	
Tiers-Ordre	1.00	11.50

Saint-Amable :

Quêtes		4.50

Sainte-Anne (Varennes) :

Quêtes	22.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	10.00	
Enfants de Marie	5.00	37.00

Saint-Antoine (Longueuil) :

Quêtes	112.97	

Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	10.00	
Enfants de Marie	5.00	
Hospice	2.50	
Tiers-Ordre	5.00	145.47
Saint-Basile-le-Grand :		
Quêtes		6.40
Saint-Bernard (Lacolle-Sud) :		
Quêtes		4.40
Saint-Blaise :		
Quêtes		13.00
Saint-Bruno :		
Quêtes	5.92	
Fabrique	2.00	
Associations	2.00	9.92
Saint-Coeur-de-Marie :		
Quêtes	4.32	
Fabrique	10.00	
Associations	5.00	19.32
Saint-Constant :		
Quêtes	10.65	
Fabrique	2.00	

Dames de Sainte-Anne . . .	2.00	
Tiers-Ordre	2.00	16.65

Saint-Cyprien :

Quêtes	18.94	
Fabrique	15.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	2.50	
Enfants de Marie	2.50	38.94

Saint-Edouard :

Quêtes	5.00	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	1.00	
Enfants de Marie	1.00	12.00

Sainte-Famille-de-Boucherville :

Quêtes	52.59	
Fabrique	10.00	
Associations	5.00	67.59

Saint-François-Xavier (Caughnawaga) :

Quêtes		4.88

Saint-François-Xavier (Verchères) :

Quêtes	6.60	
Fabrique	20.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	2.00	28.60

Saint-Georges (Montréal-Sud) :

Quêtes		1.22

Saint-Hubert :

Quêtes	18.00	
Fabrique	5.00	
Enfants de Marie	2.00	25.00

Saint-Isidore :

Quêtes	34.93	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	2.00	
Enfants de Marie	2.00	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	2.00	50.93

Saint-Jacques-le-Mineur :

Quêtes	18.60	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	1.00	
Enfants de Marie	1.00	30.60

Saint-Jean :

Quêtes	27.25	
Fabrique	25.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	10.00	62.25

Saint-Joseph (Chambly) :

Quêtes	40.80	

Fabrique	25.00	
Enfants de Marie	5.00	70.80
Sainte-Julie :		
Quêtes	7.03	
Fabrique	1.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	3.00	
Enfants de Marie	1.00	12.03
Saint-Lambert :		
Quêtes	11.95	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	10.00	
Enfants de Marie	10.00	41.95
Saint-Luc :		
Quêtes	6.10	
Fabrique	5.00	11.10
Sainte-Marguerite (L'Acadie) :		
Quêtes	8.19	
Fabrique	10.00	18.19
Saint-Michel :		
Quêtes	7.09	
Fabrique et Associations . .	5.00	12.09
Saint-Patrice-de-Sherrington :		
Quêtes		6.75

Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix :

Quêtes	4.21	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	14.21

Saint-Philippe :

Quêtes	7.11	
Fabrique	5.00	12.11

Saint-Remi :

Quêtes		76.35

Sainte-Théodosie :

Quêtes		5.56

Sainte-Trinité (Contrecoeur) :

Quêtes	20.00	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	2.00	
Enfants de Marie	2.00	34.00

Saint-Valentin :

Quêtes	5.35	
Fabrique	5.00	10.35

CLERGÉ ET INSTITUTIONS RELIGIEUSES

Archevêché de Montréal	$200.00
Clergé séculier	534.25
Compagnie de Saint-Sulpice	200.00
Clercs Saint-Viateur	25.00
Pères du Saint-Sacrement	60.00
Compagnie de Marie	30.00
Frères de Charité (Asile Saint-Benoît)	50.00
Tiers-Ordre	400.00
Congrégation de Notre-Dame	200.00
Hôtel-Dieu	25.00
Soeurs Grises	100.00
— de la Providence	100.00
— de Sainte-Croix	75.00
— de Miséricorde	35.00
— des Saints-Noms de Jésus et de Marie	25.00
— du Bon-Pasteur	15.00
— de la Sainte-Famille	30.00
— de l'Espérance	5.00
— du Carmel	10.00
Petites Filles de Saint-Joseph	50.00
— Soeurs des Pauvres	5.00

MAISONS D'ÉDUCATION

Université Laval	$100.00
Collège de Montréal	25.00
— Sainte-Marie	122.00
Séminaire de théologie	50.00
— de philosophie	12.00
Collège Loyola	41.10
— Saint-Laurent (C. S. C.)	25.00
— Notre-Dame (C. S. C.)	25.00
— de Sainte-Thérèse	25.00
— de l'Assomption	20.00
Ecole du Plateau	15.00
Académie Viger	5.00
Frères des Ecoles chrétiennes :	
Académie Sainte-Brigide	25.00
— de l'archevêché	28.05
— Saint-Jean-Baptiste	3.50
— Saint-Joseph	20.00
Ecole Saint-Jacques	15.00
— Plessis	7.88
— Sainte-Cunégonde	20.00
— de Salaberry	30.00
Clercs Saint-Viateur :	
Sourds-Muets	14.07

Collège Terrebonne	10.00
Notre-Dame du Saint-Rosaire	5.00
Ecole Querbes	2.50
— Bordeaux	5.50
— Saint-Jean-de-la-Croix	2.00
Collège Saint-Remi	3.00
— de Saint-Eustache	2.90
— de Boucherville	1.45
Académie Saint-Michel (Saint-Lambert)	1.50

Clercs de Sainte-Croix :

Académie Saint-Paul	5.00
Ecole Baril	5.00

Frères de l'Instruction chrétienne :

Communauté	75.00
Saint-Zotique	12.50
Académie Saint-Paul	2.50
Ecole Sainte-Famille	10.00
Sainte-Scholastique	2.25
Chambly	2.80
Académie Saint-Joseph (Laprairie)	8.65

Frères du Sacré-Coeur :

Ecole Meilleur	20.00
— Notre-Dame-de-Grâce	3.50
Pointe-aux-Trembles	6.21
Notre-Dame-des-Victoires	3.50
Sault-au-Récollet	50.00

Frères de Saint-Gabriel :

Académie Christophe-Colomb	5.20
Saint-Martin	2.00
Sainte-Rose	2.00
L'Assomption	5.00

Petits Frères de Marie :

Collège Laval (St-Vincent-de-Paul)	25.00
Académie Saint-Pierre	25.00
Ecole Saint-Denis	10.50

Congrégation Notre-Dame :

Pensionnat Sainte-Catherine	25.00
— Villa-Maria	25.00
Mont-Sainte-Marie	15.00
Académie du Bon-Conseil	10.50
— Saint-Denis	10.00
— Sainte-Anne	5.00
— Bourget	31.00
— Saint-Léon	17.00
— Notre-Dame-des-Anges	10.00
— Saint-Louis-de-France	17.00
— Bourgeoys	12.15
— Saint-Joseph (Hochelaga)	20.00
— Saint-Joseph (Verdun)	10.00
— Saint-Paul	14.30
— Saint-Stanislas	7.60
— Saint-Urbain	15.50

Ecole Normale	16.00
— Saint-Eusèbe	28.25
— Sainte-Hélène	7.20
— Notre-Dame-de-Grâce	29.00
— Jeanne Leber	5.00
— de l'Assomption	5.00
— Pointe-Claire	4.00
Couvent de Saint-Jean	9.10
— de Boucherville	3.19
— de Laprairie	3.32

Soeurs Grises :

Hospice Saint-Joseph	10.00
— Bon-Secours	10.00
— d'Youville (Saint-Benoit)	5.00
— Lajemmerais (Varennes)	5.00
— Saint-Antoine (Longueuil)	5.00
Hôpital Notre-Dame	10.00
— Saint-Jean (Saint-Jean)	10.00
— Saint-Joseph (Chambly)	10.00
Asile Saint-Patrice	10.00
— Nazareth	10.00
— Saint-Henri	10.00
— Sainte-Cunégonde	10.00
— Bethléem	5.00
Orphelinat Saint-Louis	5.00
Patronage d'Youville	10.00
St. Bridget's Home	10.00

Soeurs du Bon-Pasteur :

Couvent de Saint-Hubert	5.00
Académie Saint-Louis-de-Gonzague . . .	10.00

Soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie :

Pensionnat Outremont	15.00
Académie Marie-Rose	10.00
— du Sacré-Coeur	5.00
— des Saints-Anges	5.00
— du Saint-Nom de Marie . . .	5.00
— Sainte-Emélie	5.00
— de Marie Immaculée	5.00
— du Saint-Coeur de Marie . . .	5.00
— de la Sainte-Famille	5.00
— des Saints-Noms de Jésus et de Marie (rue Cherrier) . . .	5.00
— de la Nativité	5.00
— des Saints-Noms de Jésus et de Marie, (rue Mont-Royal) . .	5.00
Ecole Saint-Joseph	5.00
— Baril	5.00
— Laurier	5.00
— Saint-Anselme	5.00
— Saint-Clément	7.50
— Saint-Nom de Jésus	5.00
— Saint-Stanislas	7.20
Couvent de Longueuil	5.00
— de Saint-Lambert	5.00

Couvent de Verchères 5.00
— de Contrecoeur 5.00

Soeurs de Sainte-Anne :

Mont-Sainte-Anne (Lachine) 10.00
Pensionnat Sainte-Angèle 5.00
— de l'Ange-Gardien 15.00
Couvent de Notre-Dame-des-Victoires . . 3.00
— de Sainte-Anne 5.00
— de Saint-Henri 10.00
— de Saint-Jean-de-la-Croix . . . 10.00
— de Saint-Michel 3.00
— de Saint-Cyprien 10.00
— de Sainte-Anne des Plaines . . . 10.00
Académie Saint-Zotique 6.00
Couvent de Saint-Remi 10.00
Académie Saint-Pierre-aux-Liens 5.00
— Sainte-Cunégonde 7.60
— Piché (Lachine) 4.18
Ecole Saint-Irénée 10.00
— Savaria 7.00

Soeurs de Sainte-Croix :

Académie Saint-Jean-l'Evangéliste . . . 5.00
Pensionnat de Saint-Laurent 30.50
— Saint-Basile 15.00
Académie Sainte-Brigide 17.00
— Saint-Etienne 5.25

Académie Saint-Pascal-Baylon	4.00
— Laurier	8.00
— Saint-Ignace	10.00
— Saint-Edouard	8.00
— Saint-Gabriel	15.00
Couvent de Varennes	5.00
— de Sainte-Rose	5.00
— de Sainte-Scholastique	6.00
— de Lachute	9.00
— Notre-Dame-des-Neiges	3.00
Ecole Bordeaux	5.25
— Sainte-Cécile	5.00
Soeurs de la Providence :	
Jardin d'Enfance	15.00
Ecole de Saint-Vincent-de-Paul (Laval)	8.00
Orphelinat Saint-Alexis	6.35
Asile de la Providence	5.00
Institution des Sourdes-Muettes	5.00
Salle d'Asile Saint-Vincent-de-Paul	5.00
Classe Saint-Vincent-de-Paul	1.00
Asile Saint-Vincent-de-Paul	5.00
Hospice Gamelin	5.00
— N.-D. des Sept-Douleurs (Laprairie)	5.00
— Notre-Dame (L'Assomption)	5.00
— Drapeau (Sainte-Thérèse)	5.00
— de la Providence (Maisonneuve)	5.00
— Auclair	5.00
— Bourget	5.00

Hôpital Saint-Jean-de-Dieu	10.00
— des Incurables	10.00
— Saint-Joseph (Lachine)	2.00
Providence (Saint-Enfant-Jésus) . . .	5.00
— (Sainte-Geneviève)	2.00
— (Sainte-Marguerite)	2.00
— (Sainte-Adèle)	2.00
— (Lac Masson)	1.45

Religieuses du Sacré-Coeur :

Académie Sacré-Coeur, rue Saint-Alexandre	15.00

DIVERSES SOURCES

La *Semaine religieuse*	25.00
Particuliers	3.00
Rév. J.-B. Rioux, prêtre	2.00

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Hôpitaux	Séminaristes pauvres	Congrès Eucharistique
Ville et banlieue								
La Cathédrale St-Jacques (Montréal)	$16.54	$11.32	$64.32	$60.02	$14.54	$17.48	$15.36	$19.35
Saint-Nom-de-Marie (N.-D.) —	17.00	30.00	102.30	46.00	10.75	61.00	54.40	.....
Notre-Dame-de-Grâces . . —	20.26	23.15	28.50	63.57	22.20	20.00	21.10	25.00
Notre-Dame-des-Neiges . . —	8.00	7.75	3.25	15.35	11.00	8.00	9.50	11.00
N.-D.-des-Sept-Doul. (Verdun) —	7.00	9.00	22.50	14.10	8.00	5.00	12.00	9.00
N.-D.-des-Victoires (P. Terminal) —	4.00	3.20	2.15	6.20	4.50	4.00	3.50	4.00
Notre-Dame-du-Bon-Conseil . —	4.38	8.58	6.14	8.55	8.50	8.26	8.99	10.00
N.-D.-du-St-Rosaire (Villeray) —	4.00	9.50	7.40	19.00	7.05	8.50	7.10	10.00
Notre-Dame-du-Mont-Carmel —	1.95	1.85	1.00	1.00	.50	1.00	1.00	.....
N.-D.-du-Perpétuel-Secours . —	1.50	5.00	2.00	10.00	1.75	1.75	2.50	2.50
Notre-Dame-de-la-Défense . —	2.00	3.00	0.50	3.50	1.50	1.50	1.50	2.00
La Nativité de la B.V.M. (Hoch.) —	10.00	18.00	8.00	41.62	8.00	18.00	13.00	25.00
Sacré-Coeur . . . . . —	9.50	10.00	40.00	50.00	9.00	45.00	25.00	25.00
Sainte-Agnès . . . . . —	.....	21.50	14.20	22.75	5.14	17.60	.....	19.00
Saint-Alphonse . . . . —	5.25	6.50	6.30	11.20	6.80	6.00	4.60	7.80

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Hôpitaux	Séminaristes pauvres	Congrès Eucharistique
Saints-Anges (Lachine) . (Montréal)	$19.00	$38.55	$17.50	$30.15	$21.74	$11.00	$14.00	$12.50
Sainte-Anne . . . . . —	12.28	21.10	20.61	31.76	16.36	17.70	25.00	14.54
Saint-Anselme . . . . . —	1.00	1.00	.....	1.00	1.00	1.00	0.56	.....
Saint-Antoine . . . . . —	10.00	8.00	15.00	23.00	10.00	15.00	10.00	.....
Saint-Arsène . . . . . —	3.50	3.00	1.25	5.00	4.00	3.50	10.00	.....
Saint-Bernardin . . . . . —	2.31	3.26	2.40	6.37	3.98	3.35	4.50	3.25
Sainte-Brigide . . . . . —	8.00	8.00	25.00	20.00	8.00	8.00	10.00	.....
Sainte-Catherine . . . . —	9.15	10.92	15.35	25.77	10.29	10.50	10.50	8.57
Sainte-Cécile . . . . . —	.75	1.03	2.25	1.12	.65	.68	1.05	.....
Saint-Charles . . . . . —	6.10	8.00	9.00	28.25	11.50	13.20	10.00	11.82
Sainte-Claire (Tétraultville) —	14.57	14.48	4.72	9.35	8.20	12.25	10.50	10.25
Saint-Clément (Maisonneuve) —	9.05	18.20	100.25	22.70	8.50	12.26	13.25	14.50
Sainte-Clotilde . . . . —	4.35	6.75	20.15	18.50	6.18	7.32	6.45	12.55
Sainte-Cunégonde . . . . —	10.00	5.00	15.00	30.00	10.00	20.00	.....	.....
Saint-Denis . . . . . —	8.35	23.10	42.85	24.15	5.25	10.00	11.25	15.00
Saint-Dominique . . . . —	.98	8.35	.52	7.21	7.83	8.47	4.48	6.30
Saint-Edouard . . . . . —	7.25	20.77	32.76	25.05	4.00	17.50	10.00	.....
Sainte-Elisabeth-du-Portugal —	10.15	10.25	4.50	20.65	11.00	11.20	14.50	5.25
Saint-Enfant-Jésus . . . —	50.00	53.00	105.50	51.32	11.04	13.13	21.31	8.16
Saint-Etienne . . . . . —	6.56	9.12	2.10	8.50	5.40	6.00	11.00	.....

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Hôpitaux	Séminaristes pauvres	Congrès Eucharistique
Saint-Eusèbe . . . . (Montréal)	$33.00	$33.00	$31.00	$20.00	$ 8.00	$10.50	$13.00	$.....
St-François-d'Assise (L.-Pointe) —	8.95	10.43	.....	14.20	6.65	8.00	10.50	.....
Saint-François-Solano . . . —	3.75	6.13	4.10	9.55	3.00	5.20	4.25	.....
Saint-Gabriel . . . . . —	7.60	5.45	4.75	26.95	11.85	19.25	25.00	10.00
Saint-Georges . . . . . —	21.00	12.50	25.00	45.15	18.00	15.00	10.00	50.00
Sainte-Hélène . . . . . —	5.10	7.13	14.70	10.40	7.46	10.55	6.40	5.00
Saint-Henri . . . . . —	8.50	12.61	10.11	30.00	8.32	25.00	18.60	25.00
Immaculée-Conception . . —	33.97	34.11	96.93	54.22	27.56	30.50	22.25	20.78
Saint-Irénée . . . . . —	2.75	3.30	2.15	6.75	2.80	4.10	3.40	12.10
Saint-Jacques . . . . . —	63.36	30.59	110.14	170.00	50.00	40.00	50.00	25.00
Saint-Jean-Baptiste . . . —	7.57	37.00	112.95	46.58	12.85	19.14	16.29	26.50
Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle —	6.33	9.15	3.00	15.48	7.53	6.63	6.56	9.15
Saint-Jean-Berchmans . . —	1.23	6.13	13.44	4.27	1.74	3.27	.....	7.25
Saint-Jean-de-la-Croix . . —	4.15	8.00	10.45	16.00	3.75	5.00	3.75	.....
Saint-Joseph (306 Richmond) —	11.50	17.00	9.00	22.00	7.00	10.00	8.00	8.00
Saint-Léon-de-Westmount . —	1.20	1.28	4.21	6.16	3.82	12.66	16.31	33.68
Saint-Louis-de-France . . —	15.81	41.93	47.57	93.11	8.14	10.21	12.65	47.75
Saint-Louis-de-Gonzague . . —	2.60	1.80	2.10	8.50	2.80	4.00	3.05	9.00
Sainte-Madeleine . . . . —	5.64	11.01	6.87	11.31	6.02	7.02	4.19	.....
Saint-Marc . . . . . —	3.75	4.95	3.00	5.70	3.10	3.49	3.20	4.23

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Hôpitaux	Séminaristes pauvres	Congrès Eucharistique
Saint-Michel . . . . (Montréal)	$12.65	$ 7.92	$ 2.28	$ 9.90	$ 5.24	$ 7.52	$19.63	$24.50
Saint-Nicolas . . . . . —	6.00	6.00	11.00	14.00	8.00	11.75	9.00	.....
Saint-Pascal-Baylon . . . —	9.21	10.74	18.43	9.73	7.87	5.00	7.20	.....
Saint-Patrice . . . . . —	12.96	17.65	14.00	60.84	39.11	24.67	27.91	.....
Saint-Paul . . . . . —	7.75	10.25	14.35	17.00	10.00	9.00	9.00	19.00
Saint-Pierre-Claver . . . —	11.00	18.51	61.95	19.96	9.89	14.00	11.45	11.00
Sainte-Philomène (Rosemont) —	1.98	2.85	4.57	7.92	1.95	1.50	5.00	13.21
Saint-Pierre (Oblats) . . . —	14.41	39.52	33.15	27.05	12.52	10.22	10.98	13.97
Saint-Pierre-aux-Liens . . —	5.50	13.75	3.00	15.00	6.50	10.00	8.00	10.70
Saint-Rédempteur . . . . —	3.25	12.30	8.00	4.35	6.60	.....	6.00	.....
Saint-Stanislas-de-Kostka . —	15.00	15.00	52.02	48.00	20.00	25.00	25.00	20.00
Saint-Thomas-d'Aquin . . —	4.19	7.00	3.09	9.11	3.09	5.00	6.14	.....
T.-S.-Nom-de-Jésus (Maisonn.) —	10.00	20.00	19.44	78.33	20.00	23.00	15.00	26.50
T.-S.-Sacrement (P. Dominion) —	3.00	6.00	11.00	15.00	2.00	3.00	12.00	.....
Saint-Viateur (Outremont) . —	47.75	40.00	117.00	103.30	60.00	92.00	80.55	.....
Saint-Victor . . . . . —	2.17	6.08	7.79	3.09	2.75	4.00	5.50	.....
Saint-Vincent-de-Paul . . —	9.00	18.00	101.50	47.50	6.00	9.50	15.00	15.00
Saint-Wilbrod . . . . . —	2.00	3.00	1.50	7.00	6.00	10.00	7.00	9.00
Saint-Zotique . . . . . —	19.75	15.00	12.50	44.30	18.25	25.75	20.75	20.00

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Hôpitaux	Séminaristes pauvres	Congrès Eucharistique
Communautés								
Le Gésu	$	$	$	$10.00	$	$	$	$ .....
RR. PP. du Saint-Sacrement	18.50	25.69	10.00	25.00	.....	15.00	30.00	50.00
Séminaire de Philosophie	.....	.....	5.50	.....	.....	.....	.....	.....
Soeurs de la Prov., Sourdes-Muettes	8.20	9.40	10.66	25.72	8.64	11.20	.....	9.10
— du Bon-Pasteur (Ville)	1.85	3.00	.....	4.55	2.45	3.30	2.85	.....
— de l'Hôtel-Dieu	6.25	6.00	12.00	18.10	8.60	8.75	.....	.....
— de la Miséricorde	3.00	3.72	1.00	4.00	3.00	.....	.....	5.00
Le Carmel	.....	10.00	.....	.....	.....	.....	.....	5.00
Un particulier	.....	.....	.....	2.00	.....	.....	2.00	2.00
Campagne — Rive-Nord								
L'Annonciation (Oka)	5.00	5.00	14.20	9.15	11.00	9.00	6.00	6.50
L'Assomption	12.00	12.00	30.00	25.00	12.50	16.00	12.00	15.00
La Présentation (Dorval)	4.50	8.00	1.25	10.00	5.00	6.00	4.00	3.15
La Purification (Repentigny)	4.25	5.00	18.00	5.75	4.00	3.75	4.00	4.25
La Visitation (Sault-au-Récollet)	6.55	12.00	15.50	50.53	11.10	10.20	8.50	15.00
Notre-Dame-des-Anges (Cartierville)	.95	3.15	4.50	1.95	.65	1.05	.62	1.25
Sainte-Adèle	4.43	23.31	36.85	12.85	5.85	5.29	5.30	4.25
Sainte-Anastasie (Lachute)	4.11	3.00	5.00	8.00	3.00	2.00	2.00	5.00

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Hôpitaux	Séminaristes pauvres	Congrès Eucharistique
Sainte-Anne-des-Plaines	$10.00	$12.00	$ 9.10	$23.00	$ 7.70	$15.15	$ 7.00	$13.00
Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Ile . .	3.13	3.81	.....	7.33	1.81	.....	2.76	.....
Saint-André-d'Argenteuil . . .	4.77	2.83	5.55	8.10	3.40	4.20	4.12	3.50
Saint-Augustin	4.50	11.00	15.00	9.10	5.40	5.80	4.40	5.00
Saint-Benoît	2.05	3.50	8.50	5.40	2.35	2.80	2.25	4.00
Saint-Canut	1.91	2.45	3.20	5.40	2.55	2.75	1.85	5.80
Saint-Charles-Borromée (Lachenaie)	3.00	5.00	15.00	6.00	4.00	3.00	3.00	5.00
Saint-Colomban	1.30	1.00	1.00	1.20	1.00	2.50	1.25	1.00
Sainte-Dorothée	6.54	5.48	10.78	6.65	3.00	4.50	2.30	2.00
Saint-Elzéar	3.24	2.11	1.57	4.66	1.77	4.67	2.15	21.98
Saint-Enfant-Jésus (P.-aux-Trembles)	10.00	13.75	15.45	18.43	9.39	8.44	8.68	9.37
Saint-Eustache	8.00	6.50	14.50	14.00	7.00	7.00	6.00	6.00
Saint-François-de-Sales	1.50	7.00	8.40	7.40	4.00	4.77	2.57	5.00
Sainte-Geneviève	10.14	14.30	20.28	13.55	7.75	5.00	6.50	7.10
Saint-Gérard-Magella (Vaucluse) .	1.28	10.00	2.39	2.45	1.13	1.52	2.00	.....
Saint-Hermas	3.57	3.75	7.81	5.29	3.08	2.92	2.61	2.95
Saint-Hippolyte	1.60	1.00	2.50	2.50	1.50	1.50	1.40	1.00
Saint-Janvier	3.15	5.00	3.50	1.90	4.10	4.40	3.30	5.50
Saint-Jérôme	12.50	18.50	5.00	25.60	12.10	15.50	15.50	12.00
Saint-Joachim (Pointe-Claire) . .	5.14	6.18	3.31	7.36	5.22	5.13	4.19	.....
Saint-Joseph (Rivière-des-Prairies)	2.60	2.25	10.00	4.80	3.00	2.85	1.50	4.00

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Hôpitaux	Séminaristes pauvres	Congrès Eucharistique
Saint-Joseph-de-Bordeaux . . .	$ 9.70	$ 7.75	$12.50	$27.87	$12.55	$15.50	$14.50	$15.35
Saint-Joseph-du-Lac	2.75	2.00	6.35	4.50	2.60	2.00	3.21	3.00
Saint-Laurent	15.00	43.34	18.24	30.00	12.40	16.00	14.00	12.00
Saint-Léonard-de-Port-Maurice . .	6.65	5.00	12.50	6.75	7.25	6.50	6.00	9.75
Saint-Louis-de-Terrebonne . . .	13.60	14.40	8.00	27.00	13.30	12.20	10.45	.....
Sainte-Lucie	4.20	3.85	6.40	5.60	3.05	2.85	2.20	5.00
Sainte-Marguerite (Lac Masson) .	1.05	1.05	3.00	1.48	1.00	1.00	1.00	.....
Saint-Martin	5.50	10.00	4.00	11.55	3.75	4.00	4.00	5.00
Sainte-Monique	2.60	8.75	6.75	4.75	2.25	3.00	1.70	3.00
Saint-Paul-l'Ermite	3.37	6.00	13.00	9.00	7.00	5.00	3.35	10.00
Saint-Placide	1.50	3.31	2.28	6.79	4.16	3.37	1.81	2.12
Saint-Raphaël (Ile-Bizard) . . .	2.00	2.20	5.50	5.03	1.87	2.83	2.00	4.00
Sainte-Rose	10.00	20.00	22.00	22.00	12.00	14.00	10.00	25.00
Saint-Sauveur	2.70	2.50	6.15	9.40	2.98	6.50	3.50	7.25
Sainte-Scholastique	11.50	10.00	24.00	23.80	10.75	15.20	10.90	13.00
Saints-Simon et Jude	4.00	4.50	10.50	11.47	6.00	8.68	5.50	11.10
Sainte-Sophie	1.00	1.50	3.50	2.00	2.75	1.00	.....	3.20
Saint-Sulpice	2.40	4.65	23.15	6.15	2.75	4.00	2.20	3.10
Sainte-Thérèse	17.00	13.00	11.50	64.00	20.00	18.50	38.00	25.00
Saint-Vincent-de-Paul (Ile-Jésus) .	11.80	13.40	7.00	25.00	15.60	17.40	13.25	20.50
Chapelle: Soeurs du Bon-Pasteur .	2.96	10.88	3.67	6.32	3.10	8.79	2.56	4.43

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Hôpitaux	Séminaristes pauvres	Congrès Eucharistique
Campagne — Rive-Sud								
La Nativité de la B.V.M. (Laprairie)	$ 8.20	$15.00	$16.00	$32.00	$ 7.00	$ 8.00	$13.00	$6.00
Notre-Dame-Auxiliatrice	4.91	8.00	1.50	4.70	2.70	2.35	3.00	.....
N.-D.-du-Mont-Carmel (Lacolle) .	2.28	2.94	3.00	5.48	2.45	2.15	1.90	2.80
Saint-Amable	1.25	2.00	4.00	2.25	2.00	1.00	.....	.....
Sainte-Anne (Varennes)	12.00	10.00	38.25	18.75	6.00	10.00	8.00	10.00
Saint-Antoine (Longueuil) . . .	22.00	22.00	28.00	21.00	9.50	10.00	9.50	14.00
Saint-Basile-le-Grand	2.82	2.85	6.20	5.45	4.00	4.05	1.73	3.35
Saint-Bernard (Lacolle-sud) . . .	2.00	1.90	6.20	4.00	2.00	2.00	2.20	2.42
Saint-Blaise	3.00	5.60	18.20	6.60	3.00	3.00	4.00	5.00
Saint-Bruno	3.25	2.61	6.62	6.62	2.11	3.67	2.26	.....
Saint-Coeur-de-Marie	1.63	4.36	14.61	4.45	2.71	2.33	2.10	2.10
Saint-Constant	6.20	5.40	14.00	9.95	5.30	5.57	4.65	8.00
Saint-Cyprien	10.29	9.02	18.98	8.42	10.21	15.25	10.19	10.60
Saint-Edouard	2.50	3.00	10.50	2.70	2.70	3.00	21.00	3.00
Sainte-Famille (Boucherville) . .	11.61	14.44	60.00	19.61	10.43	12.37	14.62	8.00
Saint-Frs-Xavier (Caughnawaga) .	3.50	6.31	.73	7.13	3.35	3.17	2.75	4.13
Saint-François-Xavier (Verchères)	6.06	5.50	22.50	6.06	3.79	2.28	3.40	2.50
Saint-Georges (Montréal-Sud) . .	.62	.58	2.70	1.15	.57	.59	.49	.77
Saint-Hubert	6.00	6.50	25.00	11.50	6.60	4.50	6.00	7.50

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Hôpitaux	Séminaristes pauvres	Congrès Eucharistique
Saint-Isidore	$ 9.00	$ 6.71	$37.41	$16.67	$ 6.40	$ 9.87	$ 6.50	$ 9.37
Saint-Jacques-le-Mineur	9.50	18.25	21.50	6.00	11.00	5.00	6.25	5.00
Saint-Jean	14.50	20.00	27.50	25.75	13.00	12.50	16.50	15.00
Saint-Joseph (Chambly)	11.50	9.57	60.73	18.16	5.00	10.50	9.17	5.00
Sainte-Julie	3.65	3.48	13.10	8.40	3.40	2.55	2.28	4.00
Saint-Lambert	5.38	9.43	.....	25.25	.....	5.00	6.53	6.07
Saint-Luc	2.50	2.57	4.25	5.60	2.46	1.90	2.70	1.50
Sainte-Marguerite (L'Acadie)	3.80	3.09	12.14	7.10	4.42	5.20	6.43	5.92
Saint-Michel-de-Napierville	2.00	1.77	9.60	4.62	3.14	5.30	3.06	2.55
Saint-Patrice (Sherrington)	3.18	2.10	1.10	6.00	2.88	3.14	2.55	3.55
Saint-Paul (Ile-aux-Noix)	1.80	1.60	11.10	4.41	2.15	2.65	2.00	3.00
Saint-Philippe	.....	4.03	11.67	6.39	3.90	3.50	3.00	4.70
Saint-Remi	10.12	12.20	52.45	18.32	9.85	9.65	8.12	10.15
Sainte-Théodosie	.81	1.64	3.96	3.24	1.87	1.43	1.27	2.56
Très-Sainte-Trinité (Contrecoeur)	8.00	7.00	34.00	12.00	5.00	10.00	7.00	5.00
Saint-Valentin	3.00	2.00	5.00	5.90	3.10	3.10	2.30	5.00

No 120

LETTRE

DE

MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

AUX FIDÈLES DE SON DIOCÈSE

RECOMMANDANT À LA CHARITÉ DES FIDÈLES LES DIOCÈSES DE REIMS ET D'ARRAS EN FRANCE

Archevêché de Montréal,
le 25 septembre 1916.

Nos très chers frères,

Son Eminence, le cardinal Luçon, archevêque de Reims, nous adressait, il y a quelque temps, une lettre bien touchante dont nous mettons quelques extraits sous vos yeux:

" Encouragé par les témoignages de sympathie que vous avez bien voulu maintes fois me donner, je viens vous demander la permission de vous entretenir des malheurs qui sont venus fondre avec la guerre sur mon diocèse, ma cathédrale et ma ville épiscopale, et vous prier de vous intéresser à une si poignante et si touchante infortune...

" Pour la seconde fois en moins de 50 ans, le diocèse de Reims passe par les ruineuses calamités de la guerre : l'invasion, la bataille sanglante, l'incendie, le bombardement, le pillage, la dévastation, l'émigration, l'occupation ennemie, aucun des fléaux qui forment le triste cortège de Bellone ne lui a été épargné...

" Des villages entiers, parfois considérables, dans les Ardennes, ont été anéantis ; un plus grand nombre encore ont eu le même sort dans les environs de Reims, qui se trouvent compris dans la zône de feu...

" Sur la paroisse de la Cathédrale, sans parler de la cathédrale elle-même, du palais archiépiscopal, et du palais des Rois, qui sont devenus la proie des flammes, *toutes* nos écoles libres, deux pensionnats considérables et florissants ont été détruits de fond en comble par le feu. Notre petit et notre grand séminaires ont été criblés d'obus. Et les familles sur qui nous aurions pu compter pour nous aider à réparer tant de ruines ont elles-mêmes subi des pertes incalculables, dont plusieurs ne se relèveront pas, par suite de la cessation de leurs affaires et surtout de l'incendie de leurs maisons d'habitation, de leurs maisons de commerce, et de leurs manufactures...

" Devant tant de détresses à secourir, il importe à l'honneur de l'Eglise et au bien de la religion que le clergé ne se trouve pas les mains vides. L'Eglise ne peut ni ne veut abdiquer un rôle qui fait partie de la mission qu'elle a reçue de son divin Fondateur.

" Je viens donc vous demander, Monseigneur, si vous croiriez pouvoir faire appel à la charité de vos diocésains en faveur des malheureuses victimes des ravages de la guerre et des oeuvres diocésaines de Reims, soit au moyen de quêtes, soit au moyen de souscriptions...

" Je ne suis rentré du conclave que pour pleurer sur des ruines: ruines de ma cathédrale incendiée, ruines de ma ville épiscopale bombardée, ruines de mon diocèse dévasté. L'illustre et sainte Eglise de Reims peut, comme la mère des douleurs, jeter au passant cette plainte navrante: O vous qui passez le long du chemin, regardez, et voyez s'il est une douleur égale à ma douleur ! Que Dieu bénisse ceux qui m'aideront à réparer tant de malheurs!... "

Le vaillant évêque d'Arras, Mgr Lobbedey, nous écrivait de son côté pour recommander à la générosité de nos fidèles, son diocèse dévasté et dépeuplé, ses milliers de fils plongés dans la misère, ses *cinquante-deux* églises détruites.

Ce ne sont pas les seuls appels que nous ayons entendus de la France, si cruellement éprouvée, et si admirable dans ses malheurs; mais ces derniers nous ont particulièrement ému, et il nous a semblé impossible de tromper la confiance avec laquelle ils étaient faits.

Nos relations intimes avec ces deux vénérables prélats nous imposaient l'obligation de nous constituer leur avocat auprès de vous.

La France a déjà reçu beaucoup de nous, il est vrai, depuis le commencement de la guerre. Nos dons ont été dirigés vers elle, spontanément, naturellement comme vers notre ancienne mère-patrie. Mais, cette fois, une occasion honorable se présente de donner à deux illustres représentants de l'épiscopat français, qui nous tendent la main. La charité, nous en sommes sûr, nous paraîtra ici particulièrement douce.

Dimanche prochain, 1er octobre, la collecte qui devait avoir lieu dans toutes les églises et chapelles du diocèse pour nos hôpitaux, se fera pour les deux diocèses de Reims et d'Arras.

Nous recommandons en même temps, cette oeuvre de sympathie toute fraternelle à notre clergé, et aux communautés religieuses.

Nous entendions dire récemment, avec un immense bonheur, que la charité du diocèse de Montréal est inépuisable.

C'est précisément cette charité qui assurera sa richesse et sa prospérité. [1]

Agréez, mes bien chers frères, l'expression de mes bien dévoués sentiments en Notre-Seigneur.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

[1] Messieurs les curés voudront bien faire précéder de la lecture de cette lettre la collecte commandée. La quête pour les hôpitaux est supprimée.

POUR LES MARINS BRITANNIQUES

Archevêché de Montréal,
le 7 novembre 1916.

Monsieur le curé,

A l'occasion de la réunion à Québec du Comité catholique de l'Instruction publique, à la fin de septembre dernier, les archevêques et évêques présents ont eu, au palais cardinalice, une assemblée où ils ont décidé de permettre, dans les églises de leurs diocèses, une collecte demandée par le Comité de Fonds de secours pour les Marins britanniques, *British Sailors Relief Fund*.

Le nom de ce Comité indique clairement son objet : il s'occupe de créer un fonds pour l'assistance aux blessés des marins britanniques, aux veuves et aux orphelins des matelots qui sont morts victimes de la guerre actuelle. Ce comité est placé sous le patronage de Son Altesse Royale le duc de Connaught ; M. William G. Ross en est le président d'office. Il s'adresse aux canadiens de toute origine : à tous il demande une aumône pour soulager les misères d'héroïques marins et de leurs familles.

L'oeuvre accomplie par ce comité est une oeuvre de charité et de reconnaissance qui mérite toutes les sympathies et tous les encouragements. Nous demandons donc

aux fidèles d'accueillir son appel avec bienveillance et générosité. L'aumône qu'ils donneront pourra obtenir de la miséricorde divine la fin d'une guerre dont souffre l'univers entier.

En conséquence le dimanche, 19 novembre, dans toutes les églises du diocèse et dans toutes les chapelles publiques, il se fera une collecte pour l'oeuvre des marins britanniques. Cette collecte sera annoncée dimanche, le 12 novembre. Le produit de cette collecte sera envoyé sans retard à la procure de l'archevêché pour être immédiatement transmis au Comité du fonds de secours, en faveur des marins britanniques.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

No 121

CIRCULAIRE

DE

MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

Archevêché de Montréal,
le 21 décembre 1916.

I — La retraite du mois.
II — La lampe du très Saint-Sacrement.
III — Pension des vicaires.
IV — Prières après la messe.
V — Des modes.
VI — Sujets de sermons pour l'année 1917.

Mes chers collaborateurs,

I

LA RETRAITE DU MOIS

Plusieurs fois j'ai recommandé le pieux exercice de la retraite mensuelle, exercice auquel tous ceux qui ont

traité de la sanctification du prêtre attachent une si grande importance. Je voudrais qu'il fût inscrit sur le règlement particulier de chacun de nous, et que l'on se fît un devoir d'y être fidèle. Dans la ville de Montréal, depuis quelques années, on a l'avantage de pouvoir faire cet exercice en commun, et il se présente à nous sous une forme des plus attrayantes. Le deuxième jeudi de chaque mois, tous les prêtres sont convoqués à deux heures de l'après-midi à l'église de Notre-Dame, dans la chapelle du Sacré-Coeur. Pour un peu de temps, ils ont suspendu toutes les occupations, tous les labeurs de leur ministère. Ils vont méditer la parole du divin Maître : "*Porro unum est necessarium.*".

Ils entendent une instruction qui leur rappelle quelqu'un de leurs devoirs d'état. Ils font leur examen de conscience, suivi de la préparation à la mort, et le tout finit par la bénédiction du Saint-Sacrement. C'est une heure éminemment bienfaisante pour l'âme, une heure de prière qui ne peut pas ne pas porter ses fruits.

Chers collaborateurs, je vous demande instamment encore de vous rendre à cette réunion pieuse et fraternelle. Ne vous en dispensez que pour des raisons très graves. Curés, donnez l'exemple, amenez vos vicaires avec vous. Accourez au saint rendez-vous comme à une fête de l'âme. Ce ne sera pas du temps perdu.

Une grâce aussi précieuse ne doit être négligée par aucun de nous. Je compte donc que, désormais, l'exer-

cice de la retraite du mois sera fidèlement suivi. Que ceux qui ne peuvent pas venir le faire à Notre-Dame, le fassent en leur particulier.

II

LA LAMPE DE TRÈS SAINT-SACREMENT

L'huile d'olive est devenue très rare et très chère en notre pays. En conséquence, usant des pouvoirs récemment conférés aux évêques par le Saint-Siège, [1] je règle ce qui suit :

1. L'huile d'olive aura toujours la préférence pour la lampe du Saint-Sacrement ; et là où l'on pourra s'en procurer facilement, on devra continuer de s'en servir.

2. A défaut de l'huile d'olive, on pourra employer d'autres huiles de provenance végétale ou même minérale, comme le pétrole. La lumière électrique est aussi autorisée, mais il faudra que l'ampoule soit placée devant le tabernacle et non à un endroit quelconque, sur l'autel ou dans le sanctuaire.

III

PENSION DES VICAIRES

La cherté de la vie qui se manifeste partout rend néces-

[1] Décret de la Congrégation des Rites, 23 février 1916.

saire un changement dans le montant alloué aux curés de Montréal pour la pension de leurs vicaires. A partir du 1er janvier 1917, ce montant sera de trois cents dollars.

IV

PRIÈRES APRÈS LA MESSE

Conformément à un récent décret de la Congrégation des Rites, les prières prescrites après la messe ne doivent pas être omises, parce que la messe est suivie de la distribution de la sainte communion. La communion ne doit être donnée qu'après la récitation des prières commandées.

V

DES MODES

Vous vous rappelez ce que j'ai déjà écrit au sujet des modes féminines du jour.

Ces modes, il n'y a pas à le nier, méconnaissent les principes de la décence chrétienne. En dépit de tous les avertissements donnés, elles persévèrent. Elles s'étalent partout. On dirait qu'elles sont admises comme très convenables au sein de la société, et qu'elles sont entrées dans les moeurs.

On semble regarder comme dépourvu d'élégance, un vêtement qui ne s'y conformerait pas. Le goût esthéti-

que est complètement faussé. Les mères donnent malheureusement l'exemple, et les jeunes filles le suivent. Je me sens obligé d'élever de nouveau la voix et de protester contre une telle légèreté de conduite. Dans certains cas on va jusqu'à une tenue scandaleuse.

Est-ce que de nos familles catholiques ne viendra pas une courageuse réaction? Est-ce que la voix de l'Eglise ne doit pas être écoutée avec plus de respect et d'empressement que la voix des modistes et des inventeurs de toilettes extravagantes?

Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que ces modes dont je parle, ont envahi jusqu'aux églises. On ne craint pas de les porter même à la table sainte. Le désordre est ici plus grave que partout ailleurs, et ce m'est un devoir de le réprimer. Que toute toilette inconvenante disparaisse donc du lieu saint. Il sera désormais défendu de se présenter pour la confession et pour la communion avec une robe basse ou décolletée. Les détails ne sont aucunement nécessaires dans une question aussi délicate. Toute femme vraiment chrétienne n'aura qu'à s'inspirer de la notion de pudeur qu'elle porte en elle-même. Dans les visites que nous faisons aux amis ou aux personnages de distinction qui nous ont invités, il y a toujours une étiquette que nous ne manquons pas d'observer. Eh bien, que l'on observe aussi, scrupuleusement et religieusement, l'étiquette de la maison de Dieu. [1]

[1] Cet article devra être lu en chaire à toutes les messes.

Agréez, chers collaborateurs, avec mes meilleurs souhaits pour l'année nouvelle, l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

VI

SUJETS DE SERMONS POUR L'ANNÉE 1917

I. L'esprit chrétien

Il consiste à penser, sentir, agir à l'unisson avec Jésus-Christ, l'Evangile et l'Eglise.

Penser: mentalité catholique.

Sentir: conscience catholique.

Agir: vie privée et vie publique catholiques.

II. Obstacles à l'esprit chrétien

Dans l'ordre spéculatif: infiltrations protestantes, etc.

Dans l'ordre pratique: les passions.

III. La famille chrétienne

Devoirs des parents chrétiens:

devoirs du père et de la mère vis-à-vis l'un de l'autre.

devoirs des parents vis-à-vis des enfants (brièvement),

devoirs vis-à-vis des serviteurs.

IV. Education chrétienne

Instruction religieuse élémentaire à la maison.

Correction des défauts, formation à la vertu.

Bon exemple : en paroles, en actions.

V. Ecole chrétienne

L'Ecole est le prolongement de la famille.

Elle est nécessaire. Obligation d'y envoyer les enfants.

Elle doit être catholique. Dangers des écoles protestantes.

(Cf. *Conc. de Montréal*, tit. VIII, déc. V et VIII.)

VI. La lecture

La bonne lecture. Ses avantages. Sa nécessité.

La mauvaise lecture. Ses dangers et ses effets. Explication et justification des lois de l'Index.

VII. Vocation

Existence de la vocation.

Moyens de la connaître.

Obligation de la suivre.

VIII. Fréquentations

Les moeurs de notre pays à ce sujet sont-elles irréprochables ?

Dangers des fréquentations des jeunes gens seul à seule.

Remèdes. Quand les fréquentations constituent une occasion prochaine, devoir du confesseur.

IX. Divertissements, etc.

Les théâtres et les " vues animées ".

Les bals.

Les modes inconvenantes.

X. Des richesses

Des manières de l'acquérir.

De leur usage. Les testaments.

XI. Le luxe

Sa nature.

Extension de ce fléau à la ville et à la campagne : habits, voitures, amusements, etc.

Effets désastreux pour les familles et la société.

XII. La justice

En quoi elle consiste.

Causes des fautes contre la justice; ambition et cupidité; vanité qui veut briller; mauvaise conduite qui veut jouir.

De là dettes, banqueroutes, etc.

XIII. La restitution

Notion et obligation.

Quand est-on obligé de restituer.

Comment restituer.

XIV. L'aumône

Obligation de conscience.

Qualités de l'aumône.

XV. L'intempérance

Gravité en soi.

Effets sur l'individu, la famille, la société.

XVI. Le parjure

Sujet très grave et très opportun. Est-il vrai que les parjures sont aussi fréquents qu'on le dit ?

En quoi consiste le parjure.

Sa gravité.

Peines contre le parjure : loi divine, loi humaine. C'est un cas réservé dans le diocèse.

XVII. Profanation du dimanche

Origine du jour du Seigneur : droit naturel, droit positif.

Comment le sanctifier : s'abstenir des oeuvres serviles ; assister à la messe et aux autres offices religieux.

XVIII. Esprit public

C'est un devoir de s'intéresser à la chose publique.

Abus à éviter.
Obligation de voter et de bien voter.

A CONSULTER : Lettre des Pères du Premier Concile Plénier de Québec. — *Mgr Gibier:* La désorganisation de la famille. — *Mgr Besson:* Le décalogue ou la loi de l'Homme-Dieu. — Concile de Montréal et Concile Plénier de Québec.

No 122

LETTRE

DE

MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

RELATIVEMENT AU " SERVICE NATIONAL "

Archevêché de Montréal,
le 3 janvier 1917.

Nos très chers frères,

Les journaux ont déjà porté à votre connaissance la direction que nous avons cru devoir donner au clergé et

aux religieux des divers Instituts de notre diocèse, relativement à la question dite du " Service National ".

Cette direction, nous venons vous la donner également, persuadé que nous servons ainsi les meilleurs intérêts de toute notre population.

Il ne s'agit pas de politique. Il ne s'agit pas non plus de conscription.

Pour des raisons sérieuses et très sages, approuvées par des hommes éminents, indépendants de tous les partis, le gouvernement désire faire en quelque sorte l'inventaire de toutes les forces, de toutes les ressources, dont notre pays peut disposer, au point de vue commercial, agricole et industriel.

Les renseignements qu'il sollicite seront précieux durant la guerre ; ils le seront également après.

A cette fin, un certain nombre de questions sont posées à tous les citoyens, âgés de dix-huit à soixante-cinq ans. Il est de haute convenance que nous y répondions. Les réponses, venues de nos campagnes comme de nos villes, feront certainement voir dans notre Province de Québec, des conditions familiales et sociales, un état de choses tout à son honneur. Ces réponses vous les écrirez, nos très chers frères, en toute liberté, sincèrement et loyalement.

Il n'est pas nécessaire de vous demander ce qui se fera dans d'autres parties du pays. Donnons nous-mêmes l'exemple. Faisons preuve de patriotisme éclairé ; et conformément à l'enseignement et à la tradition de l'Eglise

catholique, montrons une respectueuse déférence envers l'autorité civile, agissant selon ses droits.

Confiant, nos très chers frères, que vous suivrez fidèlement notre conseil, nous vous réitérons l'assurance de notre affectueux dévouement.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

P. S. — Cette lettre devra être lue aux fidèles le premier dimanche après sa réception.

No 123

CIRCULAIRE

DE

MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL,

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

AU SUJET DU CARÊME

Archevêché de Montréal,
le 14 février 1917.

I — Règlement du carême. — Prières recommandées.

II — Denier de Saint-Pierre, et collectes pour oeuvres diverses pendant l'année 1916.

Mes chers collaborateurs,

I

RÈGLEMENT DU CARÊME. — PRIÈRES RECOMMANDÉES

Le règlement du prochain carême sera celui des années passées.

1. Il est permis de faire gras chacun des dimanches du carême à tous les repas;

2. Tous les lundis, mardis, jeudis et samedis, à l'exception du samedi des Quatre-Temps et du Samedi-Saint, tout le monde pourra faire le repas principal en gras. Ces jours-là, les personnes légitimement empêchées, ou dispensées de jeûner, pourront faire gras aux trois repas;

3. Tous les mercredis et vendredis sont des jours d'abstinence à tous les repas;

4. L'obligation du jeûne subsiste pour ceux qui sont en état de jeûner;

5o Les jours où l'on peut faire gras, il n'est pas permis de faire usage du poisson ou des huîtres et de la viande, au même repas. Cette règle s'applique aux dimanches comme aux autres jours du carême.

Vous êtes autorisés à annoncer que le matin, ceux qui jeûnent peuvent prendre deux onces de toute nourriture permise dans notre pays, par indult ou par l'usage, les jours maigres.

Nous sommes loin, chers collaborateurs, des lois primitives de la sainte Quarantaine. Ces lois si rigoureuses, l'Eglise, en mère pleine de bonté et de sollicitude, les a grandement adoucies, pour les proportionner à la santé affaiblie de ses enfants.

Mais combien de personnes, cependant, se trouveront encore incapables de les observer, telles qu'elles ont été modifiées! L'Eglise, alors, les en dispensera; mais elle leur rappelle en même temps, qu'elles n'en restent pas

moins tenues à la grande loi de pénitence et de mortification promulguée par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Cette doctrine ne semble-t-elle pas hélas! oubliée d'un grand nombre? On dirait que la pénitence ne regarde que les couvents et les cloîtres. Que de catholiques dans le monde en ont pour ainsi dire perdu jusqu'à la notion! On veut jouir et de toutes manières, et en tout temps. On a peur de ce qui fait souffrir, de ce qui gêne. On ne sait plus rien se refuser. C'est, avant tout, son bien-être que l'on recherche. Un courant malheureux entraîne la jeunesse. Le naturalisme, avouons-le, nous envahit.

Dieu parle pourtant. Il nous donne, à l'heure présente de sévères et solennelles leçons; mais combien refusent d'y prêter l'oreille !

Depuis plus de deux ans, une guerre cruelle sème sur le sol de l'Europe les ruines, la désolation et les deuils; et parmi nous, quoique éloignés des théâtres de batailles, nous sommes les témoins navrés de bien des douleurs. La liste de nos soldats, tombés dans la mêlée est déjà longue, et que de mères pleurent leurs enfants qu'elles ne reverront plus! Nous ressentons le contre-coup inévitable du terrible conflit, et qui peut dire toutes les épreuves qui nous attendent? Des cris de détresse retentissent; partout, on se plaint de la cherté de la vie; on redoute avec raison la disette du combustible, d'inquiétants problèmes se dressent devant nous pour un avenir prochain; et, cependant que voyons-nous dans notre société? L'économie

est-elle pratiquée comme elle devrait l'être? Où est la prévoyance? où est la sagesse? Ne se dirait-on pas dans une ère de prospérité solide et durable? Le luxe, en effet, on ne saurait le nier, a pris des proportions alarmantes; la frivolité et l'indécence s'étalent avec une audace contre laquelle protestent la saine morale et toute la tradition du christianisme. Nous avons condamné des modes féminines que rien n'excuse, et dont les effets peuvent être si pernicieux pour la vertu. Si elles ont à peu près disparu de nos églises, elles persistent ailleurs, au mépris de la pudeur et souvent du bon goût.

Beaucoup de parents tolèrent chez leurs jeunes filles des habitudes qu'on ne saurait trop censurer: assiduité aux théâtres, quelles que soient les pièces qui s'y jouent; sorties et promenades réprouvées par les plus élémentaires convenances; rentrée tardive au foyer, fréquentations dangereuses, participations à des danses risquées dans des hôtels pour lesquels, ces amusements sont le moyen d'attirer une clientèle payante: vie légère, en vérité, vie dissipée avec des licences de mauvais goût et des imprudences capables de conduire à tous les excès.

Comment ne pas déplorer, pendant ce temps de calamité mondiale, tous ces divertissements malsains, toutes ces fêtes déplacées, que les journaux ne manquent pas de nous raconter et de nous décrire, pour satisfaire souvent une triste vanité? Peut-on, sans scrupule et sans remords, se livrer ainsi au plaisir, au moment où se versent tant de larmes, et quand la souffrance nous entoure de

toutes parts? Où est l'esprit chrétien? Qu'a-t-on fait des promesses du saint baptême? Comment comprend-on le précepte de la charité envers Dieu et envers nos frères ?

Or, voici des jours de recueillement et de sainte austérité. Il faut que le peuple catholique rentre en lui-même; il faut qu'il soit ramené à la pratique des commandements évangéliques. Nous entendons dire constamment, avec une profonde tristesse, que la morale baisse parmi nous. Travaillons donc tous ensemble à la relever, par nos exemples et par notre enseignement apostolique. " Prêchez, chers collaborateurs, vous dirons-nous, avec l'apôtre saint Paul, prêchez à temps et à contre-temps, reprenez, suppliez, menacez en toute patience et doctrine. " Luttez conte l'esprit mondain si formellement opposé à l'esprit de Jésus-Christ. Nous espérons que le carême sera vraiment un temps de retenue, de mortification salutaire, et que dans la famille comme dans les lieux de réunions publiques, on s'abstiendra de tout ce qui est contraire aux directions de l'Eglise.

Rappelez aussi vos fidèles, chers collaborateurs, au grand devoir de la prière: recommandez le rosaire, l'assistance à la messe, la communion fréquente et tout particulièrement le pieux exercice du chemin de la croix.

Que tous ceux qui ne jeûnent pas comprennent combien il est juste de compenser par la charité envers les pauvres, les dispenses dont ils usent, et qu'ils fassent une aumône selon leurs moyens.

Comme par le passé, il devra y avoir dans toutes les églises et chapelles, un tronc spécial, destiné à recevoir ces *aumônes du carême* que vous enverrez à l'archevêché, dans la semaine de Pâques : elles seront destinées à secourir les oeuvres multiples de bienfaisance de notre diocèse.

Agréez, chers collaborateurs, l'expression de mes plus dévoués sentiments en Notre-Seigneur.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

P. S.—Veuillez lire cette lettre à toutes les messes, le premier dimanche après sa réception.

II

ŒUVRE DU DENIER DE SAINT-PIERRE

pour l'année 1916

ILE DE MONTRÉAL

PAROISSES ET CHAPELLES

La Cathédrale :

Quêtes $160.60

Notre-Dame :

Quêtes 112.70

La-Présentation (Dorval) :

Quêtes	$14.50	
Fabrique	10.00	24.50

La Visitation (Sault-au-Récollet) :

Quêtes	26.85	
Fabrique	10.00	
Congrégations	5.00	41.85

Notre-Dames-des-Anges (Cartierville) :

Quêtes		5.37

Notre-Dame-de-Grâce :

Quêtes	18.10	
Fabrique	15.00	
Congrégations	10.00	43.10

Notre-Dame-des-Neiges :

Quêtes	20.50	
Fabrique	3.00	
Congrégations	4.00	27.50

Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (Verdun) :

Quêtes	80.00	
Fabrique	25.00	
Congrégations	5.00	110.00

Notre-Dame-des-Victoires (Parc-Terminal) :

Quêtes		12.00

Notre-Dame-du-Bon-Conseil :

Quêtes	50.00	
Fabrique	50.00	
Confrérie du Saint-Rosaire . .	5.00	105.00

Notre-Dame-du-Saint-Rosaire (Villeray) :

Quêtes		21.70

Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours :

Quêtes	18.50	
Fabrique	8.00	
Congrégations	4.00	30.50

Notre-Dame-de-la-Défense :

Quêtes		7.50

Nativité de la Bienheureuse Vierge Marie (Hochelaga) :

Quêtes	65.50	
Fabrique	25.00	
Congrégations	25.00	115.50

Sacré-Coeur :

Quêtes	134.73	
Fabrique	20.00	
Alliance Nationale, Cercle Sacré-Coeur	10.00	
Congrégations	10.00	174.73

Sainte-Agnès :

Quêtes		54.00

Saint-Alphonse :

Quêtes	12.79	
Fabrique	5.00	
Congrégations	5.00	22.79

Saints-Anges (Lachine) :

Quêtes	100.00	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Congrégation des hommes . .	5.00	125.00

Sainte-Anne :

Quêtes	131.94	
Fabrique	40.00	171.94

Sainte-Anne-de-Bellevue :

Quêtes	15.63	
Fabrique	5.00	
Congrégations	5.00	25.63

Saint-Antoine :

Quêtes		50.00

Saint-Arsène :

Quêtes		9.00

Saint-Bernardin :

Quêtes		5.53

Sainte-Brigide :

Quêtes		60.00

Sainte-Catherine :

Quêtes		119.44

Sainte-Cécile :

Quêtes		5.00

Saint-Charles :

Quêtes	25.00	
Fabrique	25.00	50.00

Sainte-Claire (Tétraultville) :

Quêtes	28.00	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	48.00

Saint-Clément (Viauville) :

Quêtes	34.50	
Congrégations	20.00	54.50

Sainte-Clotilde :

Quêtes	24.50	

Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	2.00	
Enfants de Marie	2.00	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	2.00	35.50
Sainte-Cunégonde :		
Quêtes	80.00	
Fabrique	25.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	15.00	
Enfants de Marie	10.00	130.00
Saint-Denis :		
Quêtes	24.10	
Fabrique	25.00	
Congrégations	20.00	69.10
Saint-Dominique:		
Quêtes	37.70	
Fabrique	5.00	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	2.00	44.70
Saint-Edouard :		
Quêtes	80.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	25.00	105.00
Sainte-Elizabeth-du-Portugal :		
Quêtes	65.65	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	85.65

Saint-Enfant-Jésus (Mile-End) :

Quêtes	35.31	
Fabrique	10.00	
Congrégations	10.00	55.31

Saint-Enfant-Jésus (Pointe-aux-Trembles) :

Quêtes	20.30	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	2.00	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	2.00	39.20

Saint-Etienne :

Quêtes	44.50	
Fabrique	5.00	
Congrégations	5.00	54.50

Saint-Eusèbe :

Quêtes	40.00	
Fabrique	20.00	
Congrégation des hommes et jeunes gens	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	75.00

Saint-François-d'Assise (Longue-Pointe) :

Quêtes		48.10

Saint-François-Solano :

Quêtes		21.03

Saint-Gabriel :

Quêtes		39.05

Sainte-Geneviève :

Quêtes	26.70	
Fabrique	10.00	
Congrégations	10.00	46.70

Saint-Georges :

Quêtes	28.00	
Congrégations	5.00	33.00

Sainte-Hélène :

Quêtes		49.30

Saint-Henri :

Quêtes	96.83	
Fabrique	50.00	
Congrégation des hommes . .	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	10.00	166.83

Immaculée-Conception :

Quêtes	76.01	
Congrégation des hommes . .	10.00	
— des jeunes gens .	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	10.00	

Enfants de Marie	10.00	
Groupe Pie X (A. C. J. C.) .	10.00	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	5.00	
Chanteurs de la Madone . .	2.00	
Zélatrices du Sacré-Coeur . .	2.00	
Congrégation St-Jean-Berchamns	1.00	136.01
Saint-Irénée :		
Quêtes		22.05
Saint-Jacques-le-Majeur :		
Quêtes	130.00	
Fabrique	25.00	
Congrégation des hommes . .	22.57	
Dames de Sainte-Anne . . .	20.00	
Enfants de Marie	15.00	
Congrégation des jeunes gens .	9.59	222.16
Saint-Jean-Baptiste :		
Quêtes	25.91	
Fabrique	10.00	
Congrégation des hommes . .	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	55.91
Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle :		
Quêtes	35.21	
Fabrique	10.00	45.21

Saint-Jean-Berchmans :

Quêtes	11.98	
Fabrique	5.00	
Union de prières	5.00	
Congrégations	2.00	23.98

Saint-Jean-de-la-Croix :

Quêtes		32.00

Saint-Joachim (Pointe-Claire) :

Quêtes		19.53

Saint-Joseph (ville) :

Quêtes	83.00	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	103.00

Saint-Joseph (Rivière-des-Prairies) :

Quêtes		6.15

Saint-Joseph-de-Bordeaux :

Quêtes		23.35

Saint-Laurent :

Quêtes	111.30	
Fabrique	30.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	10.00	

Enfants de Marie	5.00	156.30
Saint-Léon (Westmount) :		
Quêtes		120.24
Saint-Léonard-de-Port-Maurice :		
Quêtes		14.30
Saint-Louis-de-France :		
Quêtes	127.05	
Fabrique	25.00	152.05
Saint-Louis-de-Gonzague :		
Quêtes	15.00	
Fabrique	10.00	25.00
Sainte-Madeleine :		
Quêtes		20.96
Saint-Marc:		
Quêtes		7.12
Saint-Michel :		
Quêtes	72.99	
Fabrique	25.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	107.99

Saint-Nicolas (Ahuntsic) :

Quêtes		72.50

Saint-Pascal-Baylon :

Quêtes		10.00

Saint-Patrice :

Quêtes	63.30	
Fabrique	100.00	
Congrégations	10.00	173.30

Saint-Paul :

Quêtes	49.90	
Fabrique	10.00	
Congrégation des hommes . .	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	74.90

Sainte-Philomène :

Quêtes		17.60

Saint-Pierre (Oblats) :

Quêtes		115.45

Saint-Pierre-aux-Liens :

Quêtes	25.50	
Fabrique	10.00	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	5.00	

Dames de Sainte-Anne . . .	3.00	
Enfants de Marie	3.00	46.50
Saint-Pierre-Claver:		
Quêtes		84.23
Saint-Rédempteur:		
Quêtes		25.00
Saint-Stanislas-de-Kostka :		
Quêtes	75.00	
Fabrique	25.00	
Congrégation des hommes . .	5.00	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de-Marie	5.00	
Apostolat de la prière . . .	5.00	125.00
Saint-Thomas-d'Aquin :		
Quêtes	20.71	
Fabrique	15.00	35.71
Très-Saint-Nom-de-Jésus (Maisonneuve) :		
Quêtes	126.59	
Fabrique	10.00	
Congrégation des hommes . .	5.00	
— des jeunes gens .	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	

Enfants de Marie	5.00	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	5.00	
Société de tempérance . . .	2.00	163.59

Très-Saint-Sacrement (Parc Dominion) :

Quêtes	47.00	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	3.00	60.00

Saint-Viateur :

Quêtes	113.23	
Fabrique	10.00	
Congrégations	10.00	133.23

Saint-Vincent-de-Paul :

Quêtes	114.25	
Fabrique	25.00	
Congrégation des hommes . .	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	10.00	
Congrégation des jeunes gens .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	169.25

Saint-Wilbrod :

Quêtes		13.00

Saint-Zotique :

Quêtes	95.25	

Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	115.25

CAMPAGNE (Rive-Nord)

L'Annonciation (Oka) :

Quêtes	12.47	
Fabrique	5.00	17.47

L'Assomption :

Quêtes	30.50	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Union de Prières	5.00	45.50

La Purification (Repentigny) :

Quêtes		7.00

Sainte-Adèle :

Quêtes	9.34	
Fabrique	10.00	19.34

Sainte-Anastasie (Lachute) :

Quêtes		5.00

Sainte-Anne-des-Plaines :

Quêtes	23.55	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	2.50	
Enfants de Marie	2.50	38.55

Saint-André-d'Argenteuil :

Quêtes	5.00	
Fabrique	2.00	7.00

Saint-Augustin :

Quêtes	11.25	
Fabrique	5.00	16.25

Saint-Benoît :

Quêtes	2.75	
Fabrique	5.00	7.75

Saint-Canut :

Quêtes	5.90	
Fabrique	4.00	
Tiers-Ordre	1.50	11.40

Saint-Charles (Lachenaie) :

Quêtes	6.30	
Fabrique	5.00	11.30

Saint-Christophe :

Quêtes		2.69

Saint-Colomban :

Quêtes	2.86	
Fabrique	.50	
Congrégations	.50	3.86

Sainte-Dorothée :

Quêtes	13.20	
Fabrique	5.00	18.20

Saint-Elzéar :

Quêtes	6.47	
Fabrique	3.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	2.00	11.47

Saint-Eustache :

Quêtes		17.53

Saint-François-de-Sales :

Quêtes		9.53

Saint-Gérard-Magella :

Quêtes	4.05	
Fabrique	1.50	
Congrégations	1.00	6.55

Saint-Hermas :

Quêtes	4.66	
Fabrique	12.00	16.66

Saint-Hippolyte :

Quêtes		2.00

Saint-Janvier :

Quêtes	12.30	
Fabrique	10.00	22.30

Saint-Jérôme :

Quêtes	60.00	
Fabrique	25.00	
Congrégations	15.00	100.00

Saint-Joseph-du-Lac :

Quêtes	4.72	
Fabrique	2.00	
Congrégations	1.88	8.60

Saint-Louis-de-Terrebonne :

Quêtes	22.00	
Fabrique	25.00	47.00

Sainte-Marguerite (Lac Masson) :

Quêtes	3.58	
Fabrique	3.00	6.58

Saint-Martin :

Quêtes	10.50	
Fabrique	10.00	
Congrégations	5.00	25.50

Sainte-Monique :

Quêtes		4.55

Saint-Paul-l'Ermite :

Quêtes	8.05	
Fabrique	15.00	23.05

Saint-Placide :

Quêtes		5.17

Saint-Raphaël (Ile-Bizard) :

Quêtes	6.00	
Fabrique	1.50	
Dames de Sainte-Anne . . .	1.00	
Enfants de Marie	1.00	9.50

Sainte-Rose :

Quêtes		23.00

Saint-Sauveur :

Quêtes	13.00	
Fabrique	10.00	23.00

Sainte-Scholastique :

Quêtes	28.25	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	43.25

Saints-Simon et Jude (Charlemagne) :

Quêtes	15.40	
Fabrique	5.00	
Congrégations	5.00	25.40

Sainte-Sophie :

Quêtes		3.28

Saint-Sulpice :

Quêtes	4.80	
Fabrique	1.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	1.00	6.80

Sainte-Thérèse :

Quêtes	56.00	
Fabrique	20.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Ligue du Sacré-Coeur . . .	5.00	
Confrérie du Saint-Rosaire . .	5.00	96.00

Saint-Victor :

Quêtes		28.50

Saint-Vincent-de-Paul :

Quêtes	37.00	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	3.00	
Enfants de Marie	2.00	47.00

Mont-Rolland (Chapelle) :

Quêtes		21.28

Bon-Pasteur (Lorette) :

Quêtes		5.79

CAMPAGNE (Rive-Sud)

La Nativité de la Sainte Vierge (Laprairie) :

Quêtes	27.50	
Fabrique	20.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	57.50

Notre-Dame-Auxiliatrice :

Quêtes		11.40

Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Lacolle) :

Quêtes	4.70	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	1.00	
Tiers-Ordre	1.00	11.70

Saint-Amable :

Quêtes		4.00

Sainte-Anne (Varennes) :

Quêtes	17.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	10.00	
Enfants de Marie	5.00	32.00

Saint-Antoine (Longueuil) :

Quêtes	24.60	
Fabrique	5.00	
Tiers-Ordre	6.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	45.60

Saint-Basile-le-Grand :

Quêtes		4.00

Saint-Bernard (Lacolle-Sud) :

Quêtes		1.71

Saint-Blaise :

Quêtes		8.75

Saint-Bruno :

Quêtes	7.95	
Fabrique	2.00	9.95

Saint-Cœur-de-Marie :

Quêtes	9.64	
Enfants de Marie	5.00	14.63

Saint-Constant :

Quêtes	9.80	
Fabrique	2.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	2.00	
Tiers-Ordre	2.00	15.80

Saint-Cyprien (Napierville) :

Quêtes	18.90	
Fabrique	15.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	2.50	
Enfants de Marie	2.50	38.90

Saint-Edouard :

Quêtes	5.50	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	1.50	
Enfants de Marie	1.50	13.50

Sainte-Famille (Boucherville) : .

Quêtes		40.38

Saint-François-Xavier (Caughnawaga) :

Quêtes		9.50

Saint-François-Xavier (Verchères) :

Quêtes	7.18	
Fabrique	20.00	
Confrérie du Saint-Rosaire .	2.00	29.18

Saint-Georges (Montréal-Sud) :		
Quêtes		1.51
Saint-Hubert :		
Quêtes	13.75	
Fabrique	5.00	
Congrégation de la Sainte-Vierge	2.00	20.75
Saint-Isidore :		
Quêtes	42.43	
Fabrique	20.00	
Congrégations	10.00	72.43
Saint-Jacques-le-Mineur :		
Quêtes	20.00	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	1.00	
Enfants de Marie	1.00	
Tiers-Ordre	1.00	33.00
Saint-Jean :		
Quêtes		31.50
Saint-Joseph (Chambly) :		
Quêtes	33.69	
Fabrique	25.00	
Enfants de Marie	5.00	63.69

Sainte-Julie :

Quêtes	6.57	
Fabrique	1.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	1.00	
Enfants de Marie	1.00	9.57

Saint-Lambert :

Quêtes	12.01	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	
Enfants de Marie	5.00	32.01

Saint-Luc :

Quêtes	5.20	
Fabrique	5.00	10.20

Sainte-Marguerite (L'Acadie) :

Quêtes		7.27

Saint-Michel :

Quêtes	7.45	
Fabrique	2.50	
Congrégations	2.50	12.45

Saint-Patrice (Sherrington) :

Quêtes		5.15

Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix :

Quêtes	4.15	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	5.00	14.15

Saint-Philippe :

Quêtes	6.72	
Fabrique	5.00	11.72

Saint-Remi :

Quêtes		63.42

Sainte-Théodosie :

Quêtes	8.71	
Fabrique	5.00	13.71

Sainte-Trinité (Contrecoeur) :

Quêtes	15.00	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne . . .	2.00	
Enfants de Marie	2.00	29.00

Saint-Valentin :

Quêtes		11.57

CLERGÉ ET INSTITUTIONS RELIGIEUSES

Archevêché de Montréal	$200.00
Clergé séculier	588.00
Compagnie de Saint-Sulpice	200.00
Clercs Saint-Viateur	25.00
Pères Dominicains	10.00
— Rédemptoristes	20.00
— du Saint-Sacrement	221.84
Compagnie de Marie	25.00
Frères de Charité (Asile Saint-Benoit)	50.00
Tiers-Ordre	400.00
Congrégation de Notre-Dame	225.00
Hôtel-Dieu : Communauté	25.00
— Collectes	18.41
Semaine religieuse	25.00
Société de Marie-Réparatrice	6.10
Soeurs Adoratrices du Précieux-Sang	25.00
— Grises	100.00
— de la Providence	100.00
— de Sainte-Croix	75.00
— de Miséricorde : Communauté	50.00
— — Collectes	7.17
— des Saints-Noms de Jésus et de Marie	25.00
— du Bon-Pasteur : Communauté	15.00
— — Collectes	8.25

Soeurs de l'Espérance (rue Sherbrooke) . .	8.00
— — (Saint-Laurent) . .	6.00
— Carmélites	20.00
— de la Sainte-Famille	30.00
Petites Filles de Saint-Joseph (rue Sherbrooke)	25.00
— — (N.-D.-de-Lourdes)	25.00
— Soeurs des pauvres	5 00

MAISONS D'ÉDUCATION

Université Laval	$100.00
Collège de Montréal	25.00
— Sainte-Marie	50.00
Séminaire de théologie	58.00
— de philosophie	12.00
Collège Loyola	27.55
Collège Saint-Laurent (C. S. C.)	25.00
— Notre-Dame (C. S. C.)	25.00
— de Sainte-Thérèse	20.00
— de L'Assomption	19.00
Ecole du Plateau	10.00
Académie Viger	5.00
Ecole Garneau	7.00
— Sarsfield	10.00

Frères des Ecoles chrétiennes :

Académie Sainte-Brigide	25.00
— de l'archevêché	16.20
— Saint-Jean-Baptiste	10.00
— Saint-Joseph	24.00
— Piché (Lachine)	7.00
Collège Sacré-Coeur	25.00
— Saint-Paul	8.26
Ecole Saint-Charles	22.65
— Sainte-Cunégonde	15.00
— Saint-Edouard	7.50
— Saint-Henri	24.96
— Saint-Jacques	30.00
— d'Oka	2.50
— Saint-Patrice	5.00
— Plessis	10.00
— de Salaberry	25.00
— Saint-Paul	15.00
Pensionnat Mont-Saint-Louis	55.00
— Saint-Laurent	10.00
Académie Jeanne-d'Arc	8.00

Clercs Saint-Viateur :

Académie Saint-Jean-Baptiste	9.68
— Saint-Michel (Saint-Lambert)	3.00
— de Saint-Eustache	2.00
Collège de Boucherville	5.00

Collège de Saint-Remi	5.00
— de Terrebonne	10.00
Ecole Saint-Joseph	2.50
— Saint-Louis	3.55
— Querbes	11.25
— Saint-Jean-de-la-Croix	10.17
— Notre-Dame-du-Saint-Rosaire	5.25
Institution des Sourds-Muets	11.00
Ecole Sainte-Cécile	1.00

Clercs de Sainte-Croix :

Académie Saint-Joseph (N.-D.-des-Neiges)	10.00
— Saint-Laurent	5.00
Ecole Baril	8.00
— de Cartierville	8.00
Académie Saint-Joseph (rue Desery)	10.50
Noviciat de Sainte-Geneviève	8.00
Oratoire Saint-Joseph	15.00
Scolasticat des Frères Sainte-Croix	8.00
Ecole de Sainte-Geneviève	5.00

Frères de l'Instruction chrétienne :

Académie Saint-Joseph (Laprairie)	75.00
— Saint-Paul (rue Drolet)	25.00
— — (avenue Church)	10.00
— Saint-Stanislas	10.00
Ecole Sainte-Elisabeth	3.00
— Sainte-Famille	5.30

Ecole Saint-François-Xavier	8.00
— Saint-Jean-Berchmans	8.90
Chambly	2.70
Sainte-Anne-de-Bellevue	5.00
Sainte-Scholastique	3.05
Saint-Zotique	20.32

Frères du Sacré-Coeur :

Collège Commercial	15.65
Ecole Meilleur	26.50
Notre-Dame-de-Grâce	5.38
Notre-Dame-des-Victoires	3.00
Académie Roussin	13.00

Frères de Saint-Gabriel :

Académie Christophe-Colomb	15.00
Saint-Martin	2.00
Sainte-Rose	3.00
Sainte-Thérèse	10.25
Ecole Saint-Etienne	4.00
— Sainte-Hélène	4.00
L'Assomption	5.00
Maison Provinciale	20.00
Ecole Paroissiale	2.20
Patronage Saint-Vincent-de-Paul	10.00

Frères Maristes des Ecoles :

Académie Saint-Pierre	25.00
Collège Laval (Saint-Vincent-de-Paul)	20.00

Congrégation Notre-Dame :

Académie Bourgeoys	8.30
— Bourget	31.50
— Notre-Dame-des-Anges	10.00
— N.-D.-du-Perpétuel-Secours	10.00
— Notre-Dame-du-Saint-Rosaire	20.00
— Sainte-Anne	3.00
— Saint-Denis : Religieuses	10.00
— — Elèves	10.00
— Saint-Joseph (rue Notre-Dame O.)	10.00
— — (Verdun)	15.00
— Saint-Léon	14.00
— Saint-Louis-de-France	18.00
— Saint-Paul	18.00
— Saint-Stanislas	7.50
— Saint-Urbain	18.00
— Visitation	8.00
Couvent de Boucherville	3.53
— de Laprairie	5.52
— de l'Assomption	5.00
— de Saint-Eustache	3.00
— de Saint-Jean	17.56
— de Terrebonne	2.00
École d'Enseignement Supérieur	10.00
— Jeanne Leber	5.00
— Normale	14.00
— Notre-Dame	2.00

Ecole Notre-Dame-de-Grâce	8.00
— de Rosemont	10.00
— Saint-Dominique	8.00
— Saint-Eusèbe	30.90
— Sainte-Hélène	3.27
— Sainte-Marie.	14.50
— de Pointe-Claire	5.00
Mont-Sainte-Marie	20.00
Pensionnat Sainte-Catherine	30.00
— Villa-Maria	25.00

Soeurs Grises :

Asile Bethléem	5.00
— Nazareth	12.38
— Sainte-Cunégonde	10.00
— Saint-Henri	10.00
— Saint-Patrice	10.00
Hôpital Notre-Dame	10.00
— Saint-Jean (Saint-Jean)	15.00
— Saint-Joseph	10.00
Hospice Bon-Secours	10.00
— Lajemmerais (Varennes)	15.00
— Saint-Antoine (Longueuil)	10.00
— Saint-Joseph	15.00
— d'Youville (Saint-Benoit)	10.00
Orphelinat Catholique	5.00
Hôpital Général	10.00
Patronage d'Youville	10.00
St. Bridget's Home	10.00

Soeurs du Bon-Pasteur:

Couvent de Saint-Hubert	5.00
Asile Sainte-Darie	15.00
Académie Saint-Louis-de-Gonzague	10.00
Maison de Lorette	10.00
— Sainte-Domitilde	15.00

Soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie:

Académie de Marie-Immaculée	5.00
— Marie-Rose	7.50
— de la Nativité	5.00
— du Sacré-Coeur	7.50
— des Saints-Anges	5.00
— Sainte-Emélie	5.00
— de la Sainte-Famille	5.00
— des Saints-Noms de Jésus et de Marie (rue Cherrier)	5.00
— des Saints-Noms de Jésus et de Marie (rue Mont-Royal)	5.00
— du Saint-Nom de Marie	5.00
Couvent de Contrecoeur	5.00
— de Longueuil	7.00
— de Saint-Lambert	5.00
— de Saint-Paul-l'Ermite	5.00
— de Verchères	5.00
Ecole Baril	5.00
— Laurier	5.00
— Saint-Anselme	5.00

Ecole Saint-Clément	5.00
— Saint-Joseph	5.00
— Saint-Nom de Jésus	5.00
Pensionnat Hochelaga	10.00
— Outremont	38.50
Académie Proulx	5.00
Ecole Saint-Léonard-de-Port-Maurice	5.00
Académie Guay	6.00

Soeurs de Sainte-Anne :

Académie du Boulevard	5.00
— Sainte-Anne (Lachine)	10.00
— Sainte-Cunégonde	5.50
— Saint-Georges	4.25
— Saint-Zotique	15.00
Couvent de Notre-Dame-des-Victoires	4.00
— de Sainte-Anne (Caughnawaga)	5.00
— de Sainte-Anne-des-Plaines	12.00
— de Saint-Cyprien	5.00
— de Saint-Henri	10.00
— de Saint-Michel	4.00
— de Saint-Remi	5.00
Ecole Sainte-Clotilde	5.00
— Saint-Irénée	10.00
— Christophe-Colomb	5.00
Mont-Sainte-Anne (Lachine)	10.00
Couvent de Saint-Michel	12.00
Pensionnat de l'Ange-Gardien	20.00

Couvent de Saint-Jérôme	10.00
Pensionnat de Lachine	10.00
— Sainte-Angèle	5.00
Soeurs de Sainte-Croix :	
Académie Laurier	15.00
— Marguerite-Marie	2.90
— Sainte-Brigide	20.00
— Saint-Edouard	8.00
— Saint-Etienne	7.50
— Saint-Gabriel	15.00
— Saint-Ignace	15.00
— Saint-Jean-l'Evangéliste	5.00
— Saint-Pascal-Baylon	4.00
Couvent de Lachute	6.00
— de Sainte-Rose	5.00
— de Sainte-Scholastique	5.00
— de Cartierville	4.00
— de Varennes	5.00
— de Villeray	16.10
Ecole de Bordeaux	3.50
— Sainte-Cécile	5.00
Couvent de Saint-Martin	3.00
Pensionnat Saint-Basile	10.00
Externat de Saint-Laurent	8.00
Pensionnat de Saint-Laurent	33.00
Soeurs de la Providence :	
Asile Saint-Vincent-de-Paul	5.00

Asile Providence	5.00
Maison de la Providence	2.00
Hôpital des Incurables	10.00
— Saint-Jean-de-Dieu	10.00
— Hôpital Saint-Joseph (Lachine)	2.00
Hospice Auclair	5.00
— Bourget	5.00
— Drapeau (Sainte-Thérèse)	5.00
— Gamelin	5.00
— Notre-Dame (L'Assomption)	2.00
— N.-D.-des-Sept-Douleurs (Laprairie)	5.00
— de la Providence (Maisonneuve)	5.00
Institution des Sourdes-Muettes : communauté	16.00
— — collectes	25.78
Jardin d'Enfance Saint-André	5.00
Orphelinat Saint-Alexis	5.00
Providence (Lac Masson)	2.00
— (Sainte-Adèle)	2.00
— (Saint-Enfant-Jésus)	5.00
— (Sainte-Geneviève)	2.00
Salle d'Asile Saint-Vincent-de-Paul	5.00

Religieuses du Sacré-Coeur :

Académie Sacré-Coeur, rue Saint-Alexandre	15.00
Pensionnat (Sault-au-Récollet)	50.00

Filles de la Sagesse :

Hôpital Sainte-Justine	5.00
Maison de Dorval	2.00

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Diocèses de Reims et Arras	Sinistrés de l'Ontario	Séminaristes pauvres	Marins britanniques
Ville et banlieue									
Cathédrale Saint-Jacques (Montréal)	$10.14	$ 3.00	$38.55	$37.76	$11.70	$19.50	145.00	$22.98	$29.71
Notre-Dame (St-Nom-de-Marie) —	16.41	41.31	112.38	27.45	11.05	96.45	60.50	61.50	41.50
La Présentation (Dorval) . —	4.00	6.00	1.25	13.00	6.00	18.00	45.00	5.00	15.00
La Visitation (Slt-au-Récollet) —	7.00	16.20	10.05	36.00	14.18	36.00	45.00	9.60	9.70
N.-D.-des-Anges (Cartierville) —	.67	2.03	5.20	3.25	.57	7.26	6.00	1.65	7.00
Notre-Dame-de-Grâces . . —	17.00	27.83	29.40	36.80	17.20	33.66	91.75	17.00	42.00
Notre-Dame-des-Neiges . . —	8.05	12.00	20.00	17.00	7.10	38.00	37.50	9.00	8.00
N.-D.-des-Sept-Doul. (Verdun) —	6.00	10.00	22.00	15.25	8.00	21.00	100.00	10.00	12.00
N.-D.-des-Viet. (P. Terminal) —	2.50	3.00	2.00	9.00	3.00	5.00	12.00	4.00	4.30
Notre-Dame-du-Bon-Conseil . —	3.47	9.03	3.89	13.41	8.50	16.34	35.00	7.28	8.46
N.-D.-du-St-Rosaire (Villeray) —	6.50	14.00	15.00	17.00	7.00	40.00	65.00	6.15	10.00
Notre-Dame-du-Mont-Carmel —	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3.55	.....	.....
N.-D.-du-Perpétuel-Secours . —	2.00	4.00	2.00	12.00	4.50	12.00	20.00	5.00	7.00
Notre-Dame-de-la-Défense . —	1.55	3.25	1.00	4.80	1.25	2.35	5.00	1.75	1.50
La Nativité de la B.V.M. (Hoc.) —	9.85	28.24	20.64	53.84	13.50	60.00	80.00	15.00	50.00
Sacré-Coeur . . . . . —	10.00	10.00	41.00	60.50	10.00	88.00	100.00	74.34	10.00

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Diocèses de Reims et Arras	Sinistrés de l'Ontario	Séminaristes pauvres	Marins britanniques
Sainte-Agnès . . . . (Montréal)	$ 6.10	$19.00	$18.00	$21.27	$ 8.47	$73.26	$20.00	$23.07	$11.43
Saint-Alphonse . . . . —	2.65	6.00	10.50	9.27	15.00	7.80	3.60	3.85	3.41
Saints-Anges (Lachine) . . —	13.00	18.00	10.00	37.50	17.00	80.00	76.00	18.00	13.00
Sainte-Anne . . . . . —	8.19	20.80	15.75	23.00	7.04	29.48	25.27	16.00	15.75
Sainte-Anne-de-Bellevue . . —	1.85	8.20	.....	15.58	3.31	30.00	24.39	4.58	10.91
Saint-Anselme . . . . . —	.....	.....	.....	.....	.....	15.13	11.92	.....	4.64
Saint-Antoine . . . . . —	10.00	10.00	15.00	25.00	10.00	35.00	32.00	20.00	35.00
Saint-Arsène . . . . . —	4.00	3.00	1.50	6.00	3.75	3.00	12.00	8.00	.....
Saint-Bernardin . . . . —	3.06	3.92	2.70	5.68	2.09	4.70	6.94	1.90	2.15
Sainte-Brigide . . . . . —	8.00	10.00	40.00	20.00	8.00	15.00	110.00	10.00	15.00
Sainte-Catherine . . . . —	8.03	23.33	41.05	52.58	7.00	75.00	142.00	9.00	55.00
Sainte-Cécile . . . . . —	1.30	2.09	2.00	6.04	1.10	4.41	5.00	1.75	3.05
Saint-Charles . . . . . —	6.35	12.50	6.05	36.75	6.50	12.50	45.00	7.75	12.00
Sainte-Claire (Tétraultville) —	13.85	21.26	9.25	22.25	10.00	51.00	20.52	16.00	12.20
Saint-Clément (Maisonneuve) —	10.05	17.02	100.31	12.05	....	37.00	76.00	14.25	12.70
Sainte-Clotilde . . . . —	4.70	7.55	15.04	21.75	5.25	10.40	67.80	6.00	5.60
Sainte-Cunégonde . . . . —	10.00	15.00	5.00	30.00	10.00	86.00	90.00	12.00	60.00
Saint-Denis . . . . . —	7.40	17.88	48.75	19.87	6.15	27.50	27.75	15.20	7.50
Saint-Dominique . . . . —	1.05	8.25	4.42	14.03	6.64	6.76	9.50	6.50	5.06
Saint-Edouard . . . . . —	6.00	21.53	15.00	50.48	6.00	53.23	150.00	21.70	7.18

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Diocèses de Reims et Arras	Sinistrés de l'Ontario	Séminaristes pauvres	Marins britanniques
Ste-Elisabeth-du-Portugal (Montréal)	$ 9.90	$13.00	$12.75	$25.45	$13.30	$19.75	$75.00	$12.40	$10.10
Saint-Enfant-Jésus . . . —	12.13	40.56	72.39	34.78	10.31	24.85	187.50	17.39	9.83
S.-Enfant-Jésus (Pte-aux-Tr.) —	9.11	12.45	17.29	19.21	11.90	51.45	51.65	12.85	35.00
Saint-Etienne . . . . . —	5.20	17.50	5.25	16.20	6.25	12.00	45.00	21.00	.....
Saint-Eusèbe . . . . . —	7.00	34.00	40.15	20.00	12.00	36.00	59.00	15.00	13.50
St-François-d'Assise (L.-Pte) —	10.00	15.00	7.92	28.30	11.00	21.45	50.00	21.70	25.12
Saint-François-Solano . . . —	4.10	4.10	.....	7.91	5.25	6.27	11.45	6.39	5.70
Saint-Gabriel . . . . . —	7.45	7.00	3.65	32.80	15.70	25.00	20.00	18.65	15.35
Sainte-Geneviève . . . . —	10.02	12.00	12.00	20.50	12.00	23.00	23.00	7.45	14.25
Saint-Georges . . . . . —	18.00	8.00	20.00	42.50	12.00	25.00	35.00	8.00	5.00
Sainte-Hélène . . . . . —	5.30	10.85	.....	15.51	8.40	12.30	19.26	7.60	5.25
Saint-Henri . . . . . —	6.11	17.55	8.25	100.41	11.19	40.00	162.00	34.00	17.58
Immaculée-Conception . . —	21.18	41.55	127.56	68.07	26.41	136.75	112.14	32.80	23.00
Saint-Irénée . . . . . —	2.80	4.60	5.10	6.70	3.20	22.64	52.00	4.50	7.75
Saint-Jacques . . . . . —	40.00	27.00	154.00	110.00	50.00	60.00	110.00	53.00	57.00
Saint-Jean-Baptiste . . . —	11.63	39.51	72.49	33.13	13.39	22.18	133.66	13.17	42.78
Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle —	5.25	10.44	4.97	18.49	5.00	7.15	25.30	5.40	5.39
Saint-Jean-Berchmans . . —	1.56	5.44	15.21	4.72	1.88	7.18	12.07	1.79	2.27
Saint-Jean-de-la-Croix . . —	3.40	6.00	4.65	17.45	2.80	10.84	20.62	6.20	7.05
Saint-Joachim (Pointe-Claire) —	6.08	7.22	2.27	14.88	6.04	28.00	41.07	6.03	7.20

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Diocèses de Reims et Arras	Sinistrés de l'Ontario	Séminaristes pauvres	Marins britanniques
St-Joseph (306 Richmond) (Montréal)	$ 8.00	$16.00	$10.00	$15.50	$ 7.00	$13.50	$80.00	$12.00	$ 5.00
Saint-Joseph (Riv.-des-Prairies) —	1.80	2.50	2.40	7.05	3.50	7.50	10.00	3.10	11.50
Saint-Joseph (Bordeaux) . —	10.60	6.50	21.00	25.52	10.13	20.86	27.10	12.38	11.45
Saint-Laurent . . . . . —	10.50	52.00	18.08	37.00	14.00	64.00	90.00	15.00	10.00
Saint-Léon-de-Westmount . —	1.16	1.33	5.36	7.05	2.17	82.14	76.00	14.36	23.23
Saint-Léonard-de-Port-Maurice —	5.00	5.00	22.00	12.00	6.00	7.70	16.00	6.00	7.80
Saint-Louis-de-France . . —	14.53	36.10	76.69	19.82	5.21	44.50	235.00	18.58	26.70
Saint-Louis-de-Gonzague . . —	2.75	3.50	1.80	7.85	3.75	11.00	11.00	10.00	17.00
Sainte-Madeleine . . . . —	3.09	3.96	5.82	19.05	4.11	18.13	15.60	7.30	5.60
Saint-Marc . . . . . —	2.00	3.98	4.20	4.51	1.89	4.40	6.85	3.66	1.19
Saint-Michel . . . . . —	7.12	8.56	2.73	16.63	6.80	9.32	50.00	11.82	16.12
Saint-Nicolas (Ahuntsic) . —	5.00	4.75	9.20	10.25	6.00	13.10	35.00	4.50	3.25
Saint-Paschal-Baylon . . . —	5.14	4.34	5.27	8.25	4.50	14.31	15.00	4.50	6.24
Saint-Patrice . . . . . —	12.35	8.66	15.00	38.41	17.34	146.57	186.00	20.41	17.24
Saint-Paul . . . . . —	7.50	12.75	20.45	19.75	7.70	17.50	50.00	11.35	13.80
Sainte-Philomène (Rosemont) —	2.65	3.75	2.35	8.75	2.15	19.45	18.65	5.47	21.57
Saint-Pierre (Oblats) . . . —	13.58	32.69	39.82	23.45	.....	19.70	130.00	22.45	23.88
Saint-Pierre-aux-Liens . . —	6.00	22.15	3.00	15.40	6.75	19.50	25.00	13.60	15.00
Saint-Pierre-Claver . . . —	6.26	21.47	31.11	18.40	8.90	50.00	86.00	24.00	26.00
Saint-Rédempteur . . . —	3.55	10.90	11.40	9.45	3.00	30.00	50.00	3.00	4.65

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Diocèses de Reims et Arras	Sinistrés de l'Ontario	Séminaristes pauvres	Marins britanniques
Saint-Stanislas-de-Kostka (Montréal)	$20.00	$24.32	$46.10	$55.00	$20.00	120.00	100.00	$30.00	$40.00
Saint-Thomas-d'Aquin . . —	4.11	6.80	2.91	16.16	4.61	9.80	13.55	6.79	8.73
T.-S.-Nom-de-Jésus (Maison.) —	11.00	19.00	30.00	107.08	12.00	70.00	139.00	15.00	18.93
T.-S.-Sacrement (Parc Dominion)—	1.00	2.00	14.50	13.00	2.00	10.00	30.00	10.00	5.00
Saint-Viateur (Outremont) . —	43.00	33.78	87.73	112.00	50.00	225.00	227.00	26.50	18.25
Saint-Victor . . . . . —	3.25	9.40	3.10	3.50	2.50	7.73	24.50	6.39	.....
Saint-Vincent-de-Paul . . —	7.40	20.50	100.00	47.00	6.50	20.00	75.00	21.00	10.00
Saint-Wilbrod . . . . . —	3.00	6.00	3.00	14.50	7.00	5.00	7.00	8.00	3.00
Saint-Zotique . . . . . —	16.25	18.00	15.50	38.75	12.00	52.00	106.25	21.50	16.00
Particuliers	.....	.....	6.50	1.00	.....	24.00	7.00	12.00	.....
Communautés									
RR. PP. du Saint-Sacrement . . .	15.00	20.00	5.00	45.00	25.00	50.00	187.75	20.00	25.43
Soeurs de la Providence (S.-Muettes)	9.76	9.56	9.37	16.03	9.25	22.80	37.29	12.67	15.15
— du Bon-Pasteur (Ville) . .	3.00	3.00	.....	6.60	3.00	16.00	15.00	3.40	4.15
— de l'Hôtel-Dieu	6.00	5.00	12.75	19.18	8.14	31.00	9.75	10.00	13.00
— de la Miséricorde	2.50	4.00	1.00	8.13	4.00	15.00	5.57	2.90	5.97
Diverses institutions religieuses .	.....	10.00	50.50	15.50	.....	743.85	565.02	8.50	16.13
Mission syrienne	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	19.10

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université Laval	Ruthènes	Diocèses de Reims et Arras	Sinistrés de l'Ontario	Séminaristes pauvres	Marins britanniques
Campagne — Rive-Nord									
L'Annonciation (Oka)	$ 4.18	$ 3.70	$17.00	$12.00	$ 5.38	$15.00	$20.00	$ 5.00	$ 5.00
L'Assomption	12.00	13.00	18.00	26.50	12.00	35.00	52.00	13.00	18.00
La Purification (Repentigny)	4.00	5.13	14.00	7.67	4.00	7.80	16.00	.....	.....
Sainte-Adèle	2.93	10.52	47.50	9.15	5.00	11.45	48.00	3.47	6.50
Sainte-Anastasie (Lachute)	2.50	4.82	10.50	7.50	2.50	30.00	50.00	2.50	5.00
Sainte-Anne-des-Plaines	6.46	14.00	8.30	24.60	7.00	35.00	35.00	13.00	11.55
Saint-André-d'Argenteuil	2.85	2.90	8.90	6.15	3.25	3.60	6.10	4.40	4.00
Saint-Augustin	5.00	14.00	16.50	9.05	5.80	17.75	15.00	5.10	9.00
Saint-Benoît	2.10	14.00	6.00	3.75	1.75	16.50	20.00	1.75	8.00
Saint-Canut	3.00	2.00	3.00	5.15	4.60	4.75	12.25	1.70	2.65
Saint-Charles-Borromée (Lachenaie)	3.00	5.00	20.00	7.50	3.00	5.00	10.00	4.00	2.15
Saint-Christophe	1.00	1.00	2.00	2.89	1.14	1.40	1.20	1.40	1.00
Saint-Colomban	.80	1.50	1.00	4.00	1.00	2.20	2.00	1.00	1.00
Sainte-Dorothée	6.00	4.30	10.40	11.00	3.90	.....	10.00	4.30	7.50
Saint-Elzéar	1.38	2.57	7.95	3.88	1.80	6.74	8.45	2.37	2.83
Saint-Eustache	6.00	8.00	1.00	21.83	4.00	14.33	9.50	6.18	11.80
Saint-François-de-Sales	2.83	4.25	10.75	14.00	5.00	10.00	8.00	3.22	4.00
Saint-Gérard-Magella (Vaucluse)	2.25	1.75	16.00	2.95	1.20	3.90	4.75	2.60	3.40
Saint-Hermas	2.26	3.60	9.60	5.58	2.67	9.00	13.31	2.99	5.07
Saint-Hippolyte	1.00	1.80	3.00	2.70	1.50	2.00	.....	1.00	1.50

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Diocèses de Reims et Arras	Sinistrés de l'Ontario	Séminaristes pauvres	Marins britanniques
Saint-Janvier	$ 4.50	$ 8.00	$10.00	$ 9.35	$ 7.75	$15.00	$30.00	$ 3.25	$13.25
Saint-Jérôme	11.25	17.00	10.00	26.20	13.20	30.00	75.00	17.00	15.50
Saint-Joseph-du-Lac	1.45	2.50	6.92	7.35	2.50	7.42	7.71	2.39	3.67
Saint-Louis-de-Terrebonne	10.45	15.00	15.00	24.00	10.00	45.00	40.00	10.00	25.00
Sainte-Lucie	4.00	5.10	6.55	3.15	.....	10.00	10.00	.....	5.00
Sainte-Marguerite (Lac Masson)	2.00	.55	3.45	4.75	.....	7.00	.....	2.75	1.50
Saint-Martin	5.00	7.00	5.00	11.25	5.00	15.00	65.00	5.00	5.75
Sainte-Monique	2.95	8.30	7.00	6.00	2.37	8.50	12.00	2.50	4.05
Saint-Paul-l'Ermite	3.00	8.00	11.50	5.46	6.00	12.00	18.00	3.42	5.50
Saint-Placide	2.52	2.06	3.15	4.50	2.02	4.74	16.34	1.83	1.05
Saint-Raphaël (Ile-Bizard)	2.80	2.05	4.00	4.80	1.37	9.00	10.15	1.50	3.00
Sainte-Rose	10.00	10.00	15.00	17.00	10.00	23.00	60.00	5.00	23.25
Saint-Sauveur	4.65	4.25	7.75	10.50	5.25	7.50	27.00	3.00	5.00
Sainte-Scholastique	10.00	9.00	26.50	20.55	16.80	29.00	92.00	16.35	19.00
Saints-Simon et Jude	5.09	5.00	12.00	14.20	8.11	12.00	18.50	10.00	5.00
Sainte-Sophie	2.37	1.00	2.35	4.76	2.91	1.69	2.00	1.00	1.47
Saint-Sulpice	2.05	3.75	11.00	4.05	4.30	4.53	13.00	2.00	5.34
Sainte-Thérèse	17.50	15.00	14.50	74.65	26.00	51.00	70.00	20.00	23.57
Saint-Vincent-de-Paul (Ile-Jésus)	17.00	16.75	5.50	30.75	17.00	20.50	64.25	18.00	20.00
Chapelle Lorette (Srs du B.-Pasteur)	1.25	6.82	5.18	8.55	3.55	20.00	20.10	2.66	5.00
Mont-Rolland (Chapelle)	.....	.....	.....	6.51	9.50	12.80	.....	10.53	9.16

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Diocèses de Reims et Arras	Sinistrés de l'Ontario	Séminaristes pauvres	Marins britanniques
Campagne — Rive-Sud									
La Nativité de la B.V.M. (Laprairie)	$ 9.00	$15.00	$20.00	$31.60	$15.00	$85.00	$40.00	$11.75	$20.00
Notre-Dame-Auxiliatrice	4.55	6.50	2.50	5.33	3.40	17.00	10.00	4.25	5.00
Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Lacolle)	3.30	3.60	5.69	6.60	2.90	19.00	16.00	2.25	3.25
Saint-Amable	.....	2.05	6.45	3.75	1.50	3.00	2.00	2.00	2.50
Sainte-Anne (Varennes)	10.50	10.00	46.08	9.00	.....	25.00	34.00	7.00	10.50
Saint-Antoine (Longueuil) . . .	9.25	15.00	60.00	17.00	11.05	18.00	120.00	8.50	9.30
Saint-Basile-le-Grand	2.60	2.60	5.21	7.35	1.85	12.10	17.50	2.20	5.00
Saint-Bernard (Lacolle-Sud) . .	2.00	1.90	5.10	3.50	1.60	10.00	10.00	1.43	3.00
Saint-Blaise	2.50	5.75	22.00	7.30	3.00	10.00	19.00	2.50	5.00
Saint-Bruno	1.55	2.21	1.50	5.00	2.95	8.50	10.00	2.20	7.25
Saint-Coeur-de-Marie	2.76	4.49	15.00	3.51	2.72	3.88	17.43	1.32	3.02
Saint-Constant	4.80	4.65	15.00	10.40	.....	32.00	30.00	5.48	4.25
Saint-Cyprien	8.08	8.03	18.73	19.50	7.86	33.37	35.70	9.05	21.36
Saint-Edouard	2.00	3.00	18.00	8.25	2.75	9.00	13.00	2.25	12.00
Sainte-Famille (Boucherville) . .	9.83	12.86	54.75	17.45	6.50	22.00	95.20	17.62	8.50
Saint-Frs-Xavier (Caughnawaga) .	1.60	6.60	2.48	9.50	5.55	5.98	22.75	3.74	13.00
Saint-François-Xavier (Verchères) .	1.84	4.00	16.00	10.17	4.73	13.00	40.00	3.00	11.25
Saint-Georges (Montréal-Sud) . .	.51	1.58	2.76	1.63	.56	1.13	1.21	.63	.65
Saint-Hubert	5.50	6.50	15.00	14.00	7.50	13.00	20.00	6.50	8.25

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du carême	Université Laval	Ruthènes	Diocèses de Reims et Arras	Sinistrés de l'Ontario	Séminaristes pauvres	Marins britanniques
Saint-Isidore	$ 6.53	$ 7.17	$54.09	$15.25	$ 7.51	$17.32	$33.43	$ 6.75	$15.12
Saint-Jacques-le-Mineur	9.00	18.00	20.00	17.55	14.60	13.25	40.00	20.35	17.00
Saint-Jean	10.00	22.00	15.00	42.75	11.75	50.00	27.00	15.00	20.00
Saint-Josaphat	.....	.....	.....	.....	.....	.....	17.00	.....	2.15
Saint-Joseph (Chambly-Bassin)	5.00	9.65	45.28	24.35	10.82	21.82	62.94	.....	10.20
Sainte-Julie	4.70	4.80	12.50	8.83	3.27	6.38	18.20	3.22	7.00
Saint-Lambert	3.73	5.82	8.79	11.74	5.33	15.00	30.00	2.50	5.53
Saint-Luc	2.00	4.00	5.00	6.00	2.00	23.00	25.00	2.65	7.00
Sainte-Marguerite (L'Acadie)	2.98	3.90	7.88	10.42	4.37	13.70	20.00	3.20	6.94
Saint-Michel-de-Napierville	4.09	3.33	14.58	3.50	3.00	6.00	13.75	2.86	11.00
Saint-Patrice (Sherrington)	4.75	3.10	1.20	4.50	4.70	10.00	8.90	2.55	4.00
Saint-Paul (Ile-aux-Noix)	1.60	1.41	8.15	5.60	1.85	7.00	13.19	1.50	3.00
Saint-Philippe	4.95	3.08	13.00	9.32	2.08	5.29	24.03	3.20	3.25
Saint-Remi	9.20	12.60	46.00	17.59	8.27	51.40	65.00	10.45	12.00
Sainte-Théodosie	1.88	2.07	5.12	2.19	1.41	1.24	7.25	1.90	2.44
Très-Sainte-Trinité (Contrecoeur)	6.00	6.50	23.00	14.00	5.00	10.00	25.00	10.00	7.00
Saint-Valentin	2.15	3.40	8.40	7.75	3.20	10.00	20.00	2.35	6.00

No 124

LETTRE PASTORALE

DE

MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

SUR L'ŒUVRE DE LA SAINTE-ENFANCE

PAUL BRUCHESI, par la grâce de Dieu et du Siège apostolique, archevêque de Montréal.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de notre diocèse, salut, paix et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nos très chers frères,

Quelque fréquents que soient les appels faits à notre charité, quelque nombreux que soient les besoins de nos institutions diocésaines ou nationales, nous ne serions pas vraiment dignes de notre titre de catholiques, si nous allions négliger les oeuvres d'un caractère tout apostolique, celles qui ont pour objet la diffusion de la vérité et de la grâce au sein des peuples infidèles, le salut des âmes et la gloire de Dieu. Il n'en est pas que l'Eglise loue et bénit avec une plus maternelle tendresse.

Une de ces oeuvres est celle de la Sainte-Enfance. Ne vous étonnez donc pas, nos très chers frères, si nous venons aujourd'hui faire entendre notre voix en sa faveur, car vous ne pouvez pas ne pas l'aimer, ne pas vous intéresser à son succès; et à l'heure présente, elle a vraiment besoin de votre sympathie.

Comme son aînée, l'oeuvre de la Propagation de la Foi, elle est d'origine française. Elle fut fondée en 1843, par Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy, qui vint en notre pays, vous le savez, prêcher avec une éloquence dont les anciens se souviennent encore, la croisade de la tempérance.

"Elle unit les enfants chrétiens, dès leur âge le plus tendre, au divin Enfant Jésus, et leur fait faire, en vue de cet auguste modèle, et dans la mesure de leurs forces, le plus grand acte d'amour du prochain. Cet acte consiste pour eux, et c'est là le but spécial de l'oeuvre, à coopérer effectivement et persévéramment au salut des milliers d'enfants qui, en Chine et dans d'autres pays, sont si brutalement abandonnés par leurs parents païens, et à procurer à ces pauvres petits êtres, par leurs aumônes et par leurs prières, la grâce du saint baptême et le bonheur d'une éducation chrétienne." [1]

A peine sortie du coeur du vaillant apôtre, elle fut accueillie avec enthousiasme, approuvée par Grégoire

[1] Beringer: *Œuvre de la Sainte-Enfance*, p. 435.

XVI, enrichie d'indulgences et se répandit dans le monde entier.

En 1856, Pie IX l'honorait d'un Bref dans lequel il disait: " En invitant les enfants à travailler dans la mesure de leurs ressources au salut de ces pauvres petits abandonnés, elle leur procure par cet acte de charité, l'occasion de témoigner la reconnaissance qu'ils doivent à Dieu pour la grâce privilégiée par laquelle le Seigneur a daigné les appeler à la lumière de la foi. En allumant dans le coeur des enfants les premières étincelles de la charité, elle y fait pénétrer les vrais sentiments d'une miséricordieuse compassion et les dispose à s'attacher plus tard à l'oeuvre pieuse de la Propagation de la Foi."

Léon XIII s'est plu souvent à l'encourager et à la bénir: " Je voudrais, disait-il, en 1882, voir tous les enfants du monde catholique, membres de cette belle oeuvre de la Sainte-Enfance. "

Pie X n'avait pas d'autres sentiments et ne tenait pas un autre langage. Le 7 décembre 1913 il écrivait: "Dans le vif désir de savoir tous les enfants catholiques agrégés à la pieuse et très salutaire association de la Sainte-Enfance, ce qui contribuera admirablement à leur bonne éducation, et attirera sur leurs familles les meilleures grâces célestes, Nous leur accordons de tout coeur, ainsi qu'à leurs bien-aimés parents, la bénédiction apostolique. "

Dans un éloquent discours, prononcé au Vatican, le

18 juin 1916, Sa Sainteté Benoît XV laissait ainsi parler son coeur :

" Ce n'est pas à tort qu'on a donné le nom de petits sauveurs aux enfants inscrits dans la Sainte-Enfance...

" Si l'on considère la grandeur des résultats qu'ils peuvent assurer, il ne faut pas appeler de petits sauveurs, mais de véritables apôtres, ceux qui arrachent, chaque année, des milliers d'enfants à la cupidité de parents inhumains, ou ceux qui procurent l'eau régénératrice du baptême à tant d'enfants qui, sans l'oeuvre de la Sainte-Enfance, n'auraient pu obtenir le salut éternel...

Une mère, soucieuse du bien de ses fils, ne devrait pas tarder à les inscrire dans l'oeuvre de la Sainte-Enfance. Que les directeurs de collèges, que les chefs d'institutions ne tardent point à faire inscrire tous leurs élèves en cette oeuvre hautement méritante et bienfaisante... "

Peu de temps après son élection, Sa Sainteté avait tenu à faire sien, le voeu de son regretté prédécesseur :

" Nous désirons, disait-il, voir augmenter les membres de l'association de la Sainte-Enfance, et, de grand coeur, Nous accordons la bénédiction apostolique au bien méritant directeur général de l'importante association et à tous ceux qui seconderont son zèle. "

Cette oeuvre, nos très chers frères, a toujours été très populaire chez nous. Nos vénérés prédécesseurs, Mgr Bourget et Mgr Fabre lui ont donné leurs meilleurs encouragements. Ce qu'elle a fait de bien dans le monde,

avec son petit sou de chaque mois, tient presque du prodige. On peut en juger par les statistiques suivantes mises sous les yeux de Léon XIII, à l'occasion de son jubilé épiscopal :

" Il est de toute justice, Très Saint-Père, que nous présentions à Votre Sainteté, comme l'offrande de notre gratitude et de notre piété filiale, ces innombrables âmes sauvées par le petit sou de la Sainte-Enfance, ces *douze millions d'enfants païens, baptisés dans ces cinquante dernières années*, en Asie, en Océanie, en Afrique, ces *cent cinquante mille enfants* qui, *chaque année*, se renouvellent dans les *cinq mille établissements entretenus*, sur toutes les terres idolâtres, aux frais de notre Oeuvre, et grâce à ces humbles aumônes mensuelles, dont beaucoup sont le fruit de généreux sacrifices et qui, de 1843 à 1893, atteignent *le chiffre de quatre-vingt-cinq millions.* " (*Annales* d'avril 1893, p. 97-99.)

Il faut le dire cependant, le zèle de nos populations pour cette oeuvre admirable semble s'être ralenti dans ces dernières années. D'autres oeuvres locales, importantes et urgentes nous ont peut-être distraits de la première. L'organisation d'autrefois a été ça et là négligée et abandonnée : le temps est venu de la reprendre et de la faire plus active que jamais. En effet, le Souverain Pontife, craignant de voir cette oeuvre comme tant d'autres, exposée à souffrir de la guerre et privée, d'ici longtemps peut-être, des secours qui lui venaient des

catholiques de l'Europe avec une si magnifique abondance, s'est tourné vers les évêques des Etats-Unis et du Canada, pour les prier d'en faire l'objet de leur sollicitude et de leur zèle. Cette invitation si honorable, il nous semble que c'est le Christ lui-même qui nous la fait, par la bouche de son vicaire ici-bas, et nous vous demandons, nos très chers frères, votre assistance efficace afin que nous puissions y répondre dignement.

Oui, l'oeuvre de la Sainte-Enfance va s'établir partout dans notre généreux diocèse, et nous avons la confiance qu'elle reverra ses plus beaux jours. La puissante armée des petits apôtres de Jésus va se reconstituer.

Parmi nos nombreuses et bienfaisantes communautés religieuses, il en est une, fondée il y a quelques années, à Montréal, sous l'inspiration d'un prêtre aussi pieux que distingué, l'abbé Gustave Bourassa, et qui a pour but de se dévouer aux missions étrangères: c'est celle des soeurs missionnaires de l'Immaculée-Conception. Le pape Pie X lui-même lui a donné le beau nom qu'elle porte. Elle s'est développée rapidement. Elle a vu venir à elle, de toutes les parties de la Province, de courageuses jeunes filles, désireuses de consacrer leur vie au plus noble des apostolats. Elle compte actuellement soixante-douze membres. Elle n'a pas tardé à traverser l'Océan Pacifique et s'est établie en Chine, à Canton. Là, elle a la charge de crèches pour les nouveaux-nés. Elle a même accepté, dans l'île Saint-Paul, la direction d'une léprose-

rie considérable. Elle se donne à toutes les plus belles oeuvres de charité. On lui doit déjà un grand nombre de conversions, et c'est par milliers que se comptent les pauvres petits êtres délaissés, recueillis et baptisés par ses soins. Ce n'est pas tout : deux religieuses, après avoir parfaitement appris la langue chinoise, sont revenues au pays et travaillent avec un inlassable dévouement à l'évangélisation des chinois de notre ville.

C'est à ces soeurs de l'Immaculée-Conception, nos très chers frères, que nous confions tout spécialement l'oeuvre de la Sainte-Enfance dans le diocèse de Montréal. Cet honneur, il nous semble, leur revient de droit. M. l'abbé Lelandais, prêtre de Saint-Sulpice, veut bien continuer à remplir les fonctions de directeur, dont il est chargé depuis plusieurs années. Les soeurs missionnaires seront les ouvrières actives. Elles sont autorisées à aller dans les pensionnats et dans les écoles, à réunir des zélatrices, et à stimuler la ferveur des enfants, afin de les enrôler tous dans la sainte milice.

Messieurs les curés, nous n'en doutons pas, seront heureux de les aider dans leur tâche, en les faisant connaître, en les recommandant à la générosité de leurs paroissiens, et particulièrement des instituteurs et des institutrices qui sont sous leur juridiction. Les religieux et les religieuses, les maîtres et les maîtresses laïques leur feront aussi, nous en sommes sûr, le plus cordial accueil. La maison de ces missionnaires est située sur le chemin

Sainte-Catherine, à Outremont; c'est là que sera désormais le bureau de l'Oeuvre, et que toutes les aumônes recueillies devront être envoyées. Nous apporterons ainsi, nos très chers frères, une douce consolation au coeur du Souverain-Pontife et nous attirerons sur notre diocèse et notre pays les bénédictions de Dieu.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises et chapelles paroissiales et autres où se fait l'office public, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Montréal, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre chancelier, le vingt-six février, mil neuf cent dix-sept.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

Par ordre de Monseigneur,

ADÉLARD HARBOUR, prêtre,

chancelier

LETTRE DE NOTRE TRÈS SAINT SEIGNEUR BENOIT XV

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

aux archevêques et évêques du Canada

A notre cher fils Louis-Nazaire Bégin, cardinal-prêtre de la sainte église romaine, archevêque de Québec, et aux autres archevêques et évêques du Canada

---

BENOIT XV, PAPE

Notre cher fils,

Vénérables frères,

Salut et bénédiction apostolique.

La charge, qui Nous a été confiée d'En-Haut, de paître le troupeau du Seigneur, Nous est un puissant motif, lorsque s'élèvent entre les enfants de l'Eglise des dissentiments qui pourraient mettre en péril la paix et la concorde mutuelle, pour que Nous Nous efforcions, autant qu'il est en Nous, d'arriver à tout prix à les accommoder. Qu'y a-t-il en effet d'aussi pernicieux pour les intérêts catholiques, d'aussi étranger aux préceptes

divins et aux principes de l'Eglise, que de voir les fidèles du Christ divisés par des luttes de partis ?

Assurément *tout royaume divisé contre lui-même sera en proie à la désolation;* et du moment où le peuple chrétien cessera de ne faire qu'*un cœur et qu'une âme*, il s'éloignera peu à peu de cette charité qui est non seulement *le lien de la perfection*, [1] mais la principale et la première loi du christianisme, [2] puisque le Rédempteur du genre humain l'a donnée à ses disciples comme son testament, [3] puisqu'il a proclamé qu'elle serait le signe et la preuve de la vraie foi : *C'est en cela que tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres.* [4] A quoi il faut ajouter que ces dissensions, outre qu'elles s'éloignent absolument de l'esprit de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ont encore pour triste effet de détourner de plus en plus *ceux du dehors* du catholicisme, alors que, tout au contraire, la fraternelle union et la charité des catholiques a toujours été pour les étrangers une excitation puissante à entrer dans leur société.

Nous sommes conséquemment, vénérables Frères, extrêmement préoccupés de ce que, entre les catholiques

---

[1] *Coloss.*, III, 14.

[2] Math., XXII, 38-39.

[3] Jean. XIII, 34 ; XV, 12, 17 ; XVII, 11.

[4] Jean, XIII, 35.

de votre pays, dont par ailleurs la foi et la piété sont universellement reconnues, il s'est élevé depuis quelques années des dissensions, qui se sont aggravées de jour en jour et qui désormais sont devenues publiques, ainsi que Nous l'ont démontré plusieurs preuves certaines et que Vous-mêmes Nous en avez instruits.

La cause de ce dissentiment est fort claire. Parmi les catholiques Canadiens, les uns, originaires de France, parlent la langue française ; les autres, bien que d'origines diverses, se servent de la langue anglaise; de là entre eux contestation et dispute.

Les Franco-Canadiens affirment que tout se passe correctement dans leur province de Québec; mais dans l'Ontario et en d'autres endroits, où habitent des familles assez nombreuses de leur race, et, où la langue anglaise est en usage de par la loi de la province, ils se plaignent qu'on ne tienne pas équitablement compte de la langue française, ni dans le saint ministère, ni dans les écoles catholiques séparées.

Ce qu'ils veulent en conséquence, c'est que les prêtres qui administrent les paroisses soient choisis, d'après le nombre des catholiques de l'une ou l'autre langue, en sorte que, là où les Franco-Canadiens l'emportent en nombre, le curé soit de leur race et de leur langue, et que, dans les paroisses où ils ne sont qu'en un certain nombre, la langue française soit employée aussi bien que la langue anglaise pour la prédication et les autres mi-

nistères ecclésiastiques; et qu'enfin, dans les écoles séparées, on enseigne aux enfants la langue française d'une façon plus complète et plus en rapport avec leur propre manière.

De leur côté, les autres prétendent que, dans l'Ontario et dans les autres provinces de langue anglaise, les catholiques sont moins nombreux que les non-catholiques, bien que, en certains endroits, les Franco-Canadiens, l'emportent en nombre sur les catholiques de l'autre langue; ils disent donc que, pour la désignation des recteurs des églises, on doit tenir compte, d'une part des gens qui peuvent et qui doivent être amenés à la vraie religion, d'autre part de la langue qui est propre à la province, et enfin des autres conditions de lieux et de personnes, en sorte que la question ne saurait être tranchée uniquement par la considération du nombre prépondérant des familles catholiques. Ils ajoutent qu'il n'est pas rare de voir les prêtres franco-canadiens, ou insuffisamment instruits de la langue anglaise, ou la mettant au-dessous de leur propre langue; d'où il résulte que, dans l'exercice du saint ministère, ou bien ils ne réussissent que médiocrement, ou bien ils n'apportent pas le concours que réclament les besoins des localités. — Relativement aux écoles séparées, ils opposent que si la langue française était enseignée comme le demandent les Franco-Canadiens, la bonne instruction des enfants dans la langue anglaise, qui est celle de la province, en serait gravement compromise, et cela au préjudice des parents, qui

seraient obligés, ou bien de combler à leurs frais des lacunes de cet enseignement, pour que leurs enfants acquièrent une parfaite connaissance de l'anglais, ou bien de laisser de côté les écoles catholiques, et d'envoyer leurs enfants aux écoles publiques ou *neutres*, ce qui ne doit absolument pas être.

Ils disent enfin que ce système d'enseignement indisposerait facilement le gouvernement contre les écoles séparées; si, en effet, on pouvait leur reprocher, à ces écoles, de négliger l'utilité commune, l'avantage de la loi, concernant les écoles propres aux catholiques serait mis en péril, alors qu'il importe souverainement au bien de la religion que ce privilège soit sauvegardé.

Si seulement ces questions se traitaient avec calme et modération! Mais, comme si la race ou la religion elle-même était en cause, on les discute dans les journaux et les revues, dans les livres et les brochures, dans les conversations particulières et dans les réunions publiques, avec une telle âpreté que les esprits s'animent et s'échauffent, au point où le dissentiment entre l'un et l'autre parti devient chaque jour plus inguérissable.

Pour apporter à un si grand mal les remèdes opportuns, il Nous a paru bon de Vous faire part de Nos intentions, à Vous, vénérables Frères, que Nous savons être en union si étroite avec Nous. Soyez persuadés que Vous répondrez à Nos plus vifs désirs, si Vous faites tous vos efforts, pour obtenir que, grâce à l'esprit de paix et de

charité, l'accord et l'union se rétablisse entre les fidèles confiés à votre sollicitude. Nous faisons Nôtres les paroles de l'apôtre saint Paul: *Je vous conjure donc, mes frères, par le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de n'avoir tous qu'un même langage et de ne pas souffrir de schismes parmi vous; mais d'être tous affermis dans le même esprit et dans les mêmes sentiments...*[5] *Vous supportant mutuellement en charité; appliqués à conserver l'unité d'esprit, par le lien de la paix.* [6] Nous sommes en effet les fils du même Père, nous participons au même banquet céleste et aux mêmes Sacrements, nous sommes appelés à la même béatitude, *baptisés dans un seul Esprit, ...abreuvés d'un seul Esprit.* [7] *Car vous tous qui avez été baptisés dans le Christ, Vous avez été revêtus du Christ,* [8] *où il n'y a ni gentil, ni juif, ni circoncision, ni incirconcision (ni barbare ni Scythe), ni esclave, ni libre, mais où le Christ est tout en tous.* [9]

Que si les fidèles de votre pays, pour des raisons de race et d'origine, n'ont pas les mêmes manières de voir, *et angustiantur vasa carnis,* c'est-à-dire, que *la chair a des vues étroites,* il faut tout au contraire, selon le con-

[5] I *Cor.*, I, 10.

[6] *Eph.*, IV, 2-3.

[7] I *Cor.*, XII, 13.

[8] *Galat.*, III, 27.

[9] *Coloss.*, III, 11.

seil de saint Augustin, [10] *ut dilatentur spatia charitatis*, que la charité élargisse les coeurs. Mais si les dissentiments ne peuvent pas se résoudre complètement *ex aequo et bono* et par la seule loi de la charité, il y a dans l'Eglise des hommes placés par l'Esprit-Saint pour juger, et à la sentence desquels les fidèles doivent obéir, s'ils veulent appartenir à Jésus-Christ et ne point *passer pour des payens et des publicains*.

Ainsi donc la décision des controverses qu'ont entre eux les catholiques Canadiens touchant les droits de l'une et l'autre langue et leur emploi dans les édifices sacrés et dans leurs écoles catholiques, cette décision appartient aux évêques, surtout à ceux qui président aux diocèses où la lutte est plus ardente. C'est pourquoi Nous les exhortons à se réunir, à considérer et peser avec soin une matière si importante, et à statuer ensuite et décerner ce qu'ils croient juste et opportun, en ayant uniquement en vue la cause du Christ et le salut des âmes. Que si, pour n'importe quel motif, leur sentence ne peut pas régler et terminer la querelle, ils défèreront l'affaire à ce Siège Apostolique, qui, suivant les lois de la justice et de la charité, tranchera le débat de telle sorte, que les fidèles gardent à l'avenir, *comme il convient à des saints*, la paix et la bienveillance mutuelle.

En attendant, les journaux et les revues, qui se glori-

[10] *Serm. LXIX*, MIGNE, *P. L.*, t. 38, col. 440.

fient de l'appellation de catholiques, doivent s'abstenir d'alimenter la discorde parmi les fidèles ou de prévenir le jugement de l'Eglise; et si leurs rédacteurs gardent patiemment un modeste silence, s'ils s'appliquent même volontiers à calmer les esprits, ils auront bien mérité de leur profession. Les fidèles de leur côté doivent s'interdire de traiter cette question dans les réunions populaires, dans les assemblées, dans les congrès catholiques proprement dits; car il est presque impossible que les orateurs ne se laissent entraîner par l'esprit de parti et n'attisent par leurs discours la violence de l'incendie.

Ces prescriptions, que Nous dicte pour tous Vos diocésains Notre affection paternelle, le clergé doit les considérer comme lui étant premièrement et principalement adressées. Les prêtres en effet, devant se faire de coeur les modèles du troupeau, il leur siérait fort mal de se laisser emporter par ces luttes de rivalités et de jalousies. C'est pourquoi Nous leur recommandons très affectueusement d'être les premiers parmi leurs ouailles, pour la modération et la bienveillance, pour le respect à l'égard des évêques et enfin pour l'obéissance, principalement dans les matières qui appartiennent à la justice et à la discipline de l'Eglise, et qui sont du domaine propre de sa juridiction.

Assurément le bien spirituel et la concorde des catholiques de l'une et de l'autre langue gagneront beaucoup, si tous les prêtres possèdent parfaitement l'un et l'autre idiôme. Aussi avons-nous appris avec une très grande

satisfaction, que dans plusieurs séminaires on a établi comme règle que les séminaristes s'exercent à très bien parler le français et l'anglais ; et Nous voudrions que cet exemple fût suivi dans tous les autres séminaires. Quant aux prêtres qui vaquent au saint ministère, ils doivent s'appliquer à acquérir la connaissance et l'usage des deux langues ; et mettant de côté tout esprit de parti, ils devraient se servir tantôt de l'une tantôt de l'autre, suivant les besoins des fidèles.

Maintenant, pour ce qui est des écoles catholiques de l'Ontario, comme la lutte sur ce point est plus vive, il convient d'en parler plus en détail.

Personne ne niera que le gouvernement de l'Ontario est dans son droit en exigeant que la langue anglaise, qui est celle de la province, soit enseignée aux enfants dans les écoles ; de même les catholiques de l'Ontario, demandent avec raison, que dans les écoles séparées cet enseignement soit donné avec assez de perfection, pour que leurs enfants se trouvent dans les mêmes conditions, que ceux des non-catholiques qui fréquentent les écoles *neutres*, et ne soient pas moins en état soit d'aborder les écoles supérieures, soit d'arriver aux emplois civils. On ne saurait d'autre part refuser aux Franco-Canadiens qui habitent cette province le droit de réclamer, quoique dans une proportion convenable, que dans les écoles, où leurs enfants sont en un certain nombre, la langue française soit enseignée ; et l'on ne peut assurément leur faire un reproche de défendre ce qui leur tient tant à coeur.

Toutefois les catholiques de ce pays doivent bien se rappeler, que ce qui importe souverainement et avant tout, c'est qu'il y ait des écoles catholiques, et qu'elles ne soient sous aucun prétexte mises en danger de disparaître.

Il faut en effet que, tout en étant formés à la connaissance des lettres humaines, les enfants apprennent aussi à garder la foi catholique, à faire profession de la doctrine de Jésus-Christ et à en observer religieusement la loi : c'est ce qu'exige absolument l'amour de nos enfants, le bien de la Religion et la cause même de Christ.

Comment arriver maintenant à concilier ces deux choses, l'enseignement complet de la langue anglaise et un enseignement convenable de la langue française aux enfants Franco-Canadiens? Il est évident que s'il s'agit des écoles soumises à l'autorité du gouvernement, la question ne pourra pas être réglée en dehors de lui. Rien n'empêche cependant que les évêques, s'inspirant de leur zèle pour le salut des âmes, s'emploient avec sagesse et activité pour faire prévaloir des conseils de modération, et pour faire attribuer à chacune des parties ce qui est juste et équitable.

Au reste, vénérables Frères, ayant la plus grande confiance dans votre foi et votre dévouement, Vous sachant si pénétrés de vos obligations et si préoccupés du compte que Vous aurez à rendre au Souverain Juge, Nous tenons pour certain, que Vous n'omettrez rien de ce qui pourra

être tenté, pour éloigner tout dommage et ramener la paix. Appliquez donc vos pensées et vos soins, à faire que *tous ne soient qu'un, et qu'ils soient consommés dans l'unité*, ainsi que le Divin Maître en a fait sa doctrine et sa prière, au moment où Il allait se livrer pour nous à la mort sur la croix. Qu'elles s'impriment dans les âmes de vos diocésains, ces paroles de l'apôtre: *Soyez un seul corps et un seul esprit, comme vous avez été appelés à une seule espérance dans votre vocation. Il y a un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême, un seul Dieu et Père de tous, qui est au-dessus de tous et au milieu de toutes choses et en nous tous.* [11] Et que dans cette mutuelle union les fidèles soient *bons les uns envers les autres, miséricordieux, se pardonnant mutuellement,comme Dieu lui-même nous a pardonné en Jésus-Christ.* [12]

Comme gage des dons célestes et en témoignage de Notre paternelle affection, Nous Vous accordons de tout coeur, à Vous, Notre cher Fils, à Nos vénérables Frères, au clergé et aux fidèles de chacun de Vous, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le VIII du mois de septembre MDCCCCXVI, troisième année de Notre Pontificat.

BENEDICTUS PP. XV.

---

[11] *Eph.*, IV, 4-6.

[12] *Ibid.*, 32.

No 125

CIRCULAIRE

DE

MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

QUÊTE POUR LES LITHUANIENS

Archevêché de Montréal,
le 9 octobre 1917.

Mes chers collaborateurs,

Les journaux nous ont appris à maintes reprises comment les centres principaux de la Lithuanie, et la Lithuanie tout entière, ont été le champ clos des guerriers de l'Europe occidentale. Pas un pouce de cette contrée, aussi noble par sa foi que par son antiquité, n'a été épargné. Elle a été foulée en tous sens tour à tour par les Russes, dans leurs incursions contre l'Allemagne, et par les Allemands, dans leurs courses vers la Russie.

La conséquence, c'est qu'une misère affreuse s'est abattue sur ce pays. La ruine des fabriques a jeté sur le

pavé toute la population ouvrière des villes. Quant au peuple des campagnes, ou bien il a fui devant les envahisseurs successifs, ou bien il a été déporté jusque dans les steppes de la Sibérie. La Pologne et la Belgique ont eu leur large part des oeuvres de secours organisées pour le soulagement de la détresse ; la Lithuanie, pour comble de malheur, semble avoir été oubliée dans l'attribution des fonds de la charité.

Emu de cette situation, Benoît XV a voulu y remédier. Il a lui-même fait don d'une somme de vingt mille francs. Puis, pour attirer la pitié de tous les catholiques sur cette grande misère, il a lancé un appel aux évêques de l'univers.

Cet appel de l'auguste vicaire de Jésus-Christ est pour nous un ordre. La Lithuanie est en immense majorité catholique. Ce sont donc nos propres frères qui y souffrent.

Sans doute, nos largesses ont été considérables. Les lettres déjà publiées de Nos Seigneurs les évêques d'Arras, de Verdun et de Reims, attestent avec quelle générosité le diocèse de Montréal a supporté sa part du fardeau de la charité.

Mais je ne crois pas, chers collaborateurs, faire violence à la fortune de nos fidèles en leur adressant une nouvelle demande. Qui donne aux pauvres prête à Dieu ; le verre d'eau donné avec joie est toujours récompensé au centuple par le dispensateur de tout bien. Ils vou-

dront que le Canada et le diocèse de Montréal en particulier figurent honorablement dans la liste des bienfaiteurs de la malheureuse Lithuanie.

En conséquence, je prescris que le dimanche, 21 octobre, l'on fasse, dans toutes les églises du diocèse, une quête en faveur des Lithuaniens. Le produit en devra être transmis immédiatement à la procure de l'archevêché, qui le fera parvenir au Comité de secours.

Agréez, chers collaborateurs, l'expression de mon très affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

P. S.—Cette lettre devra être lue au prône, le dimanche, 14 octobre.

No 126

LETTRE

DE

MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

EN FAVEUR

DE LA SOCIÉTÉ CATHOLIQUE DE PROTECTION ET DE RENSEIGNEMENTS

Archevêché de Montréal,
le 12 novembre 1917.

Nos très chers frères,

La Société que nous venons vous présenter et recommander à vos meilleures sympathies ne compte qu'une année d'existence. Elle s'est organisée modestement. Elle a travaillé sans bruit, et la somme de bien qu'elle a accomplie, avec le peu de moyens dont elle disposait, est immense. C'est que la charité, et la charité seule a inspiré tous ses actes.

Le rapport qu'elle vient de publier sera pour ceux qui

le liront une étonnante révélation. Depuis longtemps le besoin d'une Société de ce genre se faisait sentir pour les catholiques. Des citoyens généreux en ont pris l'initiative, et dès la première heure, nous lui avons donné notre entière approbation.

Elle se dit avec raison la fille de la Saint-Vincent-de-Paul, et jusqu'ici a grandement fait honneur à ce titre de noblesse chrétienne.

Nous ne pourrions mieux définir son but qu'en citant les paroles d'un des membres les plus dévoués du Conseil d'administration : " relever ceux qui tombent le long de la route, rendre le courage et l'espérance aux désespérés, ramener dans l'étroit sentier les égarés, protéger les malheureux, les opprimés, secourir les malades, les pauvres, les abandonnés, et surtout rendre à ceux qui ont perdu le respect et la foi en eux-mêmes, en leur procurant un travail honnête, l'estime des autres et l'amour-propre légitime, apprendre aux lèvres qui ont blasphémé, à prier, et au coeur qui a maudit, à pardonner. "

Conçoit-on un programme d'inspiration plus chrétienne? Or, nous pouvons affirmer qu'il est fidèlement exécuté. N'est-ce point là l'oeuvre sociale par excellence ?

Dans l'espace de douze mois, soixante paroisses ont profité des travaux de la Société. Onze cent soixante-quinze enquêtes ont été faites avec les plus bienfaisants résultats: pensions alimentaires obtenues par l'entre

mise de la Société elle-même, ou par l'intervention des tribunaux, en faveur de malheureuses mères de familles; pauvres, orphelins, malades placés dans les institutions de charité; querelles de familles apaisées, retours à la pratique des devoirs religieux, baptême conféré à de jeunes enfants. Nous ne pouvons pas tout dire et nous ne savons pas tout. Mais il est consolant de penser à tant de souffrances physiques et morales apaisées, à tant de larmes essuyées, à tant de malheurs épargnés.

Un de nos magistrats, à même de voir chaque jour à l'oeuvre les membres si actifs du secrétariat, leur rendait ce beau témoignage: " Nombreux sont les foyers où ils ont rétabli l'harmonie, les maris qu'ils ont ramenés sous le toit conjugal, les épouses qu'ils ont remises dans le sentier du devoir et les enfants à qui ils ont assuré le pain quotidien. "

Ses collègues de langue française et de langue anglaise, témoins quotidiens, eux aussi, des scènes si tristes qui se déroulent devant les tribunaux de police, tiennent tous le même langage. Et nous ne sommes encore qu'au début de l'oeuvre. Que ne pouvons-nous donc pas attendre d'elle, si on lui fournit le moyen de se développer, si son fonctionnement est assuré d'une manière permanente, si tout citoyen, ayant à coeur la moralité au sein de notre peuple, et le soulagement de la misère, veut bien lui prêter son généreux concours. Ce concours, nous en sommes certain, ne lui fera pas défaut.

Prêtres et fidèles s'uniront pour lui donner un encouragement efficace. Dans les cas de souffrance ou de pauvreté cachées dont ils auront connaissance, qu'ils s'adressent à elle, et ils verront sans retard les heureux effets de son intervention.

Bien des fois, depuis trois ans, nos très chers frères, on vous a tendu la main au nom des malheureuses victimes de la guerre, et grâce à Dieu, votre charité n'est pas encore lassée. Vous avez compris quel était votre devoir dans ces jours d'angoisse et de détresse universelles. Mais il faut aussi songer à ces autres infortunées victimes du vice ou de l'indigence. Le nombre en est grand et il y en aura toujours parmi nous, alors même qu'auront lui les jours si désirés de la paix: ayons-en donc pitié. A ces fins, nous prescrivons, en faveur de la Société catholique de protection et de renseignements, une collecte qui aura lieu chaque année, jusqu'à nouvel ordre, le premier dimanche d'octobre, jour de la solennité du Saint-Rosaire, à la place de la quête commandée pour les hôpitaux. Mais, cette année, elle devra se faire le dimanche, vingt-cinq novembre, dans toutes les églises et chapelles publiques du diocèse.

Le produit en sera envoyé au procureur de l'archevêché.

Sera la présente lettre lue au prône le premier dimanche après sa réception.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

No 127

CIRCULAIRE

DE

MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

Archevêché de Montréal,
le 20 novembre 1917.

I — Le prochain Avent.
II — A propos du mariage.

Mes chers collaborateurs,

Le nouveau code canonique entrera en force le jour de la Pentecôte 1918. Mais par une déclaration de Sa Sainteté Benoît XV, le 19 août dernier, quelques articles de ce code sont maintenant en vigueur.

Voici ceux qui concernent le temps de l'Avent dans lequel nous allons entrer bientôt.

I

LE PROCHAIN AVENT

A l'avenir, nous n'aurons plus les jeûnes de l'Avent.

Les vendredis seuls restent des jours d'abstinence. Par conséquent, les semaines de l'Avent seront, au point de vue de l'abstinence et du jeûne, des semaines ordinaires, sauf la semaine des Quatre-Temps, dont il faudra observer comme par le passé, les trois jours de jeûne et d'abstinence.

La vigile de Noël demeure aussi un jour de jeûne et d'abstinence, excepté dans le cas où Noël tombe le lundi, parce que le jeûne des vigiles n'étant jamais anticipé avec la vigile, se trouve supprimé cette année-là.

II

A PROPOS DU MARIAGE

Il est statué, dans le nouveau code canonique, que " le mariage peut être contracté en tout temps de l'année". " La bénédiction solennelle seulement des mariages est prohibée, du premier dimanche de l'Avent au jour de Noël inclusivement, ainsi que, du mercredi des cendres au jour de Pâques inclusivement". Mais ce changement dans la durée du temps prohibé ne prendra effet qu'à partir de la Pentecôte.

Dès maintenant, cependant, les Ordinaires peuvent, pour une cause légitime, et conformément aux lois liturgiques, permettre la bénédiction solennelle des mariages les jours prohibés. Les époux devront être avertis de s'abstenir alors d'une trop grande pompe.

Vous voudrez bien porter à la connaissance des fidèles cette nouvelle législation, en leur donnant lecture de la présente circulaire.

Recevez, chers collaborateurs, l'expression de mes plus dévoués sentiments en Notre-Seigneur.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

No 128

CIRCULAIRE

DE

MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

AU CLERGE DE SON DIOCÈSE

SUJETS DE SERMONS POUR L'ANNÉE 1918

Archevêché de Montréal,
le 26 décembre 1917.

I. Les commandements en général

Histoire des commandements: loi naturelle, loi mosaïque, loi de l'Evangile.

Excellence des commandements : universalité, immuabilité.

A quels titres les observer ? au nom de la justice, — de la reconnaissance, — de notre intérêt.

Comment les observer ? Entièrement, en tout temps et en tous lieux, — avec ferveur, — avec persévérance.

CONSULTER : Mgr Pie, *Oeuvres sacerdotales*, tome 1er. — Mgr Besson, *Le Décalogue*. — Le Père Janvier, *Conférences de* 1909.

II. La fin dernière

L'homme a été créé pour une fin dernière.

Cette fin dernière est surnaturelle.

Le bonheur consiste à atteindre la fin dernière.

CONSULTER : Tanquerey, *Morale fondamentale*. —Mgr d'Hulst, *Conférences de* 1891. — P. Lescoeur, *La Science du Bonheur*.

III. La liberté

Principes qui concourent à produire un acte libre (acte humain).

De quoi dépend la moralité d'un acte ?

Conditions du mérite de nos actes.

CONSULTER : Tanquerey, *Op. cit.* — Mgr d'Hulst, vol. I, *La morale et la liberté*.

IV. Du péché

Notion du péché d'après l'Ecriture et la théologie.

Causes qui induisent au péché : le monde, le démon et nous-mêmes.

Différence entre le péché mortel et le péché véniel.

CONSULTER : Tanquerey, *Op. cit.* — Janvier, *Conférences*, 1907-08. — Bourdaloue, Vol. III, V, VI.

V. Des vertus

Théorie de l'habitude.

Vertus acquises.

Vertus infuses.

CONSULTER : Tanquerey, *Op. cit.* — Saint Thomas, I, 2æ, q. 49-54.

VI. Vertu de religion

En quoi consiste la religion considérée comme vertu ?

Ses quatre actes principaux : adoration, remerciement, amende honorable, demande.

La vraie piété.

CONSULTER : Tanquerey. — Saint François-de-Sales, *Introduction à la vie dévote.*

VII. Péchés opposés à la vertu de religion

Superstitions, notions et espèces.

Pratiques du spiritisme.

Fausses dévotions.

CONSULTER : Tanquerey.

VIII. Le blasphème

Notion — Espèces.

Gravité du blasphème.

CONSULTER : Mgr Besson, 8*e conférence*.

IX. Le voeu

Nature — conditions — espèces.

Légitimité du voeu.

Obligation qui en découle.— Causes qui en dispensent.

CONSULTER : Tanquerey.

X. Le serment

Notion. — Conditions qui le permettent.

Obligation qu'il impose.

Gravité du parjure.

CONSULTER : Mgr Besson, 31*e conférence*. — Mgr d'Hulst, *Conférence de* 1893.

XI. Le dimanche

Son utilité sociale :

Vis-à-vis de Dieu : la société lui doit un culte.

Pour les hommes : avantages : corporels, moraux, religieux.

CONSULTER : Tanquerey. — Mgr d'Hulst, *Carême de* 1893.

XII. Le dimanche

Audition de la messe :

Conditions : présence corporelle.

— assistance religieuse.

Causes qui dispensent.

XIII. Le dimanche

Oeuvres serviles :

Quelles sont les oeuvres défendues ?

Quelles sont les oeuvres permises ?

A quelles conditions les oeuvres défendues peuvent-elles être permises ?

XIV. La prière

Notion et nécessité.

Pourquoi et dans quel sens Dieu n'exauce pas nos prières ?

Quand, comment, pour qui prier ?

CONSULTER : Monsabré, *La prière* (tout un volume).

XV. Devoirs des parents

Envers le corps de leurs enfants.

Envers l'âme de leurs enfants.

CONSULTER : Mgr Besson, 11e *conférence.* — Mgr d'Hulst, 1894. — Mgr Dupanloup, *L'Education.*

XVI. Le scandale

Nature, — différentes espèces.

Gravité de ce péché.

CONSULTER, Bourdaloue, Vol. I, p. 45 et suiv.

XVII. Médisance et calomnie

Nature et espèce.

Malice et gravité. (Insister sur les conversations).

CONSULTER: Tanquerey, *De justitia.* — Bourdaloue, vol. V, p. 398.

XVIII. Le pardon des injures

Dieu exige ce pardon comme maître, comme modèle, comme juge.

Ceux qui refusent ce pardon sont coupables envers Dieu, le prochain, eux-mêmes.

CONSULTER: Mgr Pie, *Oeuvres Sacerdotales,* Ve dim. après la Pentecôte. — Bourdaloue.

XIX. Le mensonge

Vraie notion du mensonge.
Sa fréquence. — Sa malice.

CONSULTER : Tanquerey, *De justitia.* — Berardi.

XX. Les mauvaises lectures

Quels sont les livres qu'on ne doit pas lire ?
Pourquoi ?
La bonne lecture.

XXI. Sixième et neuvième commandements

Fuite des occasions.
Prière.
Fréquentation des sacrements.

Agréez, chers collaborateurs, tous mes voeux pour la prochaine année. Que cette année nous apporte à tous la consolation et la paix. Malgré les difficultés et les tristesses de l'heure présente restons bien unis dans la prière et la confiance en Dieu.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

Nos — PAGES

90—Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse 7

Doctrine et principes de l'Eglise sur le mariage (Allocution prononcée à la cathédrale de Montréal, le 25 février 1912 8

91—Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse 17

Oeuvre du Denier de Saint-Pierre, pour 1911 . . 18

Rapport des oeuvres diocésaines pour l'année 1911 45

92—Lettre pastorale de Mgr l'archevêque de Montréal, au sujet d'une revue et d'un journal de Montréal 53

93—Lettre pastorale de Mgr l'archevêque de Montréal, sollicitant des secours pour les incendiés de Chicoutimi, de Sainte-Scholastique et de la Pointe-aux-Trembles 57

94—Mandement de Mgr l'archevêque de Montréal, au sujet des difficultés du collège de Sainte-Marie-de-Monnoir 60

95—Lettre pastorale de Mgr l'archevêque de Montréal, annonçant le sacre de Mgr Georges Gauthier, nommé évêque titulaire de Philippopolis et auxiliaire de l'archevêque de Montréal . . 64

Nos PAGES

96—Lettre de Mgr l'archevêque de Montréal aux fidèles de son diocèse, recommandant l'exposition pour le bien-être des enfants 68

97—Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal, au clergé de son diocèse:

1. Congrès sacerdotal 71

2. Sujets de sermons pour l'année 1913 76

MORALE

1o Enseignement de la morale: en quoi il consiste 76

2o Péché 77

3o La conscience 77

1er COMMANDEMENT DE DIEU

4o La foi 77

5o L'espérance 77

6o Amour de Dieu 78

2e COMMANDEMENT

7o Blasphème 78

8o La prière 78

3e COMMANDEMENT

9o Sanctification du dimanche 78

4e COMMANDEMENT

10o Devoirs des enfants 79

Nos PAGES

11o Devoirs des parents 79

12o La vocation 79

13o Devoirs des maîtres et des serviteurs . . 79

5e COMMANDEMENT

14o Le scandale — Homicide spirituel . . . 79

15o Homicide corporel 80

6e COMMANDEMENT

16o Du vice impur 80

7e COMMANDEMENT

17o Calomnie et médisance 80

8e COMMANDEMENT

18o Vol et restitution 80

19o L'aumône 81

9e et 10e COMMANDEMENTS

20o Les péchés internes 81

3. Protection de nos arbres fruitiers 81

4. Fin d'année 85

98—Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal, au clergé de son diocèse 87

1. Oeuvre du Denier de Saint-Pierre pour 1912 . 88

2. Rapport des oeuvres diocésaines pour 1912 . 120

Nos PAGES

99—Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse 129

100—Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse :

1. Le premier concile plénier de Québec . . . 133

2. Congrès eucharistique de Malte 136

3. Le centenaire d'Ozanam 137

4. Seizième centenaire de la paix accordée à l'Eglise par Constantin le Grand 141

101—Lettre pastorale de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé et aux fidèles de son diocèse, portant promulgation des Lettres Apostoliques *Magni faustique eventus*, par lesquelles Sa Sainteté Pie X accorde la grâce d'un jubilé à l'occasion des Fêtes Constantiniennes 145

102—Lettre pastorale de Mgr l'archevêque de Montréal sur le culte national dû à Notre-Seigneur Jésus-Christ 159

103—Lettre pastorale de Mgr l'archevêque de Montréal annonçant un Congrès eucharistique régional à Sainte-Thérèse-de-Blainville 169

Bref apostolique au sujet du congrès 175

Programme du congrès 178

Questionnaire relatif au congrès de Sainte-Thérèse 179

Questions diverses à discuter durant la réunion sacerdotale 181

Nos PAGES

104—Mandement de Mgr l'archevêque de Montréal, au sujet du journal *Le Pays* 182

105—Lettre pastorale de Mgr l'archevêque de Montréal, sur les retraites fermées 185

106—Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse :

1. Extension du jubilé 203
2. Rapports des paroisses 204
3. Honoraires des prédicateurs de missions et de retraites 205
4. Prières après la messe basse 205
5. Bénédiction d'orgue 207
6. Sujets de sermons pour 1914 207

LES SACREMENTS

1o Des sacrements en général 208
2o Des sacrements en général (suite) . . 208
3o Les sacramentaux 208
4o Le baptême 209
5o Le baptême (*suite*) 209
6o La confirmation 209
7o L'eucharistie : le dogme de la présence réelle 209
8o L'eucharistie : le sacrifice 210
9o L'eucharistie : le sacrement 210
10o La pénitence 210
11o La pénitence : confession 210

Nos PAGES

12o La pénitence : contrition 210
13o La pénitence : satisfaction 210
14o Les indulgences 211
15o L'extrême-onction 211
16o L'ordre : le sacrement 211
17o L'ordre : le prêtre 211
18o Le mariage 211
19o Le mariage (*suite*) 212
20o Le mariage (*suite*) 212
21o Les mariages mixtes 212

107—Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse :

1. Règlement du carême—modes et danses . . 213
2. Visite *ad limina* 218

108—Lettre pastorale de Mgr l'archevêque de Montréal, au sujet de la mort de Notre Très Saint-Père le pape Pie X 220

109—Lettre pastorale de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse, annonçant l'élection de Notre Saint-Père le pape Benoît XV . . 226

Lettre de Mgr l'archevêque de Montréal, au sujet du chant grégorien 234

110—Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse :

1. Charité et prière 236
2. Union Saint-Jean 241

Nos PAGES

3. Retraites sacerdotales 243

4. Sujets de sermons pour 1915 243

Apologétique 245

5. Oeuvre du Denier de Saint-Pierre pour 1913 . 247

6. Rapport des oeuvres diocésaines pour 1913 . . 280

111—Lettre-circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse:

Les prières pour la paix 289

Décret 290

Prière 292

112—Lettre de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse, sur le prochain Congrès national des prêtres-adorateurs 294

Programme des séances 311

Programme des travaux 314

113—Lettre de Mgr l'archevêque de Montréal aux fidèles de son diocèse 316

114—Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse, à l'occasion du troiscentième anniversaire de l'arrivée des Récollets au Canada et du vingt-cinquième anniversaire des Franciscains à Montréal . . . 319

115—Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse, à l'occasion de la mort de Mgr Zotique Racicot, évêque titulaire de Pogla 326

Nos PAGES

Eloge funèbre de Mgr Zotique Racicot, évêque de Pogla, par Mgr Georges Gauthier, évêque de Philippopolis, auxiliaire de Mgr l'archevêque de Montréal 329

116—Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse :

1. La Constitution *Incruentum altaris Sacrificium* et les trois messes du jour des morts . . . 341

2. L'Ordre Indépendant des Forestiers 346

3. Prières pendant la guerre 347

4. Retraites sacerdotales 348

5. Règlement important concernant les fabriques 348

6. Oeuvre de la Croix-Rouge 349

117—Lettre pastorale de Mgr l'archevêque de Montréal, sur la justice 351

118—Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse :

1. Appel de Son Altesse Royale, le duc de Connaught. 367

2. Intentions de messes 368

3. Le *Canada ecclésiastique* 369

4. Titulaires des églises paroissiales 369

5. Sujets de sermons pour l'année 1916 . . . 371

LE SYMBOLE

1o La foi 371

2o La conviction religieuse 371

Nos PAGES

3o Dieu en lui-même 372

4o La Sainte Trinité 372

5o La création des choses visibles 372

6o La création des choses invisibles . . . 372

7o (*suite*) 372

8o Notre-Seigneur Jésus-Christ 373

9o Notre-Seigneur Jésus-Christ 373

10o Notre-Seigneur Jésus-Christ 373

11o Notre-Seigneur Jésus-Christ 373

12o Notre-Seigneur Jésus-Christ 373

13o Notre-Seigneur Jésus-Christ 373

14o La Très Sainte Vierge 373

15o Culte dû à Notre-Seigneur 373

16o Culte dû aux saints 373

17o Le Saint-Esprit 374

18o La communion des saints 374

19o La résurrection de la chair 374

20o La vie éternelle 374

Fonds patriotique Canadien : second appel . . . 375

Canadian Patriotic Fund : Second appeal . . . 377

119—Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse :

1. Règlement du carême — Prières recommandées 379

2. Oeuvre du Denier de Saint-Pierre pour 1915 . 383

3. Rapport des oeuvres diocésaines pour 1915 . . 419

120—Lettre de Mgr l'archevêque de Montréal aux fidèles

Nos PAGES

de son diocèse, recommandant à la charité des fidèles, les diocèses de Reims et d'Arras en France 428

Pour les marins britanniques 432

121—Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse :.

1. La retraite du mois 434

2. La lampe du Très Saint-Sacrement 436

3. Pension des vicaires 436

4. Prières après la messe 437

5. Des modes 437

6. Sujets de sermons pour l'année 1917 439

1o L'esprit chrétien 439

2o Obstacles à l'esprit chrétien 439

3o La famille chrétienne 439

4o Education chrétienne 440

5o Ecole chrétienne 440

6o La lecture 440

7o Vocation 440

8o Fréquentations 440

9o Divertissements, etc. 441

10o Des richesses 441

11o Le luxe 441

12o La justice 441

13o La restitution 441

14o L'aumône 442

Nos PAGES

15o L'intempérance 442

16o Le parjure 442

17o Profanation du dimanche 442

18o Esprit public 442

122—Lettre de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse, relativement au " Service National " 443

123—Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse, au sujet du carême . 446

1. Règlement du carême — Prières recommandées 446

2. Oeuvre du Denier de Saint-Pierre pour 1916 . 451

3. Rapport des oeuvres diocésaines pour 1916 . . 488

124—Lettre pastorale de Mgr l'archevêque de Montréal, sur l'Oeuvre de la Sainte-Enfance 497

Lettre de Notre Très Saint-Seigneur Benoît XV, pape par la divine Providence, aux archevêques et évêques du Canada 505

125—Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse:

Quête pour les Lithuaniens 516

126—Lettre de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse, en faveur de la Société catholique de protection et de renseignements . 519

127—Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse:

Nos PAGES

1. Le prochain Avent 523

2. A propos du mariage 524

128—Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse : Sujets de sermons pour l'année 1918 525

1o Les commandements en général . . . 525

2o La fin dernière 526

3o La liberté 526

4o Du péché 527

5o Des vertus 527

6o Vertu de religion 527

7o Péchés opposés à la vertu de religion . . 527

8o Le blasphème 528

9o Le voeu 528

10o Le serment 528

11o Le dimanche 528

12o Le dimanche 529

13o Le dimanche 529

14o La prière 529

15o Devoirs des parents 530

16o Le scandale 530

17o Médisance et calomnie 530

18o Le pardon des injures 530

19o Le mensonge 531

20o Les mauvaises lectures 531

21o Sixième et neuvième commandements . . 531

TABLE ALPHABÉTIQUE

A

PAGES

Anniversaire (trois centième de l'arrivée des Récollets) 319
— (vingt-cinquième de l'arrivée des Franciscains) 319
Arbres fruitiers (protection de nos) 81
Avent 523

B

Belgique (quête pour la) 295
Bénédiction d'orgue 207
Benoît XV (élection) 226

C

Canada ecclésiastique 369
Carême (règlement du) 213, 379, 446
Centenaire d'Ozanam 137
— seizième de la paix 141
— troisième de l'arrivée des Récollets . . . 319
Chant grégorien 234
Charité et prière 236
Chicoutimi (collecte pour les incendiés de) 57
Collège de Sainte-Marie-de-Monnoir 60
Commisso divinitus 505
Comptoir coopératif 129
Concile plénier 133

PAGES

Congrès eucharistique à Sainte-Thérèse 169
— — de Malte 136
— national des Prêtres-Adorateurs 294
— sacerdotal 71
Connaught (appel du duc de) 367
Croix Rouge 349
Culte national dû à Jésus-Christ 159

D

Danses 217
Denier de Saint-Pierre 18, 88, 247, 383, 451

E

Eglises paroissiales (titulaires) 369
Election de Benoît XV 226
Eloge funèbre de Mgr Racicot 329
Exposition pour le bien-être des enfants 68
Extension du jubilé 203

F

Fabriques (règlement des) 348
Fonds patriotique canadien (second appel) 375
Forestiers (l'Ordre Indépendant des) 346
Franciscains (vingt-cinquième anniversaire) 31

G

Gauthier, Mgr Georges (sacre de) 6
— — (éloge de Mgr Racicot) . . . 32

H

Honoraires des prédicateurs de retraites 20

I

PAGES

Incendiés de Chicoutimi 57
— de la Pointe-aux-Trembles 57
— de Sainte-Scholastique 57
Incruentum altaris sacrificium 341
Intentions de messes 368

J

Jubilé constantinien 145
— (extension du) 203
Justice 351

L

Lampe du Très Saint-Sacrement 436
Lithuaniens (quête pour les) 516
Lumière (interdiction de la revue la) 53

M

Magni faustique eventus 145
Malte (congrès eucharistique de) 136
Mariage (allocution de Mgr sur le) 8
— (à propos du) 524
Marins britanniques 432
Messes basses, (prières après les) 205, 437
— (du 2 novembre) 341
— (intentions de) 368
Modes 216, 437
Mort de Pie X 220
— de Mgr Racicot 326

O

PAGES

Oeuvre de la Sainte-Enfance 497
Oeuvres diocésaines 45, 120, 280, 419, 488
Ordre Indépendant des Forestiers 346
Orgue (bénédiction d') 207
Ozanam (centenaire) 137

P

Paix (décret de Pie X sur la) 290
— (prières pour la) 292
Pays (lettre au sujet du journal le) 54
— (mandement condamnant le) 182
Pension des vicaires 436
Pie X (mort de) 230
Pointe-aux-Trembles (pour les incendiés de la) . . . 57
Prêtres Adorateurs (congrès national) 294
Prière (lettre au sujet de la) 236
— (pour la paix) 289
Prières (après la messe basse) 205, 437
Protection de nos arbres fruitiers 81

R

Racicot (éloge funèbre de Mgr) 329
Racicot (mort de Mgr) 329
Rapports des paroisses 204
Récollets (trois centième anniversaire des) 319
Règlement pour fabriques 348
Reims et Arras (quête pour les diocèses de) 428
Retraites du mois 434
— fermées 185
— (honoraires des prédicateurs de) 205

PAGES

Retraites sacerdotales 243, 348
Rutten (le R. P.) 295

S

Sacre de Mgr Gauthier 64
Sainte-Enfance (l'oeuvre de la) 497
Sainte-Marie-de-Monnoir (collège) 60
Sainte-Scholastique (incendiés de) 57
Sainte-Thérèse (congrès régional) 169
Seizième centenaire de la paix 141
Sermons (sujets de) :
commandements 76
sacrements 208
apologétique 245
symbole 371
esprit chrétien 439
Service national 443
Société Catholique de protection et de renseignements . 519

T

Titulaires des églises paroissiales 369
Trois centième anniversaire des Récollets 319

U

Union Saint-Jean 241
Université Laval 87

V

Vicaires (pension des) 436
Vingt-cinquième anniversaire des Franciscains . . . 319
Visite *ad limina* 218

RELIURE
PRÉFONTAINE
THIÉBAUD